



HAL
open science

Pratiques de lobbying des ONG au Burkina Faso : une évaluation des stratégies

Crépin Hilaire Dadjo

► **To cite this version:**

Crépin Hilaire Dadjo. Pratiques de lobbying des ONG au Burkina Faso : une évaluation des stratégies. Sciences de l'information et de la communication. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2016. Français. NNT : 2016BOR30028 . tel-01580981

HAL Id: tel-01580981

<https://theses.hal.science/tel-01580981>

Submitted on 4 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

**Pratiques de lobbying des ONG
au Burkina Faso**
Une évaluation des stratégies

Présentée et soutenue publiquement le 8 septembre 2016 par
Crépin Hilaire DADJO

Sous la direction de

Valérie CARAYOL
Professeur, Université Bordeaux Montaigne

Membres du jury :

Françoise BOURSIN, Professeur émérite, CELSA, Université Paris-Sorbonne
Valérie CARAYOL, Professeur, Université Bordeaux Montaigne
Marie-Soleil FRERE, Directeur de recherches, Université Libre de Bruxelles
Annie LENOBLE BART, Professeur émérite, Université Bordeaux Montaigne
Jordi XIFRA, Professeur, Université Pompeu Fabra, Barcelone

Remerciements

Tous ceux qui sont passés par là, le disent : faire une thèse est une aventure tant intellectuelle qu'humaine. J'en ai fait l'expérience personnelle. C'est pourquoi, je souhaite renouveler mes plus vifs remerciements à tous ceux que le hasard de la vie et le bonheur des rencontres fortuites ou suscitées ont placés sur ma route.

En premier lieu, je voudrais dire merci à Mme Valérie Carayol, ma directrice de thèse. Alors qu'elle ne me connaissait pas du tout avant, elle m'a accepté comme doctorant d'une université étrangère, dans un élan exceptionnel de générosité intellectuelle. En plus, malgré la distance géographique qui s'est imposée à nos relations et surtout malgré mes lourdes tâches professionnelles qui ont pesé sur mon rythme de travail, elle m'a toujours conservé sa confiance et plus que souvent poussé à tenir le cap, et, presque sans jeu de mot, à garder le Nord.

A Mme Carayol, je voudrais associer tous les autres membres du MICA, en particulier Mme Anne Beyaert-Geslin, l'actuelle directrice du MICA et Mme Laurence Canto, Assistante, pour les nombreux appuis logistiques et administratifs.

Je tiens à remercier, de façon particulière, tous les membres du jury : Mme Françoise Boursin, Mme Marie-Soleil Frère, Mme Annie Lenoble-Bart et M. Jordi Xifra. Je reste convaincu que leur examen vigilant et critique de mon travail me permettra d'en améliorer la forme et le contenu.

Qu'il me soit permis aussi de remercier toutes les personnes qui, au Burkina Faso, ont pris de leur temps pour me raconter leur histoire, témoigner de leurs nombreuses initiatives citoyennes, partager avec moi leur rêve d'un monde meilleur.

Je ne peux oublier que mon arrivée à l'Université de Bordeaux-Montaigne ne serait pas devenue une réalité sans l'implication personnelle du Dr Cyriaque Paré, un ancien de cette même université et qui m'a spontanément ouvert son carnet d'adresse. A ce grand-frère, je suis infiniment reconnaissant ainsi qu'à toutes les personnes qu'il a placées sur mon chemin pour me guider vers mes objectifs.

A ma famille africaine de Bordeaux qui m'a ouvert son cœur et les portes de sa maison, je souhaiterais dire « barka wusgo »¹ : Alexandre et son fils Mattéo, Morino, Désiré et Denis, Ibrahim, Eric. Merci pour le pain, la chaleur du foyer et la force de l'amitié !

Enfin, j'ai une tendre pensée pour mon épouse, Leticia, et nos adorables enfants, Shalom, Love et Junior. Merci à ma belle-famille, la famille Bassonon à Ouaga. Merci à ma douce mère et mes frères et sœurs, à Bobo-Dioulasso, Nestor, Adèle, Gérald, Véronique et Solange. Merci pour votre patience durant les longues absences.

¹ « Merci beaucoup », en langue nationale mooré du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

Merci aux bons vieux amis Adjima David, Marouf, Armand, Nonguiss, Kékélé, Thierry, Antoine, Hermann Valy, Justin, Hama Diallo, Annick, Satoulou et Bernard, à Ouaga, Bobo ou Paris. Comme on dit, chez nous : « On est ensemble ».

A la mémoire de mon père qui a tant rêvé d'un fils « docteur »...

Table des matières

Introduction générale	p. 16
Chapitre 1 : Le lobbying : revue de la littérature	p. 24
1) Historique du lobbying	p. 24
2) Le lobbying dans le champ professionnel	p. 26
2.1. Un métier, plusieurs visions	p. 26
2.2. Une pratique encadrée par la loi	p. 28
2.2.1. <i>Définition du lobbying</i>	
<i>au niveau fédéral du Canada (Ottawa)</i>	p. 28
2.2.2. <i>Définition du lobbying dans la province du Québec</i>	p. 29
2.2.3. <i>Aux Etats-Unis</i>	p. 29
2.2.4. <i>Définition du lobbying pour l'Union européenne</i>	p. 30
2.3. Démarche générale et fondements du lobbying	p. 30
2.4. Stratégies et tactiques du lobbying (<i>inside lobbying, outside lobbying</i>)	p. 30
3) Le lobbying dans le champ académique	p. 33
3.1. Etudier le lobbying dans la perspective sociologique	p. 33
3.1.1. <i>La théorie de la dépendance des ressources</i>	p. 34
3.1.2. <i>La théorie institutionnelle</i>	p. 34
3.2. Etudier le lobbying dans la perspective des sciences économiques	p. 35
3.2.1. <i>La théorie de l'action collective</i>	p. 35
3.2.2. <i>La théorie du choix public</i>	p. 36
3.2.3. <i>La théorie des coûts transactionnels</i>	p. 37
3.2.4. <i>La théorie des jeux</i>	p. 38
3.3. Etudier le lobbying dans la perspective des sciences de gestion ou de management	p. 38
3.3.1. <i>La théorie de l'agence</i>	p. 38
3.3.2. <i>La théorie comportementale de la firme</i>	p. 39
3.3.3. <i>La théorie de la stratégie d'entreprise</i>	p. 40
3.3.4. <i>La théorie de l'écologie des populations</i>	p. 40
3.4. Etudier le lobbying dans la perspective de la science politique	p. 41
3.5. Etudier le lobbying dans la perspective des Sciences de l'Information et de la Communication.....	p. 41
3.5.1. Le lobbying selon Jaatinen (1999)	p. 42
3.5.1.1. <i>Le lobbying étudié</i>	
<i>dans la perspective des « Public Relations »</i>	p. 42

3.5.1.2. <i>Le lobbying étudié dans la perspective de la Responsabilité sociale de l'entreprise</i>	p. 42
3.5.1.3. <i>Le lobbying étudié dans la perspective de la gestion des attentes sociétales (Issues management) et de la communication de crise</i>	p. 43
3.5.2. Le lobbying comme pratique temporelle des organisations	p. 43
3.5.2.1. <i>Le rapport au temps dans les pratiques de communication</i> ...	p. 43
3.5.2.2. <i>Le lobbying chez Carayol (2004)</i>	p. 44
<i>En conclusion au chapitre</i>	p. 44
Chapitre 2 : Les ONG et le pouvoir politique au Burkina Faso	p. 46
1) Les ONG : revue de la littérature	p. 46
1.1. Une histoire des ONG.....	p. 46
1.2. La petite histoire des ONG au Burkina Faso.....	p. 50
1.3. ONG : Une définition problématique	p. 51
1.3.1. <i>Définition de l'ONG au Burkina Faso</i>	p. 51
1.3.2. <i>ONG : des éléments-clés définitionnels</i>	p. 52
1.4. Questions en débat autour des ONG	p. 53
1.4.1. <i>Questions sur la légitimité des ONG</i>	p. 54
1.4.2. <i>Questions sur l'identité des ONG</i>	p. 54
2) La société civile	p. 57
2.1. Origine du mot.....	p. 57
2.1.1. <i>Quand la société civile désigne « l'Etat »</i>	p. 57
2.1.2. <i>Quand la société civile désigne « la société marchande »</i>	p. 59
2.1.3. <i>Quand la société civile signifie « hors de l'Etat »</i>	p. 59
2.1.4. <i>Quand la société civile désigne « la société bourgeoise »</i>	p. 60
2.1.5. <i>Le mythe de la société civile</i>	p. 61
2.2. Définition et approches théoriques de la société civile	p. 62
2.3. De l'applicabilité du concept de société civile en Afrique.....	p. 64
2.4. Définition et composantes de la société civile au Burkina Faso.....	p. 65
3) ONG et pouvoir politique : quelques actions d'influence des ONG sur le pouvoir politique au Burkina Faso	p. 67
3.1. Entre 1990 et 1998 : « L'Affaire Le Matin » ou la prise de conscience d'une société civile influente.....	p. 67
3.2. Entre 1998 et 2010 : « L'Affaire Norbert Zongo » ou l'entrée en scène d'une société civile politique.....	p. 69
3.3. Des événements des 30-31 Octobre 2014 : quand la société civile manifeste sa puissance aux côtés d'autres acteurs de la société.....	p. 71
<i>En conclusion au chapitre</i>	p. 73

Chapitre 3 : Problématique, hypothèses et méthodologie de l'étude	p. 75
1) Positionnement épistémologique	p. 75
1.1.Communication organisationnelle.....	p. 75
1.2.Approche constructiviste.....	p. 77
2) Cadre théorique	p. 80
2.1.La Crisologie ou la théorie sociale de Morin (1976).....	p. 80
2.2.La théorie des « Focusing events ».....	p. 80
2.3.Les théories de l'«Agenda setting », du « priming » et du « framing ».....	p. 82
2.3.1. L'«Agenda setting ».....	p. 84
2.3.2. « Le framing » ou « effet de cadrage ».....	p. 85
2.3.3. « Le priming » ou « effet d'amorçage ».....	p. 85
2.3.4. Les trois types d'agenda-setting de Rogers et Dearing (1988).....	p. 86
2.3.5. Critiques de l'Agenda setting.....	p. 87
3) Problématique, questions de recherche et modèle d'analyse	p. 88
3.1.Problématique.....	p. 88
3.2.Questions de recherche.....	p. 90
3.3.Modèle d'analyse.....	p. 90
3.3.1. Hypothèses de recherche.....	p. 90
3.3.2. Identification des variables et des indicateurs.....	p. 91
3.3.3. Tableau synthèse des indicateurs.....	p. 94
4) Méthodologie de l'étude	p. 97
4.1.Enquête par étude de cas.....	p. 97
4.2.Echantillonnage : les cas à étudier.....	p. 99
4.3.Une enquête qualitative, avec guide d'entretien.....	p. 103
4.4.Méthode d'analyse des données.....	p. 104
Chapitre 4 : Analyse des études de cas : résultats et discussions	p. 107
I. Etude de cas n° 1 :	
Actions publiques pour un accès gratuit aux médicaments antirétroviraux (ARV) pour les personnes vivant avec le VIH au Burkina Faso	p. 107
1) Présentation de l'organisation leader	p. 107
2) Présentation des trois autres organisations associées au RAME	p. 107
2.1. AJPO.....	p. 109
2.2. AZET.....	p. 110
2.3. AEJTK.....	p. 110
3) Rappel de l'objet de la demande de changement de politique publique	p. 111
4) Résultats de l'analyse du cas n° 1	p. 112
4.1.UN ENVIRONNEMENT EXTERNE PEU REACTIF.....	p. 112

4.1.1	Une absence de politique nationale de prise en charge des PVVIH.....	p. 113
4.1.2	Un Etat notoirement incompétent en ce qui concerne le suivi des soins des PVVIH.....	p. 113
4.1.3	Des députés du parti majoritaire peu tranchants sur la question de la santé des populations.....	p. 113
4.1.4	Des autorités peu préoccupées par l'intérêt général.....	p. 113
4.1.5	Fausse démocratie ou une démocratie violente en vigueur dans le pays.....	p. 114
4.1.6	L'existence de forces opposées aux revendications du RAME.....	p. 114
4.2.	ETAT DES RESSOURCES POLITIQUES UTILISEES	p. 115
4.2.1.	De la mobilisation des ressources financières	p. 115
4.2.2.	De la mobilisation des ressources relationnelles	p. 115
4.2.3.	De la mobilisation des ressources informationnelles	p. 116
4.2.3.1.	<i>Sur le contournement des Accords de Bangui</i>	p. 116
4.2.3.2.	<i>Sur l'accès gratuit aux ARV</i>	p. 117
4.2.4.	De la mobilisation des ressources organisationnelles :	p. 117
4.2.4.1.	<i>Sur la collecte d'information des données sur les PVVIH dans l'arrière-pays :</i>	p. 118
4.2.4.2.	<i>Sur la participation aux actions d'influence :</i>	p. 116
4.2.4.3.	<i>Sur la présence d'organisations amies agissant à l'international</i>	p. 118
4.3.	PRINCIPE GENERAL DU LOBBYING DES OSC.....	p. 119
4.4.	STRATEGIE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION.....	p. 119
4.4.1.	Commencer par des actions « timides » d'abord, aller ensuite à des actions plus fortes en cas de non satisfaction des revendications.....	p. 119
4.4.2.	Tentative de pourparlers directs avec les autorités nationales	p. 119
4.4.3.	Interpellation de l'autorité à travers la presse.....	p. 120
4.4.4.	Après l'échec de la tentative de négociation directe, recours à la voie publique.....	p. 120
4.4.5.	Marche de protestation à travers plusieurs villes du pays.....	p. 120
4.4.6.	Jouer sur deux tableaux, en s'adaptant stratégiquement au jeu du décideur public.....	p. 121
4.4.7.	Faire jouer les médias, pour amplifier le débat et maintenir la pression.....	p. 122
4.4.8.	Allier mobilisation populaire et maîtrise de l'information.....	p. 122
4.4.9.	De l'usage des événements/crises.....	p. 122
4.4.9.1.	Journée mondiale de lutte contre le Sida.....	p. 122
4.4.9.2.	Elections présidentielles de 2005 et 2010.....	p. 123
4.5.	MOYENS UTILISES PAR LE RAME	p. 123
4.5.1.	La pétition	p. 123
4.5.2.	Les médias traditionnels et les nouveaux medias.....	p. 124
4.5.3.	L'usage d'affiches et d'affichettes.....	p. 124
4.5.3.1.	<i>Des affiches confectionnées pour soutenir la pétition</i>	p. 125
4.5.3.2.	<i>Des affiches confectionnées pour « attaquer » les arguments brandis par le ministre de la Santé opposé à la gratuité de l'accès aux ARV</i>	p. 125

4.5.3.3. <i>Des affiches utilisées pendant une campagne électorale</i>	p. 125
4.5.4. L'organisation de marches de protestation et de sit-in	p. 125
4.5.5. Les rencontres directes avec les autorités nationales.....	p. 125
4.5.6. L'envoi de correspondances administratives.....	p. 126
4.5.7. La présentation ou la communication aux autorités nationales d'information stratégique (sur le financement de l'accès aux soins des PVVIH)	p. 126
4.6.PLACE SPECIFIQUE DES MEDIAS	p. 126
4.6.1. Canal d'éducation et d'éclairage des populations.....	p. 126
4.6.2. Lieu de contact et de mobilisation de la société civile.....	p. 127
4.6.3. Un acteur majeur dans le jeu politique.....	p. 127
4.6.4. Un censeur moral.....	p. 127
4.6.5. Le défenseur de l'intérêt général.....	p. 128
4.6.6. La forme visible de l'espace public.....	p. 128
4.6.7. Un espace de débats démocratiques.....	p. 128
4.6.8. Médias publics, médias d'Etat.....	p. 129
4.6.9. La radio, le média du peuple.....	p. 129
4.6.10. Médias internationaux, influence mondiale.....	p. 129
4.7.AUTRES FACTEURS FAVORISANTS	p. 130
4.7. Agenda international en faveur du VIH/SIDA.....	p. 130
4.8. Financement international disponible pour la prise en charge des PVVIH.....	p. 130
5. Résumé de l'étude de cas n° 1	p. 130
6. Discussion sur l'étude de cas n° 1	p. 131
II. Etude de cas n° 2 : Actions publiques pour les réformes institutionnelles et politiques au Burkina Faso	p. 133
1) Présentation de l'organisation leader, le FOCAL	p. 133
2) Présentation des trois autres organisations associées au FOCAL	p. 133
2.1. CGD.....	p. 133
2.2. CEJ.....	p. 134
2.3. MBEJUS.....	p. 135
3) Rappel de l'objet de la demande de changement de politique publique	p. 136
4) Résultats de l'analyse du cas n° 2	p. 136
4.1. ENVIRONNEMENT EXTERNE : UNE DEMOCRATIE DE FAÇADE	p. 137
4.1.1. Des institutions républicaines peu crédibles.....	p. 137
4.1.1.1. A propos du Conseil constitutionnel	p. 137
4.1.1.2. A propos du Parlement.....	p. 138
4.1.2. Un régime de nature militaire, qui ne fonctionne qu'au rapport de force.....	p. 139
4.1.2. Un régime démocratique hybride.....	p. 140
4.1.3. Un régime au service d'un clan.....	p. 141
4.2. ETAT DES RESSOURCES POLITIQUES UTILISEES	p. 142
4.2.1. Mobilisation des ressources symboliques.....	p. 142
4.2.2. Mobilisation des ressources relationnelles.....	p. 143

4.2.3. Mobilisation des ressources organisationnelles.....	p. 143
4.2.3.1. Mutation dans la nature de l'organisation.....	p. 143
4.2.3.2. Partage des rôles organisationnels.....	p. 144
4.2.4. Mobilisation des ressources informationnelles.....	p. 145
4.2.4.1. Production intellectuelle.....	p. 145
4.2.4.2. Maîtrise des questions techniques.....	p. 145
4.3. STRATEGIE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION.....	p. 146
4.3.1. Mobilisation de l'opinion publique.....	p. 146
4.3.2. Démocratisation des débats théoriques.....	p. 146
4.3.3. Recours à la mobilisation populaire.....	p. 147
4.3.4. Alliance entre dénonciation populaire et défense d'arguments techniques.....	p. 148
4.3.5. Le recours administratif.....	p. 148
4.3.6. Coalition des forces.....	p. 149
4.3.4. Adaptation organisationnelle au contexte.....	p. 150
4.4. MOYENS UTILISES.....	p. 151
4.4.1. Des moyens légaux.....	p. 151
4.4.1.1. Participation aux élections.....	p. 151
4.4.1.2. Saisine des tribunaux.....	p. 151
4.4.1.3. Recours à la pétition.....	p. 152
4.4.1.4. Désobéissance civile.....	p. 152
4.4.2. Des moyens politiques.....	p. 152
4.4.3. Des moyens intellectuels/informationnels.....	p. 153
4.4.4. Des moyens de mobilisation populaire.....	p. 153
4.5. PLACE SPECIFIQUE DES MEDIAS.....	p. 153
4.5.1. Canal d'éducation, de débats, de formation à une conscience citoyenne.....	p. 153
4.5.2. Canal de dissémination des produits de la recherche.....	p. 154
4.5.3. Lieu d'amplification des rancœurs sociales et de démarcation avec la politique du gouvernement.....	p. 154
4.5.4. Tel média, tel public.....	p. 155
4.5.5. Médias internationaux, autre scène d'affrontement sur la politique intérieure.....	p. 155
4.5.6. Médias publics, médias d'Etat.....	p. 156
4.6. DE L'UTILISATION DES EVENEMENTS.....	p. 156
4.6.1. De l'utilisation médiatique de la rentrée judiciaire.....	p. 156
4.6.2. Du dépôt médiatisé d'une liste de candidatures indépendantes à des élections.....	p. 157
4.6.3. Des fora du FOCAL.....	p. 158
4.7. DU ROLE DES OSC.....	p. 159
4.7.1. Des sentinelles de la République.....	p. 159
4.7.2. Eveilleur de consciences, lanceur d'alertes.....	p. 159
4.7.3. Force de propositions pour une société nouvelle.....	p. 160
4.7.4. Influenceur des choix de gouvernance socio-politique.....	p. 161
5) Résumé de l'étude de cas n° 2.....	p. 161
6) Discussion de l'étude de cas n° 2.....	p. 162

III. Etude de cas n° 3:	
Actions publiques contre les faits de corruption et pour l'adoption d'une loi anti-corruption	p. 165
1) Présentation de l'organisation leader, le RENLAC	p. 165
2) Présentation des trois autres organisations de notre échantillon	p. 165
2.1. AJB.....	p. 166
2.2. MBDHP.....	p. 167
2.3. GERDESS.....	p. 168
3) Rappel de l'objet de la demande sociétale	p. 169
3.1. Définition de la corruption.....	p. 169
3.2. Quelques actes de corruption.....	p. 170
3.2.1. La petite corruption.....	p. 170
3.2.2. La grande corruption.....	p. 170
3.2.3. La corruption silencieuse.....	p. 170
4) Résultats de l'analyse du cas n° 3	p. 171
4.1. UN ENVIRONNEMENT EXTERNE	
PEU PROPICE A LA BONNE GOUVERNANCE.....	p. 171
4.1.1. Un cadre juridique peu confortable.....	p. 171
4.1.2. Déclarations de façade, signataire facile de textes internationaux.....	p. 172
4.1.3. Un Parlement « caisse de résonance ».....	p. 172
4.1.4. Un arrière-goût d'impunité.....	p. 173
4.1.5. Un pouvoir sensible à la pression populaire.....	p. 174
4.2. ETAT DES RESSOURCES POLITIQUES UTILISEES.....	p. 174
4.2.1. Ressources financières.....	p. 175
4.2.2. Ressources relationnelles.....	p. 175
4.2.3. Ressources symboliques.....	p. 176
4.2.4. Ressources informationnelles.....	p. 176
4.2.5. Ressources organisationnelles.....	p. 177
4.3. STRATEGIE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION.....	p. 177
4.3.1. De la négociation directe.....	p. 177
4.3.2. Du rapport de force à travers les médias.....	p. 178
4.4. MOYENS UTILISES.....	p. 178
4.4.1. Sensibilisation et information du public.....	p. 178
4.4.3. Pouvoir législatif.....	p.179
4.4.4. Recours aux tribunaux.....	p. 179
4.4.5. Eclairer par la connaissance.....	p. 180
4.4.6. La pression populaire.....	p. 180
4.4.7. Ressources diplomatiques et « partenaires techniques et financiers ».....	p. 181
4.5. PLACE SPECIFIQUE DES MEDIAS.....	p. 181
4.5.1. Pouvoir de l'information.....	p. 182

4.5.2. Place de la presse.....	p. 182
4.5.3. Rôle des journalistes.....	p. 183
4.5.3.1. Une voie de recours pour les sans-voix.....	p. 183
4.5.3.2. Un intermédiaire pouvant jouer le rôle d'arbitre.....	p. 183
4.5.3.3. Révélateurs d'insuffisances dans la société, capables de limiter les dérives.....	p. 184
4.5.3.4. Capacité d'influence en période électorale.....	p. 184
4.6. DE L'UTILISATION DES EVENEMENTS.....	p. 185
4.7. DES EFFETS OBTENUS PAR LES ACTIONS D'INFLUENCE DU RENLAC.....	p. 185
4.7.1. Dans le discours politique.....	p. 186
4.7.2. Le RENLAC davantage intégré dans des structures publiques de contrôle de l'Etat.....	p. 186
4.7.3. Organismes anti-corruption spécialement créés par l'Etat.....	p. 187
4.7.4. Des actes concrets de résolution de cas identifiés de corruption.....	p. 187
4.7.5. Du sort réservé au projet de loi spécifique sur la corruption.....	p. 188
4.8. DES RAISONS POUR LES OSC DE SE METTRE EN COALITION.....	p. 188
4.8.1. Occupation de l'espace.....	p. 188
4.8.2. Creuset de réputation.....	p. 189
4.8.3. Enrichissement par la complémentarité.....	p. 189
4.8.4. Action collective dans un contexte politique particulier.....	p. 189
5) Résumé de l'étude de cas.....	p. 189
6) Discussion de l'étude de cas n° 3.....	p. 190
IV. Etude de cas n° 4:	
Actions publiques d'influence de décideurs publics	
dans la construction de latrines dans leur communauté d'origine.....	p. 193
1) Présentation de l'organisation leader, le RICHE.....	p. 193
2) Présentation de l'échantillon de l'étude de cas.....	p. 194
3) Rappel de l'objet de la demande sociétale de l'ONG.....	p. 194
4) Résultats de l'analyse du cas n° 4.....	p. 195
4.1. UN ENVIRONNEMENT EXTERNE : ENTRE INITIATIVES GOUVERNEMENTALES ET PESANTEURS SOCIOLOGIQUES.....	p. 196
4.1.1. Initiatives gouvernementales.....	p. 196
4.1.2. Pesanteurs sociologiques.....	p. 196
4.1.3. Promesses des hommes politiques.....	p. 197
4.1.4. Médias, vendeurs d'espaces.....	p. 198
4.2. LES RESSOURCES MOBILISEES.....	p. 198
4.2.1. Ressources financières.....	p. 198

4.2.2. Ressources informationnelles.....	p. 198
4.2.3. Ressources organisationnelles.....	p. 199
4.2.4. Ressources relationnelles.....	p. 199
4.3. LA STRATEGIE UTILISEE.....	p. 200
4.3.1. Adoption d'un objectif à bénéfice communautaire et non politique.....	p. 200
4.3.2. Identification des cibles.....	p. 200
4.3.3. Mobilisation des moyens de suivi et de pression.....	p. 201
4.4. LES MOYENS DEPLOYES.....	p. 202
4.4.1. Des rencontres de plaidoyer.....	p. 202
4.4.2. Des visites de terrain.....	p. 202
4.4.3. De la diffusion des reportages dans la presse.....	p. 203
4.5. ROLE DES MEDIAS.....	p. 204
4.5.1. Rôle attribué aux médias.....	p. 204
4.5.2. Rôle à jouer par les professionnels de média.....	p. 204
4.6. DE L'UTILISATION DES EVENEMENTS.....	p. 205
4.6.1. De l'utilisation des événements existants.....	p. 205
4.6.1.1. L'An 1 de primature de L.....	p. 205
4.6.1.2. Le Forum mondial de l'eau de Marseille.....	p. 206
4.6.2. Des événements spécialement créés par le RICHE.....	p. 206
4.6.2.1. Des caravanes de presse.....	p. 206
4.6.2.2. Du Sanithon.....	p. 207
4.6.2.3. Du Prix de la personnalité de l'année en matière d'eau et d'assainissement.....	p. 207
4.7. DES EFFETS OBTENUS PAR L'ACTION DU RICHE.....	p. 208
4.7.1. Un projet adopté en Conseil des ministres.....	p. 208
4.7.2. Une instruction directe du Premier ministre à ses ministres.....	p. 208
4.7.3. La ½ des ministres construisent des latrines.....	p. 208
4.7.4. Le parfait exemple de Polesgo.....	p. 209
4.8. DE LA COLLABORATION ENTRE PROEFSSIONNELS DES MEDIA ET HOMMES POLITIQUES.....	p. 210
4.8.1. Opportunité de développement pour les uns, recherche de suffrages pour les autres.....	p. 210
4.8.2. De la question de l'indépendance journalistique.....	p. 210
5) Résumé de l'étude de cas.....	p. 211
6) Discussion du cas n° 4.....	p. 212
Chapitre 5 : Discussion générale.....	p. 216
1. Aperçu synoptique des résultats par étude de cas.....	p. 216
2. Vers un modèle de lobbying praticable par des ONG du Sud.....	p. 223
2.1. Des pays en « transition démocratique » aux « démocraties de façade ».....	p. 223

2.2. Un modèle de lobbying praticable par les organisations de la société civile dans les « démocraties de façade »	p. 225
2.2.1. Explication du modèle proposé.....	p. 226
2.2.1.1. Sur la participation/adhésion des membres de l'association/ONG/organisation de la société civile porteuse du projet de transformation sociale.....	p. 226
2.2.1.2. « La politisation du singulier », Trom (1999)	p. 227
2.2.1.3. « Jouer sur deux tableaux » ou le recours à la <i>Métis</i> des Grecs.....	p. 228
2.2.1.4. La crisologie de Morin (2012)	p. 230
2.2.1.5. Le patronage	p. 232
2.2.1.6. Le recours aux médias indépendants.....	p. 233
2.2.2. Stratégies et techniques dans le modèle proposé.....	p. 234
 <i>Conclusion générale</i>	p. 238
<i>Bibliographie</i>	p. 245
<i>Liste des tableaux et des figures</i>	p. 281
<i>Liste des Annexes</i>	p. 282

Introduction générale

La décennie 1990 s'ouvre au Burkina Faso, au cœur de l'Afrique de l'Ouest, par un vent frais de liberté et de démocratie. A nouveau, les partis politiques sont autorisés, des médias se créent, la chape révolutionnaire (1983-1989) s'adoucit, le libéralisme arrive dans la savane africaine... Mais la décennie va se refermer de façon violente par un tourbillon socio-politique qui faillit emporter le régime : « l'affaire Norbert Zongo ». Du nom d'un journaliste indépendant, fondateur de son propre journal, justement appelé *L'Indépendant*, extrêmement critique sur la gouvernance du pouvoir en place. Norbert Zongo ? « Une personnalité hors du commun » (Bianchini et Koala, 2003, p.190), « une réputation de Zorro » (Loada, 2009, p. 139).

Au lendemain du 13 décembre 1998, le corps du journaliste est retrouvé à 100 km au sud de la capitale, à côté de trois autres corps, tous brûlés. Leur véhicule est calciné. Assassinés, à coup sûr : c'est la conviction de plusieurs milliers de personnes et pas seulement des seuls lecteurs de l'hebdomadaire fondé par le disparu. D'un coup, les rues de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, cette ancienne colonie française, s'enflamment. Grèves, marches, répression : le pays est paralysé. « Trop, c'est trop », c'est le nom d'un vaste mouvement social qui recrute, dans la capitale burkinabé mais aussi dans les villes de l'intérieur, des citoyens qui, comme pris par une nouvelle renaissance, disent désormais non à un pouvoir militaire habillé en costume de démocrate. Ce mouvement est conduit par deux figures de proue de la société civile, un syndicaliste et le président d'une association de défense de droits de l'Homme. Le slogan du mouvement est sans équivoque « *Nan lara, an sara* » : « si nous nous couchons, nous sommes morts ! ».

En face, le pouvoir vacille. Les premières mesures, classiques, d'étouffement de la lutte et de répression brutale des manifestants ne marchent pas. En dernier ressort, l'autorité politique se voit obligée de recourir aux valeurs africaines, du dialogue, de la présence des aînés... Des « sages » sont appelés au secours par le Chef de l'Etat. Ceux-ci proposent des solutions de sortie de crise. Comme par miracle, la tempête se pose. En attendant le prochain épisode.

Et c'est là que prend sa source notre question de départ : *par quelles actions spécifiques de communication la société civile du Burkina Faso, et notamment les ONG, traduit-elle sa « fonction d'indignation » à l'endroit des pouvoirs publics ?*

Notre sujet de recherche touche donc en priorité à la communication des ONG et autres organisations de la société civile. Nous voudrions dès ici mettre en évidence « le couple « communication-organisation » (D'Almeida et Andonova, 2006). Une clarification conceptuelle nous paraît nécessaire à ce stade.

Communication Et Organisation, en même temps

Quand nous nous référons aux ONG et autres organisations de la société civile, dans le cadre de la présente recherche, nous ne les lions pas, comme cela se fait d'ordinaire, aux notions de « solidarité internationale » (Keita, 2009), d'« agences humanitaires » (Dillière-Brooks, 2008) ou de « l'action humanitaire » (Brauman, 1995). Ce n'est pas que les ONG ne fassent pas partie des organisations dites « humanitaires » : elles en ont font partie intégrante, elles en partagent les mêmes origines chrétiennes et européennes (Brauman, *op. cit.*), elles peuvent avoir les mêmes capacités de « souffrance à distance » (Boltanski, 2007) ou être présentes sur le terrain grâce à des connexions avec des ONG dites « transnationales » (Bläser, 2009).

Dans ce travail, nous voulons considérer les ONG, avant tout, comme des organisations. Des structures sans aucun doute spécifiques, dans leur nature, leur fonctionnement, le mode de recrutement de leurs « ressources humaines », leur destination sociale, etc. « Leur légitimité première est de faire émerger la demande sociale », comme le disait, en juillet 1996, Jean Bastide, Président du Conseil national de la vie associative (CNVA).

Nous voulons voir, donc, dans les ONG, avant tout, des organisations. Pour D'Alméida et Andonova une organisation c'est « cet ensemble structuré soumis aux contraintes changeantes de l'environnement [qui] est composé d'acteurs sociaux qui y développent des stratégies particulières, ont des capacités à agir, à construire du sens et à communiquer » (*op. cit.*, p. 130). Pour Galinon-Méléneq, « l'organisation peut être considérée comme une entité – économique, juridique, par exemple – indépendante des hommes qui la composent mais elle ne peut exister sans eux » (1992, p. 2). Ce chercheur poursuit en disant que l'organisation « doit être définie non seulement à partir de critères quantifiables mais aussi en terme de « pensée collective » (*Ibid*, p. 3). Plus concrètement, font partie des organisations « non seulement des entreprises et des institutions publiques et privées, mais aussi des organismes du secteur associatif et culturel, des collectivités territoriales » (D'Alméida et Andonova, *op. cit.*, p. 130). En résumé, les ONG font donc partie des organisations, ce sont des organisations à part entière.

Sur le plan conceptuel, il convient de rappeler que les organisations ont fait l'objet d'études et de théorisations par plusieurs disciplines (Livian, 2010). Les fameuses « 7 métaphores de Morgan » permettent de retracer une certaine généalogie des influences théoriques ayant porté sur l'organisation : la sociologie des organisations, les sciences de gestion, l'anthropologie, la psychanalyse, entre autres, sans oublier bien sûr, et de façon assez récente, les sciences de l'information et de la communication (SIC). La transdisciplinarité ou l'interdisciplinarité revendiquée par les SIC a permis de diversifier les angles d'analyse et d'approfondir le concept central d'« organisation », traversé par les phénomènes de communication (Bernard, 2002).

Du couple « communication-organisation », nous venons d'évoquer « l'organisation ». Quid de la « communication », alors ?

La première forme structurée de communication à laquelle les organisations aient jamais eu recours c'est la « communication d'entreprise » ou les « communications d'entreprises » (Bernard, 1999). A ses débuts, la finalité recherchée par les organisations à orientation économique était surtout l'amélioration de leur image, le renforcement de leurs relations avec les clients, la promotion des produits ou services et la défense de leurs intérêts» (Libaert et Westphalen, 2012, p. 13). Autrement dit, la recherche de l'efficacité, la rentabilité, la vente des produits et des marchandises. De tels objectifs passaient par un processus de maîtrise, voire de contrôle de l'organisation interne, d'abord, et de séduction de divers « segments » externes, et pas uniquement des seuls clients, ensuite. « Aujourd'hui, après avoir réglé leurs problèmes publicitaires, la plupart des entreprises cherchent à entreprendre des actions complémentaires, notamment auprès des cibles en amont [...]. Ce qui les amène à développer l'utilisation du marketing direct, du lobbying, mais aussi de toutes les techniques promotionnelles et relationnelles » (Brault, 1992, p.55).

En réalité, trois sous-champs se développent au début du 20^{ème} siècle aux USA et forment ce que Dacheux (1998) appelle la « communication marketing » mais que l'on pourrait appeler la communication d'entreprise : il s'agit du marketing, des relations publiques et du management (D'Almeida et Andonova, 2006). Grosso-modo, le management, d'inspiration militaire comme la stratégie, concerne l'art de conduire les hommes travaillant dans ou pour l'organisation. Le marketing s'intéresse à la vente ; un de ses ressorts puissants, c'est la publicité. Quant aux Relations Publiques ou RP, elles visent à une «compréhension mutuelle entre une organisation et ses publics » d'après Dagenais (2006, cité dans Almeida et Carayol, 2014), en « un alignement des intérêts de l'organisation sur les préoccupations du public », pour Maisonneuve (2004, cité dans Almeida et Carayol, 2014). De leur côté, D'Almeida et Andonova voient plutôt dans les RP un outil de « promotion d'une cause ou d'un acteur auprès des publics qui lui sont utiles » (2006, p.134).

Après la 2^{nde} Guerre mondiale, la communication d'entreprise embarque des USA et traverse les océans. « C'est en 1951, à la Faculté de Droit de Bordeaux, au cours d'une conférence sur « les responsabilités sociales de l'entreprise », que Lucien Matrat aborde les grandes lignes de son discours futur sur lequel s'édifieront les textes régissant la profession des relations publiques à l'échelle Européenne », rappelle Arzéno Martin (1993 cité dans Almeida et Carayol, 2014). Le début des années 1970 voit apparaître les premiers dircoms. Un marché existe, une industrie de la communication se constitue. Quelque 280 activités de base regroupées en 42 fonctions et 70 métiers sont mises à jour, d'après les investigations disponibles en 2013 (D'Almeida et Carayol, 2014).

Au regard du succès et de l'explosion de la « communication managériale », déclinaison de la communication d'entreprise, certains spécialistes du marketing à l'image de Kotler ont pensé que l'adoption des techniques *marketing* par des organisations à but non lucratif était une évidence, voire une obligation. « La question n'est pas de savoir si les gens

vont utiliser le marketing mieux que la concurrence ou mieux que par le passé »² (Kotler, 1991, p. ix cité dans Barbier, 2005, p. 1).

Après avoir conduit, sur la question, une étude comparative, il y a une dizaine d'années, entre une association allemande (*Aktion Mensch*) et une française (*Les Restos du Cœur*), Barbier aboutit à des résultats nuancés. « De nombreuses petites associations ne peuvent pas accéder au marketing « professionnel » car leur taille et leurs moyens de financement ne le leur permettent pas », argumente-t-elle (Barbier, *op. cit.*, p. 65). Du reste, « l'étude des Restos du Cœur a bien illustré que pour les grandes associations caritatives une stratégie de marketing n'est pas une obligation » (*Ibid.*, p. 65).

A l'image de Barbier (2005), d'autres chercheurs sont plus sceptiques, voire, rejettent carrément l'adoption des normes et des outils de la communication managériale. C'est le cas de Dacheux qui trouve tout simplement que les ONG sont « victimes des agences de communication » (1994, p. 93-103). Nous reviendrons plus tard sur les arguments soulevés. Mais revenons à la communication.

La première forme de communication connue, celle dite « communication d'entreprise » ou « communication marketing » ou « communication managériale » était donc celle-là qui a été pratiquée par les organisations.

Une autre forme a vu le jour appelée « communication organisationnelle » ou « communication des organisations » qui s'affirmera en France surtout au milieu des années 1980 (Bernard, 2002). La mutation sémantique n'en constitue pas la seule révolution. Pour les chercheurs qui s'engagent dans cette voie, « une de leurs caractéristiques est d'adopter une vision non managériale des pratiques de communication et d'accorder, pour leur majorité, aux pratiques discursives une importance toute particulière », précisent D'Almeida et Carayol (2014). Nous reviendrons plus loin et plus longuement sur la « communication des organisations » ou la « communication organisationnelle ».

Ce que nous venons de faire n'est pas une présentation de notre problématique de recherche, comme on l'aura remarqué, mais simplement une précision sur le cadrage de notre travail. En d'autres mots, nous venons simplement de présenter dans quel domaine nous voulons porter notre regard, vers quel axe nous voulons porter notre intérêt. Mais alors, pourrait-on nous demander, quels sont nos objectifs de recherche ?

² "The question is not whether one will use marketing but whether one will use it better than one's competitor or than one in the past" (Traduction de l'auteur)

Objectifs de recherche

Nous avons un double objectif de recherche :

1. Premièrement, nous voulons décrire et analyser, autrement dit, comprendre comment une organisation, à l'exemple des organisations non gouvernementales (ONG) basées au Burkina Faso, met sous influence les décideurs publics/politiques locaux par le fait de leurs actions de communication initiées localement. Nous voulons savoir comment les décideurs publics/politiques répondent alors aux stratégies de transformation sociale mises en place par ces organisations de la société civile.
2. A partir de l'analyse des dispositifs mis en place par des organisations non gouvernementales du Burkina Faso dans leurs stratégies d'influence des décideurs politiques, nous voulons proposer une réflexion sur les modèles de stratégies de communication ayant pour finalité d'influencer les décisions publiques/politiques applicables dans des pays partageant les mêmes caractéristiques que le Burkina Faso.

Intérêt scientifique

L'exercice que nous voulons réaliser, à savoir une étude sur les pratiques de communication visant à influencer les décisions et les décideurs politiques par des ONG locales dans un contexte africain, n'a pas, selon nos recherches, jamais encore été entrepris.

Quand les chercheurs en Sciences de l'information et de la communication traitent de la communication des associations/ONG c'est d'abord pour étudier généralement les grandes ONG dites « humanitaires » ou de « l'action humanitaire » généralement basées en Europe – ce n'est guère le cas ici, toutes les ONG que nous proposons d'étudier sont nées sur place, ont grandi sur place ; si elles reçoivent des financements certainement de l'extérieur, leurs cadres dirigeants vivent au quotidien sur place. On peut poser l'hypothèse déjà que leurs préoccupations n'ont rien de commun avec celles basées à Paris, Bruxelles ou Londres.

Ensuite, ces grandes ONG dites de la « solidarité internationale », quand elles sont étudiées le sont généralement sous l'angle de la médiatisation, à travers la presse écrite (Keita, 2009 ; la télévision (Dessignes, 2002) ou au regard des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Dupont, 2003).

Il importe de souligner que de rares travaux existent, qui interrogent l'identité ou la légitimité des organisations dans leurs pratiques de communication, comme le fait Dillière-Brooks (2008). De même, des recherches ont été faites, au Canada, sur le lobbying exercé par une association *Diabète Québec*, mais sous l'angle de la science politique (Drolet, 2009) ; toujours située dans la science politique et au Canada, une étude est disponible sur les

pratiques d'influence non pas d'une association mais de l'industrie pharmaceutique (Mathieu, 2007). Toujours au Canada, les relations entre « lobbying et démocratie » sont interrogées par Boucher (2010) dans son mémoire de maîtrise en sociologie.

A propos du Canada, on sera tous d'accord que ce pays a un système socio-politique particulier, de type fédéral, d'abord, et qu'ensuite, il dispose d'un cadre démocratique de bien meilleure qualité de fonctionnement que celui des jeunes démocraties comme celles du Burkina Faso, comme de récents événements l'ont encore montré.

Au-delà de la thématique particulière centrée sur des acteurs spécifiques (des ONG locales essayant d'influencer le politique local par des actions ou stratégies de communication initiées localement), nous essayons d'approfondir la théorie, en particulier celle sur le lobbying qui est très peu étudiée, à partir de la communication, en général, et de la communication organisationnelle, en particulier. Pour ce faire, nous avons interrogé les auteurs anglo-saxons et essayé de puiser, dans les Sciences humaines et sociales, des ressources théoriques que nous avons jugé adaptées à notre cadre de travail. Enfin, nous proposons, sur la base de nos résultats de recherche, un modèle théorique que nous soumettons à la critique.

Nous pensons, en toute modestie, avoir travaillé dans un champ qui n'a pas été beaucoup investi par la recherche. C'est du reste pourquoi il nous paraît prudent et nécessaire de ne problématiser notre objet de recherche seulement qu'après avoir fait une revue de la littérature sur les deux concepts-clés de notre travail, à savoir le « lobbying » et les « ONG ».

Cela nous amène à évoquer notre plan de notre travail.

Plan de travail

Notre travail est organisé en cinq chapitres.

Dans les chapitres 1 et chapitre 2, nous faisons une revue de la littérature, respectivement sur le lobbying, et ensuite sur les ONG. Une genèse est faite sur les deux concepts, leur réception dans plusieurs domaines, notamment celui des chercheurs en Sciences de l'information et de la communication.

Dans le chapitre 3, nous exposons notre problématique, avec les questions de recherche et les hypothèses associées. Notre positionnement épistémologique et le cadre théorique retenu sont d'abord présentés; par la suite, la méthodologie choisie pour l'étude est abordée.

Le chapitre 4 propose l'ensemble des résultats de recherche obtenus, avec une discussion annexée à chacune des situations étudiées.

Le chapitre 5 propose enfin une discussion générale, dans laquelle nous essayons aussi de répondre aux hypothèses soulevées ; à la suite, un modèle de stratégie de communication pour influencer les décisions publiques est exposé.

Chapitre 1 : Le lobbying : revue de la littérature

Le présent chapitre est consacré à la revue de la littérature sur le lobbying qui constitue le cœur de notre travail. Après avoir passé en revue l'historique du concept (1), nous nous intéresserons à la réception de cette notion dans le champ professionnel (2) avant d'aborder les différentes approches que propose le monde académique (3).

1) Historique du lobbying

Une chose est sûre à propos du lobbying : le mot vient de l'anglais « lobby » (couloir, hall d'entrée, vestibule). Les origines de la pratique sont en revanche disputées. Certains comme Dragoeva (2009), Chen (2005) ou encore Dieupart (1997) avancent que le lobbying serait né sur le sol britannique, pour désigner, selon Dragoeva, « l'activité qui consistait, à la fin du XIX^e siècle [...], à intercepter les parlementaires dans les couloirs de la Chambre des Communes pour les entretenir des décisions politiques en cours » (2009, p. 4) ; pour d'autres auteurs, à l'image de Hees (2006), Rival (2002) ou Farnel (1994), c'est aux USA que le phénomène aurait vu le jour.

A l'origine, le terme lobby vient d'une expression du Général Grant, président des Etats-Unis à la fin du XIX^e siècle : après l'incendie qui avait détruit la première Maison-Blanche, le Président qui logeait dans un hôtel se lamentait de la présence de toutes les personnes qui l'attendaient au rez-de-chaussée (lobby) pour tenter de l'influencer. Le mot est resté. (Farnel, 1994, p. 19)

Le mot « lobbying », soutient Deysine (1996), serait apparu aux Etats-Unis en 1808, l'usage du mot devenu courant à Washington en 1832. Les « lobby agents », eux, seraient apparus au début du 19^{ème} siècle pour désigner les citoyens qui recherchaient les faveurs législatives dans le couloir du Capitole de New York, en Albany. Ornstein et Elder (1978) affirment que le terme « lobbyist » aurait été « inventé » aux USA à la fin des années 1820 avec un usage courant du mot dans les années 1830. The Free Dictionary précise, de son côté, que le mot « lobbyste », un raccourci de « lobby agents », aurait vu le jour en 1832. Toujours est-il que les premières utilisations des mots « lobbying » et « lobbyist » sont de connotation péjorative avant de connaître une évolution de sens positive consacrée par la réglementation de la pratique aux USA vers le milieu des années 1940.

C'est bien évidemment aux USA que le lobbying a connu son développement le plus impressionnant. A l'origine, un cadre réglementaire particulièrement favorable à l'expression de toute sensibilité socio-politique dans ce pays-continent où la liberté individuelle est érigée en valeur absolue. Le premier amendement de la *Bill of Rights*, autrement dit la Constitution américaine, précise dès 1787, que « le Congrès ne pourra voter aucune loi relative à l'établissement d'une religion, interdisant ou limitant la liberté de la presse, ou le droit des

citoyens à se rassembler pacifiquement, et d'adresser des pétitions au gouvernement pour une réparation de ses torts ». En 1876, « l'Affaire Cruikshan » donna à la Cour suprême de prendre un arrêt qui stipule que le droit de pétition est une conséquence directe du système politique ; lequel droit a été confirmé par le « Lobbying Act » de 1946 tandis que des correctifs réglementaires ont été apportés à l'activité des lobbyistes à travers le « Lobbying Disclosure Act » de 1995. Pour Arroyo, « le lobbying, aux Etats-Unis, est ainsi fondé sur le droit bien établi des citoyens de réclamer au gouvernement que les torts subis soient redressés » (2004, p. 61). D'où l'explosion de groupes d'intérêts divers et variés, aux moyens d'action plus ou moins sophistiqués, chacun se donnant pour mission de faire aboutir auprès des instances de décision les demandes particulières de chaque entité. Cette « libre concurrence dans le marché des idées et des « causes » (*Ibid.*, p. 62) qu'encourage le lobbying sur le sol américain a bénéficié en fait, analyse cet auteur, du caractère fragmenté du système politique, avec la « diversité des points d'accès aux groupes d'intérêt » et « le pluralisme idéologique » régnant au sein de chaque parti politique.

La France, pour sa part, est longtemps restée imperméable à la tradition anglo-saxonne du lobbying. Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés: sa longue histoire monarchique, la très forte centralisation de l'Etat, l'aversion pour les « corps intermédiaires », suivant une très forte influence rousseauiste, le mépris de l'esprit d'entreprise, etc. Il a fallu attendre la décennie 1980-1990 pour assister à l'émergence du lobbying en France, facilitée en cela, entre autres, par le mouvement de décentralisation –qui fait des collectivités locales des centres de décisions- l'alternance politique, pendant deux septennats, impulsée avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, à travers l'élection de François Mitterrand, en 1981, et surtout la place de plus en plus grande des institutions européennes. De fait, le lobbying a été « propulsé par l'élan communautaire » (Lamarque, 1994, p.3), avec la ratification de l'Acte unique en 1986, le Traité de Maastricht en 1992. Dès lors, pour les Français, l'enjeu est décuplé « avec la construction européenne, puisqu'une action de lobbying peut conduire à retenir une solution acceptable dans quinze Etats-membres et non pas dans un Etat seulement ». Avec l'extension des domaines de compétences de la Communauté européenne (environnement, droits des consommateurs, recherche, cohésion économique et sociale...), l'élection des parlementaires au suffrage universel – ce qui renforce la légitimité des élus - l'adhésion de pays comme la Grande Bretagne, le Danemark et l'Irlande qui pratiquent un lobbying à l'anglo-saxonne, plus active, le métier de lobbyiste devient visible, la profession prend corps. Elle vit presque en direct la mutation des modes de prise de décisions des organes communautaires, assiste à la multiplication des organes consultatifs, des commissions, groupes de travail et s'invite régulièrement à ces différentes instances, car elle possède l'expertise que demande souvent la technicité de nombreux dossiers. Parallèlement, que ce soit en France ou ailleurs, mais surtout à Bruxelles, au cœur de l'Europe, des bureaux dédiés au lobbying s'ouvrent. Ce nouveau secteur industriel voit même le rachat de certains cabinets par de grandes firmes de relations publiques et d'affaires publiques. Comme l'a fait remarquer Autret (2008), « le lobbying européen croît et embellit à mesure que les institutions européennes consolident leurs compétences et étoffent leur agenda ».

Pour en revenir aux origines, il apparaît clairement que le lobbying faisait référence à la pratique d'influence des parlementaires par des professionnels mandatés à cet effet. Par extension de sens, le lobbying est aujourd'hui assimilé à toute activité d'influence des décideurs publics par un groupe d'intérêt ou groupe de pression. Bruno soutient même que de nos jours, un lobbyiste c'est « tout homme qui tente d'influencer les décisions gouvernementales, quels que soient sa fonction et son titre » (1988, p.54). En fait, le lobbying n'est pas l'apanage d'un groupe spécifique ; il reste ouvert à tous les segments de la société moderne (Attarça 1999, 2000), notamment les opérateurs économiques, les organisations de la société civile dont les ONG.

Voyons à présent comment le lobbying est défini par les professionnels du métier, les lobbyistes. Nous verrons par la suite quelles stratégies et techniques la profession a pu mettre en place.

2) Le lobbying dans le champ professionnel

2.1. Un métier, plusieurs visions

Selon Hugues (1958), le lobbying recouvre « un faisceau de pratiques ». Nous tentons de donner à voir cette richesse de conceptions et de pratiques dans la synthèse que nous proposons ci-dessous.

Dans le tableau-synthèse (voir ci-dessous), nous reproduisons des propos de certains praticiens du lobbying ou des extraits de livres ou de rapports qui éclairent le métier de lobbyiste. Cette vision du métier est proposée dans la colonne de gauche tandis que dans la colonne de droite, nous essayons de retenir les idées-clés. Une synthèse est faite par la suite.

Tableau n° 1 : Aperçu des conceptions du lobbying par les praticiens, adapté de Lacasse (2002, p. 6-7), avec les commentaires de l'auteur

Conceptions proposées du lobbying	Idées centrales
<p>Association française des conseils en lobbying (AFCL)</p> <p>« Le lobbying et les affaires publiques visent à représenter, auprès des acteurs de la décision publique, les intérêts d'une entreprise, d'une organisation professionnelle, d'une association ou d'un organisme public au travers d'un partage d'information contradictoire et équilibré. »</p> <p>AFCL. (Page consultée le 21/12/2015). <i>Déontologie. Charte de l'Association française des Conseils en lobbying et Affaires publique. Article 1 : Définition</i>, [en ligne], http://www.afcl.net/deontologie/</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Défense des droits de tiers - Place centrale de l'information - Absence de la notion de pression ou d'influence

<p>Lendrevie, Baynast et Emprin (2008, p. 35)</p> <p>« Efforts visant à faire connaître et valoir son point de vue à un décideur ou un influenceur majeur. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Négocier avec un décideur - Notion d'influenceur
<p>Malaval, Decaudin et Benaroya (2009, p. 258)</p> <p>[Le lobbying] « définit en réalité une stratégie d'influence du pouvoir politique, exécutif ou législatif, dans le but de modifier une réglementation dans un sens qui soit favorable à l'intérêt de l'organisation initiatrice. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Influence des pouvoirs politique, exécutif et législatif - Modification recherchée des normes
<p>Clamen (2000)</p> <p>« Le jeu institutionnel n'exclut ni les acteurs privés, ni les menées corporatistes. Les partenaires les plus dynamiques prennent leurs intérêts en mains. Ils n'hésitent pas à intervenir dans le processus de décision en faisant le siège des administrations. De groupe d'intérêt, ils se transforment en groupe de pression. Face au pouvoir des bureaux, il s'est ainsi constitué un contre-pouvoir des couloirs. C'est le lobbying. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le lobbying vu comme un contre-pouvoir face à l'administration - Notion d'influence
<p>Cresson (1989) cité dans Lacasse (2002, p. 7)</p> <p>« Le lobbying correspond à l'utilisation nécessaire de l'ensemble des techniques d'information et de communication à tous les niveaux de l'action commerciale, susceptibles d'orienter une décision dans un sens favorable à l'intérêt général de notre économie. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le lobbying est utile pour faire prospérer l'économie nationale - Utilisation des moyens d'information et de communication
<p>Des propos de professionnels français collectés dans le cadre d'une enquête par Gilles Lamarque (1996, p. 122-134)</p> <p>- « Travail d'information, qui vise un public cible : les pouvoirs publics » (<i>Ibid.</i>, p. 127)</p> <p>- "Nous sommes des diplomates d'entreprise qui permettons une meilleure compréhension entre les milieux économiques et les pouvoirs publics" (<i>Ibid.</i>, p. 128)</p> <p>- [Le lobbyiste] « entreprend une action d'information et d'alerte auprès des décideurs » (<i>Ibid.</i>, p.128)</p> <p>- « convergence d'intérêts », celui du client – intérêt particulier – et celui des pouvoirs publics – intérêt général – afin « d'éviter les effets pervers de certaines réglementations » (<i>Ibid.</i>, p. 128)</p> <p>-« C'est pourquoi, certains continuent de préférer employer les termes de "public affairs" ou de "relations institutionnelles" à celui de lobbying (<i>Ibid.</i>, p.128)</p> <p>-« Le lobbying combine deux modes d'action : un travail d'information auprès des décideurs publics et la conception et l'utilisation de moyens de pression auprès des mêmes décideurs » (<i>Ibid.</i>, p.129)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Place centrale de l'information - Accent sur la négociation, rejet du conflit - Veille et information - Recherche du compromis - Autres synonymes de lobbying : « public affairs », « Relations institutionnelles » - Combinaison de l'offre d'information et de l'exercice de la pression

<p>Propos d'un lobbyiste rapporté dans Polère (2007)</p> <p>« Le ministère de l'Environnement est un ministère qui définit des normes pour de nombreuses activités industrielles. Ce n'est pas son budget qui intéresse les lobbies, mais sa capacité à modifier les règles du marché lorsqu'on change les normes. »</p>	<p>- Influence des normes réglementaires</p>
--	--

Au total, il apparaît que les praticiens ou les promoteurs du lobbying n'ont pas une compréhension uniforme de leur métier. Pour certains, l'essence de la pratique réside dans l'offre ou la mise à disposition de l'information technique ou de l'expertise au décideur politique. Tout est dans la négociation, la recherche du compromis. Pour d'autres, l'influence des normes réglementaires est très claire. Se poser en contre-pouvoir de l'administration est même revendiqué par certains professionnels. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre le choix de nouveaux noms que font certains professionnels pour se démarquer des autres : « Affaires publiques » ou « Public Affairs » ; « Affaires européennes » ; « Affaires institutionnelles » ; « Relations gouvernementales » ; etc.

Si variées que soient les acceptions du lobbying par les praticiens, le métier est bien encadré par la loi quand celle-ci existe. Citons quelques cas où la pratique est encadrée par la législation.

2.2. Une pratique encadrée par la loi

Interroger le contenu de la loi permet d'avoir une perception, ou mieux, une définition du concept, du point de vue des autorités publiques d'un Etat donné. Au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, aucun texte de loi n'aborde le sujet, d'après nos investigations. En France, il n'existe pas, à notre avis, une législation stricte de la pratique, même si des dispositifs, sous la poussée de structures comme *Transparency International* ont été adoptés par le Bureau de l'Assemblée nationale française.

Nous nous servirons des cas documentés dans la littérature et qui concernent les législations en vigueur au Canada, à l'échelle fédérale (Ottawa) et au niveau d'une province (le Québec) ; les cas des Etats-Unis d'Amérique et de l'Europe, avec l'Union européenne sont également abordés.

2.2.1. Définition du lobbying au niveau fédéral du Canada (Ottawa)

Une première loi sur le lobbying a existé en 1989, puis une nouvelle loi proposée en 2008 intégrant des amendements apportés dans les années antérieures. Une évolution majeure marque ce tournant : la notion d'« influence » disparaît. Le lobbying est dorénavant reconnu comme le fait de « communiquer avec le titulaire d'une charge publique au sujet [de mesures dont législatives, réglementaires et décisionnelles visées] » (Boucher, 2010, 21).

2.2.2. Définition du lobbying dans la province du Québec

Avec le Québec, « l'influence » dans le lobbying est au cœur de l'activité : sont de fait reconnues comme faisant partie du lobbying :

toutes les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées, par la personne qui les initie, comme étant susceptibles d'influencer la prise de décisions [...]

(T-11.011, *Loi sur la transparence et l'Éthique en matière de lobbying*, Article 2, 2002, c. 23, a. 2.)

2.2.3. Aux États-Unis

Contrairement aux apparences, nulle part dans le texte de loi la notion d'« influence » n'est rapportée dans le texte de loi aux USA. Le concept de lobbying est corrélé à deux autres concepts que sont les « lobbying contact » et « lobbying activities ». Au sujet de ces notions, voici ce qu'en dit le *Federal Lobbying Disclosure Act (LDA)*³, du 19 décembre 1995:

Activités de lobbying. -Le terme « activités de lobbying » signifie les contacts et les efforts de lobbying réalisés en appui à de tels contacts y compris la préparation et la planification des activités, la recherche et d'autres travaux de rappel du contexte qui est entrepris, au moment de sa réalisation, pour être utilisé dans les contacts et la coordination des activités de lobbying initiées par d'autres.

Contact de lobbying. –

(A). Définition. - Le terme « contact de lobbying » signifie toute communication orale ou écrite (y compris une communication électronique) faite à toute personne travaillant dans l'ordre exécutif et législatif⁴, pour le compte d'un client en ce qui concerne :

- (i) La formulation, la modification ou l'adoption de toute législation fédérale (y compris les propositions de lois) ;
- (ii) La formulation, la modification ou l'adoption de toute règle fédérale, règlement, ordre de l'Exécutif, ou tout autre programme, mesure politique, ou position du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

(*Lobbying Disclosure Act*, Public Law 104-65-Dec. 19, 1995 - 109 STAT. 691)

L'observateur attentif est bien obligé de constater l'absence de la notion centrale d'influence dans le contenu de la loi fédérale américaine. Par ailleurs, Baumgartner, chercheur et spécialiste de la question affirme même qu'au sens strict, des actions qui auraient pu paraître pour tous comme faisant partie du lobbying ne le sont pas en réalité : par exemple, faire une déposition officielle au Congrès, ou fournir une information requise par un agent de l'État, etc. (1998, p. 35).

³ "LOBBYING ACTIVITIES.-The term "lobbying activities" means lobbying contacts and efforts in support of such contacts, including preparation and planning activities, research and other background work that is intended, at the time it is performed, for use in contacts, and coordination with the lobbying activities of others.

LOBBYING CONTACT.-

(A) DEFINITION.-The term "lobbying contact" means any oral or written communication (including an electronic communication) to a covered executive branch official or a covered legislative branch official that is made on behalf of a client with regard to-

- (i) the formulation, modification, or adoption of Federal legislation (including legislative proposals);
- (ii) the formulation, modification, or adoption of a Federal rule, regulation, Executive order, or any other program, policy, or position of the United States Government;" (Traduction de l'auteur)

⁴ La qualité du « contact de lobbying » est très précisément édictée dans le même texte, voir par exemple, « sec.3. Definitions », pour les spécifications liées à l'Exécutif au sous-point 3, celles liées au législatif au sous-point 4.

2.2.4. Définition du lobbying pour l'Union européenne

Selon le Livre vert présenté par la Commission sur l'Initiative de la Transparence européenne à Bruxelles le 3/05/2006, *« on entend par « lobbying » toutes les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et les processus décisionnels des institutions européennes. »* (Commission des Communautés Européennes, 2006, p.5)

Le lobbying et les lobbyistes sont perçus comme pouvant éclairer les institutions européennes pour faire triompher l'intérêt général ou le bien commun. C'est pourquoi les méthodes de lobbying « irrégulières » ou qui « sont manifestement trompeuses » sont dénoncées.

A ce stade, essayons de résumer les approches légales du lobbying dans les cas cités. On peut en retenir les points majeurs suivants :

1. La notion d'influence n'est pas partout présente dans les acceptions : elle est clairement indiquée dans la démarche du lobbying au Québec et dans l'espace européen, mais elle est absente au niveau fédéral canadien, de même qu'aux Etats-Unis.
2. Les aspects de communication sont fortement soulignés dans les définitions du Canada, tandis que les options sont plus ouvertes dans les conceptions légales en Europe et aux Etats-Unis. En ce qui concerne le cas canadien, on peut se demander, à la suite de certains chercheurs comme Montpetit (2002), si le lobbying ne va pas au-delà des seules activités de communication.
3. Un point commun dans toutes les approches concerne la cible des personnes visées par le lobbying: ce ne sont pas exclusivement des personnes élues, mais tout « titulaire de charge publique », selon la terminologie canadienne.

S'il existe un terrain où l'ensemble des lobbyistes se rejoignent, c'est bien dans la démarche générale ou les fondements du savoir-faire des lobbyistes et dans la mise en place des stratégies ou des tactiques de lobbying.

2.3. Démarche générale et fondements du lobbying

Selon plusieurs praticiens (Clamen, 1995 ; Farnel, 1994 ; Prevost-Testard, 1993 ; Giuliani, 1991), le lobbying est une combinaison d'un ensemble de techniques et de méthodes. Une démarche générique en cinq grandes étapes en a été proposée par Farnel (1994, p. 87) :

- 1) La définition des objectifs par l'organisation ;
- 2) La sélection de questions devant faire l'objet d'une surveillance, d'une analyse et d'une intervention de l'organisation ;

- 3) L'identification des cibles à influencer : à *l'intérieur* et à *l'extérieur de l'appareil gouvernemental* ; sans oublier *le moment approprié de « l'attaque »* ;
- 4) La sélection des techniques de lobbying (direct ou indirect) sur laquelle nous revenons au point suivant ;
- 5) Enfin, la mise en œuvre de l'action, le monitoring et l'évaluation.

La démarche ainsi décrite repose en réalité sur un certain nombre de techniques ou de piliers fondateurs du lobbying moderne c'est-à-dire observable de façon commune dans les pays. Parmi ces techniques de base, on peut en retenir les suivantes :

- *La veille institutionnelle* : aussi appelée surveillance ou monitoring. Fondamentalement, il s'agit de « scanner » son environnement pour détecter à la fois les menaces et les opportunités pouvant affecter la vie d'une organisation ; cette activité a pour finalité de prendre des actions anticipatrices au profit de cet organisme ;
- *L'intermédiation* : c'est la mise en contact entre une organisation qui se place dans le rôle de « demandeur » avec la sphère de décision publique ; une telle action implique la mobilisation du réseau relationnel du lobbyiste et la maîtrise du processus de décision publique ; ce travail de mise en contact entre une organisation et les pouvoirs publics a parfois donné du lobbyiste l'image d'un avocat, celui qui défend les intérêts d'une organisation ou d'une cause : certains font ainsi le lien entre l'« advocacy » et le travail d'information-persuasion du lobbyiste auprès des pouvoirs publics (Attarça, 1999, p.16) ;
- *La communication et la mobilisation de l'opinion* : c'est le recours au poids de l'opinion pour faire pression sur le décideur politique ; plusieurs techniques sont possibles : communication à travers les médias ; publication d'études d'opinion, de livres blancs ; organisation de pétition, formation de coalitions, etc.

2.4. Stratégies et tactiques du lobbying (*inside lobbying, outside lobbying*)

En matière de lobbying, les stratégies les plus utilisées se regroupent généralement en deux catégories : « directe » et « indirecte ». Il est fréquent de trouver dans la littérature les expressions comme « lobbying direct » et « lobbying indirect », inspiré des stratégies mises en place par des "insider groups" et "outsider groups" (Schattschneider, 1935 ; Grant, 1978 ; Maloney, Jordan et McLaughlin, 1994): la première notion fait référence aux groupes d'influence régulièrement consultés comme de l'intérieur par les systèmes politiques – il s'agit donc d'une forme de lobbying direct ; la deuxième expression s'applique à toutes les autres formes de « lobbying indirect ». Pour sa part, Binderkrantz (2005, p. 696) tout en reconnaissant les deux catégories de lobbying propose quatre types de stratégies utilisables par les ONG et autres groupes d'intérêt dans leur tentative d'influencer les politiques publiques.

Sous la rubrique « stratégies directes », Binderkrantz (1995) cite « administrative strategy » et « parliamentary strategy » ; sous « stratégies indirectes », l'auteur mentionne « media strategy » et « mobilization strategy ». Nous proposons ci-dessous une synthèse des stratégies proposées par ailleurs par Drolet, (2009) qui s'inspire fortement de Binderkrantz (1995).

Tableau n° 2 : Stratégies de lobbying direct et indirect des ONG - adapté par l'auteur à partir de Binderkrantz (1995, p.696) et Drolet (2009, p.21)

STRATEGIES DE LOBBYING DIRECTES		STRATEGIES DE LOBBYING INDIRECT	
<i>Stratégies administratives</i>	<i>Stratégies législatives/politiques</i>	<i>Stratégies de mobilisation populaire</i>	<i>Stratégies médiatiques</i>
- Aide dans le processus décisionnel	- Accords de faveurs	- Alliances avec des acteurs influents	-Achat de publicité
- Contacts avec le ministre approprié	- Contacts directs ou indirects avec des élus, porte-parole des partis politiques	- Création de coalitions	-Campagnes médiatiques
- Contacts directs ou indirects avec des fonctionnaires	- Contacts directs ou indirects avec un haut fonctionnaire	- Financement d'activités, de projet	- Contacts avec la presse
- Participation à des comités	- Pratiques électoralistes	- Manifestations publiques, organisation de grèves, appel à la désobéissance civile, conduites de pétitions	- Diffusion de sondages, de produits d'analyse et de recherche
- Présentation de recherches (niveau administratif)	- Présentation de recherches (niveau politique)	- Mobilisation des membres	- Engager une firme de relations publiques
- Recours aux tribunaux	- Présentation devant une instance	- Organisation de campagnes de lettres	- Organisation de conférences de presse

Au-delà des professionnels, le lobbying a fait l'objet de réflexions, d'approches et d'analyses dans la communauté des chercheurs. C'est l'objet des lignes qui suivent.

3. Le lobbying dans le champ académique

La présente revue de la littérature est essentiellement inspirée d'auteurs anglo-saxons comme Getz (2002), Jaatinen (1999) et de rares auteurs francophones dont Carayol (2004). Si les deux derniers auteurs proposent d'envisager le lobbying dans une perspective des sciences de l'information et de la communication, plusieurs autres champs disciplinaires comme la sociologie, les sciences économiques, la science politique et les sciences de gestion se sont intéressés au concept de lobbying d'après Getz (2002) qui a pu recenser une dizaine de théories relatives au sujet. Le tableau ci-dessous présente les différents champs disciplinaires au regard des théories relevées par ce chercheur. Nous commenterons ce tableau par la suite.

Tableau n° 3 : disciplines et théories sur le lobbying, d'après (Getz 2002)

Disciplines	Approches théoriques dominantes
Sociologie	Théorie de la dépendance des ressources (<i>Resource dependence theory</i>)
	Théorie institutionnelle (<i>Institutional theory</i>)
Economie	Théorie de l'action collective (<i>Collective action</i>)
	Théorie du choix public (<i>Public choice theory</i>)
	Théorie des coûts transactionnels (<i>Transactional costs theory</i>)
	Théorie des jeux (<i>Game theory</i>)
Sciences de gestion, ou Sciences du management	Théorie de l'agence (<i>Agency theory</i>)
	Théorie comportementale des firmes (<i>Behavioural theory of the firm</i>)
	Théorie de la stratégie d'entreprise (<i>Business strategy</i>)
	Théorie de l'écologie des populations (<i>Population ecology theory</i>)
Science politique	Théorie des groupes d'intérêt (<i>Interest group</i>)

3.1. Etudier le lobbying dans la perspective sociologique

Au cours de leur histoire, les humains ont mis en place différentes formes de regroupements. L'entreprise en est une, et les comportements observables dans ces unités économiques ont été étudiés par les sociologues comme autant de faits sociaux. Deux théories sociologiques au moins, d'après Getz (2002), permettent d'appréhender et d'expliquer les

relations politiques entre les organisations : la théorie de la dépendance des ressources et la théorie institutionnelle.

3.1.1. La théorie de la dépendance des ressources

La théorie de la dépendance des ressources stipule que la possession de ressources essentielles par une entreprise A dont une entreprise B a forcément besoin pour fonctionner et s'imposer dans un environnement concurrentiel crée une relation de pouvoir de A sur B et une relation de dépendance de B envers A. Les ressources, pour une organisation, sont définies par Oberson (2009, p.3) comme « les matières premières, le travail, le capital, les équipements, les connaissances et les débouchés pour ses produits et ses services ». La dépendance est évidemment non désirable pour une entreprise car les possibilités de choix sont limitées, ce qui peut provoquer une menace directe sur la stabilité voire l'existence même de l'entreprise. Toutefois, pour Jeffrey Pfeffer et Gerald Salancik qui sont cités par plusieurs sources (Oberson, *op. cit.*, p.3) comme les concepteurs de la théorie de la dépendance, les types de comportements possibles d'une entreprise dépendante restent prévisibles.

Ce principe sociologique a fourni un matériau de travail aux théoriciens du management pour montrer que la dépendance des ressources est un facteur clé dans le développement de la stratégie d'entreprise. Ainsi, les entreprises n'interviennent pas dans le champ politique pour réduire leur dépendance du gouvernement, en ce qui concerne par exemple des textes réglementaires favorables sur la régulation, protection sur les achats ou les ventes, etc., mais pour limiter au maximum les incertitudes liées à cette dépendance, étant entendu que ces incertitudes peuvent avoir des développements négatifs sur la vie de la structure.

En se basant sur des travaux d'autres chercheurs, Getz explique les motivations pour lesquelles une firme va s'engager en politique ou pas. L'organisation va s'engager dans une action politique si elle perçoit dans les décisions publiques des enjeux touchant à sa vie ou sa survie, ou plus exactement « si une action gouvernementale pendante est ressentie comme une menace » (2002, p.313)⁵. Suivant la même démarche, Getz arrive à dégager un certain nombre de principes stratégiques employés par les firmes. Par exemple, les entreprises les plus dépendantes du gouvernement ont davantage tendance à établir des relations suivies avec les agents de l'Etat. En revanche, les entreprises les moins dépendantes ont tendance à développer une approche transactionnelle.

3.1.2. La théorie institutionnelle

La théorie institutionnelle traite des choix à réaliser en fonction ou en réponse à un environnement institutionnel donné. Il s'agit des règles, mesures réglementaires dont le respect permet de sécuriser des gains recherchés par une organisation ou de développer sa

⁵ « particularly if pending governmental action is perceived as a threat » (traduction de l'auteur).

légitimité au sein de la société, argumente Getz. La conformité avec les règles institutionnelles ou « isomorphisme » est essentielle au succès organisationnel. Rival confirme, pour sa part, que « ce n'est plus la rationalité économique qui guide les entreprises dans leur adaptation à l'environnement mais la recherche de légitimité externe nécessaire à la survie de l'organisation » (2002, p.19)

Sur les raisons de l'engagement politique, la théorie institutionnelle permet aux firmes, selon Getz de « déployer des ressources politiques afin d'accroître leur légitimité et pour obtenir des ressources institutionnelles favorables » (2002, p.314)⁶. En ce qui concerne les tactiques, Getz pense que « les entreprises choisissent des stratégies ou des tactiques basées sur la possession qu'elles ont des ressources institutionnelles » (2002, p. 314)⁷. Enfin, en matière d'adaptation à l'environnement externe, la théorie institutionnelle donne une réponse, toujours d'après Getz: « Les ressources institutionnelles (capital politique) sont nécessaires au succès de l'action politique » (Getz, *op. cit.*, p.314.)⁸.

3.2. Etudier le lobbying dans la perspective des sciences économiques

Une variété de problèmes rencontrés en société a fait l'objet de l'analyse des spécialistes de l'économie. Il en va ainsi des questions politiques où quatre théories principales ont été régulièrement convoquées pour expliquer les déterminants de l'influence politique, d'après Getz (2002).

3.2.1. La théorie de l'action collective

La théorie de l'action collective s'intéresse, avec Olson (1978, 2002), à la mise à disposition des biens publics, biens collectifs ou bien communs par des acteurs privés. Ces biens collectifs sont caractérisés par une égale jouissance ouverte à tout citoyen : personne ne peut être frappé par aucune clause d'exclusion possible.

La théorie de l'action collective fait inmanquablement surgir la figure du « free rider » ou du « passager clandestin ». Pour Olson (*op. cit.*), les actions collectives menées par des groupes restreints ont des chances de succès car un petit nombre d'acteurs est prêt à supporter les sacrifices nécessaires pour qu'un grand nombre de personnes profite des avantages qui seront acquis, du fait de la lutte. Ce cas de figure ne marche pas avec des groupes plus larges, en revanche, selon Olson (*op. cit.*), du fait des « passagers clandestins », ces acteurs individuels qui sans renoncer à jouir d'un bien collectif (par exemple, abandon d'une taxe communale ou gratuité d'un service public) ne sont guère prêts à en payer le prix en prenant une part active à la lutte (sous forme de participation, par exemple, à une grève, une marche, une pétition, etc.) ; au mieux, sont-ils prêts à prendre une part infime.

⁶ «*deploy political resources to increase their legitimacy and to obtain favourable institutional resources*» (traduction de l'auteur).

⁷ «*firms select strategies or tactics based on their possession of institutional resources*» (traduction de l'auteur).

⁸ «*institutional resources (political capital) are necessary for successful political action*» (traduction de l'auteur).

La théorie de l'action collective trouve un terrain d'application dans le champ politique, avec le lobbying, parce que « les bénéfices d'une activité politique sont collectifs ou présentent des propriétés de biens publics ou « affichent les propriétés de biens collectifs » (Getz, 2002, p. 309)⁹.

Pour Getz, la théorie de l'action collective renseigne suffisamment sur les motivations d'un type particulier d'entreprises : « les grandes entreprises évoluant dans les secteurs industriels concentrés ont une probabilité plus forte à être politiquement actives » (*op. cit.*, p. 309)¹⁰.

3.2.2. La théorie du choix public

La théorie du choix public considère le processus politique comme un marché d'échange entre des agents publics et des acteurs privés, chacune des parties visant son intérêt personnel. Le principe de base est que les agents de la Fonction publique fournissent des services potentiels de grande qualité pour satisfaire aux besoins des acteurs privés. A partir de là, les entreprises se positionnent: soit, elles entrent dans le champ politique pour « acheter » cette offre du gouvernement en le soutenant de diverses manières (contributions financières, promesses de vote implicites ou explicites...); soit, elles s'engagent pour rechercher l'effet opposé si elles considèrent que la politique publique est une menace potentielle pour leurs activités. Le concept est bien expliqué par Keim et Zeithaml pour qui la théorie du choix public « met un accent majeur sur l'évaluation des mesures d'encouragement et des contraintes pouvant influencer le comportement des individus qui décident et mettent en œuvre la politique publique » (1986, p.830-1 cité dans Getz, *op. cit.*, p. 310)¹¹.

Pour Getz, la théorie du choix public est utile pour comprendre la motivation des entreprises s'engageant en politique et les tactiques qu'elles mettent en place à cet effet. Sur la source de la motivation, l'auteur pose que « les firmes deviennent politiquement actives pour « acheter » des politiques publiques favorables » (*Ibid.*, p.310)¹². En ce qui concerne les tactiques ou stratégies développées, l'auteur soutient que « les entreprises font des choix tactiques, sur la base de leur compréhension des mesures d'encouragement ou des contraintes auxquelles les agents publics doivent faire face » (*Ibid.*)¹³.

Bien entendu, les pratiques de corruption peuvent gêner des esprits orthodoxes mais Getz (2002) précise que la plupart des études empiriques ne relèvent pas une évidence claire

⁹ « *The benefits of political activity are collective or "display collective goods properties"* (traduction de l'auteur). A noter que Getz cite Ullman (1985, p. 142) dans la dernière partie de la citation.

¹⁰ « *Large firms in concentrated industries are most likely to be politically active* » (traduction de l'auteur).

¹¹ « [public choice theory] *places major emphasis on evaluating the incentives and constraints influencing the behaviour of individuals who decide and implement public policy* ». (traduction de l'auteur).

¹² « *Firms become politically active to purchase desirable public policies* » (traduction de l'auteur).

¹³ « *Firms choose tactics based on their understanding of the incentives and constraints faced by public officials* » (traduction de l'auteur).

que les contributions aux campagnes (électorales) permettraient aux entreprises d'« acheter » en leur faveur des décisions législatives.

3.2.3. La théorie des coûts transactionnels

La notion de « coût de transaction » a été approfondie par Williamson (Prix Nobel 2009) qui en a fait un courant théorique important de l'organisation. La théorie des coûts de transaction prend appui sur la « rationalité limitée » (concept emprunté à Herbert Simon) des agents qui se comportent de manière « opportuniste » sur le marché de l'échange économique.

En fait, deux options sont possibles, explique Getz (*Ibid.*, p. 311) : ou bien, la fonction est assurée en interne (au sein de l'entreprise) ou bien elle l'est en externe, sur la base d'un contrat effectué par un prestataire. En réalité, trois critères, selon l'auteur, donnent la mesure du coût de la transaction : *l'incertitude* liée à l'échange économique, autrement dit à la transaction, la *fréquence* de la transaction, la *spécificité des actifs*, autrement dit la particularité du bien ou du service, objets de la transaction). Bien entendu, chacune des options –gestion en interne ou externe- présente des avantages et des inconvénients. Par exemple, la gestion en interne va obliger l'entreprise à accorder des ressources à une activité nouvelle et à exercer un contrôle serré et permanent ; la contractualisation pose la question des ressources et des risques inhérents au choix judicieux ou pas de l'agence contractante. En somme, la théorie de la transaction des coûts vise à identifier les meilleurs arrangements organisationnels possibles qui peuvent permettre à une entreprise d'être performante tout en économisant ses ressources.

Le lien avec le champ politique consiste, selon Getz, à éclairer surtout les tactiques employées par les firmes. Fondamentalement, explique l'auteur, « la firme rationnelle veut minimiser les coûts et les risques liés à l'exercice d'activités politiques, tout en s'assurant que le message envoyé à travers la communication politique reflète précisément ses intérêts » De façon spécifique, on peut retenir que :

Les firmes s'appuient sur les associations professionnelles lorsque les intérêts convergent avec ceux du secteur industriel mais agissent de façon indépendante lorsque ces intérêts divergent.

Les firmes ou les associations professionnelles passent des contrats avec des intermédiaires pour régler des problèmes qui se posent rarement, mais engagent en interne des actions politiques pour régler des problèmes qui se posent fréquemment ; les firmes ou les associations professionnelles peuvent s'engager dans des coalitions temporaires pour des objectifs clairement définis. (2002, p. 311)¹⁴

¹⁴ « *Firms rely on trade associations when their interests converge with industry interests, but act independently when interests diverge.*

Firms or trade associations contract with intermediaries for issues that recur infrequently, but internalise political action for issues that recur frequently

Firms or trade associations may join temporary coalitions for some precisely defined objectives» (traduction de l'auteur).

3.2.4. La théorie des jeux

La théorie des jeux est liée à une prise de décisions qui est faite par anticipation des choix ou comportements de deux acteurs au moins pris dans un même environnement d'incertitude. Getz (2002) explique que la théorie des jeux trouve sa pertinence dans l'analyse de l'influence politique dans la mesure où des acteurs qui essaient d'influencer une politique publique prennent des décisions sur la base des choix supposés des autres acteurs. L'accent est mis sur le fait que les actions politiques engagées sont prises par anticipation et en réponse aux actions que poseront les autres acteurs, considérés comme rivaux. En cela, cette théorie éclaire principalement sur les tactiques ou stratégies mises en place pour savoir s'il faut s'engager ou pas et surtout suivant quelles modalités.

Dans le contexte de deux groupes rivaux engagés dans une activité de lobbying dont la cible serait des élus, Getz (2002, p. 312) indique que Austen-Smith et Wright (1992) ont explicitement utilisé la théorie des jeux pour proposer un modèle théorique du lobbying, critiqué certes mais qui ne manque pas d'originalité. D'abord, ils supposent que la pratique du lobbying est efficace, en cela qu'elle rapporte des résultats observables ; ensuite, ils estiment que l'objectif du lobbying vise à faire changer l'opinion du législateur. Enfin, alors que la tendance constatée en science politique consiste à approcher les groupes d'élus qui sont proches de vos idées, ces chercheurs cités dans « suggèrent qu'il n'y a aucune raison de viser les législateurs amis sauf dans la situation où ceux-ci sont ciblés par des groupes adversaires » (Getz, *op. cit.*, p. 312)¹⁵.

En conclusion, Getz propose de retenir que « les firmes visent des agents du gouvernement, sur la base de la prévision qu'elles font des autres cibles gouvernementales visées par les groupes rivaux » (*Ibid.*)¹⁶.

3.3. Etudier le lobbying dans la perspective des sciences de gestion ou de management

3.3.1. La théorie de l'agence

La théorie de l'agence dont la figure incontournable est Jensen et Meckling (1976) met l'accent sur les relations dans lesquelles une partie dénommée « agent » (c'est le contractant, le mandant) agit, en ayant un certain pouvoir de décision, pour une autre partie désignée « principal » (c'est le mandataire). Getz (*op. cit.*, p. 316) explique que la théorie de l'agence a pour tâche l'examen des problèmes inhérents aux relations principal-agent et des efforts déployés par les mandataires pour minimiser ces problèmes.

¹⁵ « [They] suggest there is no reason to target congenial legislators unless opponent groups also target those legislators » (Traduction de l'auteur).

¹⁶ « Firms target government officials based on their expectations about which officials will be targeted by rival groups » (Traduction de l'auteur).

Appliqué au champ politique, le principal est souvent considéré comme l'entreprise et l'agent un fonctionnaire du gouvernement. Bien entendu, il n'est guère besoin de signer un contrat de type juridique pour que cette relation prévale ou existe dans la réalité. Dans cette perspective, la théorie de l'agence permet d'expliquer les motivations politiques des entreprises et les tactiques utilisées. Sur la motivation, Getz explique que « comme il est structurellement impossible pour les firmes de prendre les décisions publiques, elles vont faire des fonctionnaires du gouvernement des agents » (2002, p. 315)¹⁷. Pour ce qui des tactiques/stratégies, le principe est le même : « Les firmes choisissent leurs tactiques sur la base des problèmes d'agence qui caractérisent leurs relations avec les fonctionnaires du gouvernement » (2002, p. 316)¹⁸.

3.3.2. La théorie comportementale de la firme

La théorie comportementale de la firme s'intéresse aux modalités de la prise de décision dans une entreprise. Les principaux auteurs de ce courant sont Cyert et March (1963). Getz (*op.cit.*, p. 316) nous apprend que pour ces chercheurs, l'entreprise n'est pas un groupe homogène, mais est composée d'employés et de groupes d'employés qui ont leurs propres aspirations et donc des intérêts conflictuels. En conséquence, le comportement de l'entreprise est influencé par tous ces paramètres. Simon (1955) avait déjà pu noter, grâce à son concept de « rationalité limitée », que dans les environnements complexes et incertains, les entreprises ont tendance à se « satisfaire » de décisions acceptables plutôt que de rechercher des options optimales.

Cette théorie a été utilisée par des chercheurs, soutient Getz, pour expliquer les raisons de l'engagement politique des firmes et comment elles peuvent s'adapter dans un environnement difficile. Getz soutient (*op.cit.*, p. 316), en outre, que Schuler et Rehbein (1997) et Rehbein et Schuler (1999) auraient clairement montré que les entreprises adaptent leurs décisions politiques à partir des stimuli reçus de l'environnement externe et de leurs interprétations de ce milieu. Pour Getz, il est possible de poser aussi que certaines caractéristiques de l'entreprise augmentent la chance de l'organisation à s'engager politiquement. Getz (*op.cit.*, p. 316) indique que des variables suivantes interviennent dans le processus comme la taille et l'âge de la firme, l'expérience ou les traditions, la structure organisationnelle, par exemple, l'existence d'un département ou d'un service en charge des relations avec le gouvernement.

Par ailleurs, un concept-clé de la théorie comportementale permet de comprendre comment une entreprise peut s'adapter à son environnement et poursuivre ses activités. Il s'agit de l'"organizational slack", généralement traduit par "biais organisationnel" mais que nous proposons de rendre plus simplement par "marge de manœuvre". Pour Getz, « les firmes

¹⁷ « Since it is structurally impossible for firms to make public policy decisions, they try to create agents for government officials » (traduction de l'auteur).

¹⁸ « Firms select tactics based on the agency problems that characterize their agency relationships with the government officials » (traduction de l'auteur).

ayant de plus grandes ressources en termes de marge de manœuvre sont davantage capables de mettre en œuvre leur action politique » (*op. cit.*, p. 317)¹⁹.

3.3.3. La théorie de la stratégie d'entreprise

Intuitivement, on comprend que toute stratégie politique d'une entreprise est forcément corrélée à la vision d'ensemble de la stratégie de l'entreprise. Plus spécifiquement, la théorie de la stratégie d'entreprise évoque l'adaptabilité de l'organisation dans un environnement concurrentiel. Elle repose sur le principe que les entreprises développent des compétences distinctives suivant un ou plusieurs environnements pour atteindre des succès économiques, surtout lorsque les caractéristiques de l'environnement de l'organisation s'y prêtent. Baron (1995) est présenté comme le chercheur qui a le mieux distingué les deux types d'environnement pour lesquels des stratégies appropriées permettent le développement efficace de l'entreprise. Cet auteur distingue un environnement quasi naturel de l'entreprise, c'est l'environnement de marché ou l'environnement marchand ("market environment"). Mais il existe un environnement "hors marché" ("non market environment") auquel il faut appliquer une stratégie "hors marché". S'inspirant de Baron (1995), Getz indique que « plus l'environnement d'une entreprise est placé sous la dépendance du gouvernement, plus importantes à développer seront les compétences hors marché que celles de marché » (*op. cit.*, p. 317)²⁰. Sur la base des travaux de Baron (1995), une étude empirique réalisée par Shaffer *et al.* (2000) sur l'industrie aéronautique aurait donné des résultats concordants. Un lien a été fait entre le nombre d'actions politiques engagées hors marché économique de l'entreprise (activités de relations publiques, lobbying...) et une plus grande performance financière ou de marché de ladite structure.

3.3.4. La théorie de l'écologie des populations

Les auteurs incontournables de cette approche sont Aldrich (1979), Hannan et Freeman (1989). Inspirée des lois biologiques de la « sélection naturelle », la théorie de l'écologie des populations reconnaît la prégnance de l'environnement sur la variété, la diversité et le nombre des entreprises. « Seul l'environnement est à l'origine de la sélection et des variétés d'organisations observées », note Rival (2002, p. 20). L'enjeu c'est l'accès aux ressources limitées que fournit l'environnement. Suivant Gray et Lowery (1997), Getz (*op. cit.*, p. 317) indique que la diversité des ressources environnementales permet l'éclosion d'entreprises (nouvelles) spécialisées alors que l'abondance de ressources similaires en produit moins. Il s'agit là d'une illustration, soutient Getz (*op. cit.*, p. 317), de la théorie de l'écologie des populations pour expliquer les comportements politiques des entreprises. Ainsi, plus une population d'entreprises partage les mêmes intérêts et visent les mêmes cibles politiques, plus une entreprise de cette population aura tendance à engager une action politique indépendante pour se différencier des autres, déduit Getz (*op. cit.*, p. 317) qui précise

¹⁹ « *Firms with greater slack resources are better able to implement political action* » (traduction de l'auteur).

²⁰ « *Non market competencies are more important the more the firm's environment is controlled by the government, rather than the market* » (traduction de l'auteur).

par ailleurs que des « firmes dotées de certaines caractéristiques sont davantage capables de s'adapter aux changements de l'environnement » (*op. cit.*, p. 318)²¹.

3.4. Etudier le lobbying dans la perspective de la science politique

Pour Getz, seule la théorie des groupes d'intérêt apparaît comme la théorie dominante dans l'analyse de l'influence politique chez les chercheurs en sciences politiques. Une théorie qui d'après des auteurs comme Oberman (1993) suppose, d'une part, qu'il existe une pluralité d'intérêts divergents dans la société et que, d'autre part, ces intérêts sont détenus par des individus et défendus par des structures de type associatif ou de groupes d'intérêt. En conséquence, et en suivant des auteurs comme Dahl (1961), Getz (*op. cit.*, p. 308) explique que la théorie des groupes d'intérêts suggère que le processus démocratique de prise des décisions publiques est une tentative de construction ou d'atteinte d'un compromis entre les intérêts conflictuels d'une multitude de groupes d'intérêt. Au passage, Getz définit les intérêts comme « des attitudes, des valeurs, des objectifs ou des préférences » (*op. cit.*, p. 308)²².

Deux raisons fondamentales seraient à la base des engagements politiques des entreprises. La première indique que c'est parce que certains groupes d'intérêt sont présents dans l'arène politique pour défendre leurs intérêts spécifiques que d'autres groupes investissent le champ politique « dans l'objectif de réduire la probabilité que des décisions défavorables ne soient mises en œuvre » (*ibid.*)²³. La deuxième raison concerne des choix idéologiques comme source d'intervention politique des firmes. « Fondamentalement, une entreprise est activement engagée en politique dans le but d'empêcher que des idéologies alternatives (anti business, keynésienne, prosocialistes, etc.) ne prennent de l'ascendance »²⁴.

Au total, Getz retient que la théorie des groupes d'intérêt permet de comprendre qu'« une entreprise est politiquement active pour s'assurer que les politiques publiques ne nuisent pas aux intérêts du secteur ou pour s'assurer que l'idéologie des affaires demeure forte » (*op. cit.*, p. 309)²⁵.

3.5. Etudier le lobbying dans la perspective des Sciences de l'Information et de la Communication

Pour Jaatinen (1999), le lobbying a fait l'objet de plusieurs traditions de recherche dont certaines relèvent des Sciences de l'Information et de la Communication. A cette revue axée sur les SIC, nous nous proposons d'ajouter d'autres perspectives dont celle de Carayol qui nous paraît originale.

²¹ « *Firms with certain characteristics are better able to adapt to environmental changes* » (traduction de l'auteur).

²² « *Interests are attitudes, values and objectives or preferences* » (traduction de l'auteur).

²³ « *so as to decrease the likelihood of unfavourable policies might be implemented* » (traduction de l'auteur).

²⁴ « *essentially, business is politically active in order to prevent alternate ideologies (anti-business, Keynesian, prosocialist, etc.) from gaining ascendance* » (traduction de l'auteur).

²⁵ « *Business is politically active to assure that public policies do not harm business interests or to assure that the business ideology remains strong* » (traduction de l'auteur).

3.5.1. Le lobbying selon Jaatinen (1999)

Parmi les six traditions de recherche que cet auteur a pu recenser, nous en évoquons trois qui, d'après nous, relèvent des SIC.

3.5.1.1. *Le lobbying étudié dans la perspective des Public Relations*

Selon Jaatinen (1999, p. 9), les « *Public Relations* » ou PR auraient pris leur source en Allemagne au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle aux USA. Le champ aurait connu un développement séparé dans les deux pays, sous le modèle de la dissémination de l'information (*information dissemination model*) en Allemagne et sous le modèle d'agence de presse (*press agency*) ou modèle de la publicité (*publicity model*) aux USA. A sa naissance en 1920, dans ce dernier pays, les PR ont été utilisées comme un outil de gestion pour défendre, de façon unidirectionnelle, les intérêts du *business* contre les attaques des journalistes et les régulations gouvernementales. C'est après la 2^{nde} Guerre mondiale que les PR auraient intégré un certain équilibre dans les relations entre les firmes et les parties prenantes. Vu sous cet angle, le lobbying a été conceptualisé par les théoriciens comme un élément des PR dont les principales tâches seraient d'établir et de maintenir de bonnes relations entre les entreprises et la partie gouvernementale.

Les centres d'intérêt dans ce courant de recherche auraient concerné l'histoire, le rôle, la nature des relations entre le gouvernement et les entreprises mais aussi les moyens et les objectifs recherchés dans la construction de relations durables entre les deux parties.

3.5.1.2. *Le lobbying étudié dans la perspective de la Responsabilité sociale de l'entreprise*

Dans les années 1960, la montée grandissante des critiques dans la société du fait des politiques des entreprises et des activités de PR ont eu pour conséquence des demandes de plus en plus fortes pour plus de responsabilité et d'éthique. La fonction PR s'est trouvée affectée. Une manière pour la profession de faire face a été de se trouver un autre nom, plus désirable : les relations avec le gouvernement (autre nom du lobbying) sont rebaptisées « *Public Affairs* » ou « Affaires publiques ». Le rôle des PR est alors conçu suivant Cutlip *et al.* (1994) d'aider les entreprises à prendre leurs responsabilités pour régler les problèmes sociaux. Le lobbying est alors proposé comme un mode de coopération entre les décideurs politiques et les entreprises, dans l'intérêt premier du public.

Les principaux thèmes de recherche attachés à ce courant de pensée ont trait, entre autres, à l'importance de la prise de responsabilité, les activités de responsabilité sociale et les facteurs prédisposant à un engagement philanthropique des entreprises.

3.5.1.3. Le lobbying étudié dans la perspective de la gestion des attentes sociétales (*Issues management*) et de la communication de crise

Dans les années 1970, un changement dans les pratiques d'influence des politiques gouvernementales voit le jour sous le concept de « issues management » ou gestion des attentes sociétales, introduit par deux spécialistes des PR, Chase et O'Toole (Jaatinen, *op. cit.*, p. 11). Il s'agit, pour les professionnels de la communication spécialement recrutés à cet effet, d'identifier des enjeux liés aux politiques publiques pouvant affecter la vie des entreprises, avec pour charge pour ces spécialistes de la communication d'élaborer des réponses adéquates au nom de leur entreprise. Le but pour la gestion des attentes sociétales est donc de répondre aux défis posés aux organisations et d'utiliser les opportunités offertes par le processus de décision publique pour faire prendre des politiques publiques qui bénéficient aux entreprises et à leurs principaux interlocuteurs (Heath *et al.*, 1988).

Les domaines de recherche pour ce courant de pensée concernent l'identification, la gestion, les systèmes de gestion des attentes sociétales, les stratégies d'anticipation des crises, la communication de crise. Une attention particulière est accordée aux tactiques individuelles d'influence, principalement la publicité de plaidoyer (*advocacy advertising*) et les comités d'action politique (*Political Action Committees*) ; un intérêt second est accordé à la question des contacts entre législateurs et lobbyistes, la mise en place de coalitions et la mobilisation à la base.

3.5.2. Le lobbying comme pratique temporelle des organisations

Analyser les pratiques de communication dans l'organisation sous l'angle de la temporalité offre un axe innovant à la recherche. L'apport de Carayol (2004) dans cette perspective à propos du lobbying, de même que la fonction d'agenda-setting méritent un éclairage particulier, car ils touchent à notre sujet.

3.5.2.1. Le rapport au temps dans les pratiques de communication

D'Aristote à Ricœur en passant par Foucault et Balandier, la question du temps a « travaillé » les sciences humaines et sociales. Dans les Sciences de l'Information et de la Communication, un intérêt récent pour le temps comme ressource a été noté ces dernières décennies, les différents travaux proposés s'inscrivant dans plusieurs axes de recherche. Le rapport au temps dans les médias représente un pôle important d'analyses. Si la « fonction d'agenda » des médias a été mise en avant depuis les années 1970, des recherches plus récentes ont permis de mettre à jour d'autres types de temporalités, notamment du côté des usagers ou du public. De fait, les médias y compris les machines (Perriault, 2000) imposent des temporalités évidentes aussi bien au citoyen ordinaire (Beaud, 1984) qu'à l'expert un peu pressé (Mattart, 2006). Par ailleurs, les temporalités médiatiques ont été aussi confrontées à celles politiques et sociales, dans des rapports de réciprocité (Sfez, 2000) et/ou de conflit (Vitalis, 2000). En dehors des médias, d'autres chercheurs comme Carayol (2005) invitent à intégrer « l'argument temporel » aussi bien dans la communication interne que dans la

communication externe. Cette dernière composante ouvre un axe intéressant d'analyse pour les pratiques de lobbying.

3.5.2.2. Le lobbying chez Carayol (2004)

Dans la « perspective allagmatique » qu'elle propose de la communication, Carayol (2004) envisage celle-ci « comme un processus dynamique de formation/information/transformation ». L'organisation, dans cette vision, « est ici considérée comme un lieu ouvert d'une activité fondamentale et incessante qui est en permanence discutée, accomplie et réaccomplie par des agents liées autour d'un projet ». A la suite de l'observation de pratiques organisationnelles, Carayol rapporte avoir observé que ces pratiques « tissaient des trajectoires plurielles dans l'espace-temps notamment du point de vue de l'anticipation et la conjecture ; l'émergence et l'improvisation ; la pérennisation ou l'engrammation ». Le lobbying fait partie de ces pratiques communicationnelles de l'organisation qui essaie d'inscrire son projet, autrement dit, son intentionnalité, dans un environnement traversé par des normes et des règlements sur lesquels cette organisation n'a que peu de contrôle. Dans la peau de *L'Entreprise aux aguets* scrutant cet environnement imprévisible pouvant contenir des menaces sur sa survie voire son existence et décidée à *Agir pour ne pas subir*, l'organisation s'engage dans des actions anticipatrices et proactives de lobbying, explique Carayol (2004, p. 27) « pour faire advenir un avenir souhaité, prévenir d'éventuelles difficultés, construire de manière volontariste la voie à un développement favorable à l'activité ».

En conclusion au chapitre

Né dans les pays anglo-saxons qui en ont défini les principales techniques, acclimaté en Europe, à la faveur de l'ouverture des frontières et du Marché commun, le lobbying a fait l'objet de nombreuses recherches, en termes d'approches et d'analyses. En réalité, ce sont les entreprises de type économique qui ont surtout utilisé cette ressource stratégique à leur avantage. En ce qui concerne le lobbying au profit des organisations à but non lucratif (*non profit lobbying*), il n'y a malheureusement pas grand-chose, surtout en lien avec les sciences de l'information et de communication. D'où le besoin d'explorer ce champ. C'est d'ailleurs pourquoi nous voulons consacrer le deuxième chapitre à l'étude des ONG, de façon générale et dans le contexte du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, en particulier.

Chapitre 2 : Les ONG et le pouvoir politique au Burkina Faso

Le présent chapitre est consacré à la revue de la littérature sur les ONG (1), ces principaux acteurs à l'initiative des actions de lobbying que nous voulons étudier dans le cadre de notre travail. Ces ONG représentent la figure la plus emblématique de la société civile (2), un concept qu'il est nécessaire de mettre à jour, avant de voir, dans une perspective diachronique les tentatives ou les actions d'influence que les ONG ont lancées envers le pouvoir politique du Burkina Faso, notre terrain d'étude (3).

1) Les ONG : revue de la littérature

1.1. Une histoire des ONG

*« Evoquer les ONG n'a guère de sens.
Il est nettement préférable de parler des ONG ou d'ONG »,
Philippe Ryfman (2009, p. 5)*

L'acronyme « ONG » pour « Organisations Non Gouvernementales » apparaît, pour la première fois en 1945 dans la Charte des Nations-Unies en son article 71 qui stipule que « le Conseil Economique et Social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les *organisations non gouvernementales* qui s'occupent de questions relatives à sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu à des organisations nationales, après consultation du membre intéressé de l'Organisation ». Ryfman (2009, p. 19) précise que l'expression « Organisations Non Gouvernementales » s'est peu à peu imposée à celle d'« associations internationales » utilisée depuis la fin du XIXe siècle pour désigner ces structures.

Si le sigle est d'apparition récente, il fait référence à une pratique ancienne plutôt ancrée dans la tradition chrétienne dans un premier temps. Une des toutes premières ONG jamais recensées dans le monde, du reste toujours active au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest – notre terrain d'étude – a été fondée avant 1048. Communément appelé « Ordre de Malte », son nom complet est « l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ». C'est une organisation qui fut conçue « à l'origine pour accompagner les pèlerins en Terre Sainte, les soigner et évangéliser les populations locales », précise Enée (2009, p. 89) qui consacre une thèse aux ONG du Burkina Faso. Plus tard, toujours en France, Saint Vincent de Paul crée en 1662 la *Congrégation des Filles de la Charité* tandis que Georges Fox, en Grande Bretagne, fonde en 1668 la *Société religieuse des Amis* plus connue sous le nom de *Quakers*, organisation fort persécutée en son temps mais qui se montra anti esclavagiste et très tolérante à l'égard des minorités religieuses comme les Juifs et les musulmans. En réalité, précise Dillière-Brooks, (2008, p. 71) « du Moyen-âge au siècle des Lumières, l'aide fût assumée par l'Eglise ».

Puis arrivent les Révolutions, américaine d'abord (à partir de 1775), française ensuite (1789), marquée notamment par la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* qui font évoluer les esprits. Ainsi que le confirme Jean-Christophe Rufin « le concept d'humanité apparaît à cette époque. Il désigne à la fois la totalité du genre humain, l'attention qu'on lui porte et le devoir d'améliorer son sort. A partir de 1830 environ, avoir de l'humanité se dira « "être humanitaire" » (2001, p. 21). L'individu est davantage perçu et conçu comme un citoyen ayant des droits plutôt qu'un sujet soumis à un pouvoir absolu auquel il ne serait lié essentiellement que par des devoirs. De fait, la *Ligue contre l'esclavage* voit le jour en 1775 tandis que Henry Dunant fonde en 1863 le *Comité International de la Croix Rouge* (CICR). C'est « l'acte fondateur de "l'humanitaire moderne" qui marque le début d'une période qui s'étend de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à la 1^{ère} Guerre mondiale », affirme Stéphanie Dupont (2003) sur son blog.

Toutefois, Ryfman (2009) fait remarquer que les premiers terrains de l'humanitaire furent occupés d'abord aux USA dès le 18^{ème} siècle où des associations voient le jour et mettent en place des activités. La Révolution américaine, dans la première moitié du 19^{ème} siècle avait permis au fait associatif de se développer d'une façon significative, ce qui du reste avait fortement influencé un esprit comme Tocqueville auteur d'un ouvrage bien connu, *De la Démocratie en Amérique*. Le premier convoi humanitaire connu daterait de 1812 où un navire américain, sur initiative privée, porta secours aux populations de Caracas affectées par un tremblement de terre en pleine guerre d'indépendance du Venezuela.

En Europe, les conflits du milieu du 19^{ème} siècle (Guerre de Crimée ; la Bataille de Solférimo) permettent de mettre en évidence les premières figures humanitaires comme celles de Florence Nightingale, « la Dame à la lampe », une infirmière anglaise qui apporta des soins aux soldats sur les champs de bataille. En rappel, l'incontournable Henry Dunant fonde en 1863 l'organisation qui va devenir plus tard le *Comité International de la Croix Rouge* (CICR).

A la veille de la Grande Guerre, un contexte particulier - épidémie de grippe espagnole et débuts de la famine imposée aux vaincus- favorise l'éclosion d'une première génération d'ONG. Les secours sont dorénavant apportés aux victimes civiles des conflits armés – une première. C'est ainsi que la Britannique Eglantyne Jebb fonde l'ancêtre de *Save The Children* à l'époque dénommé *Fight the Famine* pour secourir les femmes et les enfants allemands.

Mais c'est véritablement la seconde moitié du XX^{ème} siècle qui marque un tournant déterminant dans l'histoire des ONG. « Des pauvres de proximité à des pauvres autres et lointains » (Hours, 2003, p. 2), on voit apparaître des organisations d'inspiration chrétienne « venir en aide aux victimes européennes et américaines des deux guerres mondiales et des crises économiques », indique sur son site web Stéphanie Dupont (2003). On peut ainsi, entre autres, citer le *Secours catholique* en 1946, *Emmaüs* de l'Abbé Pierre, en 1949, *World Vision*, en 1950, *Oxfam* en 1942, *Care*, en 1945, tandis que les *Nations-Unies* voient le jour en 1945 et se dotent d'institutions spécialisées pour soutenir le droit des enfants (*Unicef*, créée en

1946), promouvoir la santé dans le monde (*OMS*, en 1948), venir en appui aux réfugiés (le *HCR*, Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, crée en 1951). Il convient de préciser que, dans la même période, *La Déclaration universelle des droits de l'homme* est adoptée en 1948 par 48 Etats.

A partir des années 1950 marquées par un contexte de décolonisation surtout en Afrique, les ONG prolifèrent.

Le paternalisme ostentatoire fait place à l'aide, à l'assistance, à travers un discours sur la dignité des autres, au nom de leurs besoins. C'est le développement comme projet national post indépendance qui va ouvrir la voie aux ONG dans les pays du Sud, dans le cadre d'un mouvement idéologique tiers-mondiste, à la fois chrétien et marxiste (Hours, *op.cit.*, p. 2)

Les ONG sont portées par des idéaux de type caritatif et/ou contestataire. Parmi ces nouvelles structures se recrutent des organisations emblématiques comme *Terre des Hommes* et le *Comité Catholique Contre la faim et pour le Développement (CCFD)*, toutes deux créées en 1961; *Frères des Hommes*, créé en 1965. Ces organisations ont en commun, une « remise en cause de la dépendance néocoloniale fondée sur des rapports de coopération bilatérale » (Hours, *ibid.*).

Dans le même élan de politisation du secteur humanitaire (Dillière-Brooks, 2003, p. 76), on voit des Etats pousser à la création d'organismes comme les *Peace Corps* (Corps de la Paix, par le Président américain John Kennedy en 1961) ou l'*AFVP – Association française des Volontaires du Progrès* par les autorités publiques françaises ; le but étant d'avoir une présence physique dans les territoires les plus reculés. C'est à cette période que surgit *Amnesty International* en 1961, organisation dans un contexte particulier :

En 1961, Peter Benenson, un avocat britannique, s'est indigné de l'incarcération de deux étudiants portugais qui avait porté un simple toast à la liberté. Il a écrit un article dans *The Observer* et lancé une campagne qui a provoqué une réaction d'une incroyable ampleur. Retransmis dans des journaux du monde entier, son appel a montré que des personnes pouvaient s'unir pour défendre solidairement la justice et la liberté.

(AMNESTY INTERNATIONAL (Page consultée le 13/11/2013). « Qui sommes-nous ? », [en ligne], <https://www.amnesty.org/fr/who-we-are/>)

Amnesty International positionne sur l'agenda international la défense et la promotion des droits de l'homme (autrement appelés « droits humains »). Plus tard, et dans la même lignée, on enregistrera *Human Right Watch*, qui naît aux USA en 1988 tandis que la Fédération internationale des droits de l'Homme (*FIDH*) connaît une nouvelle dynamique.

« La décennie d'or des ONG » se situe entre les années 1970-1980. Elle est essentiellement marquée par la création de *MSF (Médecins sans Frontières)* par Bernard Kouchner et ses compagnons, en 1971, et du « sans-frontiérisme » qui va être renforcé par l'adoption du concept de « droit d'ingérence humanitaire » (dans les années 1980). Cette décennie marque une « rupture profonde » (Hours, *op.cit.*, p. 3) tant sur le plan technique que sur le plan idéologique. La professionnalisation des organisations s'opère et elles se transforment, en finançant les projets de développement. Pour Enée (2009, p. 90), cette

séquence est caractérisée par une « croissance spectaculaire du poids et de la reconnaissance de ces organisations. Plus proches du terrain et des bénéficiaires, elles représentent alors des agents de sensibilisation du public à la problématique Nord/Sud ». Pour sa part, Klingberg (1998, p. 36) identifie trois piliers de ce mouvement humanitaire protestataire : « l'irrévérence envers toute autorité » ; « l'urgence » et enfin la « visibilité des humanitarisés » et des « humanitarisants » produite par la médiatisation ». De fait, analyse Stéphanie Dupont « les "ONG d'urgence", plus voyantes, plus spectaculaires drainent l'essentiel des dons et concurrencent les "ONG de développement" qui ont moins d'images à vendre et moins de résultats quantitatifs à faire valoir » (2003).

Au début des années 1990, la fin de la « Guerre froide » et l'effondrement du bloc soviétique sont à l'origine du renforcement des associations de droits de l'homme et la création de nouvelles ONG (Ryfman, 2009, p.14). De nouveaux champs s'ouvrent qui touchent à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions massives (à l'exemple du conflit bosniaque ou du génocide rwandais), la lutte contre l'épidémie du VIH/Sida, la prévention des crises, le développement du microcrédit, etc.

Toutefois, à partir des années 1990 et ce jusqu'à nos jours (Enée, 2009), s'installe « un début d'auto-critique et de modestie » (Hours, *op. cit.*, p.3), une remise en question de l'efficacité des ONG, voire de leur « identité », de leur « réputation » ou de leur « légitimité ». La pauvreté persiste dans les pays dits du « Sud » malgré les flots d'argent injectés au cours de la décennie 1990, tandis que celle d'après voit poindre la crise économique et financière, avec un développement de la précarité dans le Nord.

Malgré tout, il n'est guère abusif d'affirmer qu'en dépit de tous les défauts et des contradictions qu'on peut leur trouver (Niggli et Rothenbühler, 2004 ; Brunel, 2004 ; Ferrié, 2003), les ONG sont devenues des acteurs majeurs des relations internationales ; elles sont désormais plus visibles et passent pour une grande majorité d'entre elles des spécialistes de la communication surtout médiatique. Ces « acteurs non étatiques » ont été et sont à l'origine de l'influence de certaines décisions publiques à l'échelle nationale ou internationale, par exemple, la création de la Cour pénale internationale (CPI), la baisse drastique des coûts des médicaments antirétroviraux (ARV). Récemment, lors de la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21, du 30 novembre au 11 décembre 2015, à Paris), malgré un contexte sécuritaire imposé à tous (du fait de l'état d'urgence) les ONG ont encore voulu faire entendre leur voix « malgré les restrictions ».

Qu'en est-il alors de l'historique des ONG au Burkina Faso, notre terrain d'étude ?

1.2. La petite histoire des ONG au Burkina Faso

Le Burkina Faso est une ancienne colonie française située en Afrique de l'Ouest. Anciennement dénommé Haute-Volta, le pays a été rebaptisé sous le nom de « Burkina Faso ». Il voit arriver les premières ONG sur son sol au lendemain de la proclamation de son indépendance intervenue le 5 Août 1960.

Les premières organisations sont d'obédience chrétienne mais portées vers le développement. Elles y sont encouragées notamment par la publication en 1967 de l'encyclique *Populorum Progressio* qui pousse les catholiques à s'engager pour des actions plus respectueuses des meilleures conditions de vie humaine. L'ambition est alors à la mise en place de « petits projets » porteurs qui bénéficient aux communautés locales. L'*Union Fraternelle des Croyants* (UFC) voit le jour en 1969. Et alors que les protestants mettent en place l'*Office de Développement des Eglises* (ODE, créé en 1972), les Catholiques, eux, fondent en 1973 le *Bureau d'Etudes et de Liaison* (BEL) ; le *Catholic Relief Service* (CRS), mieux connu dans le pays sous le nom de *Cathwell*, s'implante à partir de 1960.

Toutefois, les véritables « déclencheurs de l'afflux des ONG sur le territoire burkinabé » (Enée, 2010, p. 43) furent les dures sécheresses de 1973-1974 qui touchèrent le Sahel, une vaste zone semi désertique en Afrique de l'Ouest. Les organisations qui s'installent dans le pays mettent en place des activités tournées d'abord vers l'urgence : distribution de vivres, lutte contre l'érosion, accès à l'eau, implantation des banques de céréales et d'antennes médicales au bénéfice des populations affectées, etc. La performance réalisée par ces « urgentistes », par ailleurs familiers des médias et donc de la sensibilisation des donateurs vivant au Nord, a eu pour conséquence d'attirer plus d'attention pour les opérations dites humanitaires que celles visant le développement, plus lent et moins spectaculaire.

La période faste du développement des ONG locales et étrangères au Burkina Faso se situe toutefois au milieu des années 1980, indique Piveteau (1994, p. 8). Deux éléments en sont à l'origine : d'abord, la survenue d'une deuxième vague de sécheresse dans le pays (entre 1984 et 1985) et l'arrivée au pouvoir du *Conseil national de la Révolution* (CNR) dirigé par le Capitaine Thomas Sankara le 4 août 1983. Les nouvelles autorités aux idées progressistes invitent les ONG « à quitter le terrain social pour s'engager résolument au plan économique » (). Par ailleurs, le gouvernement crée le Bureau de Suivi des ONG (BSONG) pour coordonner les interventions de ces opérateurs privés. Piveteau (1994, p. 8) note que 36% des ONG françaises implantées depuis au Burkina Faso l'ont été entre 1984 et 1987.

Selon des données fournies par Piveteau (1994) et actualisées par Enée (2010), le Burkina Faso comptait quelque 17 ONG en 1973, 73 en 1980 ; 273 étaient recensées en 2000 auprès de la Direction du Suivi des ONG. En 2010, elles seraient 620 contre près de 353 en 2003.

Mais au fait, qu'est-ce qu'une ONG ? Quels en sont les traits caractéristiques ? Et quels sont les liens entre les ONG et la société civile, la grande famille à laquelle ces entités sont généralement rattachées ?

1.3. ONG : Une définition problématique

1.3.1. Définition de l'ONG au Burkina Faso

Au Burkina Faso, les termes « ONG » et « OSC » pour « Organisations de la société civile » sont utilisés indifféremment (Parecap, 2010, p. 12), aussi bien dans la presse, l'administration publique que par les acteurs concernés eux-mêmes. Toute chose qui ouvre la voie à une totale « confusion » des genres et englobe des organismes diversifiés (Piveteau, 1994, p. 1). Un exemple éloquent pour illustrer cette situation : le SPONG, Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales, est une plateforme qui a été créée au Burkina Faso depuis 1974 pour servir d'intermédiaire entre les structures membres et l'Etat. Dans une opération de communication marketing, le SPONG a voulu se donner une « vision » pour décliner son identité et la diffuser auprès de ses partenaires locaux et internationaux. Et quelle est donc la vision que se donne ce regroupement d'ONG ? Sur sa page web²⁶, voici ce qui est écrit :

Notre vision : "Une société civile burkinabé forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques en vue d'une société juste, équitable et démocratique".

On le voit bien : le glissement se fait sans difficulté entre ONG et Organisations de la société civile.

Cette mise en avant de la société civile s'explique, selon certains auteurs, par le fait que plus personne ne doute vraiment de la place primordiale dans l'économie sociale et solidaire de la société civile en tant que « force de gestion de la cité aux côtés de l'Etat et du secteur privé » (Parecap, 2010, p. 12).

Pour en revenir à l'ONG, il faut préciser que cette entité n'est guère mentionnée dans la loi burkinabé. C'est plutôt un statut, voire un label qui est accordé à des associations étrangères, lesquelles peuvent alors bénéficier de facilités fiscales et douanières (Piveteau, 1994, p. 3). C'est plutôt l'association qui a une existence juridique au Burkina Faso. En effet, la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association définit l'association en ces termes :

« Est Association, au sens de la présente loi, tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, spirituel, religieux, scientifique, professionnel ou socioéconomique » (article 1^{er}).

²⁶ SPONG. SECRETARIAT PERMANENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES. (Page consultée le 14/06/2015). Site du Spong, [en ligne], http://www.spong.bf/?page_id=47

Quatre types d'association sont reconnus par la loi burkinabé :

- 1) Les associations de « type ordinaire », comme définie ci-dessus ;
- 2) Les associations reconnues d'utilité publique : à leur demande, ces associations qui travaillent dans le domaine de l'intérêt général, après un exercice d'au moins deux ans, peuvent introduire un dossier auprès des autorités publiques pour pouvoir bénéficier d'un statut particulier accordé par décret pris en conseil des ministres. Par exemple, des subventions ou tout autre avantage peuvent leur être accordés au regard précisément de l'utilité publique de leurs interventions ;
- 3) Les associations étrangères ayant un siège hors du Burkina ou dont les organes dirigeants sont essentiellement constitués d'étrangers ; une autorisation préalable d'exercice dans le pays est nécessaire avant le déroulement des activités de ces associations ;
- 4) Les syndicats qui défendent les intérêts moraux, matériels et professionnels de leurs membres.

Au total, sont considérées comme ONG au Burkina Faso des associations étrangères ayant signé une convention d'établissement avec le gouvernement ou bien des associations nationales ayant signé une convention d'agrément avec l'Etat (Parecap, 2010, p. 15-16).

Cette difficulté à trouver une définition opératoire de l'ONG n'est pas propre au Burkina Faso. Les chercheurs, entre eux, et plusieurs organismes nationaux et internationaux n'en ont pas une conception homogène.

1.3.2. ONG : des éléments-clés définitionnels

Pour la Banque mondiale, les ONG sont des « organisations privées qui ont pour activité de soulager la souffrance, promouvoir l'intérêt des pauvres, protéger l'environnement, fournir des services sociaux de base ou de susciter le développement en général ». De son côté, Piveteau voit dans les ONG « l'ensemble des organisations d'initiative privée qui disposent d'une certaine autonomie financière par rapport aux Etats et bénéficient d'une marge de décision substantielle quant à la formulation de leurs objectifs centrés sur le développement et l'assistance aux populations auprès desquelles elles interviennent » (1994, p. 1). On pourrait ainsi décliner à volonté les définitions, l'unanimité ne serait guère faite. Le Conseil d'Etat français, connu pour sa rigueur, d'après les spécialistes, dans un rapport publié en 2000 en est venu à considérer les ONG comme une « catégorie très vaste, définie par restriction ».

En fait, l'entité « ONG » a fait l'objet de plusieurs approches. Elle a été définie par plusieurs spécialistes dont les juristes, politistes, sociologues, anthropologues, etc. Après avoir

passé en revue des définitions proposées d'après plusieurs perspectives théoriques, Ryfman (2014) a pu isoler cinq éléments qui ont l'avantage de reposer sur des bases éprouvées par l'expérience de terrain, autrement dit par l'histoire même des ONG.

Ces cinq éléments pouvant permettre de définir, sur une base opératoire, les ONG sont les suivants :

- Une notion d'organisation de citoyens ou de personnes privées qui se regroupent pour défendre, sur une base non lucrative et permanente, un idéal commun au profit d'autrui ;
- Une forme juridique particulière qui s'exprime sous la forme « d'association » ou « d'organisme à but non lucratif », suivant les législations dans les pays ;
- Un rapport à la puissance publique, marqué par l'indépendance et la création d'un espace autonome où la structure exerce ses compétences et déploie ses activités ;
- La référence à des valeurs où la démocratie est clairement exprimée (impliquant aussi bien le mode de fonctionnement en interne, le contexte de déploiement de l'action de l'organisation) et l'interaction avec des organisations-sœurs de la « société civile » ;
- Caractère transnational (au moins, pour l'origine des financements).

En nous inspirant de ces différents éléments, et dans le cadre de notre travail, nous choisissons de définir les ONG comme « des organisations de citoyens, librement constituées dans l'espace public et en dehors de l'Etat, engagées autour d'un idéal commun et pour la promotion et la défense de valeurs humanistes dans les secteurs du développement, de la gouvernance et de la démocratie ».

Présentes sur plusieurs fronts, partagées entre plusieurs « partenaires » dont les orientations ne sont pas forcément homogènes, les ONG font de plus en plus l'objet de débats.

1.4. Questions en débat autour des ONG

Critiquées, remises en cause, voire contestées, les organisations non gouvernementales depuis les années 1990 sont victimes de leur succès. On a pu à parler des « charity business » ou des « multinationales du cœur ». La trop grande professionnalisation du métier par rapport au début où le militantisme pur représentait la valeur commune n'est sans doute pas étrangère à cette situation. Si certains comme Rony Brauman (2000) réclament pour les ONG un « espace humanitaire », d'autres comme Dillière-Brooks (2008) proposent d'analyser l'« espace communicationnel » que se donnent ces acteurs de la solidarité internationale.

Deux concepts au moins font l'objet de réflexions de la part des analystes : la légitimité et l'identité des ONG.

1.4.1. Questions sur la légitimité des ONG

Selon Dilliere-Brooks (2008), la légitimité prend sa source dans la réflexion de Weber (1947) sur les « relations sociales », elles-mêmes inspirées des « actions sociales ». Fondamentalement, il s'agit de tenir compte de l'autre, alter-ego, à partir duquel on doit établir des relations apaisées en société. Cette perspective a été exploitée par les chercheurs en sciences de gestion qui proposent deux courants théoriques. *Le courant stratégique*, sous l'impulsion de Dowling et Pfeffer (1975) pour qui la légitimité est une ressource que cultive l'organisation pour acquérir la reconnaissance de l'environnement. Dit autrement, la source de la légitimité, dans ce courant de pensée, c'est l'organisation. De l'autre côté, avec *le courant institutionnel*, initié par des auteurs comme Meyer et Scott (1992), c'est l'environnement qui édicte des normes d'évaluation de la légitimité des organisations. On voit bien que la source de la légitimité est ici exogène : pour les structures, ce type de légitimité est une contrainte. Toutefois, des chercheurs comme Suchman (1995) proposent de ne pas opposer les deux courants et d'en avoir une vision dynamique.

Bien entendu, il est possible de reconquérir sa légitimité perdue, de la maintenir ou de la réparer quand elle est abîmée par suite de crises ou de situations complexes. Cela se fait à travers des « tactiques de légitimation » : de mise en conformité avec l'environnement, par exemple ; ou bien encore, de sélection de segments porteurs dans l'environnement. Autre possibilité : la manipulation de l'environnement ou, enfin, la création de véritables niches dans l'environnement pour redorer sa réputation, son image ou sa crédibilité.

L'intérêt dans les travaux de Dilliere-Brooks (2008) est de pousser à voir dans les pratiques de légitimation de l'organisation des stratégies de communication. Elle suit en cela des auteurs comme Suchman (1995) pour qui le management de la légitimité est basé sur la communication.

1.4.2. Questions sur l'identité des ONG

Selon Dacheux (1998), les associations et ONG souffrent beaucoup de problèmes de communication à plusieurs niveaux. Au plan interne, elles doivent faire face, par exemple, à la professionnalisation à outrance de ces structures et aux dérives administratives qui peuvent en découler. L'écart est aussi parfois grand entre les valeurs fondatrices de l'association et l'envergure des projets mis en œuvre. Au plan externe, les relations restent souvent marquées par la méfiance, voire le conflit entre l'association et plusieurs de ses publics externes ; parmi ceux-ci, il y a l'Etat, grand pourvoyeur en ressources financières des structures mais qui n'a pas forcément la même vision de solidarité internationale que ces organisations ; il y a aussi le public des élus qui sont des intermédiaires importants entre les associations et les citoyens, toutefois les deux entités ne partagent pas nécessairement les mêmes logiques de fonctionnement ou ne poursuivent pas les mêmes objectifs : se faire élire, pour le uns, par des citoyens auprès desquels ils pensent avoir fait la démonstration de leur engagement

communautaire à travers la mise en place de projets de développement ; pour les autres, participer au contrôle citoyen de l'argent public pour le déboursement duquel les élus n'auront fait que leur devoir. Enfin, il y a dans le grand public le segment des gens qui sont aidés par l'association mais dont la participation à la vie de l'organisation n'est pas spécialement souhaitée.

Pour Dacheux (1998), l'ensemble de ces problèmes de communication que rencontrent les associations prend sa source dans la non maîtrise de l'identité même de ces regroupements de citoyens. Pour le chercheur, il est essentiel que les ONG et associations établissent les traits constitutifs de leur identité, sinon elles continueront de développer des stratégies de communication mal pensées et donc inefficaces.

Quelle est donc l'identité profonde des associations et des ONG ? Dacheux (1998) donne des pistes, non sans avoir auparavant passé en revue les perceptions qu'en ont différents courants théoriques.

Ainsi, pour la sociologie politique, Dacheux (1998) estime que les associations et ONG sont assimilées à des groupes d'intérêt public liés à une cause. De ce fait, ces organisations sont perçues comme se donnant un rôle politique de contre-pouvoir, de renforcement de la vie politique, au sens qu'en donne Ricoeur: « l'association est le creuset où s'épanouit cet « homme capable » pour qui le pouvoir politique, en raison de sa fragilité que révèlent les paradoxes du pouvoir n'est « sauvé » que par la vigilance de ces mêmes citoyens que la cité a en quelque sorte engendrés » (1993, p. 17) .

La perspective psychosociale, elle, permet de saisir la place de l'adhérent au sein de l'association. Ainsi, grâce à la démocratie mise en place en interne, l'association ou l'ONG permet au membre d'accéder à une identité collective ouverte sur les valeurs de l'altruisme, du bien commun ou de l'intérêt général. Dit autrement, l'adhérent quand il s'engage dans une telle organisation dépose ou renonce à son égoïsme personnel pour épouser les valeurs humanistes proposées et défendues par l'association.

L'approche fonctionnaliste de l'association permet de décliner les différentes fonctions que remplissent les associations. Un rapport établi par Cheroutre (1993) identifie six fonctions que peut remplir une association : fonction de contestation sociale ; d'intermédiaire entre l'Etat et l'individu ; de socialisation des individus ; de formation à la démocratie ; de création de nouveaux espaces sociaux désintéressés et enfin, une fonction de solidarité volontaire.

L'approche communicationnelle, enfin. Pour Dacheux, une association n'est ni un parti politique ni une entreprise économique. Même si elle diffère du cercle de la famille et des amis, elle permet un échange et favorise un type de communication persuasive en face à face.

Cette revue de la perception de l'identité de l'association à travers les sciences humaines et sociales permet à Dacheux (1998) de dessiner les traits caractéristiques de la

nature profonde de ces organismes, en particulier ceux qui s'inscrivent dans le développement et la solidarité internationale. Il en propose six éléments distinctifs : élément de contestation sociale ; innovateur social ; creuset de resserrement du lien social avec les personnes exclues ; cadre d'expression de l'altruisme ; agent d'appui ou de complément aux politiques publiques ; voie pour faire émerger des compétences ignorées par l'Etat ; canal de défense de ses idées dans l'espace public ; manière de vaincre l'acratie. En résumé, Dacheux conclut que « c'est la participation politique, l'engagement en actes concrets et solidaires dans l'espace public qui représente la dimension identitaire spécifique de l'association de transformation sociale » (1998, p. 99).

Cette recherche de l'identité profonde de l'association est essentielle, selon Dacheux (1998), afin de régler les problèmes de communication qui traversent la plupart de ce type d'organisations. La méconnaissance d'une telle identité entraînerait toujours, d'après ce chercheur, la perpétuation d'erreurs graves de communication. L'auteur en cite au moins trois récurrentes : parce qu'une association n'est pas une entreprise économique tournée vers le profit, elle ne devrait pas voir dans la communication avant tout un ensemble de technologies. Ensuite, relève Dacheux (1998), communiquer pour une association ne signifie pas « vendre » un produit ou même une cause; c'est une simplification abusive, soutient ce fervent critique de la communication marketing des associations, qui amène les responsables et les chargés de communication de ces organisations à penser que l'essence de la communication réside dans la persuasion, l'adhésion à tout prix. Une dernière erreur de communication que commettent la plupart des associations, selon Dacheux (1998), est de confondre – si nous simplifions - l'espace public avec l'espace médiatique. Or, explique-t-il, l'espace public déborde à la fois l'espace médiatique et l'espace politique. En clair, l'auteur recommande de se départir du « média-centrisme » et des valeurs fondatrices du capitalisme : le marché ou la recherche du bénéfice.

Nous l'avons déjà dit : le mot « ONG » est quasiment équivalent à un autre acronyme tout aussi célèbre, « OSC », pour « Organisations de la société civile ». Il nous paraît utile de donner un éclairage à ce concept dont certains se demandent s'il peut encore porter sa dignité de concept, tant le mot est employé, pour parler trivialement, « à toutes les sauces ».

2) La société civile

«La société civile est comme la sorcière de nos contes », écrit Jean Leca en se moquant, « tantôt une rombière aussi chenue, locale et datée que les vieux enchanteurs qui lui ont servi de partenaires [...], tantôt une Miss Univers multiethnique et multifonctionnelle, aux impeccables mensurations admirées de tous sous le sari, le tchador ou la mini-jupe » (2003, p. 62) .

Cette instabilité et cette incohérence de la réalité de la société civile prennent leur source dans l'histoire même du mot qui depuis près de quatre siècles a pu parfois signifier une chose et son exact contraire. C'est ce qu'explique un spécialiste de la question, François Rangeon (1986) qui s'est penché sur la question.

2.1. Origine du mot

Le mot « société » et l'adjectif « civil » apparaissent, selon Rangeon (1986), dans les dictionnaires de référence de la langue française (Littré, Robert et Larousse), respectivement au 12^{ème} et au 13^{ème} siècle. L'origine de l'expression « société civile » n'y serait documentée qu'en rapport avec l'étymologie latine « *societas civilis* ». Mais cette expression est rare chez les Romains, soutient Rangeon car elle est redondante, « le latin *civitas* désignant à la fois la cité c'est-à-dire le groupe politiquement organisé et la société des individus qu'elle rassemble » (1986, p. 11). De fait, précise le linguiste E. Benveniste, « on ne distingue pas entre la ville et la société : c'est là une seule et même notion » (Benveniste, 1969, p. 364 cité dans Rangeon, *op. cit.*, p.11).

Selon Rangeon (*op. cit.*, p. 12), l'expression française « société civile » serait apparue au 17^{ème} siècle, sous la plume de Bossuet (1677) et dans le dictionnaire de Furetière (1690). Toutefois, son inventeur en serait Thomas Hobbes en 1649. Mais depuis cette date, le mot est l'objet « de glissements successifs, de ruptures, d'oublis, de retours en arrière », indique Rangeon (*op. cit.*, p.10).

2.1.1. Quand la société civile désigne « l'Etat »

Pour Rangeon (*op. cit.*, p. 12), quand Hobbes crée ce nouveau mot de « société civile », ce serait pour l'opposer à un autre néologisme « l'état de nature ». Dans ce dernier cas, c'est le règne de la barbarie, du chaos, de la guerre : c'est là où vit l'être humain à l'état premier de son évolution terrestre, alors que dans la société civile – une création artificielle, certes - mais c'est là où pourrait vivre l'être humain dans une intelligence supérieure avec ses semblables. En effet, pour Hobbes, la société civile est le cadre idéal « car les volontés de tous les membres de la république n'en formant qu'une seule » (1642, Ch.5, para. IX). Cette union de personnes, telle que conçue par Hobbes, « est ce qu'on appelle de nos jours corps politique ou société civile, écrit l'auteur anglais dans *Elements of Law* ; les Grecs l'appellent *polis* c'est-à-dire cité » (1640, I. Ch. 19, para. 8 cité dans Rangeon, *op. cit.*, p. 13). Cette société

civile sera clairement identifiée à l'Etat, sous la plume de Pufendorf qui écrit en 1673 : « les corps politiques ou sociétés civiles, auxquelles on donne le nom d'Etat (*civitas*) » (1741, 6^{ème} éd., t2, p 50 cité dans Rangeon, *Ibid*).

Au milieu du 17^{ème} siècle, la société civile est « un mot nouveau qui s'ajoute au vocable « Etat », répandu par Machiavel à l'aube du XVIème siècle, pour désigner l'organisation politique et juridique des hommes vivant sous un pouvoir commun souverain dans les limites d'un territoire déterminé », résume Rangeon (*Ibid*).

Cet usage du mot serait connu de Locke, soutient toujours Rangeon (*op. cit*, p. 14) lorsqu'il publie son *Traité sur le gouvernement civil* en 1690. Toutefois, alors que la société civile resterait une construction purement intellectuelle et politique chez Hobbes, elle prendrait une dimension économique chez Locke qui, en plus, ne renierait pas « l'état de nature » mais au contraire y verrait un espace de conservation des droits et de perpétuation des biens de l'homme. Au total, Rangeon indique que, chez Locke, la société civile est conçue comme une société politique qui assure la sécurité des citoyens, mais qui doit être le garant de la sécurité des biens (dimension économique) en même temps qu'elle doit être le garant de la protection des droits de la personne (dimension juridique). En fait, avec Locke, affirme Rangeon (1986), on assiste à un début de détachement entre « l'Etat » en tant qu'institution politique et la « société civile » en tant qu'organisation économique. Cette tendance à la rupture entre la société civile et l'Etat est renforcée par Rousseau. L'influence de Locke chez l'auteur français serait évidente, affirme Rangeon, quand Rousseau écrit, par exemple, que « le premier qui ayant enclos un terrain s'avisait de dire : ceci est à moi... fut le vrai fondateur de la société civile » (1754, p. 37). La société civile est ainsi assimilée par Rousseau, dans un premier temps, à un espace de la propriété privée et par essence donc de l'inégalité. Ensuite, si la société civile est globalement rattachée à l'Etat – les deux mots sont parfois employés l'un pour l'autre, soutient Rangeon (*op. cit.*, p. 15) - pour Rousseau, elle reste à un stade intermédiaire entre l'Etat et ce qu'il nomme « l'état civil » ou « l'association civile ». En fait, l'usage du qualificatif « civil » chez Rousseau reflète l'ambivalence qu'il a de tout ce qui a trait à cette notion. Voici deux cas où l'aspect « civil » des choses se charge d'une valeur positive chez Rousseau. La « liberté civile », le « contrat civil » sont dans la pensée rousseauiste des choses louables, relevant de la sphère publique et du comportement du citoyen (pour la « liberté civile »), de la vie en société, en général, autant pour le citoyen que pour l'homme privé (pour le « contrat civil »). Toutefois, la société civile est aussi là où vit « l'homme civilisé » ; mais « l'homme civilisé », chez Rousseau qui fait la comparaison avec les conditions de vie parfois difficiles de l'homme de son époque, est « un homme corrompu par la civilisation » (Rangeon, *Ibid.*), habité par l'intérêt personnel et dévoré par ses passions. Sous cet angle, la « société civile » sonne négativement chez Rousseau dont l'ambition est de proposer « une société idéale qui résulterait du contrat social » (Rangeon, *Ibid.*). Pour terminer et toujours selon Rangeon (*Ibid.*), on voit bien qu'avec Rousseau la société civile représente quelque chose de concret qui n'est pas forcément désirable comme modèle d'organisation sociale ou étatique. L'influence des économistes anglais du 18^{ème} siècle sera déterminante dans la rupture entre « l'Etat » et la « société civile ».

2.1.2. Quand la société civile désigne « la société marchande »

Rangeon (*op. cit.*, p. 17) soutient que pour les économistes du 18^{ème} siècle, en particulier Bernard Mandeville et Adam Smith, la société civile doit totalement se consacrer à sa dimension économique, se développer en tant que sphère du commerce et de la concurrence. Pour Mandeville qui publie *La fable des abeilles* en 1714, les différents « vices » de l'homme permettent *in fine* la création des biens et des services, l'avènement de ce qu'on appellerait aujourd'hui « la société de consommation », un cadre commun dont la mise en place nécessite la contribution de chacun. « L'esprit d'entreprise » et l'esprit « dépensier » sont des « vices » privés nécessaires à la « respiration » de la société civile et donc au bien-être de tous », commente Rangeon (*op. cit.*, p. 17). En fait, résumera Adam Ferguson, « le but du contrat social n'est pas d'instituer la société, mais de perfectionner la société dans laquelle la nature nous a placés » (1767, *An Essay on the history of Civil Society*, cité dans Rangeon, *op. cit.*, p. 17). Adam Smith, lorsqu'il écrit en 1776 son livre intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* montre clairement, soutient Rangeon, qu'il partage cette même conception d'une société civile commerçante qui, ajoute-t-il, est capable de fonctionner d'elle-même sans aucun recours à l'Etat:

Le commerce et les manufactures introduisirent par degrés un gouvernement régulier et le bon ordre, et avec eux la liberté et la sûreté individuelle, parmi les habitants de la campagne qui avaient vécu jusqu'alors dans un état de guerre presque continuel avec leurs voisins, et dans une dépendance servile de leurs supérieurs.

(Smith, trad. de 1881, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, L.III, ch. 4, p. 32)

Pour cet économiste écossais, l'Etat a trois « devoirs » : assurer la sécurité extérieure; maintenir l'ordre intérieur et « entretenir des ouvrages publics lorsque l'initiative privée est défaillante. Dit autrement, pour Smith, l'ordre social doit prévaloir par le fait principal de l'échange économique, de la production de la richesse. On remarquera, nous indique Rangeon (*op. cit.*, p. 18) que Smith n'emploie jamais le terme de « société civile » ; il parle plutôt de « nation » et de « société » tout court. « L'élimination du qualificatif civil symbolise l'exclusion de l'Etat du champ social », explique Rangeon (*Ibid.*).

2.1.3. Quand la société civile signifie « hors de l'Etat »

Il est d'abord étonnant de remarquer l'absence totale du concept de « société civile » dans la Déclaration des droits de l'homme (en 1788) et son usage chez les Révolutionnaires dont Robespierre (1758-1794), fait remarquer Rangeon (*op. cit.*, p. 19). Ce sont plutôt les rapports entre la « nation » et la « société » qui alimentent les analyses. A ce sujet, pour Sieyès, « la nation existe avant tout, elle est à l'origine de tout » (1788, p. 67 cité dans Rangeon, *op. cit.*, p. 20). Il n'y a pas de place pour les corps intermédiaires dont la société civile qui fait la promotion des intérêts collectifs au détriment de l'intérêt général. La loi Le Chapelier des 14 et 17 juin 1791 supprimera d'ailleurs les corporations.

Toutefois, la société civile va connaître, selon Rangeon (*op. cit.*, p. 20-22), une nouvelle dynamique avec des auteurs comme Kant (1724-1904) ou Benjamin Constant (1776-1830). Ce dernier est partisan d'un libéralisme à tout crin fondé, entre autres, sur la séparation entre la société civile et l'Etat. « C'est la liberté civile que je réclame avec d'autres formes de liberté politique » (1980, p. 510 cité dans Rangeon, *op. cit.*, p. 21). Constant affirme aussi une conviction : « Il y a une partie de l'existence humaine qui, de nécessité, reste individuelle et indépendante, et qui est de droit hors de toute compétence sociale » (1980, p. 271 cité dans Rangeon, *Ibid*). Cette dimension juridique, Kant la donne à la société civile qu'il refuse d'opposer par ailleurs à « l'état de nature ». Dans sa *Théorie du droit*, le philosophe allemand déclare que « les membres réunis d'une telle société (*societas civilis*), c'est-à-dire d'une cité, pour la législation, s'appellent citoyens » (cité dans Rangeon, *op. cit.*, p. 20). Avec Kant, la société civile relève donc davantage de la sphère du droit. Cette prédominance du droit sur la force qui doit régir dans les relations sociales est illustrée dans le *Code civil* en 1804. « Par un glissement de sens, commente Rangeon, le droit civil devient le droit privé, c'est-à-dire le droit des relations sociales, par opposition au droit public, droit de la souveraineté » (*Ibid.*).

2.1.4. Quand la société civile désigne « la société bourgeoise »

La dimension économique de la société civile est l'une des composantes – elle n'est pas l'unique - dans l'approche hégélienne de la société civile. Rangeon soutient que le philosophe allemand crée même un néologisme rendu en français par « la société bourgeoise ». « Dans le droit, écrit Hegel, l'objet est la personne... dans la famille, c'est le membre de la famille. Dans la société civile, c'est le *Bürger* (bourgeois) » (cité dans Rangeon, *op. cit.*, p. 23). La figure du « bourgeois » fait penser « plus généralement [à] tous les individus uniquement préoccupés par leur sécurité et leur propriété privée » (*Ibidem*). Mais ces bourgeois, parce qu'ils sont indépendants et peuvent se prendre en charge, en dehors de la famille, marquent une évolution vers la constitution de l'Etat. Ce serait toutefois un Etat imparfait, incapable de régler toutes les contradictions. C'est la conviction de Hegel telle qu'on peut la lire dans son ouvrage *Principes de la philosophie du droit*:

Cette évolution de la moralité objective immédiate à travers la division de la société civile, qui la conduit à l'État, lequel se manifeste comme son vrai fondement est la preuve scientifique du concept de l'État et il n'y en a pas d'autre.

(Hegel, 1940 [trad. de André Kaan], para. 256, p. 269)

Avec Hegel, on voit donc que la société civile se distingue de l'Etat mais n'existe pas en dehors de ce cadre.

Selon Rangeon (*op. cit.*, p. 24-26), il faut comprendre que des analyses proposées par Hegel, Karl Marx (1818-1883) mettra plus l'accent sur les aspects économiques, préoccupé qu'il est par les conditions de vie des hommes de l'Etat bonapartiste et de l'Etat prussien qu'il observe. Pour lui, la bourgeoisie est simplement la classe dominante du moment et qui impose un « mode de production » tourné vers la génération du profit. Ainsi, chez l'auteur du *Capital*, la société civile doit être vue de façon ambivalente : d'abord, comme une société civile

économique – sorte de plateforme solide sur laquelle un Etat peut se construire ; ensuite, comme une société civile politique précèdent la phase ultime de création de l'Etat moderne.

Avec Gramsci (1891-1937), la société civile apparaît comme indispensable, complémentaire à l'Etat. Pour lui, la société civile, à travers ses institutions privées que sont les églises, les écoles, les syndicats, participent à la diffusion de l'hégémonie culturelle et politique (Rangeon, *op. cit.*, p. 26). Avec Gramsci, on est très loin de la vision matérialiste et historiciste de la société civile qu'en avait Marx, affirme Rangeon (*op. cit.*, p. 27). C'est une conception qui reste limitée essentiellement au domaine politique.

2.1.5. Le mythe de la société civile

On le voit : c'est tout un parcours qu'a fait la société civile depuis son apparition. Elle a d'abord été identifiée à l'Etat, à ses débuts, avec Hobbes, pour personnifier la puissance publique garante des libertés individuelles contre l'animalité ou la barbarie prévalant dans « l'état de nature » ; la société civile est ensuite conçue comme une entité politique destinée à une mission économique et juridique, avec Locke : assurer la sécurité des biens et de la personne humaine. L'idée sous-tendue par Locke est qu'au fond la société civile permet une meilleure expression de la liberté individuelle que le monstre froid qu'est « l'Etat ». Si Rousseau et Kant apprécient la dimension juridique que recouvre en partie la notion de « société civile » – qu'on se rappelle que « la liberté civile » et « le contrat civil » sont choses merveilleuses chez Rousseau tandis que la mise en place du *Code civil* signifie pour Kant la prédominance du droit sur la force ! -, pour Marx, le plus important dans la société civile réside dans son mode de fonctionnement essentiellement économique et matérialiste. Pour sa part Gramsci voit dans la même entité de la société civile des institutions privées qui sont complémentaires de l'Etat parce qu'elles sont « la base », le « contenu éthique », le lieu d'exercice de la fonction d'hégémonie culturelle et politique.

La société civile est donc l'objet véritable métamorphose. Puis l'on constate un désintérêt constaté notamment dans la pensée néo-libérale contemporaine, nous précise Rangeon (*op. cit.*, p. 28-29). Par la suite, un « regain civiliste » (Pirotte, 2006) est noté au cours du dernier ¼ du XXème siècle dernier. On constate surtout aujourd'hui que le concept est utilisé dans pratiquement tous les milieux aux orientations pas forcément homogènes (hommes politiques, de gauche ou de droite ; philosophes ; économistes ; sociologues ; institutions internationales comme l'Union européenne, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) ou la Banque mondiale, etc.). Dès lors, Rangeon pose l'hypothèse que la société civile est devenue de nos jours un « mythe politique » (*op. cit.*, p. 30) . C'est dans ce sens que Jean Leca a pu écrire que :

du point de vue normatif, la société civile est tout ce qui est bien. C'est là où l'on n'a jamais tort, le lieu de la liberté et de la coopération librement fabriquée, l'ordre spontané du marché ou des communautés ou des ONG (selon les paroisses), opposé à l'ordre construit et imposé par un État source de tous les maux (ou du moins de beaucoup), le catalogue de ces maux variant lui aussi grandement selon les paroisses, libérales, libertaires, populistes, altermondialistes, islamistes, etc. Même Locke ne s'y retrouverait pas, sans parler de Hegel, Marx,

Tocqueville ou Durkheim [...] Du côté de l'épistémologie, la société civile est considérée comme un concept universel, qualifié de façons différentes selon les cultures, dont l'égalité, combinée avec leur radicale diversité et incommensurabilité (c'est contradictoire mais qui s'en avise ?) est tenue pour un article de foi (2002, p. 32-33).

Pour sa part, Colas a fait le même constat : « Devenu l'étiquette de toutes sortes de marchandises, ou parfois même le label du vide, "société civile" forme un lieu commun où les commodités d'un mot de passe permettent de se parler sans savoir ce que l'on dit, ce qui évite de trop se disputer » (1992, p.44). La question qui se pose alors est : qu'est-ce que la société civile ? Et quelles approches théoriques la sous-tendent ?

2.2. Définition et approches théoriques de la société civile

Pour Dominique Colas, la société civile est « un concept différentiel ». Dit autrement, c'est un terme qui convoque « un couple d'oppositions et se définit par rapport à ce à quoi il s'oppose », explicite Daniel Mouchard (2015) qui précise à propos de la société civile que « le plus célèbre de ces couples est le fameux «État /société civile », lieu commun à la philosophie et à la science politiques ».

Colas se risque, malgré tout, à une définition souvent reprise (Wolton, 1995, p. 110 ; Courtin, 2011, p. 120). Pour Colas (1992), la société civile « désigne la vie sociale organisée selon sa propre logique, notamment associative, qui assurerait la dynamique économique, culturelle et politique ». Cohen et Arato proposent une définition semblable :

Nous appelons "société civile" une sphère d'interactions sociales entre l'économie et l'Etat, composée principalement de la sphère privée (spécialement, la famille), la sphère des associations (en particulier les associations de travail bénévole), les mouvements sociaux, et les formes de communication publique.²⁷
(1992, ix)

Pour ce qui est des approches théoriques sur le sujet, Pirotte (2006) avance que deux conceptions dominent : la société civile comme « contre-pouvoir contestataire » et la société civile comme « actrice du développement ». La première conception peut être illustrée par les propos de l'auteur de *La démocratie en Amérique I*, Alexis de Tocqueville, qui écrivait qu'« il n'y a pas de pays où les associations soient plus nécessaires pour empêcher le despotisme des partis ou l'arbitraire du Prince que ceux où l'état social est démocratique » (1835, deuxième partie, p. 25). Pirotte (2006), en convoquant Habermas, propose de concevoir cette première « dimension » de la société civile comme celle de l'Espace public ou des espaces publics « où se noue un processus d'argumentation et de délibération au sein d'un tissu dense d'associations et d'institutions ». Plus précisément, la société civile serait alors le lieu idéal pour les « associations, organisations et mouvements qui condensent, répercutent, en les amplifiant dans l'espace public politique la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée » (Habermas, 1997, p. 395).

²⁷ « We understand 'civil society' as a sphere of social interaction between the economy and state, composed above all of the intimate sphere (especially the family), the sphere of associations (especially voluntary associations), social movements, and forms of public communication » (traduction de l'auteur)

La seconde approche dominante de la société civile comme « actrice du développement » doit être prise dans une conception de cette société civile proche du tiers-secteur, « ce grand ensemble d'initiatives et d'organisations créatrices de nouvelles pratiques sociales et constituant une troisième force à côté de l'Etat et du marché » (Barry, 1996, p. 11). Cette approche a trait aux associations, de façon large, et qui peut comprendre les réseaux, les groupes, les organisations, les ONG, etc. Dans ce champ, on peut convoquer les théories de l'économie sociale et celle des *Non profit Organization* (NPO). L'économie sociale, d'après Motchane (2000) recouvre ce « vaste domaine d'activités très diverses échappant aussi bien aux logiques marchandes classiques qu'à celles des entreprises et des secteurs publics ». Pour leur part, J. Defourny *et al* précise que :

L'économie sociale a de profondes racines historiques et son cheminement depuis plus d'un siècle est jalonné de remarquables réalisations. Fondée sur la libre association de citoyens agissant en tant que consommateurs, producteurs, épargnants ou usagers de services très divers, elle a été le creuset d'initiatives collectives mais privées qui ont souvent constitué des réponses novatrices aux grands défis de leur époque et qui ont influencé durablement nos systèmes socio-économiques.

(1999, p. 12 cité dans Barry, *op. cit*, p. 11)

Quant aux *Non Profit Organizations* ou Organisations à but non lucratif, concept plutôt en vogue chez les Anglo-Saxons, si elles partagent des traits communs avec les composantes principales de l'économie sociale représentée par les entreprises coopératives, les sociétés mutualistes et les associations (au sens large), elles en diffèrent sur un point clé résumé par J. Defourny *et al.*:

« le centre conceptuel de l'approche « non profit » se trouve dans la contrainte de non-distribution des profits, ce qui la rend très pertinente pour saisir les associations sans but lucratif, tandis que le concept d'économie sociale doit beaucoup aux principes coopératifs dont le cœur est la recherche de la démocratie économique »

(1999, p. 40 cité dans Barry, *Ibid.*)

En réalité, s'il y a deux conceptions dominantes de la société civile, elles correspondent à deux des trois dimensions que Pirotte et d'autres comme Thiriot (2002)²⁸ ont pu recenser. La troisième dimension a un caractère normatif. « Toutes les associations défendent des idées, principes, normes, valeurs, croyances... », soutient l'auteur qui précise, « toutes ne les font pas triompher ou ne cherchent pas à les faire triompher au-delà d'un cercle de membres » (*op. cit*).

²⁸ Pour sa part, Thiriot (2002, p. 279-280) reformule ces trois dimensions qu'engendre l'idée de société civile de façon suivante : 1) La sphère organisationnelle. « L'acteur social contemporain construit les regroupements collectifs auquel il appartient plus qu'il ne les subit », commente-t-elle. 2) L'espace normatif : « Il y a possibilité d'élargissement de l'espace public fondé sur une vérité argumentative qui apparaît corrélativement à l'affaiblissement des contextes institutionnels », écrit-elle. Enfin, 3) « Ce sont des lieux en dehors de l'État [où] l'accent est mis sur les modèles de solidarité pouvant se substituer à la solidarité étatique ».

Au total, voici comment Pirotte (2006) illustre les trois dimensions de la société civile :

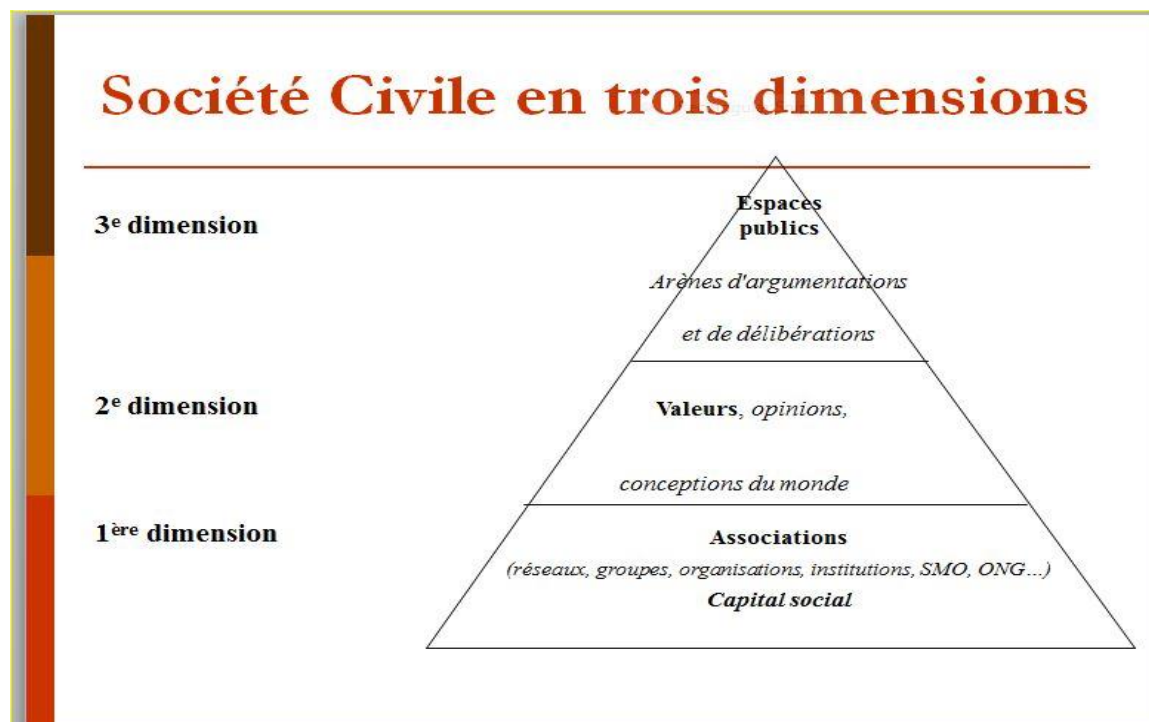


Figure n°1 : les trois dimensions de la société civile, d'après Pirotte (2006)

Il est à noter que Pirotte (2006) prend le soin, lorsqu'il dresse les trois dimensions de la société civile, de restreindre son analyse aux « sociétés démocratiques occidentales ». Cette précision est importante car un grand nombre d'auteurs dénie à l'Afrique l'existence d'une société civile.

2.3. De l'applicabilité du concept de société civile en Afrique

Des auteurs comme Bayart (1989), Badie (1992) et Chabal et Daloz (1999) se montrent très opposés à l'utilisation du concept de société civile en Afrique. Par exemple, pour Badie, l'Etat en Afrique est un modèle « importé » et la greffe prend mal. Pour l'auteur de *L'Etat importé*, la société civile africaine ne répond pas aux normes ou aux principes identifiés par lui pour la construction d'une telle entité. Ainsi, les espaces sociaux privés sont peu différenciés par rapport à l'espace politique ; ensuite, les rapports sociaux sont peu individualisés de sorte qu'il est difficile de faire de « l'allégeance citoyenne une valeur prioritaire » (1992, p. 116) ; enfin, « à l'intérieur de la société », en Afrique, les rapports de type horizontal sont davantage tournés vers « la structuration communautaire » (*Ibid.*), plutôt que « la logique associative » (*Ibid.*). De son côté, Bayart (1989) auteur de *La politique du ventre* aboutit aux mêmes conclusions. Pour lui, l'Etat en Afrique est une hybridation du modèle occidental produisant ce qu'il appelle « l'Etat rhizome », c'est-à-dire un Etat gangréné car étouffé par de puissants réseaux souterrains. Difficile dans ces conditions marquées par

une patrimonialisation du pouvoir d'avoir affaire à une société civile digne de ce nom. Chabal et Daloz adressent également des critiques assez vives à l'endroit de l'Etat en Afrique.

On retrouve partout une grande confusion entre sphère publique et intérêts privés, une désorganisation persistante se traduisant notamment par une souveraine inefficacité gouvernementale et administrative, le refus de toute véritable institutionnalisation et un relatif dédain pour les règles formelles sur le plan politico-économique ; tandis que ce sont au contraire les relations particularistes, de nature népotiste ou clientéliste, qui se voient naturellement favorisées [...]

L'émergence d'une société civile, entendue comme un ensemble de structures institutionnalisées, mues par des individus poursuivant des intérêts communs en dehors de toute immixtion de la part des gouvernants, ne saurait être pleinement signifiante que face à un Etat fort et véritablement différencié.

(1999, p.6-34).

En réalité, si beaucoup de pays africains se retrouvent dans le tableau décrit par Bayart et autres, il y a, sans doute, un excès de généralisation qui voile les particularismes. Otayek est à ce sujet assez mesuré quand il écrit :

La disqualification du concept [de société civile] au regard des situations subsahariennes s'articule fondamentalement autour de l'argument selon lequel l'Etat et la société s'y interpénétreraient à un degré tel qu'ils se confondraient l'un dans l'autre. Basé sur l'hypothèse que l'Etat autoritaire a absorbé la société civile en s'annexant ses institutions et en la fondant dans son ordre, ce scénario ne fait guère cas des multiples cas des multiples procédures de contournement et d'évitement, de subversion par lesquelles la société réussit à éroder la domination de l'Etat.

(1999, p.15).

De fait, nous pensons, avec beaucoup de chercheurs dont Adjovi (2006) et Diallo (2009) qu'une société civile africain existe bel et bien, même si c'est à l'état embryonnaire. Nous sommes surtout d'avis avec Loada qu'en analysant de près certains mouvements de protestation face à l'Etat et notamment au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest,

on peut soutenir que la société civile n'est pas un leurre. Elle existe, d'abord et avant tout parce qu'elle a conscience de son existence, de son rôle, des risques encourus par ses militants et dirigeants, qui les assument au nom d'un certain nombre de valeurs.

(1999, p.136).

Du reste, la société civile, au Burkina Faso, a fait l'objet d'une définition précise et l'on connaît les catégories qui la composent.

2.4. Définition et composantes de la société civile au Burkina Faso

Sous l'impulsion du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), les organisations de la société civile sont parvenues à une « définition inclusive et consensuelle » consignée dans un document dit de référence. Au Burkina Faso, donc, « la société civile peut être définie comme « toute forme d'organisation en dehors de la famille et de l'Etat, ou toute forme d'organisation entre la sphère domestique et la sphère publique » (Pnud, 2002). Le document précise que le rôle de la société civile est d'agir comme partenaire dans le développement et de jouer un rôle de contre-pouvoir.

Cette société civile est régie par la loi 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association, la même que pour les associations. Les regroupements suivants sont considérés comme faisant partie de la société civile au Burkina Faso :

- Les organisations féminines
- Les instituts de recherche
- Les organisations syndicales
- Les organisations religieuses
- Les associations de défense des droits humains et mouvements à revendications spécifiques
- La presse privée
- Les ONG et associations de développement
- Les mouvements de jeunesse
- Les personnes dites marginalisées
- Les organisations paysannes
- Les associations et organisations à caractère culturel

Il est important de souligner très clairement qu'il y a des composantes qui ne font pas partie de la société civile au Burkina Faso. Il s'agit de : l'Etat et de ses institutions, les partis politiques, les chefferies traditionnelles et coutumières et le secteur privé. L'entité la plus représentative des Organisations de la société civile demeure bien entendu les ONG (Offerlé, 2003). Dans leur rôle de contre-pouvoir, ces ONG ont à maintes reprises tenté d'influencer le pouvoir politique, comme nous allons essayer de le montrer dans les lignes qui suivent.

3) ONG et pouvoir politique : quelques actions d'influence des ONG sur le pouvoir politique au Burkina Faso

Une société civile dynamique existe bel et bien au Burkina Faso. A plusieurs reprises et ce, depuis pratiquement les premières heures de l'Indépendance politique accordée à cette ancienne colonie française en 1960, les relations entre le pouvoir politique et les organisations de la société civile ont été riches en confrontations. Et ce n'est pas toujours « le plus faible » qui a perdu la face dans ces rapports de force. Les cas ci-dessous rapportés sont illustratifs des tentatives ou actions d'influence exercés par ces OSC sur les décideurs publics ou politiques. Nous proposons une approche diachronique de ces relations troubles depuis le début des années 1990 quand la démocratie est revenue à nouveau sur le continent africain et singulièrement au Burkina Faso. On pourra voir que de 1990 à 2014 la société civile est montée en puissance.

3.1. Entre 1990 et 1998 : «L'Affaire Le Matin » ou la prise de conscience d'une société civile influente

Après la période révolutionnaire, marquée par la prise de pouvoir du capitaine Thomas Sankara (1983-1987) suivie de la parenthèse dite de la « rectification » conduite sous le Front Populaire (1987-1990), le Burkina Faso connaît, comme beaucoup de pays africains à cette époque, une ouverture démocratique. Celle-ci sera scellée par l'adoption le 2 juin 1991 d'une nouvelle Constitution à tendance libérale. Le régime se décrispe et veut mettre en place un nouveau Code de l'information ouvrant ainsi la voie à l'avènement des médias privés.

La Loi n° 20 AL du 31 août 1959, d'inspiration française, est remplacée par un nouveau Code institué par la Zatu n° AN VII-0049/FP/PRES du 3 août 1990. Cet instrument de droit est aussitôt contesté par la profession, car il était « très marqué par la méfiance de toute forme de « presse libre » (Bianchini et Koala, 2003, p. 183). De fait, ce texte soutenait des principes comme « l'information est un monopole de l'Etat » (Bianchini et Koala, *ibid.*). L'article 23 de ce Code prescrit, par exemple, que « l'Etat se réserve le droit de prendre des participations au capital des journaux et périodiques si ceux-ci présentent un intérêt national ». Le gouvernement, obligé de revoir sa copie, soumet un autre texte promulgué par l'Ordonnance n° 92-039/PRES du 24 avril 1992. Pour l'Association des journalistes du Burkina (AJB), ce Code « niait le journalisme d'investigation et laissait planer en permanence l'épée de Damoclès sur la tête des journalistes et des directeurs de publication » (Ajb, 2005). De fait, des procès sont intentés contre les titres de presse privée qui viennent juste de naître. C'est le cas par exemple du *Journal du Jeudi* ou *JJ* devant le Tribunal de Première instance de Ouagadougou. Mais c'est lorsque survient « l'Affaire Le Matin », du nom du journal *Le Matin*, que des ONG de défense de droits humains associées à des organisations de journalistes entrent en scène, établissent un rapport de force avec le pouvoir politique qui finit pas reculer.

Le 15 juin 1993, le directeur du journal *Le Matin* (Florent Bonzi) et l'un de ses rédacteurs (Jean Paul Badoum) sont arrêtés et incarcérés à la Maison d'arrêt et de correction de Bobo-Dioulasso, deuxième ville du pays et siège du journal. Il leur est reproché d'avoir commis un délit de presse de diffamation à l'encontre du Procureur du Faso près le tribunal de 1^{ère} instance de Koudougou (troisième ville du pays). La corporation s'indigne, la Société des éditeurs de presse alors dirigée par Norbert Zongo exprime sa solidarité et rend visite aux détenus. De son côté, l'ONG de défense des droits de l'homme, le MBDHP (Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples) s'appuie sur les nouvelles dispositions constitutionnelles et initie une pétition populaire pour la relecture de la loi sur les médias. De fait, cette loi n'est pas sans défaut comme le reconnaît courageusement, à travers une tribune publiée dans... la presse, un « groupe de magistrats », pourtant solidaires de leur collègue mis en cause par les médias : « l'honnêteté intellectuelle commande de reconnaître que l'actuel Code de l'information n'est pas sans défaut », écrivent ces anonymes praticiens du droit.

L'initiative pétitionnaire de l'ONG est lancée en juillet 1993. Elle est soutenue par l'Association des Journalistes du Burkina (AJB), le Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture (SYNATIC) et la Société des éditeurs de la presse privée (SEP). Au bout de trois mois, 60.000 signatures sont recueillies sur l'ensemble du pays pour 15.000 nécessaires pour les besoins de relecture de la loi. Mais très prévoyant, le MBDHP et les trois autres organisations associées avaient pris le soin de rédiger une autre loi sur la presse qui parvient sur la table du président de l'Assemblée nationale – alors appelée, Assemblée des députés du peuple, stigmaté du régime révolutionnaire.

Au moment où le parlement, à travers la Commission des affaires générales et institutionnelles (CAGI), examine la proposition de loi des organisations de la société civile, il reçoit également un projet de loi soumis par le gouvernement et portant sur le même sujet. Le 16 décembre 1993, les deux textes sont examinés en séance plénière. Mais finalement, c'est le texte de loi proposé par le gouvernement qui va être voté après bien de péripéties. « Toutefois, beaucoup de propositions contenues dans la pétition ont été prises en compte par l'Assemblée des Députés du Peuple ». Ce Code de l'information qui régit encore aujourd'hui le secteur des médias a été adopté le 30 décembre 1993 et promulgué par décret présidentiel le 28 janvier 1994.

Il est aisé de comprendre que ce sont les actions initiées par le MBDHP, soutenues par une mobilisation populaire, avec des soutiens d'autres acteurs de la société civile et du monde politique proche de l'opposition que le gouvernement s'est vu obligé de présenter un autre texte de loi plus acceptable.

3.2. Entre 1998 et 2010 : « l’Affaire Norbert Zongo » ou l’entrée en scène d’une société civile politique

« L’Affaire Norbert Zongo » éclate avec l’assassinat de Norbert Zongo le 13 décembre 1998 sur la route de Sapouy, à une centaine de km au Sud de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Des témoins retrouvent son véhicule calciné avec à bord quatre corps. Quand la nouvelle arrive le lendemain dans la capitale, avant même d’être confirmée par des sources officielles, c’est le début des émeutes. Le siège du CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès, parti au pouvoir) est brûlé, en signe de colère et de protestation par des étudiants de l’Université de Ouagadougou, haut lieu stratégique de la contestation politique dans le pays. Très vite, le pays est paralysé par des grèves, et des journées villes mortes sont décrétées ; la rue se gonfle de manifestants et les tracts commencent à circuler abondamment. La crise engendrée sera si profonde que pour la première fois de son histoire, une « année blanche » est décrétée, en octobre 2000, à l’Université de Ouagadougou dont la dissolution ou la « refondation » est d’ailleurs prononcée. Quant aux funérailles de l’infortuné, elles font déplacer des dizaines de milliers de personnes toutes indignées ; elles manifestent ainsi leur désapprobation de l’utilisation de la violence politique et se présentent pour honorer la mémoire d’« une personnalité hors du commun » (Bianchini et Koala, 2003, p. 190).

De fait, Norbert Zongo était un journaliste d’investigation, directeur de son propre journal *L’Indépendant*, et, ce, après avoir exercé dans les médias publics, certains diraient médias d’Etat. Il s’était « taillé une réputation de Zorro » (Loada, 1999, p. 139) grâce à sa plume acérée. A coup de dénonciations, après des enquêtes rigoureusement menées, il critiquait vivement la mal gouvernance du régime en place et commentait les soubresauts de la vie politique. Très populaire dans les milieux intellectuels des villes, Zongo l’était aussi par son style d’écriture, très simple, compréhensible par n’importe quel lecteur de niveau moyen.

Ce qu’il lui a valu probablement le sacrifice suprême c’est le traitement dans les colonnes de son journal sur plusieurs mois d’une autre affaire : « l’affaire David Ouédraogo », du nom d’un domestique employé comme chauffeur auprès de François Compaoré, accessoirement Conseiller à la Présidence mais surtout connu pour être le jeune frère direct du président de la République. Le cercle présidentiel s’était donc trouvé indexé par cette affaire dans laquelle le journaliste dans la position de défenseur de droits humains et pour le respect des normes républicaines réclamait justice. En vain.

Cet assassinat de plus attribué au régime alors en place et le fait, pour les criminels, d’avoir brûlé le corps du journaliste et de ses compagnons – ce qui est un sacrilège dans les coutumes du pays – révoltent au plus haut point le citoyen ordinaire. Une organisation se constitue rapidement dès le 17 décembre 1998 : c’est « le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques », en abrégé « le Collectif » qui prend la tête du mouvement « Trop c’est trop ». Il se dit être le représentant du « pays réel » pour signifier la fracture constatée entre l’élite dirigeante et le reste du pays. Le Collectif est dirigé par une figure de proue du mouvement associatif – Halidou Ouédraogo, responsable de l’ONG de défense de droits de l’Homme, le MBDHP– et secondé par un syndicaliste réputé

incorruptible et à tendance révolutionnaire – Tolé Sagnon, responsable de la CGT-B. En fait, « le Collectif » est un regroupement assez hétéroclite composé d'un certain nombre d'organisations plus ou moins connues de la société civile (dont les syndicats font partie) et auquel s'est joint un groupe de partis politiques d'opposition alors en pleine léthargie.

Que des ONG réputées apolitiques par nature s'invitent sur un terrain où la politique est décriée à longueur de meetings a provoqué des débats houleux en son temps, aussi bien au sein de la société civile elle-même que dans les milieux proches du pouvoir. Le politiste Loada résume très bien cette problématique centrale : « Les organisations ou associations formelles réputées «apolitiques» sont-elles interdites de politique ou d'activités politiques ? Qu'est ce qui est politique, qu'est-ce qui ne l'est pas ? À supposer que ces activités soient politiques, sont-elles illégitimes ? » (*op. cit.*, p.141). Pour sa part, le président du Collectif a une réponse qui ne manque pas de pertinence : « [...] Je ne vois pas comment un mouvement des droits humains ou du moins un de ses responsables ou militants peut observer l'obligation de réserve. Parce que c'est le silence qui tue la démocratie, c'est le silence qui nourrit les violations des droits humains ».

Malgré ces débats qui divisent la société civile, et malgré surtout des risques réels pesant sur leur propre vie, les responsables du Collectif tiennent tête au régime. En réalité, ils sont soutenus par un vaste mouvement social qui se lance par leurs activités diverses (grèves, villes mortes) dans un « processus de délégitimation » (Loada, *op. cit.*, p.139) d'un pouvoir à peine réélu un mois plus tôt. Malgré des sanctions administratives brandies contre les grévistes, les contestataires ne renoncent pas. Et les résultats suivent : en janvier 1999, une Commission d'enquête indépendante (CEI) est mise en place après bien de péripéties. Elle est présidée par le magistrat Kassoum Kambou, militant du MBDHP et composée de représentants des pouvoirs publics et des associations de la société civile ; elle est dotée par les autorités publiques de moyens considérables. Le 7 mai 1999, la CEI dépose son rapport, qui établit le caractère prémédité de l'assassinat du journaliste et désigne des « suspects sérieux », tous membres de la garde présidentielle. Dans la foulée, des scolaires et des étudiants manifestent à nouveau dans les rues. La répression est terrible : près de 200 arrestations, les forces armées occupent le campus (Ouédraogo, 1999, p.170). Mais la tension ne baisse pas. Finalement, le gouvernement tente à nouveau de reprendre la main. Le Chef de l'Etat en personne se présente devant la nation à travers un discours télévisé. Pour des observateurs avertis, Blaise Compaoré accuse le coup. « Il apparaît éprouvé, fatigué, et opte pour un ton de conciliation et de raison » (Ouédraogo, *op. cit.*, p.166). Il propose la mise en place du « Collège de sages » le 1^{er} juin 1999 pour faire la lumière sur l'ensemble des « crimes et délits impunis depuis 1960 », c'est-à-dire depuis l'indépendance du pays.

Ce « Collège de sages », fort de 16 personnes dont trois anciens chefs d'Etat et dirigé par un prélat demande dès le 17 juin 1999 l'arrestation des personnes mises en cause dans l'assassinat du journaliste. De fait, trois membres de la garde présidentielle sont écroués et placés à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou, avec comme charges, « coups mortels, coups et blessures volontaires et recel de cadavre ». Le 2 août 1999, ce « Collège de sages » remet son rapport dans lequel des propositions fortes sont faites, comme la réforme de

l'appareil judiciaire, la relecture de certains articles constitutionnels, la formation d'un gouvernement d'union nationale et enfin la création d'une Commission Vérité, Justice pour la réconciliation nationale. En outre il a été proposé au Chef de l'Etat d'assumer en tant que premier responsable du pays tous les crimes commis par la force publique depuis l'Indépendance du pays. Ce que fit le Chef de l'Etat. Toutefois, toutes les recommandations du « Collège de sages » n'ont pas été suivies à la lettre par le pouvoir. Par exemple, une Journée nationale du pardon a été observée le 30 mars 2001 qui, du reste, n'a pas emporté l'adhésion de toutes les familles des victimes, à commencer par celle de Norbert Zongo. En fait, cet exercice avait précédé la procédure judiciaire, piégeant ainsi la communauté nationale : en effet, si on a déjà pardonné une faute, peut-on encore réclamer justice ? (Zombré, 2006).

Au total, « l'Affaire Norbert Zongo » a suffisamment instruit le pouvoir de Blaise Compaoré sur le potentiel d'influence politique dont la société civile du Burkina Faso était capable. « Par la mobilisation populaire qu'il a suscitée autour d'un certain nombre de thèmes précis, le Collectif a incontestablement forcé le régime Compaoré à inscrire ces problèmes sur son agenda politique », conclut Loada (1999, p.142).

3.3. Des événements des 30-31 Octobre 2014 : quand la société civile manifeste sa puissance aux côtés d'autres acteurs de la société

Le 31 octobre 2014, Blaise Compaoré, alors président du Burkina Faso, fuyait son palais, poussé vers la sortie suite à une « insurrection populaire ». Il venait ainsi d'achever une présence continue de 27 ans au plus haut sommet de l'Etat, après des élections régulièrement remportées après le retour du pays à la démocratie. Ce départ précipité de Compaoré est lié, de façon directe, à l'intransigeance de l'ex-chef d'Etat à vouloir modifier l'article 37 de la Constitution et à se maintenir au pouvoir à tout prix (Frère et Englebert, 2015). Mais des causes lointaines sont à rechercher, notamment dans « l'Affaire Norbert Zongo », en 2008 - traitée dans le précédent paragraphe- et dans « l'affaire Justin Zongo » (Chouli, 2013). Cette dernière séquence est apparue en février 2011 à la suite de l'arrestation d'un jeune collégien du nom de Justin Zongo, vraisemblablement battu à mort par les policiers de la ville de Koudougou, au centre du pays, pour une affaire de discipline scolaire. Un gigantesque mouvement de colère contre l'impunité et la mal-gouvernance s'était abattu sur le pays, impliquant plusieurs composantes de la société et qui avait culminé par une vague de huit mutineries dans pratiquement toutes les casernes militaires et touchant jusqu'au cœur du Régiment de sécurité présidentielle. Le régime avait alors fortement vacillé sur ses assises.

Le même scénario se produit deux ans plus tard. Mais cette fois, le Chef de l'Etat a été contraint au départ. En réalité, ce résultat obtenu le 31 Octobre 2014 est clairement l'aboutissement des efforts conjugués pendant plusieurs années de plusieurs segments de la société burkinabé (Hubert, 2014), au rang desquels il faut citer l'Armée, les partis politiques de l'opposition, l'Eglise catholique et bien évidemment la société civile (Hilgers et Loada,

2013). Au rang de celle-ci, plusieurs noms d'organisations sont régulièrement cités (Frère et Englebort, 2015, p.2) comme ayant pris une part active dans le dernier tournant des événements marquant le changement de régime. On peut citer, entre autres, *Le Balai citoyen*, le *Collectif Anti-Référendum (CAR)*, le *Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)*, le *Front de résistance citoyenne*, le *Collectif des femmes pour la défense de la Constitution (COFEDEC)*, le *Mouvement « Ça suffit »*.

Ces ONG n'ont pas véritablement constitué un front commun de lutte, comme dans « l'Affaire Zongo », mais de façon spécifique, elles ont, chacune de son côté, travaillé à sensibiliser l'opinion, voire à descendre dans les rues de Ouagadougou, la capitale et ailleurs dans le pays, lors des journées fatidiques des 30 et 31 octobre 2014. On peut, par exemple, rappeler, que dès mai 2010 un groupe de quatre citoyens avait initié une pétition populaire pour demander la non modification de l'article 37 ; cette initiative avait permis de collecter 35.000 signatures en vue de demander par voie parlementaire que la Constitution du pays ne soit pas modifiée en son article 37 comme souhaité par l'ex chef de l'Etat et ses partisans. Ce geste avait eu, entre autres, comme effet, de vulgariser le débat et de rendre populaire l'esprit de contestation de toute modification de la loi fondamentale. Par ailleurs, le responsable du *CAR* est « l'un des derniers à avoir vu Blaise », l'ex-chef de l'Etat, quelques heures avant sa fuite pour lui signifier la demande exprimée par les manifestants, à savoir quitter le palais présidentiel. Pour sa part, *Le Balai citoyen*, créé tout juste en juillet 2013 a apporté à la défaite du régime Compaoré une contribution majeure (Frère et Englebort, 2015, p.7-10). Les têtes de pont de cette organisation sont essentiellement *Sam's K le Jah* (de son vrai nom Karim SAMA) et *Smokey* (de son vrai nom Serge Martin BAMBARA), deux jeunes Burkinabé connus et appréciés pour leur talent dans le domaine du spectacle. *Sam's K le Jah* est un musicien et un animateur radio populaire tandis que *Smokey* est l'un des pionniers de la musique rap au Burkina Faso. Alors qu'il venait d'être proclamé « meilleur artiste africain hip hop », en 2010, à Ouagadougou, et en présence du président Compaoré assistant à la cérémonie des *Koras Awards*, sorte de « Victoires de la musique », le jeune musicien n'avait pas hésité à dédicacer son prix à Patrice Lumumba mais surtout à Thomas Sankara, le père de la Révolution burkinabé et ancien compagnon de lutte qui fut assassiné par les hommes du président Compaoré. Presqu'un affront ! Par la suite, ces deux jeunes ont créé des clubs comme étant des relais du *Balai Citoyen* à Ouagadougou et dans d'autres villes dont Bobo-Dioulasso. L'histoire retiendra que ce sont les organisations de la société civile et notamment les représentants du *CAR*, du *CGD* et du *Balai Citoyen* qui ont pratiquement validé « l'élection » à la tête de l'Etat du Lieutenant-Colonel ZIDA, en remplacement de Blaise Compaoré.

En conclusion au chapitre

Entités les plus visibles de la société civile, les ONG, depuis plusieurs décennies, s'imposent aux organisations internationales et aux Etats, à la fois pour les accompagner dans leurs efforts de développement, de promotion d'une meilleure gouvernance et pour leur contester une vision uniforme du monde. Au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest francophone, depuis un quart de siècle au moins, le pays reconnaît le potentiel de ces organismes voire leur influence politique incontestable.

Mais alors, en quels termes se pose notre problématique de recherche ? C'est l'objet du prochain chapitre.

Chapitre 3 :

Problématique, hypothèses et méthodologie de l'étude

Parce que « tout travail de recherche repose sur une certaine vision du monde » (Allard-Poesi et Perret, 2014, p. 14), il nous faut poser nos présupposés épistémologiques, et, ce, afin « d'accroître la valeur de la connaissance qui en est issue, mais également de mieux saisir nombre de débats entre courants théoriques » (*ibid.*) qui traversent un champ de recherche ou d'investigation donné.

Notre positionnement épistémologique (1) et le cadre théorique choisi (2) sont tour à tour exposés ; ensuite, nous présentons notre problématique de recherche et notre modèle d'analyse (3), de même que la méthodologie adoptée (4).

1. Positionnement épistémologique

Nous inscrivons notre travail dans le cadre des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), en particulier dans le champ de la « Communication organisationnelle ». Nous revendiquons une approche constructiviste, parce que nous la trouvons la plus en phase avec notre acception de l'organisation telle qu'envisagée ici.

1.1. Communication organisationnelle

Le champ de la « communication organisationnelle » est marqué par une certaine instabilité sémantique (D'Almeida et Andonova, 2006 ; D'Almeida et Carayol, 2014). Certains auteurs se demandent, par exemple, s'il faut-il parler de « communications des organisations », de « communication dans les organisations », de « communication organisationnelle ou institutionnelle » ou s'il faut continuer à parler de « communication d'entreprise » voire de « communications des entreprises » ? En réalité, le choix pour l'une ou l'autre de ces appellations cache un parti-pris épistémologique, autrement dit, est révélateur de la conception que le chercheur se fait du binôme « communication » et « organisation ». Car en communication organisationnelle, « on considère comme indissociables la communication et l'organisation » (Laramée et Vallée, *op. cit.*, p. 94)

Toujours est-il que l'essor de ce nouveau champ de recherche reste lié au croisement de pratiques professionnelles et de nouvelles problématiques proposées par les Sciences

humaines et sociales (SHS) auxquelles se rattachent les SIC. « Nées en grande partie dans les IUT, au cœur de préoccupations de professionnalisation, les SIC répondaient à leurs débuts à une demande politique et sociale. Elles se sont développées à l'université et ont produit des connaissances qui visaient à s'affranchir de cette demande sociale », observent Y. Jeanneret et B. Ollivier (2004). De fait, la communication organisationnelle a d'abord interrogé « initialement les pratiques, politiques et stratégies de communication mises en œuvre au sein des organisations à partir des années 1980 » (Bouillon, Bourdin et Loneux, 2007, p.7) avant de se constituer progressivement « en cadre d'analyse » (Bouillon, Bourdin et Loneux, *ibid.*). Cet avènement va se produire après les éclairages réalisés par les théories de l'organisation.

Elton Mayo (1880-1949), psychologue et sociologue australien est l'un des tout premiers à voir dans l'organisation un espace autre que celui de la production taylorienne. C'est effectivement lui qui va initier le mouvement ou l'école des relations humaines dans l'étude des organisations. Son enquête, à la fin des années 1920, auprès des ouvrières de l'usine Hawthorne de la Western Electric Company « lui fait découvrir, contre toute attente, que les conditions matérielles n'ont pas d'influence sur le comportement des ouvrières, et qu'en revanche la conscience de leur participation à une équipe de travail est déterminante »²⁹. A la suite de ces travaux pionniers, Crozier et Friedberg (1977) proposent une analyse stratégique innovante de l'organisation. Pour ces deux auteurs, « l'organisation est au cœur d'un paradoxe. Elle n'est pas une donnée naturelle, mais un construit social. Son rôle est d'aider l'homme en répondant collectivement à un problème qui se pose à lui. Or en participant à cette action collective, l'homme se trouve inféodé à elle. C'est pourquoi Crozier et Friedberg étudient l'organisation à la fois en tant que système et que lieu d'un certain nombre d'acteurs qui l'habitent » (aunege, 2003). Ainsi conceptualisée, « l'organisation devient un foyer d'analyses qui l'envisagent tout à la fois comme construction humaine, technique et symbolique enchâssée dans un ordre économique, politique et social en transformation » (D'Almeida et Carayol, 2014, para. 7). Un tournant décisif est donné avec les apports de Karl E. Weick (1979) qui préfère le mot "organizing" ("organisant") à "organization" ("organisation") pour mettre en évidence la dimension processuelle qui traverse les organisations.

Pour Weick, les organisations sont des lieux de regroupements d'individus ayant chacun leur propre logique et soumis à un environnement aux stimuli desquels ils répondent différemment suivant leurs interprétations ; mais, au final, l'ensemble des participants arrivent à s'entendre sur une sorte de minimum commun pour faire fonctionner la structure. « S'organiser selon lui », dit Giroux en commentant la pensée de Weick « c'est faire sens ensemble dans et par des activités conjointes » (2006, p. 32). Carayol (2004, p.14) pour sa part explique que les travaux de Weick ont permis de dépasser la vision étroite de la communication « de » ou « dans » l'organisation, celle-ci ne pouvant être limitée à un « contenant ». Carayol prolonge la pensée weickienne en développant une « approche allagmatique » (2004) de la communication où « l'organisation est ici considérée comme un lieu ouvert d'une activité fondamentale et incessante qui est en permanence discutée,

²⁹ LEFORT, Claude (s.d.). « MAYO ELTON - (1880-1949) » dans *Universalis éducation* [en ligne]. Encyclopædia Universalis, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/elton-mayo/> (Page consultée le 2 juillet 2016)

accomplie et ré-accomplie par des agents liés autour d'un projet» (D'Alméida, 2004, para. 2). Dans cette perspective, explique Carayol, « les faits communicationnels s'avèrent [...] contribuer au fait organisationnel de multiples façons ; ce sont leurs interactions croisées qu'étudie la communication organisationnelle » (2004, p. 15). Plusieurs auteurs partagent cette compréhension de la communication organisationnelle. On peut citer, par exemple, D'Alméida et Andonova pour qui la communication organisationnelle « englobe les dispositifs, les pratiques et les processus communicationnels constitutifs des dynamiques de construction sociale des organisations au sens large » (2006, p. 130). Pour leur part, Bouzon et Meyer proposent d'aborder la communication organisationnelle comme « un processus complexe dans lequel la signification des messages n'est pas une donnée a priori mais une construction culturellement marquée qui s'élabore collectivement selon les institutions, dans le temps et dans l'espace » (2006, p. 6).

Il est évident que cette vision de la communication organisationnelle, avec cette approche de « l'organisation » parée de sa nouvelle « dignité épistémologique » (D'Alméida et Carayol, 2014) est incompatible avec le modèle trop prescriptif de la communication d'entreprise et des Relations publiques tel que porté notamment par J. Grunig et ses collaborateurs. Le modèle de Grunig a été largement critiqué (D'Alméida et Carayol, 2014 ; Macnamara, 2012 ; Mbatika, 2006) surtout pour son déni quasi incompréhensible des jeux de pouvoir bien réels. Nous pensons que l'organisation, telle que pensée à la suite de Weick et Carayol, entre autres, est une entité trop complexe et trop riche dans sa diversité et que de simples formules managériales ne peuvent suffire à parcourir toutes les dimensions de cet objet protéiforme de recherche et d'investigation qu'est « l'organisation ». Très clairement, nous revendiquons donc une approche critique, non managériale de la communication qui nous paraît compatible avec le choix que nous faisons par ailleurs du paradigme constructiviste et interprétatif de la communication, comme nous l'explicitons dans les lignes qui suivent.

1.2. Approche constructiviste

La vision constructiviste de la connaissance ou de la science s'oppose au paradigme positiviste dont Auguste Comte (1798-1857) est souvent présenté comme le précurseur. « Considéré d'abord dans son acception la plus ancienne et la plus commune, le mot positif désigne le réel, par opposition au chimérique », écrivait-il en 1844 (Cité dans Bertacchini, 2009, p. 33). De leur côté, Laramée et Vallée précisent que « pour le positivisme, c'est l'observation systématique qui permet la théorisation et la détermination des faits. L'observation est possible uniquement si elle est dirigée et interprétée par une théorie qui elle-même est élaborée à la suite d'observations systématiques » (*op. cit.*, p. 58). Très attachés aux promesses de la rationalité scientifique, « les positivistes insistent sur la rigueur du raisonnement inductif qui permet de passer des faits aux hypothèses, comme le philosophe et l'économiste Stuart Mill (1806-1873) et le généticien Fisher (1890-1962) qui ont élaboré des méthodes inductives, basées sur les probabilités et les statistiques, pour obtenir des lois probables à partir d'un ensemble de mesures. » (Bertacchini, *op. cit.*, p. 34).

A l'opposé de cette démarche, il faut poser que « la « vérité » scientifique n'existe pas, pour le constructivisme, elle est une certaine illusion », explique Mucchielli (2009, p. 32), auteur d'une synthèse sur ce paradigme dans son « dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines ».

S'agissant de ce positionnement épistémologique, Mucchielli (*op. cit.*, p. 30-35) a pu en repérer quelque huit principes ou règles dont les quatre premières sont dites « faibles », car n'appartenant pas seulement au constructivisme mais peuvent servir de base commune à toute recherche scientifique. Les quatre derniers principes sont dits « forts » car marquant spécifiquement le constructivisme et « ont des exigences difficiles à mettre en œuvre dans les théories et méthodes utilisées » (*op. cit.*, p. 31). Les huit principes sont les suivants :

- 1) de la construction de la connaissance ;
- 2) de la connaissance inachevée ;
- 3) de la convenance de la connaissance plausible ;
- 4) du principe de la recherche de la consonance et de la reliance ;
- 5) principe téléologique ;
- 6) principe de l'expérimentation et de la connaissance ;
- 7) principe de l'interaction ;
- 8) principe de la récursivité et de la connaissance

Nous n'allons pas passer en détail l'ensemble de ces principes, mais simplement en dégager les éléments-clés. Ainsi, pour le constructiviste, la connaissance n'est pas un donné mais une construction. Celle-ci peut s'opérationnaliser à partir de tout point d'entrée théorique dans l'investigation, pourvu que le système de représentation auquel ce point d'entrée ou la « théorie » choisie fait référence soit cohérent et convienne au chercheur et au but visé par ce dernier. Toutefois, le fait d'avoir « découvert » des solutions au problème soulevé ne signifie nullement qu'on est dans le « vrai » ; exactement comme « le navire qui a traversé le détroit sans s'échouer sur les récifs, sa navigation ne révèle en rien la « réalité » des fonds et des « vrais » écueils : elle n'est qu'un chemin qui l'a mené d'une mer à l'autre » (Watzlawick, 1980, p.16). En outre, il y a dans l'esprit humain un jeu de deux finalités toujours à l'œuvre dans la construction de la connaissance ou dans la mise à jour de la réalité. Dans le chaos des choses, il est établi que l'esprit humain a une tendance naturelle à « construire des régularités et établir un ordre » (Von Glaserfeld, 1998, p. 39), de même qu'il a une faculté et une facilité à « relier les choses [...] séparées » comme les pièces d'un puzzle. Denis Benoît l'explique très bien :

ce que l'on nomme communément "réalité" est le produit de la communication conçue non pas comme prise (échange) d'informations (d'éléments "vrais" de connaissance) avec (sur) le monde tel qu'il "est", mais comme mise en ordre singulière d'une certaine expérience, prédéterminée par des caractéristiques elles-mêmes prédéfinies. (2004, p. 192).

Pour Mucchielli, les quatre premiers principes ainsi résumés, comme déjà dit plus haut, sont communs à toutes les recherches scientifiques. Ils ne sauraient donc épuiser la richesse du constructivisme. Ce manque, cette insuffisance dans l'usage de la méthode est sans doute à la base de nombreuses critiques soulevées à l'encontre de la démarche

constructiviste. Gilles Gauthier trouve ainsi que cette posture est « omniprésente » dans des travaux de recherche où elle « y exerce une fonction dogmatique » et que « la «vérité» qu'elle affirme établir se présente, par ailleurs, comme indubitable : la construction en communication est une affaire entendue dont la contestation est difficilement reçue et encore moins vraiment discutée, parce qu'a priori jugée absurde. » (2003, p. 186)

La marque constructiviste, dit Mucchielli, est réellement imprimée par les quatre principes dits « forts » (voir les principes n° 5, 6, 7 et 8) rappelés plus haut. Essayons de les résumer. Le chercheur s'impose une finalité dans la construction de la connaissance. « On ne peut pas séparer la connaissance construite des finalités attachées à l'action de connaître », rappelle l'auteur du dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines. « Les buts dont il s'agit ici », précise Von Glaserfeld, « ne sont pas situés dans une réalité extérieure. Ils n'ont qu'une raison d'être : évaluer les expériences faites pour en répéter certaines et en éviter d'autres » (1988, p. 35 cité dans Mucchielli, *op. cit.*, 35). Ensuite, il faut préciser que la connaissance se construit à travers le vécu du sujet connaissant, à travers donc son expérience des choses. Très clairement donc, la connaissance est le résultat d'une interaction entre le sujet connaissant et l'objet de la connaissance. Enfin, il y a une sorte de circularité (on parle de " récursivité ") dans la production de la connaissance, qui est à la fois processus et résultat de ce processus. Dans les mots de Mucchielli s'inspirant de *La construction du réel chez l'enfant* de Piaget (1980) : « l'ordre du monde est celui que je mets dans ma tête, en organisant ma compréhension, j'organise le monde » (cité dans Mucchielli, *op. cit.*, 34).

Au total, au-delà du parti pris théorique par le chercheur pour la construction de la connaissance, ce qui va réellement établir le caractère constructiviste de son travail doit résider dans les méthodes choisies et mises à œuvre. En la matière, comme nous y encourage Mucchielli, « les méthodes qualitatives [...] nous apparaissent tout à fait pertinentes pour répondre aux différentes exigences du constructivisme en SHS » (*op. cit.*, p. 34). Sur cette base, et tout en ayant conscience des difficultés liées à la manipulation de la théorie et de la méthode constructivistes, nous allons nous intéresser, dans une démarche qualitative, aux perceptions des acteurs interviewés et à leur analyse et interprétation des pratiques étudiées. Nous allons avoir recours à des entretiens et à des analyses généalogiques sur la base de récits rétrospectifs pour mesurer la perception des acteurs et la généalogie des actions entreprises, les processus communicationnels déployés pendant les actions de lobbying. Nous avons fait le choix d'une approche par étude de cas (voir plus loin point 4. Méthodologie de l'étude) pour démultiplier les situations et augmenter nos chances d'accéder au « réel », en observant les pratiques, les processus et les dispositifs mis en place par différents acteurs engagés sur différents terrains mais tous tournés vers un objectif commun : faire changer des politiques publiques. Enfin, notre connaissance du terrain nous permettra de participer à la co-construction de notre connaissance du sujet.

2. Cadre théorique

Notre cadre théorique est construit à partir d'un ensemble de modèles ou de théories dont la théorie sociale de Morin (1976) dénommée par lui « crisologie » (1), les « focusing events » (2) ou « événements focalisants » ; nous trouvons pertinent de recourir aux théories de « l'agenda setting » (3) et d'intégrer à notre analyse les effets prêtés aux médias, de cadrage (« framing effect ») et d'amorçage (« priming effects »).

2.1. La Crisologie ou la théorie sociale de Morin (1976)

Edgar Morin propose une théorie sociale ou théorie de la société qu'il a baptisée « crisologie », laquelle peut cadrer avec notre objet et notre terrain d'étude. Dans les grands traits, on peut dire que Morin conçoit la crise comme la manifestation ou la conséquence d'une « perturbation extérieure » (1976, p. 155), laquelle imprime à son tour une « perturbation interne » (*Ibid.*) manifestée par une « absence de solution » (*op. cit.*, p. 156). D'où la crise. En d'autres termes, la crise installe un « dérèglement, une dé-régulation [...] au niveau des règles d'organisation du système » (*op. cit.*, p. 155). Mais dans le même temps, Morin affirme que la crise « suscite ou permet le déblocage de potentialités ou réalités inhibées » (*op. cit.*, p.157). Au total, le concept de crise prend chez Morin un « double visage », à la fois « risque et chance, risque de régression, chance de progression [...] La crise met en œuvre et nécessairement l'un par l'autre, désorganisation et réorganisation » (*op. cit.*, p. 161).

2.2. La théorie des « Focusing events »

Les « focusing events » qu'on peut traduire par « événements focalisants » sont un concept largement utilisé dans la littérature de la science politique anglo-saxonne, en particulier dans le domaine de l'élaboration et/ou de l'influence des politiques publiques (Carsten, 2011 ; Kingdon, 2003 ; Birkland 1998, 1994). C'est un concept qui a des liens très voisins avec d'autres concepts que nous convoquons du reste dans le présent cadre théorique, à savoir « l'agenda setting » (Birkland et Warnement, 2013 ; Kingdon, 1995) et les phénomènes de « priming » (Iyengar *et al.*, 1982) et de « framing » connus des médias (Birkland, 2009).

Sur les « focusing events », l'unanimité n'est guère faite dans la littérature quant à la définition du concept. Certains en ont une vision large, à l'exemple de Kingdon qui considère les « focusing events » « comme une crise ou un désastre qui vient attirer l'attention sur un problème, un symbole puissant qui s'installe, ou une expérience personnelle faite par un décideur politique » (1995, p. 94-95). Un politicien qui fait ou aura fait une expérience personnelle d'un problème particulier sera plus sensible à ce sujet qu'un autre dont ce n'est pas le cas. En outre, explique Kingdon, les symboles puissants « deviennent populaires et ont des effets de focalisation importants parce qu'ils capturent d'un coup une sorte de réalité que

les gens ressentent de façon vague et diffuse » (*op. cit.*, p. 97-98). Comme exemple de symbole fort, Birkland *et al* (2013, p.4) proposent l'image d'une femme âgée de la Nouvelle Orléans s'abritant de la pluie avec un drapeau américain, en référence aux dégâts causés par l'Ouragan Katrina sur la Nouvelle-Orléans, aux Etats-Unis, en août 2005. Pour terminer, Kingdon (2003) soutient qu'un changement de politique publique peut être facilité par l'œuvre d'un activiste politique (« policy entrepreneur ») ou par le biais justement d'un « focusing event » tel que défini plus haut.

A côté de Kingdon, on trouve des auteurs dont Birkland fait partie et qui propose des définitions quasi cliniques :

Des événements-clés qui forcent les membres à la fois du public et de l'élite des décideurs politiques à être informés d'un possible échec de politique. (Birkland, 1994 cité dans Mc Carthy, 2004, p. 83)³⁰

Un événement qui est soudain; relativement peu commun; qui peut être raisonnablement défini comme préjudiciable ou révéler cette possibilité de dommages plus grands à venir ; qui concentre des préjudices dans un endroit géographique particulier ou une communauté d'intérêt ; et qui est connu des décideurs politiques et du public de façon simultanée. (Birkland, 1998, p. 54)³¹

Quelles sont les caractéristiques communes des « focusing events » ?

Les « focusing events » sont des événements qui n'arrivent pas tous les jours, et qui, par ce fait-là, attirent l'attention quand ils se produisent. Lorsqu'ils surviennent, ils sont rendus publics ; ils sont connus de tous, notamment du grand public et des décideurs politiques, deux segments spécifiques de la société qui sont mis au courant de ces événements particuliers « en même temps » (Birkland, 1998). Ensuite, parce que ces événements sont chargés émotionnellement, notamment portés ou attachés à des symboles forts (Birkland *et al*, *op. cit.*, p. 97), ils permettent d'accélérer la mise à l'agenda public des problèmes d'intérêt public qu'ils soulèvent (Cobb et Elder, 1971 ; Baumgartner et Jones, 1993). On peut ici penser à des problèmes liés par exemple au nucléaire (cas de Fukushima, au Japon, le 11 mars 2011), à la pollution marine (cas de l'Erika, le 12 décembre 1999), aux attaques terroristes dont celles emblématiques du 11 Septembre 2001 de New York et de Washington ou les attaques contre Charlie hebdo, à Paris, le 7 Janvier 2015, etc.

En conséquence, ce type d'événements ouvre des « fenêtres d'opportunités » (Kingdon, 1995) notamment aux groupes et autres coalitions peu visibles ou influents dans l'espace public, suivant un mécanisme qui a été très bien décrit par Birkland (1998) : comme l'événement est tombé dans l'espace public, cela crée un appel d'air pour la venue d'autres acteurs plus puissants et influents; un débat public est instauré autour de la question ou du problème central, du fait des médias qui s'approprient dès lors l'agenda ainsi créé ; les groupes et autres entités proches de la gouvernance sont en position de faiblesse, occupés qu'ils sont à tenter d'apporter une réponse à la crise et surtout à gérer la mauvaise réputation née à la suite de l'événement focalisant (Baumgartner et Jones, 1993). C'est au regard de tous

³⁰ «Key events that cause members of the public as well as elite decision-makers to become aware of a potential policy failure» (traduction par l'auteur).

³¹ «An event that is sudden; relatively uncommon; can be reasonably defined as harmful or revealing that possibility of potentially greater future harms; has harms that are concentrated in a particular geographical area or community of interest; and is known to policy makers and the public simultaneously» (traduction par l'auteur).

ces attributs que certains auteurs ont pu parler des « focusing events » comme de « réacteurs de circonstance » (Cobb et Elder, 1971), ou bien d'« histoires déterminantes » (Stone, 1989) et qui permettent à certaines coalitions de voir leurs opinions et préférences traduites en politique publique (Jenkins-Smith et St Clair, 1993).

Il est utile de préciser que de façon classique, la plupart des auteurs utilisent les « focusing events » en référence aux catastrophes naturelles (tremblements de terre, tsunami, marée noire, etc.) ou technologiques (catastrophes nucléaire, crashes d'avions, etc.) ou encore dans les actes terroristes à inspiration djihadiste. Mais il est possible d'utiliser ce concept et de l'appliquer au champ politique, à la suite de plusieurs chercheurs dont Grant et Ohemeng pour illustrer « tout événement marqué par une agitation dans le système politique qui finit par conduire à un changement intermittent de l'équilibre institutionnel qui est déjà en place » (2007, p.4).

Dans le cadre de ce travail, nous allons recourir aux « focusing events » en tant qu'« évènements qui comptent » comme le dit plus modestement Kwansah-Aidoo (2003). Ce sera des évènements connus – pas forcément des catastrophes naturelles ou du type attaques terroristes – mais des événements advenant dans l'espace public et auxquels les médias se sont fait l'écho. Nous inclurons également dans les « focusing events » les expériences personnelles (Kingdon, 1995, 2003) auxquelles des décideurs politiques auront été exposés et lesquelles peuvent les prédisposer à se montrer favorables aux désirs de changement ou de modification de politique publique impulsés par des organisations de la société civile, notamment les ONG.

2.3. Les théories de l'« Agenda setting », du « priming » et du « framing »

L'« agenda setting » est une des théories-clés généralement évoquées par tout chercheur s'intéressant aux effets des médias de masse, particulièrement sur des terrains politiques (Dunn, 2009) ; ce qui est bien notre cas avec le lobbying. Depuis 50 ans, quelque 29 types de théories ou de modèles, à l'exemple de l'« agenda setting », avec à sa suite le « priming » et le « framing » ont été proposés par des chercheurs pour interroger les effets des médias : c'est le constat fait par Neuman et Guggenheim (2011), sur la base d'un gigantesque inventaire de 20.736 articles parus dans cinq journaux spécialisés sur la recherche en communication politique. Entre 1956 et 2005, ces deux auteurs ont identifié et classé les 29 théories dans six groupes de théories ou écoles de pensée qui cherchent à comprendre, mesurer et raffiner les analyses et les méthodes d'approches des effets des médias, qui par un jeu de balancement, ont d'abord été perçus comme « puissants », ensuite « limités », et « puissants » à nouveau (Scheufele et Tewksbury, 2007 ; Kosicki, 1993 ; Dayan, 1989).

Nous présentons ci-dessous un tableau récapitulatif des modèles et théories sur les effets des médias, d'après Neuman et Guggenheim (2011).

Tableau n° 4 : récapitulatif des modèles et théories sur les effets des médias, d'après Guggenheim (2011)

Niveau historique de progression	Ecoles de pensée	Période couverte
1	Les théories persuasives	1944-1963
	Recherche sur le vote (Lazarsfeld, Berelson, et Gaudet, 1944 ; Campbell et al, 1960)	
	Le modèle linéaire de Shannon (Shannon et Weaver, 1948)	
	Le modèle de Lasswell (Lasswell, 1948)	
2	Les théories des récepteurs actifs	1944-1986
	La théorie des usages et des gratifications (Herzog, 1944 ; Katz, Blumer et Gurevitch, 1974)	
	La dissonance cognitive/L'identité sociale (Festinger, 1957 ; Tajfel, 1982)	
	Les effets limités (Klapper, 1960)	
3	Les théories du contexte social	1955-1983
	Le modèle à deux étages ou le two-step flow (Katz et Lazarsfeld, 1955)	
	La théorie de la diffusion (Rogers, 1962)	
	La théorie des réseaux sociaux/capital social (Granovetter, 1973 ; Putnam, 1995)	
	La théorie de la spirale du silence (Noelle-Neumann, 1974)	
4	Les théories sociétales et médiatiques	1933-1978
	Les théories du média hégémonique/l'espace public (Gramsci, 1933 ; Habermas, 1962, 1989)	
	Les effets du canal (Mc Luhan, 1964)	
	La construction sociale de la réalité (Berger et Luckman, 1966)	
5	Les théories interprétatives des effets	1972-1987
	L'agenda setting (McCombs et Shaw, 1972)	
	Le priming (Iyengar et al, 1982)	
	La théorie du framing (Iyengar et al, 1987)	
6	Les théories sur les nouveaux médias	1996 -
	La communication médiatée par ordinateur (Walther, 1996)	

Mais quel aperçu global pouvons-nous donner de ces modèles que sont l'« agenda setting », le « priming » et le « framing » que nous voulons intégrer à notre cadre théorique ?

2.3.1. L'«Agenda setting »

McCombs et Shaw (1972) passent pour être les fondateurs du concept de l'« agenda setting », à travers leur article pionnier paru en 1972 et qui rendait compte d'une étude ayant eu pour cadre l'élection présidentielle de 1968. En réalité, ces deux chercheurs ont mis en test une hypothèse qui avait été formulée depuis par Walter Lippman (1922) et soutenue par Cohen (1963), à savoir que les médias construisent notre perception du monde.

Sur le concept lui-même, voici comment il est défini par certains auteurs. « La notion d'*agenda-setting* désigne », écrit Charron, « un modèle qui établit une relation causale entre l'importance que les médias accordent à certains sujets (*issues*) et la perception qu'ont les consommateurs de nouvelles de l'importance de ces sujets. Les médias influencent l'ordre du jour des affaires publiques dans la mesure où le public ajuste sa perception de l'importance relative des sujets à l'importance que les médias leur accordent » (1995, p. 73). Pour Cook *et al.*, « l'agenda setting fait référence au processus par lequel des problèmes deviennent saillants en tant que questions politiques méritant l'attention du régime politique » (1983, p. 17). Pour Gerstlé, « l'effet d'agenda désigne l'impact des médias d'information sur la saillance des enjeux perçus par l'opinion » (1996, p.739). Lazar explicite le mécanisme de fonctionnement de l'« agenda setting » :

« L'hypothèse de base est la suivante : les médias exercent un effet considérable sur la formation de l'opinion publique, en attirant l'attention de l'audience sur certains événements et en négligeant d'autres. Derrière cette thèse, se situe la constatation que les informations sont tellement nombreuses que les médias ne peuvent consacrer une attention égale à tout ce qui a lieu dans le monde. En conséquence, un choix s'impose. Les médias définissent ainsi le calendrier des événements et la hiérarchie des sujets » (1996, p.119).

Comme toute théorie qui évolue, celle de l'agenda-setting a connu deux séquences ou deux phases dans son évolution (Kwandoo-Aidoo, 2003 ; Weaver, 2007) : la première, et la plus classique, concerne toutes les recherches faisant un lien quasi linéaire entre l'agenda des médias et celui du grand public, le premier entraînant le second (McCombs et Shaw, 1972 ; McCombs, 2005). La deuxième séquence ou le deuxième niveau « examine comment la couverture médiatique affecte à la fois ce que pense le public et comment il le pense » (Ghanem, 1997, p. 3 cité par Kwansah-Aidoo, 2003, p. 43) et s'efforce alors de mettre à jour toutes les complexités en jeu dans le processus de l'agenda-setting (Kwandoo-Aidoo, 2003). Dit autrement, le premier niveau de l'agenda setting met l'accent sur la mise en évidence des problèmes dans la société, le deuxième niveau met en évidence la particularité, la qualification ou les attributs de ces problèmes (Scheufele, 2000, p. 298). Pour plusieurs chercheurs (Weaver, 2007 ; McCombs *et al.*, 1997), la deuxième séquence de l'agenda setting est en fait assimilable au « framing ».

2.3.2. « Le framing » ou « effet de cadrage »

Pour McCombs, « le framing est la sélection d'un nombre limité d'attributs relatifs à des thématiques destiné à être inclus dans l'agenda médiatique dès lors qu'un sujet particulier est discuté » (1997, p. 37)³². Pour sa part, Entman soutient que « réaliser un effet de cadrage c'est sélectionner certains aspects d'une réalité perçue et les mettre en évidence dans un texte de communication, de façon à promouvoir la définition d'un problème spécifique, une interprétation de type causal, une évaluation de type moral, et/ou un traitement sous forme de recommandation au sujet du problème soulevé » (1993, p. 52)³³. De leur côté, Tankard *et al.* affirment qu'un cadre médiatique « c'est l'idée centrale d'organisation du contenu de l'information qui fournit un contexte et suggère ce qu'est le problème au moyen de la sélection, la mise en évidence, l'exclusion et l'élaboration » (1991, p.11 cité dans Reese, 2001, p. 4)³⁴. Le framing fait donc davantage référence à la mise en scène de l'information qu'au contenu de l'information lui-même (Knudsen, 2014, p. 209; McCombs, 2005, p. 546). A ce propos, Gerstlé écrit que « le mode de présentation d'un fait affecte sa signification puisqu'il consiste à l'intégrer dans un contexte. Le cadre interprétatif fournit immédiatement une définition de la situation du problème concerné et peut suggérer des évaluations voire des solutions » (1996, p.739). Pour plusieurs auteurs dont Reese (2001), Knudsen (2014) et Marty (2010) le « framing » aurait ses fondements dans les approches sociologiques de Goffman (1974), l'anthropologie de Bateson (1977) et la psychologie de Bartlett (1932) notamment.

2.3.3. « Le priming » ou « effet d'amorçage »

Pour Iyengar et Kinder, le "priming" fait référence aux « changements dans les standards que les gens utilisent pour faire leurs évaluations politiques » (1987, p. 63)³⁵. Scheufele et Tewksbury (2007) précisent que le « priming » se produit lorsque le contenu d'une information suggère aux publics d'utiliser certains sujets politiques comme normes d'évaluation de la performance des leaders et des gouvernements. Le mécanisme de fonctionnement du priming est ainsi décrit par Gerstlé: « le priming a [...] deux aspects : d'abord, sollicitation de l'attention sur un problème, ensuite incorporation du problème comme critère d'évaluation et de choix » (1996, p.739).

Un exemple est proposé par Iyengar et Kinder (1982, p. 849) : supposons que dans une première séquence d'une élection présidentielle, la presse nationale se passionne pour une

³² «Framing is the selection of a restricted number of thematically related attributes for inclusion on the media agenda when a particular object is discussed. » (traduction de l'auteur)

³³ « To frame is to select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a communicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation for the item described. » (traduction de l'auteur)

³⁴ « The central organizing idea for news content that supplies a context and suggests what the issue is through the use of selection, emphasis, exclusion, and elaboration » (traduction de l'auteur)

³⁵ « Changes in the standards that people use to make political evaluations » (traduction de l'auteur)

crise internationale particulièrement grave, et, ce, aux dépens de problèmes économiques empirant chaque jour davantage dans le pays. Une conséquence possible est que les gens vont s'inquiéter plus pour la crise internationale que pour la crise locale. Mais bien plus, le jugement ou le verdict que les gens vont faire du président candidat va dépendre plus de sa capacité à juguler la crise internationale ; qu'il ait réussi ou pas à remettre l'économie nationale en état comptera peu. Tel est le raisonnement à la base du " priming ".

Pour Scheufele et Tewksbury (2007, p. 11), le « priming » trouve sa base théorique dans les modèles mémoriels du traitement de l'information (« *memory-based models of information processing*»). Dit autrement, les gens se forment des jugements et des attitudes sur la base de considérations qui sont les plus mises en évidence ou les plus accessibles dans leur esprit lorsqu'ils prennent une décision (Tversky et Kahneman, 1973, p. 208 cité dans Scheufele et Tewksbury 2007, p. 11).

2.3.4. Les trois types d'agenda-setting de Rogers et Dearing (1988)

Il y a trois types d'agenda setting d'après Rogers et Dearing (1988) qui ont fait une revue de la littérature sur le sujet : "public agenda setting", "media agenda setting" et "policy agenda setting". Le "public agenda setting" met l'accent sur l'agenda du public, tandis que le "media agenda setting" met davantage en évidence l'influence des médias de masse sur le public ; quant au "policy agenda setting" il fait référence aux mécanismes par lesquels le public et les médias arrivent à influencer les décisions ou les politiques publiques.

Sur la base de l'approche proposée par Rogers et Dearing, Soroka (2002) propose un modèle intégré du processus de l'agenda setting. Dans le schéma ci-dessous, il indique 6 voies possibles d'inter-influence entre les 3 pôles que sont les médias, le public et les décideurs politiques

An expanded model of the agenda-setting process

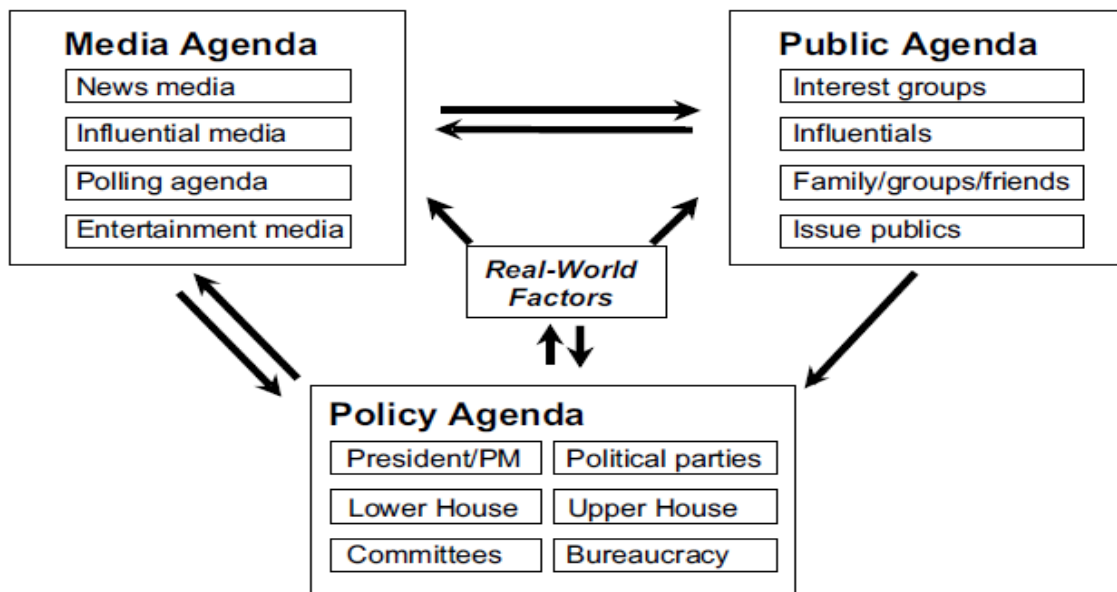


Figure n° 2 : Le modèle intégré de l'Agenda setting de Stuart N. Soroka (2002, p.270)

2.3.5. Critiques de l'Agenda setting

Comme toute théorie, l'agenda setting n'échappe pas aux critiques. Les questions sont soulevées à plusieurs niveaux : entre les médias, le public et/ou les sources, qui influence qui vraiment ? Suivant quel agenda ? Ces agendas sont-ils souvent explicites ou cachés comme savent le faire par exemple les hommes politiques ? Ne faudrait-il pas plutôt d'« agenda building » que d'« agenda setting » pour éviter le caractère trop mécaniste de la formule ? On lira avec intérêt l'article de Charron dont le titre est sans ambiguïté « Les médias et les sources : les limites du modèle de l'agenda-setting » (1995, p. 73-92).

De fait, pour Perry (1996) la base factuelle qui démontrerait la relation de cause à effet de l'agenda setting n'est pas assez documentée. Pour Bregman (1989, p.199), les résultats auxquels parviennent des recherches aboutissent à des résultats contradictoires. Pour sa part, Kosicki (1993, p.100) affirme que si l'agenda-setting possède une valeur heuristique indéniable, sa capacité à faire le lien avec des théories claires de la société, du travail des médias et de la psychologie humaine est encore à développer pour devenir vraiment une théorie explicative des problèmes en société.

Pour autant, nous pensons que l'agenda-setting peut être encore utilisé dans le cadre spécifique du Burkina Faso, comme cela a été, du reste, souvent fait par le chercheur Kwansah-Aido (2003, 2001, 1999) au Ghana, un pays voisin en Afrique de l'Ouest.

3. Problématique, questions de recherche et modèle d'analyse

3.1. Problématique

S'il y a un pays qui a donné au lobbying l'espace et les ressources nécessaires pour croître et se développer sous ses formes les plus abouties c'est bien les Etats-Unis, ce pays-continent très épris des questions de liberté individuelle, de la libre entreprise et de la défense des biens privés. Depuis lors, le lobbying a traversé les océans. Après bien des résistances, parfois liées comme en France à des pesanteurs socio-culturelles et historiques où l'argent est mal vu, et la promotion de l'intérêt particulier perçue comme se faisant au détriment du bien commun ou de l'intérêt général, la pratique finit par s'installer. Elle s'invite et s'impose même à Bruxelles, la capitale de l'Europe communautaire. Du coup, une profession naît, celle des lobbyistes ou des relationnistes, comme on dit au Canada. Des recettes quasi magiques sont proposées par des praticiens à travers des ouvrages spécialisés (Clamen, 2000; Le Picard, Adler et Bouvier, 2000; Lamarque, 1994; Farnel, 1994; Léfébure, 1991), des bureaux d'affaires publiques, de relations publiques ou de conseils en communication s'ouvrent, se spécialisent, le marché explose. Des tentatives de régulations du métier sont observées, soit à l'initiative des Etats, sous forme de textes de lois ou de mesures diverses d'encadrement, soit à l'initiative de la corporation, sous forme de chartes.

On peut légitimement dès lors se demander comment se porte et se pratique le lobbying en Afrique, notamment dans l'une des anciennes colonies de la France. Et, ce, d'autant que ces anciennes colonies sont connues pour avoir copié et intégré dans leur arsenal juridique plusieurs dispositions de la législation française, au lendemain de l'accession à l'indépendance de ces pays au début des années 1960. C'est, par exemple, le cas de l'ex-Haute Volta, rebaptisée Burkina Faso – notre terrain d'étude - où plusieurs instruments de droit ont été inspirés de l'ancien maître. Dans le domaine de la communication, on peut citer, par exemple, le cas de la loi sur la presse.

« A la veille de l'indépendance politique du pays acquise en 1960, une première loi avait été adoptée pour régir la liberté de la presse au Burkina Faso. Il s'agit de la loi n° 20/AL du 31 août 1959, largement inspirée de la loi française de 1881 » (Sanou, 2007, p.6).

Notons que ce texte ne sera modifié qu'en 1990, soit près de 30 ans après l'Indépendance, à la suite de la venue sur la scène politique d'une junte voulant encadrer l'exercice de l'entreprise de presse privée.

Parallèlement au développement du lobbying chez les professionnels, la recherche scientifique s'intéresse au sujet. Des travaux de recherche sont conduits, des mémoires et des thèses sont soutenus, un peu partout, par exemple, en France, en Angleterre, en Finlande (Jaatinen, 1999), jusqu'en Chine (Chen, 2005). Les disciplines couvertes sont pour l'essentiel les sciences juridiques (Houillon, 2012), la science politique (Yates, 2010 ; Van den Hoven, 2002 ; Boucher, 2010) et les sciences de gestion (Boring, 2013 ; Rival, 2002; Attarça, 1999). Les Sciences de l'Information et de la Communication sont peu représentées. Et quand elles le sont, c'est généralement à partir du modèle idéal des Relations publiques tel que conçu et promu par Grunig et ses collaborateurs (Grunig et Dozier, 2002). C'est un modèle qui a été fortement critiqué et qui, du reste, est peu compatible avec notre orientation épistémologique. Nous pensons en effet qu'il est possible d'étudier le lobbying dans la perspective de la communication organisationnelle. Mais comment cela pourrait-il s'opérationnaliser dans le cas spécifique de notre terrain d'étude ?

De fait, le Burkina Faso présente une spécificité que nous allons présenter à grands traits. Indépendant depuis le 5 août 1960, ce pays aura pratiquement connu plusieurs types de régimes et essayé un grand nombre de systèmes politiques (Nikièma, 1979, Sandwidi, 1981). Avant les événements des 30 et 31 octobre 2014, cette ex-colonie française aura connu pendant près de 27 ans un régime plutôt stable, avec le même président remportant toutes les élections présidentielles jamais organisées, et son parti politique gagnant, à chaque élection législative tenue, le plus grand nombre de députés. Tous les observateurs avertis disent du Burkina Faso des années Compaoré que ce n'était pas une véritable démocratie. On trouvait des institutions bien en place mais celles-ci ne fonctionnaient pas suivant le mode approprié (International Crisis Group, 2013). Une analyse de l'histoire politique récente montre que le pouvoir d'alors ne pouvait consentir à faire des concessions que lorsque la tension socio-politique était forte, que les possibilités de dialogue et de communication étaient quasiment épuisées.

Dans ces conditions où le jeu politique est verrouillé, comment des ONG peuvent-elles pratiquer le lobbying, conçu comme une stratégie d'influence du système politique ? En particulier, comment des structures telles les ONG qui s'inscrivent dans la promotion et la défense du bien commun (lutte pour la bonne gouvernance, pour l'accès aux soins de malades du VIH/SIDA, pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement) peuvent-elles utiliser le lobbying pour faire aboutir leur désir de changement des politiques publiques ?

Il semblerait que les pratiques de lobbying des ONG au Burkina Faso s'organisent autour d'une « crisologie » générale, et mettent au centre de la scène publique et médiatique des événements disruptifs focalisant l'attention publique. Les médias apparaissent comme des acteurs stratégiques à mobiliser et la ressource temps comme un facteur incontournable qui s'impose dans le jeu des interrelations. On peut alors se demander quelles pratiques de temporalisation on peut observer dans le jeu des acteurs, notamment du point de vue de la focalisation de l'attention publique. Quels types d'événements, fabriqués, ou exploités, peuvent-ils être observés ?

A partir de cette problématique, nous pouvons préciser nos questions de recherche.

3.2. Questions de recherche

Question générale de recherche

Comment peut-on décrire les stratégies de communication des ONG au Burkina Faso, dans le contexte particulier d'un espace public et d'une société civile « en construction » ?

Question spécifique de recherche

Les pratiques de communication d'influence des ONG au Burkina Faso dans le champ public sont-elles assimilables à des pratiques de lobbying visant l'intérêt général et qu'on pourrait appeler « lobbying citoyen »?

3.3. Modèle d'analyse

Dans les lignes ci-dessous, nous essayons d'identifier (1) nos hypothèses de recherche, (2) les dimensions observables des stratégies et les indicateurs inhérents susceptibles d'être retenus pour notre analyse. Enfin, nous dressons (3) un tableau qui contient les principaux points d'attention choisis et leurs indicateurs.

3.3.1. Hypothèses de recherche

Hypothèse 1 : *Les médias sont utilisés comme un des principaux moyens de médiation des demandes sociales et comme moyen d'influence des décisions politiques*

Du fait de la nature fermée du système politique et donc de l'accès difficile aux décideurs politiques, les ONG ont tendance à passer par des relais pour faire « passer » leurs demandes sociétales. Les médias jouent donc un rôle d'intermédiaire et captent les messages émis par les ONG mais se rendent également témoins de l'ambiance sociale. Ils se donnent un rôle d'information, d'alerte et d'amplification d'éventuelles crises afin d'influer sur les décideurs politiques. Par le mécanisme du framing (c'est-à-dire de « cadrage ») et de « priming » (c'est-à-dire d'amorçage), nous posons l'hypothèse que les médias vont s'approprier la cause de l'intérêt public défendu par les ONG pour influer, d'une part, sur le niveau de mobilisation du public et, d'autre part, sur la réception des messages et donc l'influence des décideurs publics.

Hypothèse 2 : *Les ressources informationnelles et relationnelles s'avèrent être des ressources essentielles, pour la mise en œuvre des pratiques de lobbying des ONG.*

En matière de lobbying, la maîtrise de l'information au sens général, c'est-à-dire technique, scientifique, est essentielle. Comme le système politique auquel doivent faire face les ONG dispose d'institutions inspirées de la démocratie libérale, on peut poser l'hypothèse que les décideurs politiques vont « jouer le jeu », c'est-à-dire faire semblant d'être ouverts au dialogue, d'être sensibles aux actions d'influence de type direct ou de lobbying direct. Dans ce schéma, la maîtrise de la ressource informationnelle peut être un plus pour les structures demanderesse ; de même, la convocation et l'utilisation du réseau de relations peut aider à ouvrir le dialogue et pousser la sphère décisionnelle à négocier.

Hypothèse 3 : *Les ONG mettent en œuvre des stratégies communicationnelles directes et indirectes à la fois, c'est-à-dire de négociation et d'affrontement, avec les décideurs politiques*

Parce que le système politique est ambivalent (une démocratie parfois qualifiée de "façade" et qui peut être dure dans ses rapports avec des segments de la société), on peut poser l'hypothèse que deux types de lobbying vont se côtoyer et être mobilisés par les ONG : un lobbying de type direct, assimilable à une forme de négociation avec la puissance publique; un lobbying de type indirect, assimilable au recours à des formes de pression populaire, de contournement, voire d'affrontement.

Hypothèse 4 : *Des « événements focalisants » servent d'accélérateurs communicationnels au processus de changement socio-politique voulu par les ONG*

A la façon des médias qui peuvent servir d'intermédiaires entre les ONG et la sphère décisionnelle, nous posons l'hypothèse que les « événements focalisants » représentent des temporalités dont l'avantage est d'accélérer le rythme des actions de lobbying. Nous posons l'hypothèse que ces « événements focalisants » peuvent être fabriqués ou non (c'est-à-dire être des pseudo-événements) par les ONG, conscientes du potentiel desdits événements. Enfin, comme les « événements focalisants » ont, entre autres, pour spécificité de se produire dans l'espace public, nous posons l'hypothèse que ces « événements focalisants » peuvent être captés par les médias et retravaillés à l'avantage des ONG.

3.3.2. Identification des variables et des indicateurs

En nous posant la question suivante « *quels sont les facteurs dont la combinaison ou la mise en œuvre intentionnelle peut avoir pour conséquence une modification des mesures ou politiques publiques ?* », plusieurs éléments de réponse peuvent être donnés. Pour l'essentiel,

ces éléments proviennent de notre revue de la littérature, des suggestions obtenues par notre connaissance du terrain et des éléments recueillis auprès des différentes sources.

Ces différents éléments que nous pouvons assimiler à différentes variables sont les suivants :

1. L'usage des médias (presse écrite, radio, télévision, NTIC) ;
2. la nature de la demande formulée par les ONG : demande « politique » ou demande « technique ». Précisons que la demande « politique » est celle qui « menace » la survie même du politique ou du système politique visé ; évidemment, d'après la littérature, une telle demande est difficile à faire aboutir. Quant à la demande « technique », elle vise au fond à apporter un plus – qualitatif ou quantitatif- sans profondément bouleverser le système politique lui-même.
3. Les caractéristiques de l'environnement externe :
 - a. Niveau d'adhésion de l'opinion publique à la demande exprimée par l'ONG en action – Dit autrement, niveau de maturation dans l'opinion de la demande sociétale exprimée par l'ONG ;
 - b. Présence de forces opposées ou contraires à la demande sociétale de l'ONG ;
 - c. Capacité de réaction des dirigeants (au sein du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire).
4. Les ressources mobilisées par l'ONG
 - a. Ressource financière ;
 - b. Ressource de l'information ;
 - c. Ressource relationnelle ;
 - d. Ressource organisationnelle ;
 - e. Ressource symbolique.
5. Types de stratégie ou tactique mise en place
 - a. Stratégie/tactique directe ;
 - b. Stratégie/tactique indirecte.
6. Mobilisation des « événements focalisants » ou des crises
 - a. Événements focalisants existants ;
 - b. Événements focalisants créés ou provoqués par l'ONG.

En nous posant la question suivante « *quels sont les éléments qui sont susceptibles de modification de par l'action ou les actions des ONG ?* », nous pouvons identifier les éléments suivants :

- Effet sur une politique publique spécifique, celle ciblée par les ONG
- Changement dans le discours officiel, eu égard au secteur évoqué (corruption, constitution, environnement, etc.)
- Impact sur l'organisation administrative, en charge du dossier ou du secteur dans lequel s'active l'ONG

3.3.3. Tableau synthèse des indicateurs (voir page suivante)

Tableau n° 5 : choix des indicateurs

	Effets des stratégies	Indicateurs
1	<i>Politique publique</i>	Loi, arrêté, toute mesure administrative ou politique, etc. : toute mesure voulue ou allant dans le sens souhaité par les demandeurs
2	<i>Discours officiel</i>	Passages dans le discours reconnaissant la justesse de la demande faite par l'ONG
3	<i>Organisation administrative</i>	Changement dans la structure (dénomination)
		Affectation de nouveaux managers à priori plus en phase avec la demande exprimée par les ONG
		Renforcement des moyens techniques (siège ; budget ; capacités logistiques, etc.)
	Contexte, moyens, ressources et tactiques	Indicateurs
1	<i>Usage des médias (presse écrite, radio, télévision, NTIC)</i>	Titre placé à la Une
		Reportage, à l'initiative de l'organe de presse ou sur invitation de l'ONG
		Lettre ouverte, libres propos, communiqué de presse déclarations
		Droit de réponse
		Insertions ou annonces publicitaires
2	<i>Nature de la demande/revendication de l'ONG</i>	
	<i>Dimension politique</i>	Respect de la Constitution
		Respect de la séparation des pouvoirs de l'Exécutif, législatif et judiciaire
		Respect des droits humains
	<i>Dimension technique</i>	Décision visant l'amélioration du cadre de vie social (eau, santé, environnement, éducation)
3	Caractéristiques de l'environnement externe	
	<i>Dimension état de l'opinion publique</i>	Editorial
		Réactions populaires sur les réseaux sociaux
	<i>Dimension niveau de l'adversité à affronter</i>	Présence de groupes opposés à la demande/revendication de l'ONG

	Dimension capacités responsives des dirigeants politiques	Attitudes passées des dirigeants politiques face aux demandes/revendications des ONG
4	Ressources de l'ONG	
	Dimension ressource informationnelle	Rapports ou études disponibles sur un sujet donné
		Présence d'experts ou de spécialistes au sein de l'organisation
		Possession de toute information digne d'intérêt allant dans le sens de la résolution du problème soulevé par l'ONG
	Dimension ressource relationnelle	Présence de relations amies haut-placées (dans l'exécutif, le législatif, le judiciaire) ou travaillant dans le milieu de la presse
		Capacité à se mettre en réseau ou coalition d'ONG
	Dimension ressource symbolique	Statut d'ONG internationale
		Qualité du bailleur de fonds
		Cadre connu de l'ONG approché comme personne-ressource par le pouvoir en place Ou bien ONG elle-même approchée comme structure-ressource par le pouvoir en place
	Dimension ressource organisationnelle	Nombre d'employés de l'ONG
		Occupation territoriale de l'organisation dans le pays
		Expérience passée de l'ONG dans l'influence des politiques/décisions publiques
	Dimension ressource financière	Appréciation du niveau de budget annuel de l'ONG
5	Types de stratégie/tactique d'influence mise en place	
	Dimension Tactique directe	
	Composante Tactique directe de type administratif	Prise de contact avec un ministre ou tout autre haut fonctionnaire en charge du dossier suivi par l'ONG
		Participation à des comités mis en place par le pouvoir
		Communication/présentation à l'autorité de toute information ou produits de recherche ou de réflexion digne d'intérêt allant dans le sens de la résolution du problème soulevé par l'ONG
		Recours aux tribunaux
	Composante Tactique directe de type législatif/politique	Contacts directs ou indirects avec des élus, porte-parole des partis politiques, hauts fonctionnaires dans les ordres du pouvoir exécutif, législatif, judiciaire

		Contacts directs ou indirects avec des députés du parti au ou de l'opposition
		Pratiques électoralistes
	<i>Dimension Tactique indirecte</i>	
	Composante Tactique indirecte de type mobilisation populaire	Alliances avec des acteurs influents
		Création de coalitions
		Manifestations publiques
		Organisation de grèves
		Appel à la désobéissance civile
		Conduites de pétitions
	Composante Tactique indirecte de type médiatique	Contacts avec la presse (lettre d'invitation pour la couverture de manifestation)
		Conférences de presse
		Diffusion de déclarations, communiqué de presse
		Insertions publicitaires ou diffusion d'annonces
		Diffusion de sondages, de produits d'analyse et de recherche
6	Mobilisation des « événements focalisants » ou crises	Utilisation de tout événement focalisant planifié (type journée mondiale des Nations-Unies),
		Utilisation de tout événement focalisant non planifié (crise socio-politique)
		Création de tout événement visant à attirer l'attention à la fois du grand public, des médias que du décideur politique

4. Méthodologie de l'étude

4.1. Enquête par étude de cas

L'étude de cas comme méthode de recherche connaît une histoire un peu tourmentée, marquée par des périodes où elle a été beaucoup et aussi moins utilisée. Elle aurait des origines européennes, surtout françaises, d'après Tellis (1997). Aux Etats-Unis, elle a été la marque de fabrique du département de sociologie de l'Université de Chicago, entre 1900 et 1935, d'après le même auteur. C'est d'abord les médecins qui ont utilisé l'étude de cas « pour partager leurs critères de diagnostics et leurs façons de traiter les malades ». Par la suite, d'autres disciplines dont les sciences humaines et sociales ont eu recours à cette méthode, pas seulement comme outil pédagogique mais aussi comme méthode de recherche, notamment à la suite de Max Weber pour qui « les valeurs, les objectifs poursuivis par une personne, son interprétation des événements, sa façon de comprendre sa société renseignent sur la réalité sociale » (Kugler, 1996).

L'étude de cas relève des méthodes qualitatives. «Elle s'intéresse aux données descriptives comme le comportement des personnes ou des organisations », précise Kugler (1996, para. 3). Son utilisation rapprocherait le chercheur de l'ethnologue le poussant « à développer, en communication, ce qui a été développé par les sociologues : de la théorie ancrée dans la réalité (*grounded theory*) » (*op. cit.*, para. 6). Plus modestement, le chercheur engagé dans les méthodes qualitatives s'oblige à « faire surgir le sens qui n'est jamais un donné immédiat et qui est toujours implicite et à la fois structurant et structuré, participant de manière diffuse à un ensemble de phénomènes ». (Mucchielli, *op. cit.*, p. 206). Un moyen d'y arriver est d'utiliser l'étude de cas.

Il est impossible de parler de l'étude de cas sans se référer à Robert K. Yin (2012, 2009, 1984), auteur d'un classique sur le sujet. L'étude de cas est « une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain en profondeur dans son contexte de vie réelle, spécialement quand les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement évidentes » (1984, p.11 cité dans Collerette, 1997, p. 81). Pour cet auteur, cette méthode de recherche qu'est l'étude de cas est particulièrement adaptée pour s'interroger sur les phénomènes sur lesquels le chercheur n'a pas de prise ou de contrôle ou presque – c'est tout le contraire, dans le cas d'une expérience en laboratoire – et pour répondre à des questions de recherche essentiellement tournées vers le « comment » et le « pourquoi » des objets sous étude. Ce qui est précisément notre situation puisque les cas que nous allons étudier se sont déjà déroulés dans le passé, leur temporalité interne est close ; et nous voulons comprendre précisément « comment » ces pratiques de lobbying, c'est-à-dire d'influence des décideurs et des politiques publiques ont pu se produire, à quelle logique elles répondaient, sous quelles conditions elles ont pu se produire, etc. Mucchielli (2009) écrit justement que « la méthode de l'étude de cas consiste donc à rapporter une situation réelle prise dans son contexte, et à

l'analyser pour voir comment se manifestent et évoluent les phénomènes auxquels le chercheur s'intéresse » (*op. cit.*, p. 91).

On pourrait se demander ce qu'est un « cas ». C'est « l'unité d'analyse »³⁶, répond (Yin, 2012, p. 7). Pour Stake (1994) un cas « est un système intégré » dont les composantes répondent à la dynamique qui lui est propre. « Un cas n'a pas à être un exemple de quelque chose ou un modèle à suivre ; c'est d'abord et avant tout un système comportant ses propres dynamiques qui demandent à être explicitées et qui feront l'objet d'une recherche méthodique », explicite Collerette (1997, p. 81). Plus concrètement, un cas peut être un individu, un événement, explique Yin (2009, p. 23) qui indique encore que « des études de cas ont été faites à propos de décisions, de programmes, de processus de mise en œuvre, de changement organisationnel » (*Ibid.*)³⁷. Au total, le choix de l'unité d'analyse, autrement dit, du cas, se fait en fonction de ses objectifs de recherche. Et Yin explique qu'il est tout à fait possible de choisir un seul cas ou d'en prendre plusieurs.

Parce qu'elle « traite d'une situation comportant un grand nombre de traits typiques par rapport à un objet donné, fournissant ainsi une occasion d'étude à potentiel élevé » (Mucchielli, *op. cit.*, p. 92), notre étude de cas répond aux critères définis par Stake (1994) pour l'étude de cas "instrumentale", c'est-à-dire « une situation qui comporte un grand nombre de traits typiques par rapport à l'objet d'étude, fournissant une occasion d'étude à potentiel élevé » (Collerette, *op. cit.*, p. 84). Cet auteur soutient, en outre, que l'étude de cas instrumentale « est particulièrement indiquée dans les situations où le chercheur veut illustrer des phénomènes préalablement définis dans un modèle théorique » (*Ibid.*). A ce propos, nous voulons rappeler que, comme exposé dans notre problématique, nous voulons étudier les pratiques de lobbying par les ONG au Burkina Faso dans un cadre théorique global organisé « autour d'une « crisologie » générale », où « des événements disruptifs focalisant l'attention publique » prennent place « au centre de la scène publique et médiatique ».

En tant que méthode de recherche, l'étude de cas ne fait pas l'unanimité. Il est généralement reproché à cette méthode de recherche son manque de rigueur, le risque de subjectivité ou encore la difficulté à générer des extrapolations. Toutefois, nous pensons qu'il est possible d'obtenir des résultats dignes d'intérêt. Une de ces règles concerne la « triangulation » de l'information (Yin, 1984 ; Zamanou et Glaser, 1989). La triangulation consiste en fait dans l'utilisation de plusieurs sources d'information : documents, archives, entrevues, observation directe, observation participante et des objets physiques. Par ailleurs, le chercheur doit constituer une banque d'informations à laquelle quiconque peut accéder, en cas de besoin : c'est la traçabilité des sources (Collerette, 1997). Enfin, le texte doit être soumis aux acteurs ayant vécu la situation afin de corriger les erreurs, les biais et enrichir les aspects qui auraient été oubliés (Mucchielli, *op. cit.*, p.93).

En ce qui nous concerne, nous nous sommes efforcé de suivre ces règles. Pour chaque cas étudié, nous avons cherché à varier les sources d'information, en visant la

³⁶ « *The case serves as the main unit of analysis in a case study* » (Traduction de l'auteur).

³⁷ « *Case studies have been done about decisions, programs, the implementation process and organizational change* » (Traduction de l'auteur).

« saturation », en ayant recours à plusieurs personnes interviewées pour le même cas sous étude, en vérifiant nos informations auprès d'autres sources notamment médiatiques, mais aussi des éléments d'archives ou des productions concrètes comme des documents. On pourrait à présent se demander comment les cas ont été sélectionnés.

4.2. Echantillonnage : les cas à étudier

En étude de cas, Yin nous apprend que «le but de l'investigateur est d'enrichir et de généraliser des théories (généralisation analytique) et non d'énumérer des fréquences (généralisation statistique) » (1984, p. 21) »³⁸. En conséquence, conclut Mucchielli « on ne peut pas juger de la valeur d'une étude de cas avec des critères de validité statistique » (*op. cit.*, p. 92). Dans la même perspective, Collerette précise que l'étude de cas offre « plutôt une occasion pour observer, analyser des dynamiques et en extraire des conclusions susceptibles d'enrichir l'univers des connaissances » (*op. cit.*, p. 81).

Au regard de toutes ces considérations, nous avons procédé à une sélection de cas à étudier par choix raisonné. Nous avons voulu multiplier les terrains d'étude, en choisissant quatre cas, pour augmenter nos chances de pouvoir identifier à la fois des constantes dans notre étude des pratiques de lobbying des ONG mais aussi d'éventuelles spécificités liées à la nature de la demande sociétale, en suivant ainsi des observations faites par des chercheurs dont Michalowitz (2007) et Anderson Macedo de Jesus (2010). Pour ceux-ci, en effet, il est plus difficile pour les groupes d'intérêt d'intervenir et de réussir sur les questions politiques sensibles que celles plus techniques. Suivant cette logique, il serait, par exemple, plus aisé d'obtenir un texte de loi qui consacre un quota pour permettre à plus de femmes d'être élues et de siéger au Parlement ou de devenir ministres dans un gouvernement que de faire voter un texte de loi qui limite le nombre de mandats présidentiels dans le cadre d'une démocratie qui ne l'est que de nom.

Notre sujet portant sur les ONG, ce sont elles qui ont fait l'objet des cas à étudier. Un critère majeur qui nous a guidé dans le choix des cas est que le cas étudié est connu de tous, pour avoir été l'objet de publication dans la presse. Il a constitué une « actualité » en son temps : c'est par ce biais qu'il a été porté à la connaissance du chercheur. Généralement c'est une ONG leader qui a conduit l'action. Dans notre exploration du sujet, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas une mais plusieurs autres associations ou ONG-sœurs qui ont été liées à l'action publique en question. Du coup, nous avons décidé, par souci de cohérence méthodologique, d'inclure pour chaque cas une ONG leader de l'action et d'interroger trois autres ONG ayant été associées au cas sous étude. Et c'est l'organisation leader qui, à notre demande, nous a proposé une série d'autres structures, dans laquelle nous avons puisé, par choix raisonné, au regard de l'antécédent desdits associés : avoir posé des actions semblables dans le passé et qui ont été relayées par la presse.

³⁸ « *The investigator's goal is to expand and generalize theories (analytic generalization) and not to enumerate frequencies (statistical generalization)* » (traduction de l'auteur)

C'est ainsi que dans les cas choisis, toutes les ONG sont réunies en réseau, de façon informelle dans trois des quatre cas investigués. Cela ne nous est pas apparu comme un défaut insurmontable puisque même sans avoir formalisé leurs relations, ces ONG ont mené des actions ensemble. Dans chacun des trois cas d'ONG réunies informellement en réseau (voir les numéros 1, 2 et 3 dans le tableau ci-dessous) nous avons interviewé quatre personnes, en recherchant la diversité des profils : le leader de la Coalition (ou l'ONG leader) et trois représentants du réseau ayant la qualité de membres. Dans le cas spécifique du réseau formalisé (soit, le n°4 dans le tableau ci-dessous), le même objectif de diversification des points de vue nous a guidé : nous avons interviewé le président du Conseil d'administration de la structure, pour recueillir le sentiment des dirigeants, le coordinateur du réseau pour nous imprégner de la vision du manager au quotidien de l'organisation et enfin, deux membres du réseau, pour les aspects liés au terrain).

Au total, nous présentons dans le tableau ci-dessous notre corpus d'étude.

Tableau n° 6 : Aperçu des 4 cas à étudier

	Domaine/ Secteur d'activité	ONG à l'initiative	Qualité de l'interviewé	Objet de la demande sociétale ou objectif du lobbying
01	Santé	<i>Le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels (RAME)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Président du RAME 2. Représentant d'une association membre du RAME (<i>Personne interviewée, le Président du Conseil d'Administration de l'Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins (AJPO)</i>) 3. Représentant d'une association membre du RAME (<i>Personne interviewée, le Président de l'association AZET</i>) 4. Représentant d'une association membre du RAME (<i>Personne interviewée, le Président de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Kourwéogo, AEJTK</i>) 	Faire accéder les personnes malades du VIH/SIDA aux médicaments antirétroviraux (ARV)
02	Gouvernance politique	<i>La Coalition des Organisations de la Société civile pour les réformes institutionnelles et politiques</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porte-parole de la Coalition, (<i>Personne interviewée, un membre du Forum des Citoyens et Citoyennes de l'Alternance, FOCAL</i>) 2. Membre de la Coalition, (<i>Personne interviewée, un membre du Centre pour l'éthique judiciaire, CEJ</i>) 3. Membre de la Coalition (<i>Personne interviewée, un membre Mouvement Burkinabé pour l'Emergence de la Justice Sociale, MBEJUS</i>) 4. Membre de la Coalition (<i>Personne interviewée, un membre du Centre pour la Gouvernance Démocratique, CGD</i>) 	Empêcher la modification de l'Article 37 de la Constitution, pour permettre une alternance politique après plus de 25 ans d'un régime qualifié de « dictature électorale »

03	Bonne Gouvernance	<i>Le Réseau national de lutte Anti-Corruption (Renlac)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Secrétaire exécutif du RENLAC (<i>niveaux managérial et opérationnel</i>) 2. Représentant d'une association membre du RENLAC (<i>Personne interviewée, un membre de l'Association des Journalistes du Burkina, AJB</i>) 3. Représentant d'une association membre du RENLAC (<i>Personne interviewée, un membre du Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement économique et social (GERDESS),</i> 4. Représentant d'une association membre du RENLAC (<i>Personne interviewée, un membre du MBDHP, Mouvement Bukinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)</i>) 	Faire voter un texte de loi qui sanctionne les cas de corruption
04	Environnement : hygiène-eau- assainissement	<i>Le Réseau RICHE (Réseau d'Information, et de Communication pour l'Hygiène, l'Eau potable et l'assainissement)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Président du Conseil d'Administration du RICHE 2. Coordinateur du RICHE 3. Journaliste, Membre du réseau 4. Journaliste, Membre du réseau 	Faire construire des latrines au bénéfice des populations démunies

4.3. Une enquête qualitative, avec guide d'entretien

Le présent travail consiste à décrire les pratiques de lobbying des ONG dans un environnement bien spécifique, celui du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest ; nous voulons aussi comprendre les logiques à l'œuvre ou qui soutiennent les pratiques ou les actions posées. Dans cet objectif, nous avons fait le choix d'utiliser la méthode qualitative, par le biais des enquêtes. « Les enquêtes qualitatives consistent à interroger un petit nombre de personnes, qui s'expriment longuement, par entretien », affirme Pierre Brechon (2011, p.). « Les entretiens peuvent parfois être centrés sur une meilleure connaissance de ce qui s'est passé dans une séquence de temps en recoupant les informations livrées par les différents protagonistes. Mais il s'agit aussi souvent de comprendre les motivations des individus, ce qui les fait vivre et agir. À partir des paroles recueillies, on peut élaborer des conclusions sur les modes de raisonnement et les logiques à l'œuvre dans différentes catégories de population », soutient Brechon, 2011, p. 8).

Nous avons donc fait le choix de l'enquête qualitative dans la mesure où « sa finalité est de faire apparaître l'ensemble des facteurs qui fondent une opinion, un comportement ou une attitude » (Andrieu et Robinet, 1993, p.117).

Un guide d'entretien semi-structuré (voir en annexes) a été utilisé, bâti autour de quatre objectifs de recherche :

- Mieux connaître l'organisation interviewée (date de création, contexte de création, expérience passée dans l'influence des politiques publiques, etc.) et évaluer ses ressources propres (financières, organisationnelles, réseau de relations, niveau de représentation nationale, etc.) ;
- Rappeler le contexte de l'action d'influence menée par l'ONG et mesurer sa perception du niveau de responsivité des décideurs politiques aux demandes sociétales ;
- Identifier les stratégies et les moyens d'action utilisés par l'organisation ;
- Mettre en évidence le rôle et la place des médias ainsi que des événements et des crises dans l'action publique posée par les ONG.

Le guide d'entretien avait vraiment son sens de « guide » en ce sens qu'une réponse donnée pouvait faire l'objet d'une question non initialement prévue. Et nous évitions de rester prisonniers du guide, comme on peut le constater à travers le verbatim disponible en annexes.

Au total 16 entretiens dont quatre entretiens par cas sélectionné ont été réalisés, entre octobre 2013 et janvier 2014. En moyenne, les entretiens duraient entre une heure et une heure trente minutes. Ils ont été tous conduits par nous-même, à Ouagadougou, dans un lieu déterminé de commun accord avec l'interviewé. Toutes les interviews ont été enregistrées sur dictaphone numérique et téléphone portable, avec l'accord des personnes interviewées. Tous les entretiens ont tous été entièrement retranscrits, soit par nous-même, soit par des proches à

qui nous l'avions demandé. Nous avons relu toutes les retranscriptions nous-même et vérifié la concordance avec les sources d'origine.

4.4. Méthode d'analyse des données

Quelle méthode choisir pour analyser nos matériaux essentiellement composés d'entretiens ? Comment accéder à la signification profonde des messages émis par nos sources et comment les interpréter, à la lumière de notre problématique et de nos hypothèses de travail ? De fait, nous sommes d'avis avec Roger Mucchielli que « tout document parlé, écrit ou sensoriel contient potentiellement une quantité d'informations sur la personne qui en est l'auteur, sur le groupe auquel elle appartient, sur les faits et événements qui y sont relatés, sur les effets recherchés par la présentation de l'information, sur le monde ou sur le secteur du réel dont il est question » (1984, p. 17).

Le discours produit par les personnes interviewées nous a paru un support sur lequel pouvait s'exercer une *analyse de contenu*. Cette méthode d'analyse a été définie par Bardin comme « un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés» (1977, p.43).

Comme notre objectif de recherche est de découvrir la signification liée aux propos tenus, notre intention a été de procéder à une « analyse des « signifiés » (Bardin, 1983, p.35), il nous est apparu qu'une *analyse thématique du contenu* était le mode d'analyse le plus approprié pour « comprendre les communications au-delà de leurs significations premières » (Pourtois et Desmet, 1988, p. 197). A ce sujet, Bardin soutient que « faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi ». Dans le même sens, Negura soutient que « le but de l'analyse thématique comme méthode d'analyse de contenu est de repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé » (2006, para. 11).

Il va de soi que « le thème » se trouve au centre de la méthode d'analyse de contenu thématique. « La notion de thème, largement utilisée en analyse thématique, écrit Bardin (1983, p.104), est propre à l'analyse de contenu. Berelson (1952) définissait le thème comme : « une affirmation sur un sujet. C'est-à-dire une phrase, ou une phrase composée, habituellement un résumé ou une phrase condensée, sous laquelle un vaste ensemble de formulations singulières peuvent être affectées ». Pour Negura, « les thèmes sont des unités sémantiques de base » (*op. cit*, para.12).

Mais comment faire alors l'analyse de contenu ? « Une analyse de contenu consiste à lire un corpus, fragment par fragment, pour en définir le contenu en le codant selon des catégories qui peuvent être construites et améliorées au cours de la lecture », indiquent Fallery

et Rodhain (2007, p. 20). Les catégories, précise Bardin « sont des rubriques ou classes qui rassemblent un groupe d'éléments (unités d'enregistrement dans le cas de l'analyse de contenu) sous un titre générique, rassemblement effectué en raison des caractères communs de ces éléments » (*op. cit.*, p.118). La catégorisation, nous dit toujours Bardin (*op. cit.*, p.119) se fait en deux étapes : *l'inventaire*, en isolant les éléments ; et la *classification*, en cherchant à imposer une certaine organisation aux messages.

En réalité, dans la description de l'organisation de la méthode de l'analyse proposée par Bardin (1983), le codage et la catégorisation relèvent de la deuxième phase dite de l'« exploitation du matériel », intervenant juste après celle de la « préanalyse ». Ce premier moment de l'analyse consacre l'organisation technique du matériel notamment par le choix des documents à analyser ; mais l'analyste amorce également un premier accès à la signification des énoncés, par la lecture « flottante » des textes pour laisser « venir à soi des impressions, des orientations ».

La troisième et dernière partie de l'organisation de l'analyse est consacrée au traitement des résultats obtenus et à leur interprétation. Il s'agit fondamentalement de faire « parler » les résultats bruts auxquels l'analyste est parvenu. Des épreuves statistiques et des tests de validité peuvent être appliquées dans le cadre d'une approche quantitative, mais in fine, l'objectif consiste alors à « proposer des inférences et avancer des interprétations à propos des objectifs prévus ou concernant d'autres découvertes imprévues » (Bardin, *op. cit.*, p.100).

Le prochain chapitre présente les résultats obtenus des analyses thématiques de contenu que nous avons appliquées pour chacun des quatre cas étudiés.

Chapitre 4 :

Analyse des études de cas : résultats et discussions

Dans le présent chapitre, nous présentons notre analyse des études de cas. Nous faisons le choix de progresser avec une seule étude de cas à la fois. Ce faisant, nous cherchons à éviter la globalisation excessive du propos mais plutôt à dégager pour chaque situation évoquée l'originalité qui s'y trouverait et surtout à attacher à chaque cas les résultats que nous aurons mis à jour.

Pour chaque étude de cas, notre démarche va consister à d'abord (1) présenter les acteurs à l'initiative : l'organisation-leader et les autres structures associées. Ensuite (2), nous faisons un rappel de l'objet ayant provoqué la mise en place de l'action de lobbying. C'est seulement alors (3) que nous exposons nos résultats en utilisant notre grille d'analyse, à savoir l'identification du type d'environnement socio-politique (4) dans lequel s'est déroulée l'action de lobbying, la stratégie de lobbying, directe ou indirecte (5) mise en place, avec un accent sur les moyens utilisés (6), parmi lesquels nous avons voulu observer spécifiquement la place donnée aux médias et aux événements (7). Pour terminer, un résumé (8) de l'analyse du cas étudié est proposé et immédiatement après et enfin (9), une discussion sommaire de ce même cas est faite.

Telle est la démarche que nous proposons donc pour chacune des quatre études de cas.

I. Etude de cas n° 1 : Actions publiques pour un accès gratuit aux médicaments antirétroviraux (ARV) pour les personnes vivant avec le VIH au Burkina Faso

1) Présentation de l'organisation leader

Le RAME ou *Réseau Accès aux Médicaments Essentiels* se présente comme « un réseau national de plaidoyer, constitué de personnes physiques et morales qui intervient en faveur de l'accès des populations aux soins de santé et aux médicaments essentiels »³⁹. Sa principale mission est « d'influencer les politiques en faveur de la santé pour tous [...] la proposition au gouvernement et aux institutions des mesures pouvant favoriser l'amélioration de l'accès des communautés aux médicaments essentiels » (*Ibid*).

³⁹ RAME. RESEAU ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS. (Page consultée le 27/10/2014). *Site du RAME*, [en ligne], <http://www.rame-int.org/index.php/component/content/category/6-recrutement>

Officiellement reconnu par les autorités nationales à travers le récépissé de déclaration d'association n° 2003-521/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 25 septembre 2003, le RAME déclarait comme objectifs poursuivis, à l'origine, de « faire la promotion d'actions et de politiques qui appliquent les directives internationales sur l'accès de communautés aux médicaments essentiels; respectent le droit des personnes, surtout des plus démunies aux médicaments essentiels; favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes malades »⁴⁰. Plus récemment, l'organisation a précisé qu'elle est aussi engagée, entre autres,

dans la promotion des droits humains « surtout le droit des couches sociales les plus vulnérables quant à l'accès aux soins de santé en général et aux médicaments essentiels en particulier [...] ; l'analyse des questions d'ordre scientifique, éthique et de politique soulevées en rapport avec l'accès aux médicaments au Burkina Faso et à l'échelle internationale ; [dans la proposition] au gouvernement et aux institutions des mesures pouvant favoriser l'amélioration de l'accès des communautés aux médicaments essentiels ; [dans la conduite de] campagnes de sensibilisation et de pression contre toute initiative nationale ou internationale limitant l'accès des communautés aux soins de santé. (RAME. (Page consultée le 27/10/2014). *Missions du RAME*, [en ligne], 22/05/2015, <http://www.rame-int.org/index.php/2-presentation/missions>)

Le RAME a un budget annuel de fonctionnement de 500 millions de F CFA (soit 762.195 euros)⁴¹ et compte parmi ses principaux donateurs le « Fonds mondial »⁴², le Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire (PAMAC)⁴³, le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (SP/CNLS-IST)⁴⁴. Depuis juillet 2006, le RAME s'est ouvert aux personnes morales. Il accueille aussi des sympathisants et des personnes ressources. Dotée d'un conseil d'administration, la structure est basée à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso ; elle est gérée, au quotidien, par une équipe restreinte de personnes, en charge du cabinet du directeur et de quatre départements que sont le plaidoyer et la communication ; l'administration et les finances ; les projets innovants et le suivi/évaluation.

Le RAME est membre de plusieurs autres regroupements de la société civile travaillant dans le domaine de la santé : on peut citer, entre autres, la Coalition des Réseaux et Associations Burkinabé de lutte contre le Sida (CORAB) et le Cadre de Concertation des Organisations de la Société civile (CCOS).

⁴⁰ Extrait du récépissé de déclaration de l'association.

⁴¹ Entretien avec le RAME, le 17/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso).

⁴² « Fondé en 2002, le Fonds mondial », d'après son site web, « est un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les personnes touchées par les maladies. Le Fonds mondial collecte et investit près de quatre milliards de dollars US par an à l'appui de programmes dirigés par des spécialistes locaux dans les pays et les communautés qui en ont le plus besoin. ». Voir FONDS MONDIAL. (Page consultée le 28/10/2014). *Site du Fonds mondial*, [en ligne], <http://www.theglobalfund.org/fr/overview/>

⁴³ PAMAC, Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire : c'est un programme d'appui mis en place en 2003 par le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida avec l'appui technique et financier du PNUD. Parmi les donateurs du PAMAC, on compte des bailleurs de fonds bilatéraux (Ambassade du Danemark, Agence française de Développement, etc.), multilatéraux (Fonds mondial, Banque mondiale), les Nations-Unies (PNUD, ONUSIDA). Voir PAMAC. PROGRAMME D'APPUI AU MONDE ASSOCIATIF ET COMMUNAUTAIRE. (Page consultée le 28/10/2014). *Site du Pamac*, [en ligne], <http://www.pamac.org/>

⁴⁴ Placée sous l'égide du Chef de l'Etat, afin de mobiliser le soutien politique et financier nécessaire à la lutte contre le VIH/SIDA, cette structure est l'instance nationale d'orientation et de décision dans le domaine de la lutte contre le VIH au Burkina Faso. Elle dispose d'une autonomie de gestion. Elle compte parmi ses principaux bailleurs de fonds, entre autres, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, le Système des Nations-Unies et le Fonds mondial. Il a été mis en place décret n°2001-510/PRES/PM/MS du 1er octobre 2001

Pour pouvoir décrire la stratégie qui a été mise en place par le RAME dans son action d'influence d'une politique publique, nous avons choisi d'interroger en plus de l'organisation leader de l'action publique en question trois autres organisations qui ont activement participé aux différentes activités entreprises.

Nous souhaitons ici présenter brièvement les trois autres éléments de notre échantillon pour l'étude de cas n° 1.

2) Présentation des trois autres organisations associées au RAME

2.1. AJPO

L'Association des jeunes pour la promotion des orphelins (AJPO) voit le jour en août 1991 à Ouagadougou. Sa création est liée à l'indignation d'un groupe d'amis alors lycéens dans la capitale burkinabé. Choqués par les conditions de vie déplorables des enfants de la rue et autres petits êtres vulnérables, ils décident de mettre en place une structure de type associatif pour leur venir en aide.

L'association est officiellement reconnue le 23 décembre 1991 par récépissé n° 91/239/MATS/DGA/DELPAL. Son objectif est de contribuer à l'épanouissement des jeunes, par la défense des droits des orphelins et des jeunes défavorisés. Dans ce cadre, l'AJPO développe des programmes d'information et de soutien sur le Sida, les IST et la santé reproductive à destination des jeunes. Sur le terrain, la structure apporte un soutien médical, psychologique, social et grâce à un personnel d'une trentaine d'agents composé de médecins, infirmiers, psychologues cliniciens, animateurs de terrain. Pour ses activités, l'association a mis en place 4 programmes : dépistage, prise en charge des personnes vivant avec le VIH, prise en charge des orphelins et enfants vulnérables et enfin le programme sur la prévention.

L'AJPO gère un budget annuel d'environ 110 millions de F CFA (soit 167.682 euros), financé par plusieurs partenaires dont le principal est *Orphelins Sida international*, basé en France et qui apporte son soutien depuis 2002. L'organisation reçoit également des appuis financiers d'autres partenaires dont le Fonds mondial ; elle reçoit aussi du Programme Alimentaire Mondial (PAM, une agence onusienne) des vivres qui sont donnés gratuitement aux orphelins du Sida.

Sur le plan organisationnel, l'AJPO a un conseil d'administration ; son siège social est basé à Ouagadougou. Elle intervient, outre la capitale, dans les villes de Saaba (dans la banlieue ouagalaise), Pô (province du Nahouri) et Manga (province du Zoundwéogo). L'association est membre de plusieurs réseaux dont le CIC-Doc (Centre d'information, de conseil et de documentation sur le Sida et la Tuberculose) et le RAME.

2.2. AZET

L'Association Zems Taaba (AZET) est une organisation à base communautaire qui intervient au Burkina Faso. Elle a été créée le 05 avril 1995 et détient le récépissé de reconnaissance N°97-353/MATS/SG/DGAT/DLPAJ du 22 décembre 1997⁴⁵. Elle se donne pour mission de contribuer au bien-être des populations. Ses objectifs sont, en autres, de sensibiliser les populations sur les dangers des IST/VIH/SIDA, d'assurer la prise en charge des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme ; elle entend également œuvrer à la mobilisation de la jeunesse en vue d'appuyer les autorités locales dans leurs tâches de développement.

La structure intervient dans les différentes provinces du Burkina, notamment au Kadiogo, dans le Gourma, le Séno, le Soum, la Tapoa, le Boulgou, à Koupéla et dans le Koulpélgo. Elle dit compter 214 membres dont 132 femmes et 82 hommes. Elle dispose de membres qualifiés et expérimentés dans divers domaines : techniques de communication pour le changement de comportements, activités génératrices de revenus, prévention de diverses maladies (VIH/SIDA, paludisme, prise en charge communautaire des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et les orphelins et enfants vulnérables (OEV). L'AZET dit prendre en charge, 335 PVVIH et 466 OEV, selon des données disponibles en septembre 2015.

L'association se présente comme une structure ressource du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST du Burkina Faso. Elle assure la présidence de la Convergence Communautaire du Faso (COCOFA) qui est un réseau de 60 associations ; elle occupe la première vice-présidence de la région du centre de la Coalition Nationale des Associations intervenant dans la santé au Burkina (CORAB).

Du côté des partenaires, AZET déclare traiter avec les structures suivantes : Présidence du Faso; ministère de la Santé et ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale; Secrétariat permanent du conseil national de lutte contre le Sida et les IST (SP/CNLS-IST); Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS); Programme d'appui au monde associatif et communautaire (PAMAC); le Fonds des Nations-Unies pour la population (UNFPA); le Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Coalition des Réseaux et Associations Burkinabé de lutte contre le Sida (CORAB) et la Convergence Communautaire du Faso (COCOFA).

2.3. AEJTK

L'Association des enfants et jeunes travailleurs du Kourwéogo (AEJTK) est une structure de développement à but non lucratif reconnue en 2006 sous le récépissé n° 2206-025/MATD/GPC/HCKWG/SG. Elle est basée à Boussé, à quelque 50 km de la capitale Ouagadougou, mais intervient dans les trois provinces de la région du Plateau central, dans les villes de Boussé, Zorgho et Ziniaré. Une équipe de cinq personnes, essentiellement des animateurs, s'occupe au quotidien de l'association.

⁴⁵ Document interne de l'association.

La mission principale de l'AEJTK est de soutenir les enfants et jeunes en difficulté. Les domaines d'intervention couvrent⁴⁶ l'éducation de base (cours du soir, scolarisation au cours classique et préscolaire), la formation professionnelle (insertion dans les ateliers d'apprentissage), les activités génératrices de revenus (appui aux initiatives privées des jeunes), les activités sportives et culturelles, l'éducation à la santé communautaire.

Le budget annuel moyen de la structure se monte à 1 million de FCFA (environ 1.500 euros), avec comme principal bailleur de fonds, le Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT), basé au Sénégal.

A l'égard du RAME, l'AEJTK se définit surtout comme un « prestataire de service »⁴⁷, notamment dans la collecte des données sur les personnes vivant avec le VIH/SIDA dans son ressort territorial.

Au total, l'AJPO, l'AZET et l'AEJTK se sont donc associées au RAME dans une action d'influence de politique publique. Il est temps, à présent, de rappeler l'objet précis de cette action en question.

3) Rappel de l'objet de la demande de changement de politique publique

Le rapport 2015 (UNAIDS, 2015) du Programme commun des Nations Unies sur le Vih/Sida (ONUSIDA) a estimé le nombre des Personnes Vivant avec le Vih (PVVIH) au Burkina Faso à 150.000, en 1990, à 170.000, en 1999 et à 110.000 en 2009. Quant aux décès dus à cette maladie chez les adultes (pris à partir de 15 ans), le rapport estime leur nombre à 5.900 (en 1990), à 12.000 (en 1999) et à 4.600 (en 2009). Aux mêmes dates, les nouvelles infections au Vih/Sida sont estimées à la fois chez les enfants et les adultes à 28.000 (en 1990), 9.300 (en 1999) et 5.200 (en 2009).

Si l'on tient compte de la seule année 2009, l'ONUSIDA estimait (UNAIDS, 2010) que seuls 26.448 personnes sur les 110.000 PVVIH bénéficiaient d'un traitement antirétroviral (ARV) ; dit autrement, seul ¼ de la population malade avait accès aux soins.

Les personnes nanties pouvaient évidemment acheter les ARV au prix de 300.000 F CFA/mois (soit 457 euros)⁴⁸ : toute chose qui n'était pas à la portée des bourses moyennes, dans un pays où l'immense majorité vit avec moins de un dollar par jour. Et ce n'est que récemment d'ailleurs que la loi portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) a été

⁴⁶ Source dépliant de l'organisation (document interne)

⁴⁷ Entretien du 3/01/2014, à Boussé, à quelque 50 km de Ouagadougou (Burkina Faso)

⁴⁸ Entretien avec le RAME, le 17/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

adoptée en Conseil des Ministres en fin juillet 2015 et par le Conseil national de la Transition (CNT), l'équivalent de l'Assemblée Nationale le 5 Septembre 2015⁴⁹.

C'est cette problématique qui se trouve à l'origine de l'action publique mise en place par le RAME avec ses membres associés. Comme l'explique une source interrogée :

« La première revendication qu'on a portée c'était la gratuité des ARV [...] Ça a été vraiment la revendication phare que nous avons portée depuis 2003 jusqu'à fin 2009. »

Cette revendication majeure a fait l'objet d'un travail intense de lobbying réussi, car les ARV ont été déclarés gratuits pour l'ensemble des PVVIH au plan national par le Chef de l'Etat dans son discours de fin d'année, le 31 décembre 2009⁵⁰.

Les entretiens réalisés auprès des différentes sources présentées ci-dessus nous ont permis de réaliser l'étude de cas dont nous vous voulons maintenant exposer les principaux résultats issus de notre analyse.

4) Résultats de l'analyse du cas n° 1

Notre analyse des sources interviewées nous permet de restituer l'environnement socio-politique (1) dans lequel les Organisations de la société civile (OSC) ont mené leurs actions ; d'établir l'état des ressources politiques qu'elles ont mobilisées (2) ; d'isoler un élément qui apparaît comme un principe général de lobbying (3) de ces structures dans le cadre spécifique du Burkina Faso. Nous tenterons par ailleurs de décrire la stratégie (4) mise en place, y compris les événements mobilisés, par ces OSC dans le cas étudié et de présenter les moyens utilisés (5), en ayant une attention particulière sur la place spécifique des médias (6), sans oublier la conjugaison d'autres facteurs (7) qui auront joué dans le succès de l'initiative du RAME et de ses associés de la société civile.

4.1. UN ENVIRONNEMENT EXTERNE PEU REACTIF

Pour les organisations de la société civile engagées dans les actions d'influence des politiques publiques, la sphère de décision publique, prise de façon globale, a très peu tendance à répondre favorablement aux demandes sociétales. Les ordres de pouvoir (surtout législatif et exécutif) sont perçus comme égoïstes, peu tournés vers la satisfaction des

⁴⁹ M.T. « ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE : Le CNT adopte le projet de loi » dans Le Pays, 07 septembre 2015, <http://lepays.bf/assurance-maladie-universelle-le-cnt-adopte-le-projet-de-loi/> (Page consultée le 10/11/2015)

A noter que le RAMU est un dispositif qui va permettre d'alléger les dépenses de santé de beaucoup de foyers. Cet avantage n'était acquis que par les employés des organisations et firmes internationales.

⁵⁰ SALOUKA, Bouréïma. « VIH/SIDA : gratuité du traitement antirétroviral au Burkina Faso » dans *Afrik.com*, 7 janvier 2010, <http://www.afrik.com/article18386.html> (Page consultée le 26/09/2015)

revendications citoyennes. L'environnement auquel les OSC doivent faire face est peu responsable, comme diraient les spécialistes de la science politique.

Ce constat est soutenu par plusieurs éléments. Les sources interrogées permettent de dresser les états suivants :

4.1.1. Une absence de politique nationale de prise en charge des PVVIH

RAME : « *Il n'y avait même pas de politique nationale de prise en charge à l'époque, c'était beaucoup plus les associations qui le faisaient. Peut-être qu'il y avait l'hôpital de jour qui avait été créé par la Croix Rouge, sinon dans les structures publiques il n'y avait pas de prise en charge.* »

4.1.2. Un Etat notoirement incompetent en ce qui concerne le suivi des soins des PVVIH

AJPO « *Quelquefois aussi, il y a aussi une mauvaise planification. Je vous prends un cas, c'était en 2011. Dans les années 2010-2011, on était bénéficiaires du round 6 du Fonds Mondial. Avant la fin de l'année, on devait pouvoir faire une commande de près de 3 milliards de F CFA [soit 4,5 millions d'euros] d'intrants. Les intrants, ce sont les réactifs pour pouvoir faire les examens biologiques, les tests de dépistage, etc. [...] Mais jusqu'à la fin du programme, on n'avait pas pu faire la commande. Et le partenaire a bloqué les ressources. Moi, je ne sais pas comment il faut appeler ça ! Ou c'est méchant, ou c'est de la mauvaise volonté, ou bien c'est un problème de planification.* »

AEJTK : « *Quand il [le ministre de la Santé de l'époque] est arrivé au ministère, il y a eu rupture des ARV. Pendant que le monde associatif attirait son attention, il y avait de l'argent dans leurs coffres pour en payer, il ne l'a pas fait. Voilà pourquoi je dis que c'était un irresponsable.* »

4.1.3. Des députés du parti majoritaire peu tranchants sur la question de la santé des populations

A propos d'un vote éventuel de lois favorables aux populations par les députés :

AJPO : « *Dire qu'ils [les députés de la majorité] n'en veulent pas, ce serait trop dire. C'est comme s'ils étaient contre leurs populations. Mais ils tergiversent, il y a beaucoup d'hésitations.* »

4.1.4. Des autorités peu préoccupées par l'intérêt général

AZET: « [...] *Sinon, c'est ce que nos autorités veulent qui va être fait. Ça n'a aucun intérêt envers la population. Moi j'aime dire qu'on n'a pas vraiment des gouvernants mais des gens*

qui sont là, rien que pour eux. Ils ne sont pas là pour la population, ça, c'est moi mon constat. »

AZET: *« Si vous prenez la route pour aller vers Karpala [un quartier périphérique de Ouagadougou], vous allez voir la poussière en train d'être délogée là-bas. Il y a des ministres qui passent là-bas, il y a des députés qui passent, il y a le Maire qui passe, mais ils s'en foutent. Ils veulent que vous manifestiez. »*

AZET: *« Au lieu de prendre l'argent pour faire le referendum⁵¹ qui n'apporte rien à la population, on pourrait prendre ça pour investir dans la santé et/ou l'éducation qui peut amener la population même à faire son propre referendum à lui. Moi, ça c'est ma façon de voir les choses : au lieu d'investir dans le vide, nos autorités devraient investir là où il y a un réel intérêt-là, mais je constate que c'est là où y a leur propre intérêt qu'elles investissent. Ça fait qu'au Burkina on a des problèmes en matière de santé. »*

AZET: *« Regardez l'hôpital Yalgado [le CHU national de référence, à Ouagadougou], dans quel état il est ! Comment d'abord réhabiliter cet hôpital Yalgado ? Comment faire pour que nos enfants aient accès à l'école, à l'éducation ? C'est très important, au lieu de prendre de l'argent, des milliards, pour investir dans le vide [...]. Voilà pourquoi je dis que nos responsables ce sont des individualistes ! En fait, quand ils viennent au pouvoir-là, ils ne pensent pas au peuple, ils pensent à eux ; s'ils pensaient réellement au peuple-là, il y a des choses qu'ils devraient au moins mesurer avant de parler mais bon !... »*

4.1.5 Fausse démocratie ou une démocratie violente en vigueur dans le pays

AZET : *« Mais vous savez, au Burkina, quand tu prends l'initiative d'écrire tout seul dans les journaux, on peut venir te taper. Certains vont dire que nous sommes en démocratie, mais il y a des démocraties violentes aussi. "Si tu fais" [autrement dit, si tu t'entêtes], on vient on te tape et puis il y a rien. C'est ça aussi quoi. »*

AZET : *« C'est un pouvoir qui est venu à travers les tueries. Et quand tu tues et que tu montes au pouvoir, tu n'as plus peur du sang, moi je le dis haut et fort. On a tué, on est monté au pouvoir et entre temps, on est venu à la démocratie mais un lion reste toujours un lion. Un lion ne peut pas changer. Je dis aux gens de trouver les moyens pour faire face, puisque si c'est le sang c'est des gens qui sont habitués à ça. »*

4.1.6. L'existence de forces opposées aux revendications du RAME

RAME: *« Nous avions prévu d'aller distribuer ces affichettes-là là-bas, et le fait qu'un responsable de la structure nationale en charge de l'organisation de l'évènement a appris cela, la veille, il m'a appelé et m'a dit : "j'ai appris que tes gens veulent aller distribuer des*

⁵¹ L'idée d'un référendum a fait l'objet de grands débats entre pro et anti-référendum entre 2009 et 2014 ; son objectif était de permettre au Chef de l'Etat Blaise Compaoré de pouvoir modifier la Constitution et de se présenter à nouveau à l'élection présidentielle de novembre 2015, et ce après avoir passé 27 ans cumulés au pouvoir. Selon certains chiffres tombés dans le domaine public, l'organisation d'un référendum devait coûter 6 milliards de F CFA, soit 9,1 millions d'euros.

affichettes au lieu de l'événement ; je t'informe que les messages qui doivent être passés là-bas doivent être validés par moi. Je ne veux pas que tu viennes foutre le bordel dans ma fête. »

RAME: *« En fait, nous avons décliné notre identité, dès le départ. Nous avons dit que nous sommes une structure de lobbying, une structure activiste et les types d'actions que nous menons ce sont des campagnes de pression. Donc, automatiquement, ils ont pris leur distance, surtout que pendant notre période informelle d'existence, nous avons comme compagnons de lutte des figures du Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) et de l'Association Nationale des Etudiants du Burkina (ANEB)⁵² et autres. Du coup, nous avons été étiquetés. Et en conséquence, ils ont refusé de nous recevoir ».*

4.2. ETAT DES RESSOURCES POLITIQUES UTILISEES

Le RAME et ses associés ont mobilisé un certain nombre de ressources politiques que nous avons pu identifier.

4.2.1. De la mobilisation des ressources financières :

Avec un budget annuel de fonctionnement d'un ½ milliard de francs CFA (soit 762.195 euros)⁵³, il est indéniable que l'organisation leader, à elle-seule, possède une manne financière importante.

4.2.2. De la mobilisation des ressources relationnelles :

Le RAME a bénéficié d'un appui important d'organisations dont Médecins Sans Frontière (MSF) qui serait même à l'origine de sa création. Comme l'explique la source ci-dessous :

RAME: *« [...] On peut dire qu'on doit notre création à Médecins sans frontières. Parce que c'est parti de quoi ? C'est parti d'un article de presse que nous avons publié [...] et j'avais même laissé mes coordonnées dans l'article en souhaitant que ceux qui se trouveraient intéressés par cette action de me contacter pour qu'on forme effectivement cette dynamique-là. Et c'est là effectivement que le Chef de mission de MSF m'a appelé. Et après concertation, nous avons décidé de mettre en place le réseau. »*

⁵² Le MBDHP (Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples) et l'ANEB (Association Nationale des Etudiants du Burkina) sont deux organisations porte-flambeau du mouvement associatif qui ont à plusieurs occasions, par leurs actions et l'originalité de leurs méthodes d'action (notamment, la mobilisation des élèves et étudiants) fait vaciller le régime de Blaise Compaoré. Se réclamer de ces organisations pouvait être interprété par les dirigeants politiques comme faisant partie de forces gauchisantes ou de l'idéologie de l'extrême gauche. Sur le rapport des ONG avec le pouvoir politique, voir le chapitre 2 et le sous-point 3. « ONG et pouvoir politique : quelques actions d'influence des ONG sur le pouvoir politique au Burkina Faso ».

⁵³ Entretien avec le RAME, le 17/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

Ensuite, le RAME a été mis au contact d'autres organisations pour s'enrichir de leurs expériences.

RAME: « *On a initié une mission en Afrique du Sud auprès d'un mouvement activiste, Treatment Action Campaign, TAC. Ils étaient aussi à l'époque très actifs sur la revendication du traitement contre le VIH/Sida. Cette mission qui était en réalité un voyage d'étude nous a donné une base qui a servi à formaliser notre réseau [...] La mission était financée par Médecins Sans Frontières* ».

Avoir des ressources relationnelles signifie aussi avoir des « amis » dans les cercles du pouvoir, lesquels « amis » peuvent donner d'utiles coups de main. Le RAME avait de tels alliés aussi bien dans le Parlement qu'au niveau de l'instance en charge de la question du VIH/SIDA dans le pays. Des sources confirment cette donnée, ainsi qu'il suit :

AJPO : « *On a eu souvent des questions orales qu'on a fait passer à des députés, soit de l'Opposition soit du pouvoir en place.* »

RAME: « *En 2006, on avait commencé les concertations directes avec le SP/CNLS par rapport à cette question de la gratuité. Et, entre-temps, on a appris, par un d'eux⁵⁴, qu'en réalité ce qui les gênait pour déclarer la gratuité c'était le fait qu'ils s'étaient trop focalisés dans les discussions avec nous dans la presse.*»

4.2.3. De la mobilisation des ressources informationnelles :

Le RAME a su développer une certaine maîtrise de l'information stratégique sur leur secteur d'activité, par exemple sur le principe d'accès gratuit aux médicaments pour les Personnes Vivant avec le VIH, le mode de financement de la lutte contre le VIH/SIDA et l'accès aux copies d'ARV par les pays en dépit des Accords dits de Bangui⁵⁵.

4.2.3.1. Sur le contournement des Accords de Bangui : le RAME explique au gouvernement comment leur recherche de l'information stratégique a permis de résoudre le problème pour tout le pays :

RAME : « *[...] On a fini par pouvoir rencontrer le DG de l'Organisation Africaine de la propriété intellectuelle qui gère les Accords de Bangui. Et c'est lui qui nous a dit qu'il y avait une astuce pour contourner les Accords de Bangui : il fallait que le ministre de la Santé prenne un arrêté autorisant la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG), pour des raisons de santé publique, à importer des ARV de l'Inde et du Brésil, et le*

⁵⁴ « Par un d'eux », souligné par nous

⁵⁵ Sur les Accords de Bangui, notre source précise que « *Ce sont des accords sous-régionaux qui nous empêchaient de pouvoir acheter des copies d'ARV qui sont de loin moins chères* » - Entretien avec le RAME, le 17/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

tour était joué. Et c'est ainsi qu'on lui a demandé de briefer notre ministre, ce pourquoi il s'était alors engagé. Et un mois après ces entrefaites, il nous a été donné de voir une conférence de presse au cours de laquelle le ministre de la Santé a annoncé que le Burkina avait décidé de commander des ARV de l'Inde et du Brésil, malgré les Accords de Bangui »⁵⁶.

4.2.3.2. Sur l'accès gratuit aux ARV : le RAME prend contact avec les responsables du Fonds Mondial, à la faveur d'une mission à Paris, en France, pour s'imprégner des procédures réglementaires à suivre afin d'en informer les autorités nationales du Burkina

RAME : « Nous sommes allés jusqu'à rencontrer la Vice-Présidente du Fonds Mondial, parce que le gouvernement nous disait ici que comme ils avaient mis dans leur requête de financement soumise au Fonds mondial que le Burkina allait faire payer les ARV aux malades, ils étaient bien obligés de le faire. Au cours de notre rencontre avec la Vice-Présidente du Fonds Mondial, nous lui avons posé le problème [...] A notre retour au Burkina, nous avons encore refait un courrier adressé au ministre de la Santé pour le mettre à jour sur les nouvelles orientations communiquées par la Vice-Présidente au cours de notre rencontre. En clair, nous les avons orientés pleinement sur les actions à prendre [...] et le Fonds Mondial ne pourra pas faire autrement ».⁵⁷

4.2.4. De la mobilisation des ressources organisationnelles :

Sur le terrain, le RAME a su créer et bénéficier d'un réseau d'associations partenaires, aux niveaux national et international. Certaines de celles-ci avaient plusieurs rôles à jouer, notamment la collecte d'information sur les conditions de vie des PVVIH et leur accès aux soins. En plus, d'autres organisations ont été aux côtés de l'organisation leader pour la mise en œuvre de toutes les autres formes d'actions entreprises.

4.2.4.1. Sur la collecte d'information des données sur les PVVIH dans l'arrière-pays :

AZET « Nous sommes présents dans d'autres provinces à Fada, à Diapaga et à Ouargaye. Nous couvrons les provinces donc de la Tapoa, le Gourna et le Koulpelogo [...] Nous travaillons avec le RAME essentiellement dans les activités de plaidoyer, parce que le RAME c'est un réseau qui oriente plus ses activités vers le plaidoyer. Nous les appuyons également dans des activités de recherche [...] C'est comme des enquêtes pour voir au niveau des personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) la gestion des ARV dans les différents services

⁵⁶ La conséquence heureuse de cette initiative a été la réduction drastique du coût des ARV. Comme l'explique le **RAME** : « A l'époque, quand on a eu la première victoire, c'était la réduction des coûts, avec l'utilisation des copies d'ARV. On avait pu faire chuter le coût des ARV de plus de 300,000 FCFA par mois à environ 42,000 FCFA par mois ».

⁵⁷ Ces conseils ont été suivis par le ministre de la Santé, avec à la clé, encore une autre réduction du prix d'achat (donc, non encore gratuit) des ARV au Burkina Faso. En rappel, les ARV se vendaient à 300.000 F CFA. Après avoir obtenu le droit d'importer des copies d'ARV, grâce à une action menée par le RAME, le coût des ARV était négocié à 42.000 F CFA. Grâce à la contribution du Fonds mondial, ce prix a encore diminué. Le RAME confirme : « L'Etat avait obtenu un projet du Fonds Mondial qui subventionnait et il pouvait demander 8,000 F CFA aux patient. »

de prise en charge. C'est pour aller voir si ces PVVIH n'ont pas de difficulté d'accès, s'ils n'ont pas de problèmes d'approvisionnement au niveau de leurs ARV. »

AEJTK : *« Après qu'on a été admis au RAME, il y a eu un appel à candidatures pour le recrutement d'une OSC, Organisation de la Société Civile, qui allait mener des activités pour la collecte de données sur le VIH/SIDA dans la région du Plateau central, c'est-à-dire Zorgho, Ziniaré et Boussé. C'est à l'issue de cela qu'on a été retenu, et jusqu'à présent, c'est nous qui pilotons toujours ce processus au sein des trois provinces pour mener des collectes de données sur le VIH/SIDA... »*

4.2.4.2. Sur la participation aux actions d'influence :

AJPO : *« Il y a un partenariat formel avec le RAME. Nous sommes membres du RAME. En tant que structure membre, nous cotisons annuellement. Et donc, dès que le RAME a une action de plaidoyer, nous participons à ces activités-là et actuellement nous sommes dans l'Observatoire en tant que Point focal de la région du Centre. Nous sommes chargés de collecter les informations, régulièrement, que nous transmettons au RAME en tout cas dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, particulièrement les soins des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA.»*

AZET *« [...] Il y a eu même des marches que le RAME a organisées: on a pris part à ces manifestations. En tout cas, on a pris part à beaucoup d'activités organisées par le RAME par rapport à l'accès aux médicaments gratuits, les ARV.»*

AJPO: *« L'AJPO a mobilisé ses membres pour signer la pétition : des Personnes Vivant avec le VIH, des personnes qui interviennent auprès des malades [...] L'AJPO a participé avec 15 signatures des membres qui interviennent. Pour ce qui est des bénéficiaires, ça je ne peux plus compter, il doit y avoir 20. »*

AZET : *« C'est un travail concerté. Quand ils le font [rédaction d'un communiqué de presse], chacun donne son amendement et maintenant eux ils balancent. »*

4.2.4.3. Sur la présence d'organisations amies agissant à l'international

AJPO : *« Il faut dire qu'il y avait la pression internationale, parce que à partir de 2008-2009 le RAME continuait à manifester, avec un groupe d'activistes au niveau international comme les Act Up, Aides, Act Up Washington, Act Up Paris, etc. »*

4.3. PRINCIPE GENERAL DU LOBBYING DES OSC

Un principe général s'impose dans l'analyse des stratégies d'influence du RAME. Il peut être résumé en termes suivants : sans manifestation publique, point de résultats. Comme le dit si bien une des sources interrogées :

Interviewé 2 (AZET) : « *Vous savez qu'au Burkina Faso, moi j'aime le dire, on ne peut pas avoir quelque chose sans manifester.* »

4.4. STRATEGIE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION

On se doute bien qu'il n'a pas existé un document écrit décrivant la stratégie à adopter par le RAME et les organisations-sœurs au cours de leur action. La stratégie que nous retraçons ci-dessous se fait à rebours, sur la base des interviews réalisées.

Après le principe général du lobbying qui se dégage et qui est rappelé ci-dessus (sans manifestation publique, point de résultat), on trouve dans la stratégie des organisations étudiées les traits dominants suivants :

4.4.1. Commencer par des actions « timides » d'abord, aller ensuite à des actions plus fortes en cas de non satisfaction des revendications.

Par actions « timides », il faut entendre les actions de négociation avec les détenteurs d'enjeux. Autrement dit, il s'agit d'appliquer un type de lobbying direct. Les actions fortes concernent les manifestations publiques, le recours à la mobilisation populaire.

En attendant de documenter plus loin les moyens utilisés par les OSC pour ces deux types de stratégies, nous proposons ci-dessous des exemples précis rapportés par nos sources :

4.4.2. Tentative de pourparlers directs avec les autorités nationales

RAME : « *Bon, on a d'abord demandé à le [ministre de la Santé de l'époque] rencontrer au niveau du ministère de la Santé et au niveau du Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre le Sida (SP/CNLS) qui est rattaché à la Présidence. Ils ont refusé de nous rencontrer.* »

AZET (INTERVIEWE 2): « *Le plan d'abord c'est d'aller dialoguer avec eux et voir concrètement comment faire. Durant les sessions passées, on a eu à poser le problème directement devant le Chef de l'Etat. On attend de voir, on leur donne du temps aussi. Comme on aura encore une autre rencontre avec le Président, nous allons encore lui poser la question et connaître sa réponse définitive. Un comité est en train de réfléchir à la question. Qu'est-ce que le Comité va lui proposer et qu'est-ce que le Chef de l'Etat va dire ? De notre côté, si nous ne sommes pas satisfaits, on pourrait attaquer avec notre plan B: on va s'organiser, ensemble avec les malades, et nous tous on va manifester. »*

4.4.3. Interpellation de l'autorité à travers la presse

AJPO : « *C'est passé par un écrit à la presse [...] Alors donc, le RAME, ses membres ont interpellé l'autorité à travers un écrit. »*

4.4.4. Après l'échec de la tentative de négociation directe, recours à la voie publique

RAME: « *[...] Ils ont refusé de nous recevoir. La seule voie qui nous restait alors c'était les médias, c'était la voie publique. Donc nous nous sommes beaucoup fortement signalés à l'opinion. »*

4.4.5. Marche de protestation à travers plusieurs villes du pays

RAME: « *Nous avons fait aussi des marches à Bobo et à Koudougou pour montrer que le problème ne se posait pas seulement à Ouaga et que c'était décentralisé. »*

4.4.6. Jouer sur deux tableaux, en s'adaptant stratégiquement au jeu du décideur public

Au regard du double visage souvent présenté par les tenants du pouvoir politique au Burkina Faso pour régler les conflits socio-politiques, la société civile s'est adaptée en conséquence, en jouant sur deux tableaux : d'une part, jouer le jeu du pouvoir et, d'autre part, passer par des tiers pour faire aboutir sa revendication.

Témoignage sur un cas concret : Le gouvernement trouvant le concept d'« accès universel aux soins » plus acceptable que celui d'accès « gratuit », le RAME joue le jeu et « vend » sa revendication majeure à une organisation à laquelle il est affilié.

RAME: « *Donc stratégiquement ce qu'on a décidé de faire c'était de ne plus utiliser l'expression « gratuité » dans nos revendications. En lieu et place, on a basculé sur un concept international qui est « l'accès universel aux soins contre le VIH/SIDA ». Ainsi, depuis 2007,*

on avait commencé dès lors à parler « accès universel ». Toutefois, nous avons profité de la création, en 2007 et dont nous étions membres, de la CORAB qui est la Coalition des Réseaux et Associations Burkinabé de lutte contre le VIH/SIDA pour leur vendre le plaidoyer pour la gratuité. Au RAME nous parlions « accès universel », parce que quand le concept de « gratuité » sortait de la bouche du RAME, ça ne passait pas. Donc, nous nous avons décidé de dire « accès universel ». Effectivement, au cours de l'année 2009, la CORAB a été reçue par le Président du Faso où effectivement ils sont revenus sur la gratuité des ARV lors de l'audience qui leur avait été accordée [...] On a joué sur deux tableaux⁵⁸. Il fallait à un certain moment être subtil. Si on tenait toujours à dire « non, il faut... Non..., ça n'allait pas marcher. Mais il a fallu qu'on prenne un langage politiquement correct, mais qu'on continue à travailler. »

Nous proposons ci-dessous un autre témoignage. Alors que les ARV sont gratuits et disponibles dans la plupart des centres de santé au profit des PVVIH, le RAME souhaite obtenir du gouvernement la gratuité des examens biologiques et la possibilité pour le personnel infirmier d'accomplir des actes jusque-là réservés au corps médical. Après une période de résistance à cette demande, les pouvoirs publics consentent à mettre en place un comité de réflexion sur le sujet. A ce sujet, voici comment réagit une de nos sources :

AZET (INTERVIEWE 2): *« Le comité est là. Maintenant, nous on attend. Mais comme dans le comité il y a le monde communautaire aussi qui est représenté, nous avons calmé le jeu. Dès lors que le comité est là, il réfléchit, on le laisse travailler. Mais si on voit que nous ne sommes pas satisfaits, là on s'assoit pour voir ce que nous pouvons faire pour changer les choses. On peut changer de stratégie aussi. »*

4.4.7. Faire jouer les médias, pour amplifier le débat et maintenir la pression

Les médias, comme nous le verrons plus loin, ont joué un rôle si important que nous avons jugé utile d'en faire une analyse spécifique. Les organes d'information apparaissent très clairement comme un moyen alternatif de maintien du contact et de la pression sur les autorités nationales.

RAME: *« [...] La seule voie qui nous restait alors c'était les médias, c'était la voie publique. Donc nous nous sommes beaucoup, fortement, signalés à l'opinion. »*

AJPO : *« Il faut dire que la plupart de nos revendications qui ont réussi c'est grâce aux médias. Les médias au Burkina constituent vraiment une force et un acteur incontournable de la société civile par rapport à ses revendications et même ses actions de développement à la base. Et en tout cas, pour le réseau RAME que je connais, n'eût été l'accompagnement des médias, je ne crois pas que ses actions allaient aboutir. »*

⁵⁸ Souligné par nous.

4.4.8. Allier mobilisation populaire et maîtrise de l'information

La maîtrise de l'information par le RAME est apparue comme un élément de bonification des acquis obtenus par la mobilisation populaire. L'organisation a su mobiliser et proposer des solutions techniques pour convaincre le camp d'en face sur la possibilité de résoudre les problèmes soulevés. Une source le confirme très clairement :

RAME: *« La mobilisation populaire, elle est tellement importante. Mais elle doit être accompagnée par un argumentaire technique très poussé. Par exemple, quand nous avons été à l'Assemblée nationale, nous avons été félicités dans notre démarche, vous savez pourquoi ? Parce que, en plus de la mobilisation populaire que nous avons avec nous, les députés ont apprécié le fait que nous soyons vraiment au courant de tout, des programmes en cours, des opportunités, etc. Voilà, nous faisons la pression dans la rue, entre autres moyens, mais dès que nous étions en face d'un décideur nous étions capables de le situer sur l'existant en matière d'opportunités offertes aux pays et les moyens pour y arriver. Ce que nous avons en plus, au fait, c'est que nous nous proposons des solutions. En résumé, il vous faut les deux : mobilisation populaire et proposition de solutions ».*

4.4.9. De l'usage des événements/crises

Les événements sont apparus pour le RAME et ses alliés comme des opportunités à exploiter judicieusement pour mettre leurs revendications sur l'agenda des décideurs politiques. A titre d'exemple d'évènements, on peut citer la Journée mondiale de lutte contre le Sida (célébrée chaque 1^{er} décembre) et les élections présidentielles de 2005 et 2010 au Burkina Faso.

4.4.9.1. Journée mondiale de lutte contre le Sida

RAME: *« C'était juste qu'une fois, à la faveur du 1er décembre, Journée mondiale de lutte contre le SIDA, qui devait être célébrée à Ziniaré, ville natale et fief de l'actuel Chef de l'Etat. Nous avons prévu d'aller distribuer ces affichettes-là là-bas [...] Ils sont donc partis et ont distribué les affichettes. Et selon ce qu'ils ont rapporté, ils en ont même déposé un paquet dans la maison de la sœur du Président, pour montrer qu'ils étaient déterminés. (Rires). Bon, Il faut aussi souligner qu'il y avait beaucoup de Personnes Vivant avec le VIH qui étaient dans le mouvement et qui en en avait marre, qui disaient « non, il faut quand même que les choses avancent, quoi ! ».*

4.4.9.2. Elections présidentielles de 2005 et 2010

AJPO : « En 2005, il y a eu une action publique qui a beaucoup marqué le gouvernement. Voyez, on a ciblé 2005 car il y avait eu des élections présidentielles. Le RAME avait initié une affiche qui disait, avec une Personne Vivant avec le VIH: « je m'adresse au Président du Faso ». Une grande affiche-là, avec une PVVIH, debout, qui dit : « moi, je m'adresse au Président du Faso ». Et après la personne est courbée, la personne s'incline, avec la maladie. Et l'affiche était très noire. Et son message, jusqu'à ce que la PVVIH meurt, était : « la lutte continue ». Et ça a vraiment marqué les autorités. Parce que c'était vraiment sombre. Et en son temps, ils avaient contacté le RAME, pour qu'il parle d'« accès universel. »

AJPO : « Et même, vers fin 2010, nous avons fait une analyse du volet santé des projets des candidats à la présidentielle, où nous les avons tous interpellés pour leur réclamer la gratuité des examens biologiques [...] On a eu 5 dossiers sur 10 dont celui du Président actuel. Quand on a appris les projets, on a fait appel à des médecins, des psychologues, des activistes, pour les analyser ; on a fait une synthèse et on a fait une déclaration. Et cette déclaration a servi de base pour inviter les journalistes [...] On avait décidé de faire ça une semaine avant la fin de la campagne, pour que s'il y avait à corriger, les gens corrigeraient et feraient des déclarations et des promesses à la population [...]. Nous avons fait notre conférence de presse avec la presse qui était là. Et même cette presse nous a dit c'était une première du genre au Burkina qu'une organisation de la société civile prenne un projet de société, l'analyse, fasse une conférence de presse et diffuse les résultats avant la fin de la campagne. C'était vraiment osé, et ça a été une réussite ; en tous cas, ils étaient vraiment contents. Et là, RFI [Radio France Internationale], Deutsche Velle [La Voix de l'Allemagne], eux tous ils avaient couvert l'événement. »

La stratégie du RAME ayant ainsi été décrite, il est à présent possible de documenter l'ensemble des moyens qui ont été utilisés.

4.5. MOYENS UTILISES PAR LE RAME

Le RAME a fait usage d'un certain nombre de moyens parmi lesquels on peut citer :

4.5.1. La pétition

Il est utile de préciser que ce recours à la voie parlementaire a été utilisé moins pour profiter des possibilités offertes par les dispositions constitutionnelles que pour assurer une mobilisation populaire et maintenir sur l'agenda public la revendication portée par le RAME. Illustration :

RAME: « [...] On a fait une pétition aussi, adressée à l'Assemblée nationale en utilisant la Constitution qui dit que quand 15.000 Burkinabè en âge de voter signent une pétition, l'Assemblée nationale a obligation de statuer là-dessus. C'est ainsi que nous avons déposé une pétition le moment venu [...] Au fait, le but du jeu, pour nous, dans cette affaire-là,

c'était, concrètement que, pour nous-mêmes, la pétition était davantage à visée de pression. Notre intention n'était même pas d'aller réellement au bout, parce qu'on sait que de toute façon c'est le parti majoritaire qui est au pouvoir [...] Donc, pour nous, lancer la pétition c'était une manière de mobiliser davantage les populations. C'est ainsi que nous avons fait durer la pétition aussi longtemps que possible parce que ça nous permettait toujours de dire aux gens : « il y a une pétition en cours. »

4.5.2. Les médias traditionnels et les nouveaux médias

Des conférences de presse ont été initiées, de même que des communiqués de presse ont été diffusés par les médias. Même les réseaux sociaux ont été mis à contribution :

(AZET) INTERVIEWE 1: « *On travaille sur skype puis facebook [...]*

Question : *Mais, par exemple, avec Skype, qu'est-ce-que vous vous dites exactement ?*

INTERVIEWE 1: « *Entre amis, on se donne les informations. Qui fait quoi ? Qu'est-ce que tu as entendu ? Que ce soit des informations sur la société, d'une manière générale, ou sur la politique. C'est une voie de communication pour les activités que nous menons. [...] Et c'est pour également porter plus haut les informations, parce qu'à travers ces échanges, comme l'ami de mon ami peut être ailleurs qu'au Burkina, ça permet à d'autres personnes de savoir ce qui se passe au Burkina, en temps réel, connaître ce que les associations vivent. »*

4.5.3. L'usage d'affiches et d'affichettes

Les affiches ont été utilisées à plusieurs occasions, pour soutenir d'autres actions importantes comme la pétition initiée par le RAME notamment pendant une campagne électorale comme pour cannibaliser ou concurrencer les messages des candidats à l'élection présidentielle de 2005. Nous donnons à voir plusieurs exemples ci-dessous :

4.5.3.1. Des affiches confectionnées pour soutenir la pétition

RAME: « *Déjà, on avait fait une affiche pour la pétition pour inviter les gens à signer la pétition [...] C'est ainsi que nous avons réalisé une affiche pour montrer comment les gens ont adhéré à ce mouvement-là et comment le gouvernement s'était retrouvé isolé dans ce processus. »*

4.5.3.2. Des affiches confectionnées pour « attaquer » les arguments brandis par le ministre de la Santé opposé à la gratuité de l'accès aux ARV

RAME: « La dernière affiche avait été réalisée pour expliquer que l'argument avancé par le gouvernement pour refuser la gratuité ne tenait pas. En effet, Alain YODA, ministre de la Santé disait toujours qu'on ne pouvait pas donner gratuitement les ARV parce que le financement acquis n'était valable que pour deux ans. »

4.5.3.3. Des affiches utilisées pendant une campagne électorale

AJPO: « Le RAME avait initié une affiche qui disait, avec une personne vivant avec le VIH: « je m'adresse au Président du Faso ». Une grande affiche-là, avec une PVVIH, debout, qui dit : « moi, je m'adresse au Président du Faso ». Et après la personne est courbée, la personne s'incline, avec la maladie. Et l'affiche était très noire. Et son message, jusqu'à ce que la PVVIH meurt, était : « la lutte continue ». Et ça a vraiment marqué les autorités. Parce que c'était vraiment sombre. »

4.5.4. L'organisation de marches de protestation et de sit-in

AEJTK, INTERVIEWE 2: « Nous avons manifesté mais on ne peut pas manifester nous seuls. [...] Nous avons manifesté à travers RAME, plusieurs fois. On a marché place du Rond-point des Nations-Unies ; on a marché au SP CNLS ; on a fait le sit-in. »

RAME: « Nous avons fait aussi des marches à Bobo et à Koudougou pour montrer que le problème ne se posait pas seulement à Ouaga et que c'était décentralisé. »

4.5.5. Les rencontres directes avec les autorités nationales

RAME: « Bon, on a d'abord demandé à le [Ministre de la Santé de l'époque] rencontrer au niveau du Ministère de la Santé et au niveau du Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre le Sida (SP/CNLS) qui est rattaché à la Présidence. Ils ont refusé de nous rencontrer. »

RAME: « Oui, on a rencontré le Parlement pour échanger sur la question. On a écrit au Président de l'Assemblée et à la Commission Affaires sociales et santé qui nous a reçus. On a été reçus deux fois : premièrement, pour leur présenter notre plaidoyer ; et deuxièmement, ce sont eux qui nous avait fait appeler. Au fait, ils avaient interpellé le ministre de la Santé, c'était Alain YODA toujours à l'époque, sur la question des ARV et dans leur démarche ils voulaient nous écouter aussi, afin de se faire une idée par eux-mêmes de la question et pouvoir relancer à nouveau le ministre. »

4.5.6. L'envoi de correspondances administratives

AJPO : « *Tout ce qui est lettre a été transmise au nom de l'Observatoire aux autorités à travers le RAME.* »

Simon (RAME) : « *A notre retour au Burkina, nous avons encore refait un courrier adressé au Ministre de la Santé.* »

4.5.7. La présentation ou la communication aux autorités nationales d'information stratégique (sur le financement de l'accès aux soins des PVVIH)

RAME: « *On a fini par pouvoir rencontrer le DG de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle qui gère les Accords de Bangui. Et c'est lui qui nous a dit qu'il y avait une astuce pour contourner les Accords de Bangui : il fallait que le Ministre de Santé prenne un arrêté autorisant la CAMEG, pour des raisons de santé publique, à importer des ARV de l'Inde et du Brésil, et le tour était joué. Et c'est ainsi qu'on lui a demandé de briefer notre ministre, ce pourquoi il s'était alors engagé. Et un mois après ces entrefaites, il nous a été donné de voir une conférence de presse au cours de laquelle le ministre de la Santé a annoncé que le Burkina avait décidé de commander des ARV de l'Inde et du Brésil, malgré les Accords de Bangui.* »

RAME: « *Non, c'était surtout des propositions. Nous les [Les membres du Parlement burkinabé] avons orientés vers les mécanismes de financement au niveau international qui pouvaient garantir la continuité des financements, par exemple [...] Il faut vous dire que nous sommes même allés jusqu'à rencontrer des bailleurs de fonds, le Fonds Mondial, en l'espèce [...]. A notre retour au Burkina, nous avons encore refait un courrier adressé au Ministre de la Santé pour le mettre à jour sur les nouvelles orientations communiquées par la Vice-Présidente [du Fonds mondial] au cours de notre rencontre. En clair, nous les avons orientés pleinement sur les actions à prendre : par exemple, écrivez au Fonds Mondial et dans votre lettre, décrivez la réalité ; parlez des marches, de tous ces malades qui sont dans la rue pour demander la gratuité des médicaments; et le Fonds Mondial ne pourra pas faire autrement.* »

4.6. PLACE SPECIFIQUE DES MEDIAS

Les médias ont joué un rôle crucial dans le succès de l'initiative portée par le RAME et ses alliés. Ces organes d'information semblent avoir été destinés à plusieurs fonctions :

4.6.1. Canal d'éducation et d'éclairage des populations

AZET (INTERVIEWE 2): « *Notre but, d'abord on veut éclairer l'opinion, ceux qui lisent [...]*»

4.6.2. Lieu de contact et de mobilisation de la société civile

RAME: « *C'est parti d'un article de presse que nous avons publié justement par rapport aux accords de propriété intellectuelle discutés à l'OMC. Dans cet article, nous demandions à ce que la société civile se mobilise pour qu'on puisse soutenir la position des pays pauvres au sein de l'OMC afin de favoriser l'accès aux traitements dans nos pays. C'était vraiment ça et j'avais même laissé mes coordonnées dans l'article en souhaitant que ceux qui se trouveraient intéressés par cette action de me contacter pour qu'on forme effectivement cette dynamique-là. Et c'est là effectivement que le Chef de mission de MSF m'a appelé. Et après concertation, nous avons décidé à mettre en place le réseau.* »

AZET (INTERVIEWE 2): « *En tout cas, nous n'avons pas écrit nous-mêmes directement, c'est dans un cadre bien donné [...] Oui, le REGEPV a écrit à travers le Fonds mondial. Il y a le RAME qui a écrit régulièrement. C'est un travail concerté. Quand ils le font, chacun donne son amendement et maintenant eux ils balancent.* »

4.6.3. Un acteur majeur dans le jeu politique

AJPO : « *Il faut dire que la plupart de nos revendications qui ont réussi c'est grâce aux médias. Les médias au Burkina constituent vraiment une force et un acteur incontournable de la société civile par rapport à ses revendications et même ses actions de développement à la base. Et en tout cas, pour le réseau RAME que je connais, n'eût été l'accompagnement des médias, je ne crois pas que ses actions allaient aboutir.*»

4.6.4. Un censeur moral

AEJT, INTERVIEWE 2: « [...] *et interpeller aussi les autorités aussi qui n'aiment pas qu'on voit leurs noms dans les journaux.*

Question: *Ah, ces autorités n'aiment pas ?*

Quand c'est bien, elles veulent bien. Mais quand on les critique elles ne veulent pas. Comme elles n'aiment pas là, nous aussi on sait ça aussi quoi [...]. »

4.6.5. Le défenseur de l'intérêt général

RAME: « *Au début, c'était nous qui partions vers eux [les médias]. Mais disons que nous avons une place spécifique par rapport à d'autres organisations, parce que ces organisations payaient pour des articles, contrairement à nous. L'une des raisons, à mon avis, est que nous n'allions pas vers les médias pour faire notre promotion mais c'était vraiment à caractère de revendication et d'un intérêt public. Donc quand on envoyait nos articles, les médias les publiaient gratuitement.*»

AJPO: *"Ils [les médias] ont publié des articles de presse sur les revendications de la société civile dont le RAME, et vraiment, la plupart du temps, gratuitement⁵⁹. Et ça a eu des échos vraiment favorables au niveau international et national."*

4.6.6. La forme visible de l'espace public

Quand les portes des ministères et autres lieux de pouvoir se ferment à la négociation, les OSC se rabattent sur les médias pour continuer à faire entendre leurs voix. Toutefois, pour le pouvoir politique, les médias apparaissent comme un lieu de consultation ou d'écoute des préoccupations de la société civile :

RAME: *« [...] Ils ont refusé de nous recevoir. La seule voie qui nous restait alors c'était les medias, c'était la voie publique. Donc nous nous sommes beaucoup fortement signalés à l'opinion. »*

AJPO : *« Il y a aussi des publications qui ont été faites et les ministères ont fait appel à nous, parce que nous avons publié. Le ministre de la Santé s'est dit sans doute que le RAME et son groupe ont fait un écrit, il faut qu'on les rencontre. Donc, pour moi, si la presse n'avait pas diffusé les lettres que nous avons écrites, les autorités allaient s'asseoir dessus. »*

4.6.7. Un espace de débats démocratiques

RAME: *« A travers la presse, nous avons vu que le ministre de la Santé avait réagi à notre lettre ; et nous aussi, nous avons encore réagi une fois de plus. Une autre fois, c'était le Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre le Sida (SP/CNLS) qui avait réagi, dans les médias. »*

RAME: *« Nous avons même lancé l'idée que s'il [le ministre de la Santé] était d'accord et prêt à défendre ses arguments, nous lui proposerions d'organiser une émission télé en direct où on allait échanger ; au cours de cette émission chacun sortant ses arguments. »*

⁵⁹ Il est habituel au Burkina Faso – mais également dans d'autres pays de la sous-région ouest africaine – que des demandes de couverture médiatique soient facturées ou soumises à paiement. C'est une pratique qu'on observe aussi bien dans la presse publique que dans la presse privée, tous supports confondus. Bien entendu, de tels procédés soient contraires à l'éthique et à la déontologie. Certains patrons de presse expliquent que le paiement de ces « frais de production » leur permet de continuer à travailler dans un environnement où la socio-économie de la presse leur est désavantageuse. Voir, par exemple : « La problématique des reportages facturés dans les organes de presse » dans *Le Réseau d'Initiative de Journalistes (RIJ)*, 14 mai 2009, <http://rij-burkina.org/spip.php?article116> (Page consultée le 24/06/2016)

4.6.8. Médias publics, médias d'Etat

Les médias publics, qu'ils soient de la presse écrite ou audiovisuelle, ne recueillent guère la sympathie du RAME et de ses militants. Ces organes sont considérés comme des appendices du pouvoir⁶⁰, diffusant la voix de leur maître. En un mot, les médias publics sont vus comme des organes de propagande de l'Etat.

AJPO « [...] Même la principale presse audiovisuelle qui est notre Télé nationale, il y a des actions qu'elle vient couvrir ; bien que ce soit des reportages pour lesquels nous avons payé de l'argent d'ailleurs, lorsque quand ça dérange un peu leur analyse, ça ne passe pas. »

AZET (INTERVIEWE 2): « Pour moi la Télévision Nationale du Burkina (TNB), ce n'est pas une télé pour la population. La TNB c'est pour les autorités. Quand il y a des manifestations, quand c'est pour l'Opposition, les journalistes regardent là où il n'y a pas beaucoup de gens - moi j'ai suivi, quand ils ont fait leurs manifestations - ils zooment. Quand cette une marche de l'Opposition, on zoome là où il y a pas beaucoup de gens et on montre à la télé. Mais quand c'est pour le pouvoir, on regarde où il y a beaucoup de gens, on zoome là-bas et pour montrer que les gens sont sortis. Donc, ce n'est pas une télé responsable. »

4.6.9. La radio, le média du peuple

La presse écrite est jugée élitiste, car destinée à la population qui sait lire et écrire. Pour mobiliser les foules, rien de tel que la radio, média populaire.

AZET: « Les autorités prêtent plus attention à ce qui peut faire réagir le grand public ; et on sait que les écrits dans les journaux ne font pas réagir ce grand public d'autant plus que c'est une voie de communication qui est dirigée vers les décideurs. Maintenant quand vous voulez faire un plaidoyer, quand vous voulez taper fort pour que les gens puissent réagir, généralement les émissions radio ça les fait réagir. »

4.6.10. Médias internationaux, influence mondiale

RAME: « Ici comme ailleurs, les autorités tiennent beaucoup à leur image. Elles savent que si tu passes dans une radio FM ici, à Ouaga, le risque est que tu peux mobiliser les gens à sortir. Mais si tu passes à TV5 ou France 24 ou un média du même type, le risque est que, effectivement, tu influences les donateurs. Or, comme l'argent c'est le nerf de la guerre, les autorités ont tendance facilement à écouter quand tu parles dans la presse internationale, RFI par exemple, sur laquelle beaucoup de bailleurs de fonds ont quand même un œil-là. »

⁶⁰ Il n'est pas anodin que suite au soulèvement populaire du 30 et 31 octobre 2014 qui se sont produits au Burkina Faso, des symboles forts ont été attaqués par les manifestants. Sont passés par les flammes, dans la capitale, les bâtiments de l'Assemblée nationale et aussi les locaux de la Télévision nationale.

4.7. AUTRES FACTEURS FAVORISANTS

Notre analyse serait incomplète si nous omettions de rapporter d'autres éléments non moins importants qui ont contribué au succès de la revendication du RAME et de ses associés. Il s'agit de la conjugaison de deux facteurs exogènes :

4.7.1. Agenda international en faveur du VIH/SIDA

La demande pour un accès gratuit aux ARV avait un écho favorable à l'international. Comme l'explique si bien un des concernés :

RAME: *« Je pense que ce qui a vraiment fait bouger c'est la communauté internationale mobilisée autour de la question du VIH. Je ne suis pas sûr que si c'était dans un autre domaine, on allait avoir, avec les mêmes actions, les mêmes résultats. Mais l'avantage c'est que le VIH/SIDA était d'un intérêt public, ça focalisait un peu les attentions [...] Et il se trouve que la communauté internationale était favorable à la gratuité. »*

4.7.2. Financement international disponible pour la prise en charge des PVVIH

Pareillement, le succès de l'action publique au Burkina a été possible du fait du financement de l'accès aux soins par les bailleurs de fonds internationaux.

RAME: *« Il y avait aussi le fait que la communauté internationale soutenait beaucoup les actions ; pratiquement jusqu'à aujourd'hui, plus de 80% du budget utilisé dans la lutte contre le VIH/Sida vient de la communauté internationale. »*

5) Résumé de l'étude de cas n° 1

Malgré un environnement national hostile, marqué par la présence de forces opposées aux revendications du RAME et de ses alliés, l'organisation arrive à mobiliser des ressources politiques appréciables sur les plans financier, relationnel, organisationnel et informationnel. Un principe général de l'action d'influence se dégage de sa stratégie globale : sans manifestation publique, point de résultats ! Pour autant, le RAME, dans ses actions d'influence des politiques publiques, commence toujours par négocier d'abord avec les détenteurs d'enjeux avant de sortir son plan B en cas de non satisfaction. Négocier veut dire chercher à rencontrer les responsables politiques et administratifs, leur faire parvenir des correspondances ou s'adresser à eux à travers la presse. La mise en œuvre du plan B s'illustre notamment par les marches de protestation.

Toujours est-il que face au louvoiement des tenants du pouvoir, le RAME sait adapter son jeu et joue véritablement sur deux tableaux. L'ONG tire bénéfice des événements pour imposer son agenda aux acteurs, mais reste convaincue que seule la liaison entre mobilisation populaire et connaissance pointue des dossiers représente une des clés du succès. Dans ce processus, la structure et ses associés ont également conscience de la place centrale qu'ont les médias dans ce pays. A l'externe toutefois, une combinaison de facteurs favorisant a pesé dans le succès de l'initiative : un agenda mondial favorable à l'accès gratuit aux ARV pour les PVVIH et le financement à hauteur de 80% de cette opération par les bailleurs de fonds internationaux.

6) Discussion sur l'étude de cas n° 1

Quelles leçons peut-on retenir de l'étude de cas n° 1 qui met en face une petite ONG de promotion de soins pour les personnes vivant avec le VIH et l'appareil d'Etat doté de sa force publique ? La première leçon est que la confrontation n'est pas l'option n° 1 choisie par les opérateurs de la société civile ; ceux-ci veulent d'abord engager le dialogue avec les politiques, négocier avec les représentants de l'Etat. Une de nos sources le confirme bien : « *Bon, on a d'abord demandé à le rencontrer [comprendre : rencontrer le ministre de la Santé de l'époque] au niveau du ministère de la Santé et au niveau du Secrétariat Permanent du Comité national de lutte contre le Sida (SP/CNLS) qui est rattaché à la Présidence. Ils ont refusé de nous rencontrer* ». Un tel constat amène ainsi les organisations de la société civile à dégager un principe général de lobbying, qui peut être exprimé dans les mots d'un de nos interviewés : « *Vous savez qu'au Burkina Faso, moi j'aime le dire, on ne peut pas avoir quelque chose sans manifester* ». Autrement dit, pour les ONG, les résultats ne s'obtiennent qu'au bout d'un bras de fer engagé avec l'Etat. Dès lors, il apparaît très clairement que le passage par une crise est indispensable aux ONG pour faire bouger les lignes. Dans cette perspective, les activistes s'accordent sur l'usage d'une gamme variée de moyens qui touchent aux deux types de lobbying direct et indirect. Dans le registre du lobbying direct, on peut citer la mobilisation, par exemple, de moyens administratifs, comme les correspondances, la présentation aux autorités nationales d'information stratégique ou d'éléments techniques pouvant permettre de résoudre un problème ; il y a également des ressources politiques qui ont été mobilisées, par exemple, des rencontres ou des tentatives de rencontres directes avec les autorités politiques de haut niveau (ministre, députés, président de la république, etc.). Du côté du lobbying indirect, des éléments de mobilisation populaire ont été convoqués, à l'exemple de l'organisation de pétition, marches de protestation, sit-in, confection d'affiches élaborées en ayant recours aux effets de cadrage et d'amorçage comme ces affichettes fabriquées et diffusées pendant un événementiel particulier: des élections présidentielles ; dans ce choix varié de moyens utilisés, il y a, évidemment, l'usage abondant fait des médias.

A ce sujet, du reste, et en écoutant les interviewés, il a été possible de recenser les fonctions que les activistes de la société civile ont données à ces médias dans le cours de leurs différentes actions. Ainsi, les médias ont été perçus, entre autres, comme « canal d'éducation et d'éclairage des populations », comme « lieu de contact et de mobilisation des

organisations-sœurs », comme « un acteur majeur du jeu politique », au sens où il est perçu comme « un censeur moral » et un « défenseur de l'intérêt général ». Les ONG confirment, en outre, que lorsque l'Etat se trouve confronté aux structures de la société civile, les médias publics sont très peu crédibles, du fait de leur soumission à l'autorité administrative (et politique) de tutelle, d'une part ; et d'autre part, que la radio demeure le média le plus populaire et donc le plus accessible pour les populations tandis que les médias internationaux se voient reconnaître leur influence mondiale. Accéder à ce type d'audience permet d'informer l'extérieur sur ce qui se passe à l'intérieur du pays.

Malgré tout, lorsque l'équilibre des forces s'installe entre représentants de l'Etat et société civile, une autre leçon que notre cas nous enseigne est la suivante : la maîtrise des ressources informationnelles, autrement dit la connaissance pointue de son dossier, apparaît comme un atout majeur qui peut faire la différence. C'est dans ce sens qu'une de nos sources a pu dire : « *La mobilisation populaire, elle est tellement importante. Mais elle doit être accompagnée par un argumentaire technique très poussé* ».

Une dernière leçon qu'on peut tirer de l'étude de cas est la suivante : l'art de la ruse. En effet, le RAME et ses associés ont dû ruser avec l'Etat pour que celui-ci accepte de lâcher du lest sans perdre la face. Par exemple, l'ONG a dû renoncer à employer au grand jour le terme « gratuité des soins » pour celui de « l'accès universel aux ARV » qui paraissait plus politiquement correct pour les responsables politiques. Pour autant, la cause défendue restait la même : permettre aux personnes vivant avec le VIH d'accéder aux soins aux conditions les plus acceptables possibles. Et c'est bien ce qui a été fait. Sur ce « jeu » mis en place, voici exactement ce que disait une de nos sources : « *On a joué sur deux tableaux. Il fallait à un certain moment être subtil* ». Cette idée de ruse dans les rapports politiques n'est pas sans faire penser à la « mètis des Grecs » chère à Detienne et Vernant (1993). Dans une interview, Jean-Pierre Vernant explicitait le concept de *métis*⁶¹ : « Notion centrale et notion très complexe, puisque le mot métis est d'abord un nom commun, qui signifie non pas l'intelligence mais une forme particulière d'intelligence qui est faite de ruses, d'astuces, de stratagèmes, et même de dissimulation, voire purement et simplement de mensonges ». Dans le cadre du Burkina, il semble bien que le RAME ait utilisé ce type de stratagème qui ne peut être assimilé au mensonge ordinaire. On pourrait alors se demander si d'autres ONG, dans les autres cas à étudier, ont eu à utiliser cette tactique.

⁶¹ FABRIQUE DE SENS. (Page consultée le 29/09/2015). *Les ruses de l'intelligence : la mètis des Grecs*. Transcription par Taos Aït Si Slimane d'un extrait d'émission de France Culture du 9 avril 1975, [en ligne], 8 mai 2007, <http://www.fabriquedesens.net/Les-ruses-de-l-intelligence-La>

II. Etude de cas n° 2 : Actions publiques pour les réformes institutionnelles et politiques au Burkina Faso

1) Présentation de l'organisation leader, le FOCAL (Forum de citoyennes et de citoyens de l'alternance)

« Créé en 2009, le FOCAL est une organisation de la société civile burkinabé qui s'est fixé pour objectif de contribuer à l'enracinement de la démocratie et de la citoyenneté. Pour le président du forum, le Pr Luc Marius Ibriga, la mission fondamentale du FOCAL est de travailler sur les problématiques de l'alternance en tant qu'indicateur et valeur clé d'une démocratie pluraliste véritable dans un Etat. C'est pourquoi la responsabilisation des citoyens pour la promotion et la défense de la démocratie et du constitutionalisme sont au cœur de son action »⁶².

Pour mener à bien son action publique, le FOCAL s'est associé à plusieurs autres structures pour former la Coalition pour les réformes institutionnelles et politiques. Cette Coalition, précise son porte-parole, M. Ibriga, est une structure « informelle dans la mesure où le regroupement n'est pas institutionnalisé par une déclaration auprès du MATDS, le Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité »⁶³ ; pour autant, les activités menées par cette Coalition ne peuvent être considérées comme illégales, indique cet enseignant de droit, car formée par des « organisations, ayant chacune son récépissé de déclaration, donc légalement créée »⁶⁴.

Nous souhaitons ici présenter brièvement trois autres éléments de notre échantillon pour l'étude de cas n° 2.

2) Présentation des trois autres organisations associées au FOCAL

2.1. CGD

Sur son site web⁶⁵, le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) se présente comme :

⁶² OUEDRAOGO, Jean Stéphane (L'observateur paalga). « FOCAL : " 2015, terminus, Blaise descend ! " (Luc Marius Ibriga), dans *Faso presse*, 29 novembre 2013, <http://www.fasopresse.net/politique/2822-focal-1-2015-terminus-blaise-descend-r-luc-marius-ibriga> (Page consultée le 31/12/2014)

⁶³ Entretien avec M. Marius Ibriga, le 18/10/2013

⁶⁴ Entretien avec M. Marius Ibriga, le 18/10/2013

⁶⁵ CGD. CENTRE POUR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE. (Page consultée le 16/01/2014). *Site du Centre pour la gouvernance démocratique*, [en ligne], <http://www.cgd-igd.org/presentation/>

un organisme non gouvernemental de droit burkinabé, sans but lucratif, apolitique, qui n'assume aucune activité syndicale, politique ou religieuse. Reconnu par récépissé n°2001-174/ MATD/SGA/DLPAP du 29 mars 2001, le CGD, vise à promouvoir la gouvernance démocratique au Burkina Faso et en Afrique à travers la recherche appliquée, la formation, l'éducation et la facilitation du dialogue démocratique.

Sa mission fondamentale est de promouvoir la gouvernance démocratique, c'est-à-dire les principes et les processus de la démocratie ainsi que les institutions de la bonne gouvernance. Le CGD a pour valeurs cardinales l'objectivité, l'impartialité, la liberté d'opinion de ses membres, l'indépendance, la démarche inclusive et participative basée sur le dialogue sans exclusion.

Le CGD est dirigé par un Conseil d'administration composé de neuf personnalités ; il se réunit ordinairement au moins deux fois par an et en cas de besoin en séance extraordinaire. Il veille à ce que les orientations stratégiques du Centre, le budget et le programme d'activités annuel du Centre soient mis en œuvre par la direction exécutive. Celle-ci comprend, outre le directeur exécutif et son adjoint, le personnel administratif et technique.

Le CGD a longtemps été dirigé par l'enseignant en droit public (droit constitutionnel et sciences politiques), Pr Augustin LOADA. Il a cédé sa place à son entrée dans le gouvernement dit de transition, en novembre 2014. Voici comment il présente sa structure :

« Le CGD a été créé en 2000, dans un contexte marqué par la crise consécutive à « l'affaire Norbert ZONGO »⁶⁶. C'est dans un contexte de tension et le but c'était d'apporter une contribution au renforcement de la démocratie au Burkina Faso, en insistant notamment sur la dimension « dialogue démocratique ». Mais par la suite, l'approche s'est élargie, et s'est recentrée autour de la recherche-action. Nous menons des réflexions sur les problèmes de démocratisation, de gouvernance au Burkina, et par la suite, nous essayons de déboucher sur des recommandations, sur un agenda de réformes que nous essayons de partager avec les pouvoirs publics, les partenaires de la société civile, et puis les partis politiques, pour voir ces propositions adoptées. En gros, c'est ainsi que nous travaillons. »⁶⁷

La structure est basée à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Elle gère un budget annuel d'environ 300 millions de F CFA (équivalent de 457.317 euros) financé par les Pays-Bas, la Suède et l'Allemagne.

Entre autres résultats obtenus grâce à la contribution du CGD, on peut citer, selon le Directeur exécutif du CGD, « la réforme du mode de scrutin au Burkina, autour des années 2000-2001, tendant à rendre le système électoral plus proportionnel ».

2.2. CEJ

Formellement créée en octobre 2008, basé à Ouagadougou, le Centre pour l'Éthique judiciaire (CEJ)⁶⁸ est dirigé au Burkina Faso par une figure forte de la société civile : Maître

⁶⁶ Pour des détails sur « l'affaire Norbert Zongo », voir, au chapitre 2, le sous-point « 3.2 », intitulé « entre 1998 et 2010 : « l'Affaire Norbert Zongo » ou l'entrée en scène d'une société civile politique ».

⁶⁷ Entretien du 30/12/2013 avec le Pr Augustin Loada.

⁶⁸ Récépissé de déclaration d'existence n°2009-058/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 25 février 2009. Voir *LegiBurkina* (1954-). [base de données en ligne], Ouagadougou, Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres, <http://www.legiburkina.bf/SitePages/Accueil.aspx> (Page consultée le 05/03/2016)

Hervé KAM. Cet ancien juge a démissionné de son poste pour protester contre l'ingérence du politique dans le système judiciaire et en particulier pour se positionner « pour l'indépendance de la magistrature, contre la corruption dans la justice »⁶⁹. Du reste, le CEJ n'a pas manqué d'intenter un procès contre des magistrats qui se seraient laissés corrompre dans un dossier soumis au jugement.⁷⁰

Le CEJ est composé de magistrats, d'avocats et d'universitaires. Il est géré au quotidien par un chargé de programme, une secrétaire et un comptable. Il est financé par Diakonia⁷¹, une organisation humanitaire suédoise très présente au Burkina Faso. Le CEJ a vu son budget augmenter d'année en année : de 3 millions de F CFA (environ 4.573 euros), en 2009 ; 5 millions F CFA (7.621 euros) en 2010 ; 15 millions F CFA (13.719 euros) en 2012 et 30 millions de F CFA (env. 27438 euros), en consortium toutefois avec une autre structure, l'Union des Jeunes Avocats.

2.3. MBEJUS

Le MBEJUS, Mouvement burkinabé pour l'émergence de la Justice sociale est une ONG de défense de droits humains. Il a été créé en juillet 1995 et est basé à Ouagadougou, la capitale du Burkina. Il est présidé par M. Alexandre Ouédraogo, fonctionnaire du Trésor public, un activiste connu pour son franc-parler.

La structure a vraiment connu son essor à partir de 2011, grâce à un appui financier d'une cinquantaine de millions de F CFA (environ 76.000 euros) de l'Union européenne qui l'a approchée pour mettre en place des cliniques juridiques dénommées par l'ONG des « maisons de justice ». Il en existe deux, une dans la capitale et la seconde située dans la deuxième ville du pays, Bobo-Dioulasso. Ces infrastructures sont gérées au quotidien par une petite équipe composée, entre autres, d'un chef de centre (magistrat à la retraite), un greffier en chef et un assistant.

Les quatre organisations ci-dessus décrites ont fait partie de la Coalition qui, aux côtés d'autres structures, s'est fermement opposée aux ambitions de réformes institutionnelles et politiques initiées par le régime du Président Blaise Compaoré. Il est utile, nous semble-t-il, de rappeler l'objet précis des demandes sociétales portées par le FOCAL et ses associés.

⁶⁹ Entretien du 30/12/2013 avec Maître Hervé Kam

⁷⁰ OUEDRAOGO, Paténéma Oumar (Sidwaya). « Procès pour corruption de magistrats : Dossier jugé irrecevable » dans *lefaso.net*, 28 janvier 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article57675> (Page consultée le 01/01/2014)

⁷¹ DIAKONIA (Page consultée le 17/06/2016). *Site de Diakonia*, [en ligne], <http://www.diakonia.se/en/Info/Francaise/>

3) Rappel de l'objet de la demande de changement de politique publique

Pour l'opinion publique, la Coalition des Organisations de la société civile (OSC) pour les réformes institutionnelles et politiques a sur son agenda deux demandes majeures : la non modification de l'article 37 de la Constitution et le refus du Sénat, deuxième chambre du Parlement. En rappel, les dispositions constitutionnelles disputées empêchent – surtout dans son esprit, eu égard aux conditions de sortie de crise née de l'« Affaire Norbert Zongo », conditions dans lesquelles cet article 37 avait été rédigé – une nouvelle candidature du Chef de l'Etat, et, ce, après deux mandats successifs de sept ans (1991-1998 ; 1998-2005) et deux mandats successifs de cinq ans (2005-2010 ; 2010-2015). En ce qui concerne l'opposition à la mise en place du Sénat, les arguments avancés notamment par les partis politiques, mais aussi les OSC et d'autres segments de la société dont l'Eglise catholique – très influente dans le pays - relèvent des domaines financier et politique. Cela coûterait trop cher à l'Etat de mettre en place une telle institution dans un contexte de vie chère⁷² et dont « l'objectif ultime et inavoué [serait] la révision de l'article 37 de la Constitution »⁷³, selon plusieurs opposants politiques.

Outre ces deux points (article 37 et sénat) qui ont occupé l'espace public, la Coalition avait diffusé dans un document intitulé « propositions de réformes institutionnelles et politiques » 16 points inscrits dans ses priorités. On en comptait six au titre des réformes politiques et neuf pour les réformes institutionnelles. Au nombre des réformes politiques, on peut rappeler les références à la consolidation des partis politiques et des systèmes de partis ; à l'émergence d'une opposition politique crédible ; à la clause limitative du nombre de mandats présidentiels ; à la place des autorités traditionnelles dans le jeu démocratique et à l'équité des règles de compétition électorale. Au sujet des propositions de la Coalition sur le plan institutionnel, on peut citer, entre autres, l'indépendance du Conseil constitutionnel et de la Justice, la recherche de la qualité du travail parlementaire, la neutralité et l'impartialité de l'administration publique, l'impartialité et le professionnalisme des forces de défense et de sécurité.

4) Résultats de l'analyse du cas n° 2

Notre analyse des sources interviewées nous permet de restituer l'environnement socio-politique (1) dans lequel les OSC ont mené leurs actions ; d'établir l'état des ressources politiques qu'elles ont mobilisées (2) ; de décrire la stratégie mise en place (3), de présenter

⁷² Selon les extrapolations faites par l'opposition politique qui s'est basée sur les chiffres communiqués par le ministre en charge des relations avec le Parlement, la mise en place du Sénat, « sans les investissements », coûterait 9,1 millions euros/an à l'Etat, soit environ 55 millions d'euros en 6 ans, la durée totale d'une mandature de sénateurs. En rappel, le Burkina Faso a connu « les émeutes de la faim » en février 2007 et, en mars 2008, une Coalition contre la vie chère, corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) a vu le jour.

⁷³ « APPEL DE KOMBISSIRI : L'opposition rejette la création d'un sénat » dans *lefaso.net*, 10 mai 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article54134> (Page consultée le 10/06/2014).

les moyens utilisés (4), parmi lesquels, la place spécifique des médias (5), l'utilisation des événements (6). Enfin, il nous est possible de spécifier le rôle que se donnent les OSC (7) dans leur action publique.

4.1.ENVIRONNEMENT EXTERNE : UNE DEMOCRATIE DE FAÇADE

L'environnement socio-politique dans lequel les ONG ont mené leurs actions sous la conduite du FOCAL est marqué, selon nos sources, par la prégnance d'institutions de la République peu fiables, un régime de nature militaire qui respecte peu les institutions démocratiques.

4.1.1. Des institutions républicaines peu crédibles

Les pouvoirs judiciaire et législatif ont incarné des institutions en complet déphasage avec les intérêts des citoyens. Le Conseil constitutionnel, au niveau de la Justice, le Parlement, au niveau législatif, sont des exemples cités par nos sources pour illustrer leur manque de confiance dans le bon fonctionnement des institutions. Illustrations :

4.1.1.1.A propos du Conseil constitutionnel :

En rappel, le Conseil constitutionnel joue un rôle central dans toute démocratie. Alors que cet organe est censé juger « de la constitutionnalité des lois, des ordonnances, du règlement de l'Assemblée nationale »⁷⁴, il a été pris en défaut pour avoir omis en son temps de donner de bons conseils juridiques au gouvernement. L'objet du conflit est la non prise d'une loi transitoire comme il l'aurait fallu et, ce, en l'absence de l'existence de l'une des deux chambres du Parlement, nécessaire au vote régulier des lois : il s'agit du Sénat, en l'espèce, dont le principe de mise en place a été contesté par l'opinion publique, du fait de son caractère budgétivore. Ainsi que le fait remarquer un interviewé :

FOCAL : « Normalement, le Conseil Constitutionnel devait considérer que la loi sur le Parlement a été votée de manière inconstitutionnelle, puisque le Sénat n'était pas là et il n'y a aucune disposition transitoire. Mais non, le Conseil constitutionnel a validé cette loi et aujourd'hui on se retrouve dans des problèmes, avec le budget qui arrive. Et la Constitution dit bien que le budget, pour être adopté, il est discuté 60 jours à l'Assemblée nationale et 15 jours au Sénat. Il n'y a pas de Sénat. Donc, aujourd'hui, on va faire en sorte de prendre une loi pour pouvoir permettre à l'Assemblée nationale de voter le budget. Si le Conseil constitutionnel avait fait son travail, tout cela aurait été réglé mais voilà quand c'est une justice aux ordres, on ne peut qu'arriver à ces situations. »

Un autre manquement, parmi d'autres, imputé au Conseil constitutionnel a été signalé par une autre source : cela concerne la loi dite anticasseurs qui du point de vue de sa régularité

⁷⁴ CONSEIL CONSTITUTIONNEL (page consultée le 27/12/2014). Site du Conseil constitutionnel, [en ligne] <http://www.conseil-constitutionnel.gov.bf/>

pose problème. Voici ce que rapporte un interviewé, après avoir rendu visite à un étudiant arrêté après des manifestations publiques :

CGD : « *Il [l'étudiant, en question] a dit qu'il y avait effectivement des étudiants qui avaient brûlé. Mais comme la police a chargé et qu'ils ont ramassé tous les gens qu'ils ont pu... ! Et la loi, justement contre laquelle on s'est battu, elle présume que vous êtes coupables. [...] Si ! La loi anticasseurs qu'ils ont votée en 2008 à la faveur justement des révoltes sur la vie chère, etc...[...]* Et la loi dit que ceux qui participent à de telles manifestations sont responsables des actes qui sont posés. Voilà, on n'a pas besoin de démontrer que c'est vous qui avez fait ça. Donc il y a une présomption de culpabilité. On vous prend, et vous êtes présumé et c'est à vous maintenant de démontrer que vous n'étiez pas là ou bien des choses du genre. Mais on inverse les choses ! Et la Constitution dit que toute personne qu'on prend est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie. On a envoyé ça au Conseil constitutionnel et ils n'ont rien dit.»

Toujours s'agissant du Conseil constitutionnel, rappelons que l'une de ses attributions est de veiller à « à la régularité, à la transparence et à la sincérité du référendum, des élections présidentielles et législatives »⁷⁵. Pourtant son impartialité est sujette à caution, d'après une de nos sources :

CGD : « *Vous savez, moi le Conseil constitutionnel, il y a longtemps que j'ai fini d'y croire [...] Vous savez, ce n'est pas une affaire de savoir lire le droit. Non, c'est une affaire de système. [...]. Je l'ai vu une fois [l'interviewé parle du Président du Conseil constitutionnel], il dit que depuis qu'il est au Conseil constitutionnel, il n'a jamais reçu un coup de fil. Je lui ai dit que c'est la preuve qu'il n'est pas indépendant. Parce que quand les juges sont membres de la même coalition, ils savent ce qu'il faut faire pour protéger le système. On n'a pas besoin de vous appeler. Au contraire, si on vous appelle, ça veut dire que vous n'êtes pas sûr !* »

4.1.1.2.A propos du Parlement

Le Parlement a un rôle central et des fonctions essentielles, notamment législatives, politiques et institutionnelles ; cette institution a aussi des pouvoirs financiers⁷⁶, à travers principalement l'adoption du budget de l'Etat et le contrôle de l'utilisation des fonds publics.

A l'égard de l'Assemblée nationale, les personnes interviewées ont des perceptions peu flatteuses :

— Le Parlement, une « institution dominée », peu encline à l'initiative

CGD : « *On est dans une institution qui ne se gêne pas d'avoir une position dominée par rapport à l'Exécutif et qui ne fera pas le travail qu'il faut pour demander des comptes à*

⁷⁵ CONSEIL CONSTITUTIONNEL (Page consultée le 27/12/2014). Site du Conseil constitutionnel, [en ligne] <http://www.conseil-constitutionnel.gov.bf/>

⁷⁶ ASSEMBLEE NATIONALE (Page consultée le 27/12/2014). Site de l'Assemblée nationale, [en ligne] <http://www.assembleenationale.bf/>

l'Exécutif. Et donc, je dis que l'Assemblée nationale ne peut pas avoir un pouvoir d'initiatives »

CGD : « Cette loi-là [sur le Caucus-genre], c'est l'aboutissement d'un long processus dans lequel la société civile a eu son mot à dire et parmi lesquels le CGD, voilà. Alors, moi je me rappelle qu'on avait justement un débat sur les quotas, etc. Et puis, on avait proposé que les quotas s'étendent également aux postes nominatifs. Il n'y a pas de raison que, dans le Gouvernement, dans la haute administration, la diplomatie, etc., on ne fasse pas des efforts dans ce sens aussi. Là, on nous a dit que ça c'est le domaine du Chef de l'Etat et qu'il ne faut pas y toucher. Quand des parlementaires raisonnent ainsi, je comprends certaines choses. Vous regardez justement notre Constitution, article 56 ou 57, on vous dit : "Le Chef de l'Etat nomme aux emplois de la haute administration, etc. conformément à la loi". Voilà. Donc, ça veut dire qu'il y a une loi qui doit être prise pour encadrer ce pouvoir de nomination. Je vous assure que cette loi n'existe pas. Donc, je me dis qu'il y a une frilosité de la part de l'Assemblée nationale, en matière d'initiatives, de crainte, je ne sais même pas si c'est des craintes justifiées, même pas du tout ».

— L'Assemblée nationale, un « difficile allié des Organisations de la société civile »

CEJ : « [...] Quelle que soit la qualité de vos propositions, les députés raisonneront toujours, par rapport à l'intérêt du parti. Donc, pour être clair, si vous proposez une réforme, même si c'est bien, quand ça ne vient pas du CDP [note, parti au pouvoir] ils ne vont pas la voter, quitte à ce qu'ils se l'approprient après. Donc ça veut dire que nos parlementaires n'ont pas encore intégré en fait les principes des conventions de Lomé, c'est-à-dire l'obligation qu'ils ont de prendre en compte la société civile en tant qu'acteur majeur de la politique. La preuve c'est que du point de vue de l'Etat les relations avec la société civile sont assez difficiles [...] Quand ce sont des questions éminemment politiques, dès lors, les députés vont raisonner toujours par rapport à leur appartenance et non pas par rapport au bien-fondé de la demande qui est formulée devant eux. Et ça c'est ainsi fait quoi. Donc, au niveau de la société civile, on pense que l'allié c'est moins le Parlement que l'opinion publique, en fait ».

En fait, pour les OSC le pouvoir du Président Compaoré, en place au moment de l'enquête, cache mal sa nature militaire, sa propension à la confrontation.

4.1.2. Un régime de nature militaire, qui ne fonctionne qu'au rapport de force

CGD : « [...]... Je comprends que ce système-là, il ne fonctionne malheureusement qu'au rapport de force. Et donc là, on touche à la nature du système parce que ce sont des militaires qui nous gouvernent. Et ils font la politique comme ils vont à la guerre. Ça veut dire que, chez eux, tout est question de tactique, de stratégie, de ruse, de repli tactique, c'est comme ça qu'ils voient les choses [...] On est dans un système qui donne l'impression qu'il ne comprend que la logique de la force. Alors que quand on est sur ce terrain, on n'est plus sur le terrain

de la démocratie. Et malheureusement, c'est son terrain de prédilection, parce que c'est lui qui a l'appareil de répression, c'est lui qui a les moyens de réprimer ».

Sur la logique de confrontation prêtée aux tenants du pouvoir, voici ce qu'en dit une autre source :

CEJ : « [...] *Je pense qu'aujourd'hui il se passe que les Burkinabé ont comme l'impression que si tu veux quelque chose, il faut le réclamer par la force. Malheureusement. Voilà.* »

4.1.3. Un régime démocratique hybride

Pour les interviewés, le Burkina Faso est un modèle de démocratie hybride. Dit autrement, le régime se donne tous les ornements extérieurs qui l'assimileraient à une démocratie, mais en réalité le jeu est grippé et il est quasi impossible de faire marcher la machinerie démocratique.

Plusieurs exemples sont cités dont la pétition. C'est une méthode reconnue par la Constitution et qui donne la possibilité à des citoyens de proposer des textes de lois à l'Assemblée nationale et, ce, après avoir rassemblé un certain nombre de signatures de l'homme de la rue. Mais la procédure à utiliser pour faire aboutir les pétitions a été sciemment viciée par le législateur. En conséquence, le droit de pétition est reconnu mais dans les faits il ne peut être utilisé par le citoyen. C'est ce qu'explique une des sources :

CGD : « *Les pétitions, vous les collectez, vous pouvez les déposer à l'Assemblée nationale, quand vous franchissez la barrière de l'authentification, parce que ça c'est une grosse contrainte : on vous demande d'authentifier les signatures. Et vous regardez la loi, on ne vous dit pas quelle est l'autorité compétente. Le MBDHP a essayé, ils ont demandé au ministère ; le ministère dit qu'il ne sait pas. [...] Donc vous voyez qu'on vous reconnaît un droit mais on fait tout pour que vous ne puissiez pas l'exercer. Et de surcroît, si vous franchissez cette barrière et vous allez à l'Assemblée nationale, elle peut classer votre pétition sans suite. Ça c'est le règlement intérieur de l'Assemblée qui le dit qu'on peut classer les pétitions sans suite. Donc vous voyez qu'en fait c'est un droit qui est purement décoratif. C'est ce que j'appelle régime hybride ».*

Une autre source pointe du doigt les méthodes de contournement du pouvoir en place. Alors que l'opinion publique bloque sur les réformes politiques proposées par le Gouvernement, celui-ci appelle à un « dialogue ». Toutefois, c'est l'Etat lui-même qui fixe les règles du dialogue et les change suivant ses intérêts. Témoignages :

FOCAL : « [...] *Quand le décret portant création du Conseil Consultatif pour les Réformes Politiques (CCRP) et autres est sorti, nous avons fait une déclaration dans la presse à travers une conférence de presse pour montrer que le modus operandi n'était pas bon, que cela ne pouvait pas déboucher... Parce que le dialogue suppose que les acteurs s'asseyent pour*

définir les règles du dialogue. Ce n'est pas celui qui appelle au dialogue qui va définir à lui seul les règles. [...] Et ça c'est un des éléments de ce système en place : c'est qu'il fonctionne sur la duperie, les manœuvres dolosives ».

CGD : *« Mais il n'y a pas de dialogue, on ne discute pas. Même au CCRP-là, les gens n'ont pas discuté. Moi j'étais là-bas, on a constaté un désaccord. On nous a expliqué que si on n'est pas d'accord, on laisse ça de côté et on poursuit. Or, on ne fait que donner raison à ceux qui disent que le dialogue au Burkina c'est toujours un marché de dupes. Parce qu'on ne s'est pas mis d'accord sur ça, on s'était entendu pour qu'on laisse les choses en l'état. Mais là, on dit qu'on va faire un référendum, tout ça ! Mais pourquoi ne pas faire un référendum sur le Sénat ? Pourquoi ne pas faire un référendum sur l'autoamnistie qu'ils se sont voté ? Et ça ce n'est pas normal... »*

Une autre marque du caractère hybride de la démocratie burkinabé, c'est l'ambition du parti au pouvoir à ne jamais lâcher le pouvoir d'Etat, alors que l'alternance est un principe-clé qui consacre toute démocratie. C'est ainsi que le Gouvernement a voulu changer les règles du jeu démocratique en modifiant des articles de la Loi fondamentale, en particulier l'article 37 pour permettre au Chef de l'Etat de se présenter pour de nouvelles élections, alors qu'en l'état, il n'en est pas autorisé par les dispositions constitutionnelles. Ce qui fait dire à plusieurs interviewés :

CEJ : *« Mais là, on est là dans une situation où c'est un match sans règles ».*

CGD : *« C'est ce que nous appelons manipulations des règles du jeu démocratique, manipulations des institutions démocratiques, voilà. »*

4.1.4. Un régime au service d'un clan

Pour nos sources, le Chef de l'Etat et sa famille exercent un pouvoir très important sur toute la société burkinabé. Tout est mis en œuvre pour perpétuer les acquis de ce cercle familial. Nos interviewés l'affirment :

MBEJUS : *« Pendant 27 ans, il y a un groupe qui se sucre. Le groupe a été réduit à une petite famille qui se sucre et ils veulent forcer la main pour étendre leur règne dans le temps. On dit " non, maintenant c'est assez. Il faut partir". Le problème ne dépasse pas ça... »*

CGD : *« Lors des révoltes, des mutineries de 2011-là, on a eu un débat avec un de nos aînés-là qui reprochait en gros aux organisations de la société civile de s'être tues, de n'avoir pas pris de position, des choses du genre. Mais ça, vous le faites quand vous avez l'impression que le jeu en vaut la chandelle. C'est-à-dire que moi si on était dans une république où chacun de nous se sentait concerné par cette république-là, c'est clair qu'il y aurait eu des réactions de soutien au régime en place. Mais vous avez vu que même ses propres*

supporteurs ne sont pas sortis. Au contraire ! Quand ce régime-là a des moments difficiles, mais ces soutiens-là disparaissent.»

CGD : « [...] On est dans un système qui est hyper-centralisé. Vraiment, je trouve que parfois, les Africains exagèrent. Il y a un hyper-présidentialisme ici comme ce n'est pas possible. Même la composition de l'équipe de football, je suis presque sûr que [le Chef de l'Etat] Il a son mot à dire. Peut-être que ce n'est pas lui qui demande tout ça, mais il y a des gens qui estiment qu'il faut s'assurer qu'il n'y a un avis de non objection, du côté du Chef de l'Etat. Je trouve que c'est l'environnement, la culture qui fait qu'on est dans un système qui est centralisé, qui fait que tout part du Chef de l'Etat, tout revient à lui. Par exemple, sur la question de l'article 37, tout le pays retient son souffle : ça dépend d'une seule personne. »

4.2.ETAT DES RESSOURCES POLITIQUES UTILISEES

Les OSC auront utilisé dans leurs différentes actions un certain nombre de ressources, dans lesquelles les ressources informationnelles dominent, aux côtés d'autres types que sont les ressources symboliques, relationnelles et organisationnelles.

4.2.1. Mobilisation des ressources symboliques

Incontestablement, lorsque des députés du parti au pouvoir (le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, CDP) invitent un de ses plus grands contradicteurs (M. Ibriga) à venir donner une conférence à la faveur d'une de leurs activités phares, cette invitation est assimilable à une forme de reconnaissance de la crédibilité, du prestige, de l'autorité morale dont jouit le conférencier. L'intéressé explique :

FOCAL : « Oui, mais ils m'ont demandé de faire une communication ; je ne voyais pas pourquoi je le refuserais. [...] L'objectif, pour ma part, c'est que le débat démocratique dans une société démocratique suppose que l'on puisse développer ses points de vue, même en face de ceux-là qui ne les partagent pas. Et c'est ça : si nous arrivons à ce que dans notre société, les gens puissent donner leurs points de vue et que les uns et les autres puissent écouter, je crois que nous aurons fait une avancée dans le domaine de la démocratie.[...] Non, malheureusement je n'ai pas pu donner la conférence, parce que la veille de la tenue de la conférence, j'ai perdu ma petite sœur : ce qui fait que je ne suis pas parti, mais j'ai un de mes assistants qui est allé délivrer la conférence qui portait sur « société civile et politique ». Et donc pour moi, je pense que je dois pouvoir discuter avec les différentes composantes, même si je ne partage pas leurs points de vue, je dois pouvoir discuter avec eux et leur donner mon point de vue. »

4.2.2. Mobilisation des ressources relationnelles

Les capacités de mobilisation, en particulier des réseaux politiques (surtout les partis politiques de l'opposition), médiatiques (de la presse privée, surtout) et de la société civile sont réelles.

On rappellera ici que le FOCAL a été à la base de la Coalition pour les réformes politiques et institutionnelles qui revendiquait au début quelque 14 organisations membres pour compter au sein du Front de résistance citoyenne « plus d'une vingtaine d'organisations »⁷⁷.

De plus, la connexion avec les partis politiques amis car partageant les mêmes causes que celles défendues par les OSC est également présente et parfois même revendiquée :

FOCAL : « *Nous avons [...] participé aux activités qui ont été déclenchées par les partis politiques. Quand le Chef de file de l'opposition a appelé à la marche, nous avons sorti une déclaration soutenant cette marche contre le Sénat et contre la révision de l'article 37. D'autant plus que c'était une bataille, qui était la nôtre, nous avons initié cette idée dans une pétition pour verrouiller l'article 37* ».

4.2.3. Mobilisation des ressources organisationnelles

Le FOCAL et ses associés ont montré beaucoup d'atouts organisationnels pour atteindre leur but. Cette capacité a été démontrée à travers la mutation dans la nature même de l'organisation, dans le partage des rôles de chaque organisation membre du réseau et aussi dans la mise en œuvre des moyens mobilisés.

4.2.3.1. Mutation dans la nature de l'organisation

Au regard de la nouvelle donne qui s'était imposée à cette organisation – élection des membres d'un Sénat fortement contesté et rumeurs de passage en force au sommet de l'Etat pour permettre au Chef de l'Etat de se présenter à la tête de l'Etat – la Coalition pour les réformes institutionnelles et politiques se transforme en un Front de résistance citoyenne. Comme l'explique l'un des acteurs :

FOCAL : « *La Coalition a évolué, puisque de la Coalition nous sommes arrivés à une situation de Front de résistance citoyenne [...] Oui ! Donc la Coalition est membre maintenant d'un regroupement un peu plus grand, qui est le Front de résistance citoyenne qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations. [...] Donc aujourd'hui, par rapport à la situation antérieure où chaque organisation est dans son petit coin pour faire ses activités, on a une tendance à la convergence, parce que les organisations se sont rendu compte qu'il n'y a que*

⁷⁷ Entretien avec M. Marius Ibriga le 18/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

par cette manière que nous pourrions être assez forts pour pouvoir opposer une résistance aux projets qui sont en œuvre au niveau du gouvernement. [...] Donc aujourd'hui nous avons un nombre d'organisations qui se sont retrouvées au sein du Front de résistance citoyenne et qui aujourd'hui ont un impact plus grand que la Coalition. Même si la Coalition a à son actif beaucoup d'actions ; nous avons vu que le Front de résistance citoyenne a été une des composantes qui a beaucoup travaillé dans le cadre de la lutte contre le Sénat. [...] ».

Une autre source dévoile les raisons pour lesquelles cette mutation a été faite ; elle expose les nouvelles ambitions que se donne la nouvelle structure qui, tout en restant dans la société civile, veut s'opposer plus fermement aux réformes antidémocratiques alors envisagées par les autorités.

MBEJUS : *« Ce n'est pas le Front de refus, mais le Front de résistance contre l'article 37 et le Sénat. Donc vous voyez un peu le cheminement qui a été fait jusqu'à présent. Et à l'heure actuelle, le travail c'est de pouvoir dire non, un non catégorique au « tripatouillage » de notre Constitution. Et on a espoir au regard des actions que nous avons entreprises ; l'une des actions c'était de voir le peuple burkinabé qui s'est mis comme un seul homme en juin 2013 pour dire qu'il n'est pas d'accord pour le Sénat, qu'il n'est pas d'accord que l'article 37 soit révisé. »*

4.2.3.2. Partage des rôles organisationnels

Alors que certaines structures sont davantage expertes dans la production de connaissances techniques et scientifiques – du reste utilisables pour l'action immédiate, c'est le cas du CGD – d'autres sont plutôt inscrites dans l'interpellation directe des premiers responsables du pays. Une des sources interviewées explique :

CGD : *« Comme je dis, le CGD, on est une petite organisation, si vous avez remarqué : on n'est pas plus de sept (7) personnes. Ce n'est pas avec ce nombre qu'on va changer le Burkina. Donc, on est obligés de travailler en coalition avec d'autres organisations de la société civile. L'idée c'est que les produits de nos réflexions, de nos études, de nos enquêtes, que nous puissions les partager avec les autres et qu'ils puissent les disséminer le plus largement possible, ça, c'est notre premier objectif. Ensuite comme j'ai dit, nous, on ne fait pas de la dénonciation. C'est bon que d'autres organisations qui sont plus à même et qui sont sur le terrain, qui sont implantées, parce que le CGD n'est pas implanté dans les provinces, en dehors du milieu universitaire où on a des relais, et là ça s'explique par la nature de mon travail. On essaie de travailler avec des organisations qui sont implantées sur le terrain pour que ça soit disséminé. C'est surtout ça, notre objectif premier. »*

Les capacités organisationnelles du réseau transparaissent également dans les moyens utilisés que nous analyserons plus loin.

4.2.4. Mobilisation des ressources informationnelles

C'est au niveau des ressources informationnelles que le FOCAL et ses alliés se sont surtout illustrés ; ce qui n'est pas étonnant quand on se rend compte que 3 interviewés sur 4 présentent un profil de juristes. Cette qualité transparaît dans la production intellectuelle et la maîtrise des dossiers techniques.

4.2.4.1. Production intellectuelle

Le CGD a produit plusieurs études ancrées dans la recherche-action sur des problématiques de gouvernance politique (vote, participation électorale, sondage démocratique, travail parlementaire, équité, etc.). En plus, cette organisation s'est illustrée dans l'organisation de rencontres appelant des personnalités scientifiques, de la société civile et des partis politiques à échanger sur des sujets politiques. A chaque fois, les résultats des études réalisées ou des conférences publiques tenues ont fait l'objet de reportages dans les médias⁷⁸.

Pour sa part, la Coalition a également eu à produire un document de « propositions de réformes institutionnelles et politiques »⁷⁹. Il s'agit d'un document très fouillé de 26 pages qui fait quelque 16 propositions concrètes, soit sept (7) au titre des réformes politiques et neuf (9) au titre des réformes institutionnelles. Dans une troisième partie du document, la Coalition appelle à des « états généraux de la démocratie burkinabé » comme cadre alternatif de dialogue en rejet de celui proposé par le Gouvernement, à savoir le CCRP, Cadre de Concertation pour les Réformes Politiques.

Il est à préciser que ce cahier de propositions avait été envoyé⁸⁰ aux organisateurs du CCRP pour faire connaître le point de vue des membres de la Coalition. Toutefois, ils auront refusé de prendre part à cette rencontre, après avoir critiqué les modalités de fonctionnement de cette instance jugées peu transparentes et sans contrainte particulière pour les représentants des tenants du pouvoir.

4.2.4.2. Maîtrise des questions techniques

La Coalition et ses membres se sont également montrés compétents ou critiques dans plusieurs autres dossiers techniques : sur la modification de la Constitution (article 37) et la mise en place du Sénat ; sur l'interprétation du code électoral sur les candidatures indépendantes ; sur le vote d'une loi transitoire en cas d'absence d'une des deux chambres du Parlement ; sur l'inconstitutionnalité de la loi anti-casseurs de 2008 ; sur l'absence d'un texte

⁷⁸ TANKOANO, Mamouda. « Dialogue démocratique: le CGD met à nu les enjeux et les défis des élections municipales » dans *Le Pays*, 6 mai 2016, <http://lepays.bf/dialogue-democratique-cgd-met-a-nu-enjeux-defis-elections-municipales/> (Page consultée le 18/06/2016)

⁷⁹ COALITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES, *Propositions de réformes institutionnelles et politiques*, Septembre 2011, http://www.cnpres-zongo.org/IMG/pdf/CAHIER_DE_PROPOSITIONS_COALITION.pdf (Page consultée le 31/12/2014)

⁸⁰ Entretien avec M. Marius Ibriga le 18/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

de loi encadrant le pouvoir de nomination du Chef de l'Etat dans la haute administration ; sur la procédure sciemment rendue vicieuse de dépôt de pétition à l'Assemblée nationale, etc.

4.3. STRATEGIE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION

Au premier abord, il importe de souligner que les OSC ne disposent pas d'une stratégie fixe et qui serait appliquée à la lettre, sans tenir compte de l'environnement extérieur. Les contours de cette stratégie se précisent en fonction du contexte. Comme le dit l'un des interviewés :

CEJ: « *On a une stratégie, mais qui doit pouvoir s'adapter par rapport au contexte du moment [...]. Pour être concret, dans nos stratégies, on n'avait pas prévu du tout la possibilité que ceux qui veulent la modification fassent aussi une pétition. Mais aujourd'hui c'est une possibilité réelle dont on parle. Donc ça veut dire qu'on est obligés d'adapter notre stratégie à ça.* »

L'interviewé même parle plus loin de « calcul stratégique d'opportunité »⁸¹. En fait, on est bien dans le cadre d'une « stratégie de communication émergente » au sens de Carayol (2004, p. 21-22)⁸².

Nous avons essayé d'identifier ci-dessous les principaux axes majeurs de cette stratégie :

4.3.1. Mobilisation de l'opinion publique

Pour changer les politiques publiques au Burkina Faso, la société civile estime que son meilleur « allié c'est moins le Parlement que l'opinion publique », comme le soutient Maître Kam, du CEJ⁸³. Pour cet acteur de la société civile, il faut donc « créer cette opinion publique-là [...] l'objectif c'est d'avoir cette opinion-là et la faire adhérer à une cause »⁸⁴. Les moyens à utiliser sont, entre autres, les médias et les conférences publiques.

4.3.2. Démocratisation des débats théoriques

C'est un axe majeur qui a consisté à rendre populaires des préoccupations éminemment politiques et théoriques dont la portée dépasse habituellement le quotidien des

⁸¹ Entretien avec Maître Hervé Kam, du CEJ, le 31/12/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

⁸² Dans son livre sur la *Communication organisationnelle : une perspective allagmatique*, Carayol (2004) définit la stratégie émergente comme le « fruit de la composition d'actions non coordonnées finissant par acquérir une consistance et une logique assimilable à une stratégie dans ses effets [...] une pratique émergente, fruit de décisions éparses, et prises au fur et à mesure de l'activité, en fonction d'événements et d'opportunités du moment ».

⁸³ Entretien avec Maître Hervé Kam, du CEJ, le 31/12/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

⁸⁴ Entretien avec Maître Hervé Kam, du CEJ, le 31/12/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

populations ordinaires. Tel a été le cas des causes défendues par les organisations de la société civile, à savoir leur opposition à la modification d'un texte de loi (le fameux article 37) et leur refus de mise en place d'une institution (le Sénat) pourtant prévue par la Constitution. Une source explicite comment ces idées ont été « vendues » à l'opinion nationale :

FOCAL : « [...] Sur le plan institutionnel le débat c'est un débat intellectualiste, qui ne touche pas aux réalités des gens. C'est-à-dire qu'il y ait un Sénat ou pas, enfin, ce n'est pas dans les préoccupations des populations du tréfonds du Burkina Faso. Toutefois, la question les intéresse quand on met le Sénat en rapport avec leurs conditions de vie, en rapport avec ce qui pourrait être fait : c'est ça qui fait qu'aujourd'hui ils se sont intéressés à la question, parce que la réalité c'est qu'on va créer des parasites de la République pendant qu'il y a des besoins primaires élémentaires qui ne sont pas résolus.

Alors quand vous parlez de cette façon, ça les interpelle et ils entrent dans la discussion. Mais quand vous voulez dire que le Sénat, c'est le bicaméralisme, etc., alors, en ce moment, je crois que, même déjà, dans l'Assemblée nationale ou le gouvernement, beaucoup de gens ne savent pas à quoi ça sert.

Donc, il faut voir quelle est l'utilité sociale du Sénat. Et c'est par ce biais que ces personnes ont été touchées. En disant « mais oui, si nous n'avons pas d'eau potable, nous n'avons pas de puits, nous n'avons pas de forages, est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser ce qu'on va donner à ces personnes-là pour faire un forage pour nous ? ». Ah là, ça les interpelle et ça les amène dans le débat. Et c'est ce qui a mobilisé quand on regarde tous ces jeunes qui sont dans le secteur informel, etc. qui ont été très mobilisés à Ouagadougou pour la défense, la lutte contre le Sénat. On se rend compte que, de ce point de vue, ces personnes, à partir de ce moment, se sont sentis acteurs de la vie nationale, parce qu'elles ont leur mot à dire sur l'organisation institutionnelle du pays, même si elles ne comprennent pas totalement ce que c'est ».

4.3.3. Recours à la mobilisation populaire

La démocratisation des débats théoriques et politiques de même que l'accès à l'opinion publique ne sont, en réalité, que des conditions à créer pour faire participer de façon beaucoup plus active les populations à la base, grâce à la mobilisation populaire.

MBEJUS : « Si vous vous rappelez le 3 janvier 1966 [date du premier soulèvement populaire du pays ayant abouti au départ du premier président du pays], en fait les leaders avaient fait le travail depuis un certain temps et le peuple était resté jusqu'à son heure ; là il n'avait pas eu besoin que ses leaders reviennent pour leur dire de sortir, je ne sais pas si vous vous rappelez ! Et c'est ce qui risque de se passer [...] Je veux dire, en termes clairs, qu'à l'heure actuelle, nous nous allons faire notre travail de sensibilisation mais on n'aura pas besoin de

dire aux gens : « aujourd'hui, sortez pour barrer la route ». C'est la population qui va sortir, barrer la route, aller arracher la paix, là où elle est, à n'importe quel prix [...] »

FOCAL : « [...] *Je pense que [la mobilisation populaire] c'est la seule arme qui puisse les faire reculer, dans la mesure où c'est la rue ou c'est l'argent. C'est-à-dire acheter les opposants, les compromettre par l'argent [...] Même si on faisait un débat interne au niveau du CDP [CDP, parti au pouvoir] on verrait que le Sénat serait rejeté. Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a été obligés à l'Assemblée nationale, au lieu que le vote soit secret, à bulletin secret, on a exigé que le vote soit à main levée, pour compter ceux-là qui auraient eu la témérité de refuser le Sénat. Donc ça montre bien qu'on est dans un système dans lequel seule la mobilisation peut permettre de... Et c'est la mobilisation qui a permis qu'aujourd'hui il y ait un recul, il y ait un refus. »*

4.3.4. Alliance entre dénonciation populaire et défense d'arguments techniques

La présentation ou l'utilisation d'arguments ou d'information technique pour faire avancer les politiques publiques est nécessaire mais non suffisante. Des méthodes plus fortes semblent nécessaires pour faire bouger les lignes. C'est ce jeu d'alliance qu'explique un des acteurs :

CGD : « [...] *Les études, les réflexions, ça ne suffit pas, je ne dis pas que c'est inutile, parce que ça contribue à éclairer mais ça ne suffit pas. C'est là où je dis que nous travaillons en partenariat avec d'autres organisations, comme par exemple le FOCAL, qui fait de la dénonciation, parce que nous, on ne fait pas de la dénonciation. Le CGD ne fait pas dénonciation. Nous, on fait de la recherche-action ; mais on est obligé de prendre nos matériaux et les remettre aux organisations qui sont plus vocales ».*

4.3.5. Le recours administratif

Le recours administratif s'entend ici comme les dispositifs institutionnels et réglementaires susceptibles d'être utilisés par tout citoyen se sentant floué dans ses droits. Sans naïveté, les acteurs de la société civile ont eu recours à ces mécanismes, dont ils n'attendent pas grand-chose en réalité sinon pour mettre à nu la carence du système politique en place. Au titre des exemples de recours administratif, on peut citer l'utilisation de la pétition et aussi le recours au tribunal. Au sujet de ce dernier cas, voici les explications d'une de nos sources, à la suite de rejet d'une liste de candidatures indépendantes par la Commission électorale nationale indépendante :

FOCAL : « Nous avons saisi le tribunal pour contester le fait que c'est un droit pour tout citoyen de se présenter. Et puis, le citoyen a constitué une liste ; on se devait de recevoir sa liste, quitte à l'invalider par la suite. C'est que de ce point de vue, il y avait un problème constitutionnel. Voilà pourquoi nous avons attaqué cela devant le juge administratif pour dire qu'il y avait non seulement une mauvaise interprétation de la Constitution ; et nous demandions que le juge par le biais de l'exception d'inconstitutionnalité saisisse le Conseil constitutionnel pour dire si oui ou non la lecture que font les partis politiques et la CENI de la Constitution et du Code électoral est fondée.

Malheureusement, le juge nous a surpris puisqu'il a refusé l'exception d'inconstitutionnalité, alors que la loi le dit clairement que le juge doit surseoir à statuer et renvoyer au Conseil constitutionnel, il ne l'a pas fait. Et dans la décision, on prétend que nous n'avons ni intérêt à agir ni qualité à agir, ce qui est quand même assez gros. Nous avons interjeté appel devant le Conseil d'Etat depuis décembre 2012 jusqu'à présent, le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé [...]

Nous disons que le citoyen doit utiliser les canaux légaux. Parce que la tendance souvent est de dire que ce n'est même pas la peine d'essayer, parce qu'on sait que ça ne va pas aboutir. Nous disons non à cela : il y a des règles qui s'appliquent et il faut que les uns et les autres voient qu'on ne les applique pas. C'est en cela qu'il faut que nous utilisions les canaux juridiques qui existent.

Mais en même temps, nous ne sommes pas dupes, parce que quand nous allions devant le tribunal administratif, nous savions que les magistrats qui devaient monter, nous connaissions leurs positions et nous savions déjà vers quoi ça allait déboucher. Mais ça permet aux uns et aux autres, et surtout pour nous, à nos étudiants qui sont en droit, de comprendre que le droit n'est pas dit. Parce que quand ils prennent la décision et qu'ils l'analysent au regard du droit, ils se rendent compte que ce que le droit a prescrit, le juge ne l'a pas appliqué ».

4.3.6. Coalition des forces

Face à un pouvoir qui manipulerait en permanence les institutions pour se maintenir en place à tout prix, la mise en commun des efforts et des capacités spécifiques des uns et des autres apparaît comme une condition nécessaire au succès des actions. Cette coalition des forces peut aller même au-delà des acteurs de la société civile pour toucher les partis politiques.

CEJ: « Actuellement, qu'est-ce qu'on est en train de faire ? C'est déjà de fédérer tous ceux qui sont contre la modification [de la Constitution]. Actuellement c'est ce travail que nous sommes en train de faire. C'est déjà un travail pour pouvoir organiser et pouvoir opposer une riposte digne de ce nom. Voilà. »

FOCAL : « Donc aujourd'hui, par rapport à la situation antérieure où chaque organisation est dans son petit coin pour faire ses activités, on a une tendance à la convergence, parce que

les organisations se sont rendu compte qu'il n'y a que par cette manière que nous pourrions être assez forts pour pouvoir opposer une résistance aux projets qui sont en œuvre au niveau gouvernemental ».

4.3.7. Adaptation organisationnelle au contexte

Très au fait des méthodes de contournement et des « manœuvres dolosives » du régime en place, les organisations de la société civile jouent sur tous les fronts, y compris celui du format organisationnel à prendre pour résister. Cette mutation vise à accueillir de nouveaux militants pour grossir les rangs de la troupe, à s'enrichir des spécificités des nouveaux adhérents, et donc à augmenter sa force de frappe ; enfin, c'est une façon de communiquer dirigée à l'endroit de ses interlocuteurs, en l'espèce les autorités dirigeantes. C'est ce que l'on peut apprendre, entre autres, à travers les propos tenus par l'un des interviewés :

« Question : Mais est-ce à dire que finalement vous n'avez pas réussi à faire changer les choses comme vous le souhaitiez? Puisque vous parlez de passage en force ?

MBEJUS : *Non ça c'est une autre forme qui nous est présentée. C'est pour ça que la Coalition a pris une autre forme [...] Ce n'est pas le Front de refus, mais le Front de résistance contre l'article 37 et le Sénat. Donc vous voyez un peu le cheminement qui a été fait jusqu'à présent. Et à l'heure actuelle, le travail c'est de pouvoir dire non, un non catégorique au « tripatouillage » de notre Constitution. Et on a espoir au regard des actions que nous avons entreprises ; l'une des actions c'était de voir le peuple burkinabé qui s'est mis comme un seul homme en juin 2013 pour dire qu'il n'est pas d'accord pour le Sénat, qu'il n'est pas d'accord que l'article 37 soit révisé.*

Question : Vous faites allusion, j'imagine, à la grande marche organisée par l'opposition politique?

MBEJUS : *Il y a eu grande marche politique, et après on a fait une autre grande marche citoyenne où c'était encore plus grandiose. On s'est dit que c'était un signal fort pour dire au gouvernement que le peuple n'était pas d'accord.»*

Sur le même sujet de mutation organisationnelle, voici ce qu'en dit une autre source :

FOCAL: *« La Coalition a évolué, puisque de la Coalition nous sommes arrivés à une situation de Front de résistance citoyenne [...] La Coalition est membre maintenant d'un regroupement un peu plus grand, qui est le Front de résistance citoyenne qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations [...] On a aujourd'hui une situation dans cette lutte-là où on a vu que l'ensemble des organisations de la société civile ont pris conscience de la nécessité*

de mutualiser les efforts pour pouvoir être présents [...] Aujourd'hui, par rapport à la situation antérieure où chaque organisation est dans son petit coin pour faire ses activités, on a une tendance à la convergence, parce que les organisations se sont rendu compte qu'il n'y a que par cette manière que nous pourrions être assez forts pour pouvoir opposer une résistance aux projets qui sont en œuvre au niveau du gouvernement. »

Tels sont les axes majeurs de la stratégie mise en place par les OSC et qui s'est adaptée au fur et à mesure de l'évolution du contexte socio-politique. A présent, essayons d'identifier les moyens qui ont été mobilisés au service de cette stratégie.

4.4.MOYENS UTILISES

Plusieurs types de moyens ont été utilisés par les ONG engagées dans l'action publique contre les réformes institutionnelles et politiques : des moyens légaux, politiques, intellectuels/informationnels, de mobilisation populaire, sans oublier les moyens médiatiques que nous allons traiter de façon spécifique plus loin.

4.4.1. Des moyens légaux

Ce type de moyens fait partie des possibilités offertes par les lois du pays et qui donnent aux citoyens de pouvoir s'engager dans des revendications encadrées. Parmi les moyens utilisés, nous avons identifié ceux suivants :

4.4.1.1.Participation aux élections

La Coalition a pris part aux élections législatives de décembre 2012, avec des listes dites indépendantes. Certes, cette liste n'a pas été réceptionnée, en son temps, ce qui du reste a poussé le mouvement à faire usage d'un moyen contenu dans la Constitution : la saisine des tribunaux.

4.4.1.2.Saisine des tribunaux

A plusieurs reprises, le FOCAL et ses associés se sont tournés vers les tribunaux ou différentes cours afin que le droit soit dit. Cela a été cas lorsque les candidatures indépendantes présentées par la Coalition ont été rejetées par la Commission électorale nationale indépendante ; lorsque le cas de la loi anticasseurs de 2008 – jugée anticonstitutionnelle par les acteurs de la société civile- a été présenté pour appréciation à la Cour Constitutionnelle ; lorsque l'absence d'une loi transitoire pendant le vide crée par l'absence de Sénat comme deuxième chambre du Parlement a été constatée et signifiée à la Cour Constitutionnelle, etc.

4.4.1.3. Recours à la pétition

La voie pétitionnaire a été utilisée à plusieurs reprises par la société civile, notamment contre la modification de l'article 37 et pour les candidatures indépendantes. Toutefois, on note que la pétition est utilisée non pas à des fins législatives (changer un texte de loi) mais à des fins surtout de mobilisation populaire, comme le reconnaît une source :

« Question : Sur les moyens utilisés, je reviens sur ça, je sais que la pétition, vous l'avez essayée, ça n'a pas marché. Est-ce que vous confirmez ça ?

CGD : *Non, non, non. On ne peut pas dire que ça n'a pas marché. [...]. Parce que notre objectif-là c'était de mobiliser l'opinion, d'éclairer l'opinion, et je peux dire que cette pétition-là a contribué aussi à aiguïser... »*

4.4.1.4. Désobéissance civile

Lorsque le Gouvernement, avec le soutien du parti au pouvoir, manifeste son intention de faire un passage en force, avec les réformes politiques (à travers notamment la modification constitutionnelle) qui lui donneraient la possibilité de toujours rester en place, la Coalition réalise une mutation et devient un Front de résistance citoyenne. Le porte-parole de la Coalition explique que l'action de ce Front s'inscrit dans la légalité constitutionnelle :

FOCAL: *« Notre action, nous la situons dans le cadre de la citoyenneté. Nous sommes des citoyens et nous voulons avoir notre mot à dire sur la gouvernance de notre pays. Et quand il y a des choses qui ne vont pas, les citoyens ont le devoir de résister. Ce n'est pas nous qui l'inventons : le droit de résistance ou de désobéissance civile est prévu dans notre Constitution. »*

4.4.2. Des moyens politiques

Les moyens politiques s'entendent ici comme des moyens utilisés aux côtés des structures politiques. Car la fraternisation avec les partis politiques de l'opposition a été faite, ce qui a amené les OSC à s'engager, notamment à travers les différentes marches de protestation initiées par le Chef de file de l'Opposition politique.

FOCAL: *« [...] Nous avons dans ce cadre-là participé aux activités qui ont été déclenchées par les partis politiques. Quand le Chef de file de l'opposition a appelé à la marche, nous avons sorti une déclaration soutenant cette marche contre le Sénat et contre la révision de l'article 37. D'autant plus que c'était une bataille qui était la nôtre [...] ».*

4.4.3. Des moyens intellectuels/informationnels

Composées de cadres compétents, notamment de juristes, les OSC en lutte contre les réformes engagées par le gouvernement se sont signalées par plusieurs contributions d'ordre intellectuel ou informationnel. Ces contributions comprennent la production d'un cahier de propositions concrètes adressé aux organisateurs du Conseil consultatif pour les réformes politiques (CCRP), les conférences publiques, les prises de position à travers les déclarations, etc.

4.4.4. Des moyens de mobilisation populaire

L'opinion publique a toujours été une « cible » des actions de la Coalition. Pour éduquer, informer, sensibiliser le grand public, les acteurs ont usé de plusieurs moyens dont les tournées à l'intérieur du pays, les conférences publiques, la mobilisation de membres à travers la mutation organisationnelle qu'a subie la Coalition. Mais il faudrait aussi parler de l'utilisation des langues nationales par les membres de la Coalition qui a très tôt compris que la barrière de la langue était à franchir pour gagner l'immense majorité des populations à la cause de la Coalition. Témoignage :

FOCAL: « *Et nous allions en province avec des personnes qui traduisaient notre message dans les langues nationales pour permettre au plus grand nombre de comprendre. Parce que nous pensons, et cela nous en sommes de plus en plus convaincus, que nous devons de plus en plus intervenir dans nos campagnes en langues nationales pour permettre à toutes ces personnes-là d'être de véritables acteurs du développement démocratique de notre pays.* »

4.5. PLACE SPECIFIQUE DES MEDIAS

Les médias ont joué un rôle spécifique dans les efforts de lobbying de la Coalition pour les réformes institutionnelles et politiques. Nous tentons ci-dessous d'identifier les principales fonctions auxquelles ont été soumis les organes d'information.

4.5.1. Canal d'éducation, de débats, de formation à une conscience citoyenne

Les acteurs de la société civile ont conscience d'utiliser les médias comme plateforme de sensibilisation des populations et d'échanges sur les sujets les plus divers, notamment en lien avec les causes défendues. Illustrations :

CEJ : « [...] Il faut une éducation de la population. Et c'est ce travail d'éducation qui se fait par la presse [...] Je pense qu'en tant qu'intellectuel, sur l'ensemble des questions qui peuvent intéresser le pays, on doit pouvoir faire une contribution, en termes d'éducation, en termes d'ouverture aux débats, on doit pouvoir faire une contribution. Et cette contribution-là, tu la fais comment ? C'est dans la presse. »

Sur le même sujet, voici l'observation d'un autre acteur sur les possibilités qu'offrent les médias dans le travail d'éducation des citoyens :

FOCAL : « Je crois que beaucoup de questions sont prises en charge par un plus grand nombre de citoyens, d'ailleurs cela a été résumé par l'écrit de Sayouba Traoré « Lettre aux juristes burkinabè », où il montre bien que ces questions-là doivent être défendues dans l'arène du commun des mortels pour leur permettre d'être des acteurs de la vie. Parce que les arguties juridiques, les circonvolutions qui sont faites par rapport à telle ou telle chose, rétroactivité, principe de l'application immédiate, etc., il faut montrer aux citoyens quel est leur rôle et leur place dans la décision. »

4.5.2. Canal de dissémination des produits de la recherche

Les espaces des médias de masse sont particulièrement appréciés des acteurs de la société civile. Ils en exploitent le côté diffusion d'information, pour faire passer les résultats de leurs études, des produits et autres recommandations issus de leurs réflexions sur les principales problématiques de la gouvernance politique. Le CGD est très explicite sur ce point :

« Question : [...] Quelle est la place qu'occupent les médias ?

CGD : « Pour nous, c'est important. Parce que, justement, nous sommes une petite organisation ; parce que nous voulons que nos produits soient disséminés le plus loin possible, nous sommes vraiment obligés de travailler avec les médias. Nous avons un réseau de journalistes avec qui nous travaillons. Nous essayons de renforcer leurs compétences dans le domaine de la démocratie, la bonne gouvernance, etc., et puis voilà, le reste, c'est eux qui le font ».

4.5.3. Lieu d'amplification des rancœurs sociales et de démarcation avec la politique du gouvernement

Comment montrer au Gouvernement qu'on s'oppose à sa politique ou plus spécifiquement à des mesures qui viennent d'être prises ? En prenant position dans la presse à travers des déclarations, des communiqués de presse. Cette voie de démarcation de la société civile par rapport aux choix de société du pouvoir en place a plusieurs fois été utilisée par les membres de la Coalition. Mais la démarcation par voie de presse d'un groupe social peut donner lieu à une amplification sans précédent des rancœurs sociales. Tel fut le cas de l'Eglise

catholique lors de la diffusion par les médias du pays d'une « lettre pastorale »⁸⁵, laquelle a porté sur l'état de la Nation en général et les projets de réformes politiques jugées inopportunes par les Evêques du pays. Très clairement, les médias ont été vus comme un moyen d'amplification des rancœurs sociales ou du mal-être sociétal, comme le laisse entendre une de nos sources :

FOCAL: « [...] Cette réaction de l'Eglise tendait à montrer que cette question du Sénat n'était qu'un épiphénomène, que la société est gangrenée et que si on ne prenait pas garde ce serait tout le tissu social qui allait se déchirer. Et le message a été tellement fort que ceux qui gouvernent en ont pris pour leur grade. D'ailleurs, beaucoup ont téléphoné aux évêques pour leur dire qu'ils avaient dépassé, outrepassé leurs prérogatives, et qu'eux aussi étaient des chrétiens. »

4.5.4. Tel média, tel public

Les acteurs de la société civile sont conscients de la spécificité des médias (presse écrite, radio, télé). Ils ne sauraient donc être utilisés sans discernement. Certaines thématiques conviendraient davantage pour certains médias. Une des sources interviewées explicite cette approche :

CEJ : « [...] Ça dépend du message. Par exemple, il y a des questions quand vous les posez dans la presse écrite, vous savez que vous avez une catégorie de la population. Voilà, vous le savez, aujourd'hui avec les réseaux sociaux, cette catégorie-là est devenue un peu plus large. Parce que c'est repris, mais vous savez quel type de message vous donnez. Par exemple, l'article sur le Sénat, vous le posez dans la presse écrite, vous voyez ça atteint une catégorie déterminée : les intellectuels. Ils sont moins nombreux, mais il y a aussi l'effet démultiplicateur. Maintenant, sur d'autres questions, comme les questions de corruption, quand vous avez l'occasion d'aller dans les radios communautaires, les radios FM c'est plus intéressant. »

4.5.5. Médias internationaux, autre scène d'affrontement sur la politique intérieure

Les médias internationaux ont ceci de spécifique qu'ils représentent un autre lieu d'affrontement entre acteurs de la société civile et tenants du pouvoir en place. En conséquence, ces médias sont investis pour, d'un côté, informer le monde sur l'état réel de la démocratie (société civile) et, de l'autre, rassurer les partenaires du pays (exécutif). Témoignage :

FOCAL: « Sur RFI, Radio France Internationale, c'est par des interpellations des journalistes de cette radio qui me demandent mon point de vue. Je me dis aussi que cela doit permettre de connaître l'état de notre démocratie ailleurs qu'au Burkina Faso. Et le fait pour

⁸⁵ « Situation nationale : les évêques du Burkina mettent en garde contre la dégradation du climat social » dans *lefaso.net*, 21 juillet 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article55150> (Page consultée le 02/01/2014)

les organisations de la société civile d'intervenir sur des médias internationaux peut avoir un impact sur l'attitude des hommes politiques, parce qu'ils sont aussi très regardants. La preuve, c'est que notre Président ne nous parle pas mais dès qu'il est dehors, avec les médias internationaux, sa langue se délie et il parle beaucoup [...] Il a suffi qu'il soit à l'extérieur et qu'un journaliste étranger l'interpelle sur cela pour qu'il dise que rien n'allait changer et que si nous le voulions, nous pourrions marcher des années et des années, ça n'allait rien changer. »

4.5.6. Médias publics, médias d'Etat

Pour les OSC, les médias publics (et certains du privé) sont peu respectueux de l'équilibre de l'information, occupés qu'ils sont à défendre les positions du Gouvernement et du parti au pouvoir. Ce faisant, ils restent largement influençables et influencés, ce qui appelle à des réformes dans ce secteur stratégique, comme le soutient une source :

FOCAL : « [...] *Les activités que nous faisons, pour toutes les activités du Front de résistance Citoyenne auxquelles nous avons invité la Radio et la Télévision nationales, elles ne sont pas venues. Donc il faut bien qu'on nous donne des temps d'antenne. Vous voyez bien que pour les medias privés télévisuels, il y a un cahier de charges mais il n'y a pas de cahier de charges pour les médias publics ; ce qui fait c'est que c'est selon leur bon vouloir. Il n'y a même pas de plage réservée aux partis d'opposition pour donner leurs messages ! [...] Depuis longtemps on parle de cette question de cahier de charges. On attend toujours. Il n'y a pas de cahiers de charges des médias publics. »*

4.6. DE L'UTILISATION DES EVENEMENTS

« La communication événementielle consiste à concevoir et à mettre en scène un événement concernant directement l'entreprise ou l'une de ses marques, susceptibles de susciter l'intérêt et la sympathie du public » (Malaval et Decaudin, 2009, p. 213). Les membres de la Coalition ont utilisé des événements existants pour faire passer des messages sur leurs préoccupations spécifiques ; ils ont aussi eu à créer des événements dans le même but.

4.6.1. De l'utilisation médiatique de la rentrée judiciaire

Chaque année, la rentrée judiciaire est officiellement observée⁸⁶. Elle est souvent présidée par le Chef de l'Etat qui, suivant les termes de la loi, est le Président du Conseil

⁸⁶ Elle a généralement lieu au même moment que la rentrée scolaire, soit entre septembre et octobre.

supérieur de la magistrature⁸⁷. C'est un moment fort de la vie nationale auquel les médias donnent une grande visibilité. Cet événement est souvent exploité par un des membres de la Coalition, notamment le Centre pour l'éthique judiciaire (CEJ) pour proposer dans les médias des articles basés⁸⁸ sur une réflexion personnelle portant sur un aspect de la vie juridictionnelle et législative, telle la corruption, la tentative de modification d'un article constitutionnel, etc.

4.6.2. Du dépôt médiatisé d'une liste de candidatures indépendantes à des élections

Lors des élections couplées municipales et législatives du 2 décembre 2012 au Burkina Faso, le porte-parole de la Coalition a initié un véritable événement construit de toutes pièces. A la tête d'une liste de 18 candidats indépendants dite « Les Indépendants du Kadiogo », le Pr Ibriga a tenté de faire accepter cette liste par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Se basant essentiellement sur des dispositions de la Constitution⁸⁹ et après avoir fait une analyse comparative avec les Constitutions en vigueur dans les pays de la sous-région⁹⁰, la Coalition estime être dans le droit de tout citoyen d'être électeur et éligible en dehors de tout système basé sur les partis politiques. Visiblement, la CENI⁹¹ qui n'a pas la même lecture que la Coalition, rejette ladite liste, la trouve irrecevable. L'événement fait grand bruit, et ce d'autant que la Coalition avait invité des médias et un huissier pour constater les faits. Sur les raisons de ce coup de force réalisé par le Pr Ibriga⁹² et ses associés, ce dernier explique bien que le but recherché était de se saisir d'un événement existant (les élections) pour remettre sur l'agenda la question des candidatures indépendantes.

Ci-dessous, nous présentons un extrait d'interview accordée par le Pr Ibriga :

« Les «Indépendants du Kadiogo» sont nés d'une discussion entre citoyens dans le cadre de la coalition des organisations de la société civile pour les réformes politiques et institutionnelles. Dans ce cadre, nous avons inscrit les candidatures indépendantes au titre des réformes que nous pensions indispensables pour approfondir la démocratie au Burkina Faso. Lors de la discussion, nous avons estimé que l'occasion était belle de faire rebondir le débat sur les candidatures indépendantes.»

⁸⁷ A l'époque de l'enquête.

⁸⁸ On pourra lire, entre autres, les références suivantes :

- KAM, Guy Hervé (Maître) (L'Observateur Paalga). « Rentrée judiciaire : La corruption n'a pas daigné comparaître » dans *lefaso.net*, 6 octobre 2008, <http://lefaso.net/spip.php?article29076> (Page consultée le 20/12/2013)
- KAM, Guy Hervé (Maître) (Le Quotidien). « Centre pour l'éthique judiciaire/Justice et corruption : Qui jugera les juges ? » dans *bayiri.com*, 09/07/2013, <http://bayiri.com/societe/centre-pour-l-ethique-judiciaire-justice-et-corruption-qui-jugera-les-juges.html> (Page consultée le 20/12/2013)

⁸⁹ Entre autres, les articles 1^{er}, 12 et 33

⁹⁰ Le Mali et le Niger, tous situés en Afrique de l'Ouest

⁹¹ OUEDRAOGO, Aminata. « Elections couplées du 2 décembre : la requête des Indépendants jugée irrecevable pour défaut de qualité d'agir » dans *lefaso.net*, 21 octobre 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article50789> (Page consultée le 20/12/2013)

⁹² « Le Pr IBRIGA, les candidatures indépendantes et la démocratie burkinabè » dans *Le Stratège*, 23 octobre 2012, <http://www.lestrategie.net/> (Page consultée le 20/12/2013)

4.6.3. Des fora du FOCAL

Depuis 2009, année de sa création, le FOCAL organise chaque deux ans dans la capitale Ouagadougou un forum d'échanges fort médiatisé⁹³ sur des problématiques liées à la gouvernance politique, la citoyenneté, les élections, la corruption, etc. La première édition s'est déroulée du 1^{er} au 3 mai 2009 ; la deuxième, du 1^{er} au 2 mai 2011 et la troisième, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2013.

Des thèmes centraux de réflexion accompagnent souvent ces manifestations publiques : par exemple, la deuxième édition avait pour thème « dialogue démocratique, justice et réconciliation nationale : les leçons du passé et perspectives » ; la troisième édition avait comme thème « le Burkina Faso de l'après-élection présidentielle de 2015 ».

Ces manifestations qui peuvent s'assimiler à des colloques réunissent plusieurs centaines de participants, qu'ils soient de la société civile ou des partis politiques. Des expériences de parcours démocratique de certains pays de la sous-région⁹⁴ sont parfois présentées et discutées afin d'enrichir les débats et éclairer les orientations à prendre.

Les manifestations du FOCAL se terminent toujours par des conclusions ou des recommandations fortes. Alors que la première édition appelait, à la dépolitisation de l'administration, la limitation des mandats présidentiels et la lutte contre la corruption dans la haute administration, etc., la toute dernière rencontre de cette organisation lançait, entre autres, un appel au « Président Blaise Compaoré, au respect strict de la Constitution, aussi bien dans sa lettre que dans son esprit, en vue d'assurer au peuple burkinabé une transition et une alternance politique apaisées... »⁹⁵

On le voit : les rencontres du FOCAL permettent aux organisateurs de passer en revue l'organisation institutionnelle et politique du pays, d'en diagnostiquer les tares, de tracer des orientations en interpellant les dirigeants politiques.

De façon plus large, voyons à présent les rôles que se donnent les organisations de la société civile dans leur action publique de rejet des réformes proposées par le Gouvernement.

⁹³ Avec conférences de presse et production d'articles annonçant subséquemment l'événement

⁹⁴ Sénégal, Bénin, Niger pour l'édition 2013

⁹⁵ FOCAL (s.d.), « Rapport de synthèse du 3^{ème} Forum « Le Burkina Faso de l'après-élection présidentielle de 2015 », Ouagadougou.

4.7. DU ROLE DES OSC

Dans l'analyse de l'action de la Coalition des réformes institutionnelles et politiques, nous avons « découvert » des missions ou rôles que se donnent les OSC. Il nous paraît utile de donner un aperçu de ces différents champs d'action investis par les opérateurs de la société civile.

4.7.1. Des sentinelles de la République

Pour les groupes étudiés, la gestion des affaires de la Cité est chose trop sérieuse pour la confier aux seuls politiques. Ils revendiquent un droit de regard, sans pour autant désirer le pouvoir politique. Plusieurs de nos sources l'expliquent très bien :

CEJ : « « [...] *Qu'est ce qui est politique, qu'est-ce qui n'est pas politique ? Lorsque quelque chose touche à la vie démocratique du pays, lorsque quelque chose peut toucher à la vie courante, les OSC doivent pouvoir s'exprimer. Parce qu'il y a une confusion qui est faite : les partis politiques ont un programme politique ; leur rôle c'est de conquérir le pouvoir pour pouvoir l'exercer. Et les OSC sont des sentinelles. [...] Ici, il y a des questions de principe. On a adopté une Constitution, on a des règles. La loi est générale et impersonnelle. On ne peut pas la changer alors qu'il n'y a qu'une seule personne qui est bénéficiaire. Et je pense en tant qu'acteur de la vie politique sans être parti politique, on a le droit de prendre position là-dessus.*

Le statut de Rome, la Cour pénale internationale aujourd'hui, ce ne sont pas les politiques qui ont fait ça, hein ! Ce ne sont pas les politiques, ce sont les organisations de défense des droits de l'homme qui sont à la base de la Cour pénale internationale. Donc quand on dit ça, c'est juste pour décrédibiliser en fait les actions, mais la société civile est dans son rôle en jouant sur les institutions ».

FOCAL: « *Le message que nous nous apportons c'est qu'en tant que citoyens, en tant qu'organisation regroupant des citoyens, l'organisation de la société civile ne peut pas être indifférente à la gestion de la chose publique. Mais si nous n'avons pas pour objectif de conquérir le pouvoir politique, nous avons le droit et le devoir de nous prononcer sur les choix politiques qui sont faits dans notre pays. En cela, nous faisons de la politique en tant qu'organisation de la société civile. Mais nous ne faisons pas de la politique dans le sens de la conquête du pouvoir d'Etat ; c'est ça la différence entre nous et les partis politiques. »*

4.7.2. Eveilleur de consciences, lanceur d'alertes

En plus de pouvoir exercer son droit de regard sur la gestion courante des affaires publiques, la société civile estime être dans son rôle en éveillant les consciences et en lançant des alertes. Au lendemain de la tenue de la première édition du Forum des citoyens et des

citoyennes pour l'alternance, le Président du comité d'organisation précisait ce rôle par ces propos :

« Il est clair que quelque chose s'est passé dans la tête des Burkinabè grâce à ce forum. Notre peuple avait un peu oublié que dans la démocratie, on n'est pas obligé de voter toujours pour les mêmes personnes. Désormais, il a refait connaissance avec l'alternance et il la souhaite ardemment. »⁹⁶

Ce rôle est également clairement décrit par un des acteurs de la Coalition :

FOCAL : *« Le Front de résistance citoyenne voudrait éveiller la conscience du plus grand nombre de citoyens pour leur montrer qu'il n'est pas bon pour notre démocratie que les règles de l'Etat de droit soient violées. Et que chaque citoyen doit se mobiliser parce que c'est une affaire des citoyens ; ce n'est pas une affaire des organisations de la société civile, ce n'est pas une affaire des partis politiques, c'est une affaire citoyenne. »*

4.7.3. Force de propositions pour une société nouvelle

La société civile qui comprend des personnes compétentes dans différents secteurs de la vie socio-politique entend participer à la définition des projets de société ou des réformes politiques et institutionnelles. C'est pratiquement la vocation de certaines ONG comme le CGD, spécialisées dans la production de connaissances techniques et/ou scientifiques sur la gouvernance politique dans le pays. En effet, cette structure a réalisé d'abondantes études dont les résultats ont du reste été discutés sur la place publique. Le CGD a abordé des thématiques liées, entre autres, au travail parlementaire, aux relations entre le citoyen et le député, au code électoral, à la question de l'équité et du genre, à la place de la chefferie traditionnelle/coutumière dans la démocratie, aux alternatives aux politiques néolibérales, etc. Sans être un domaine exclusif, d'autres membres de la Coalition de façon spécifique et des autres acteurs de la société civile ont aussi proposé au gouvernement des alternatives aux options qui leur avaient été soumises. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'action de la Coalition, lorsqu'à l'appel des organisateurs d'un forum sur les réformes politiques (le CCRP), elle a produit un cahier de propositions alternatives à celles faites par le Gouvernement. Comme l'explique un des interviewés :

FOCAL: *« La Coalition est née dans un contexte où les autorités politiques ont pris elles-mêmes l'initiative de la réforme. Elles avaient lancé comme un appel à propositions aux différents corps des partis politiques, aux organisations de la société civile, aux forces syndiquées ; à ce sujet, les organisations de la société civile ont fait un certain nombre de propositions contenues dans une sorte de cahier. Il prenait en compte les différents aspects de la vie démocratique, la démocratie politique, la démocratie sociale, la démocratie économique. [...] Nous pensions que nous devions jouer notre rôle de propositions. »*

⁹⁶ « Forum de l'alternance : les organisateurs tirent un satisfecit total » dans *lefaso.net*, 22 mai 2009, <http://lefaso.net/spip.php?article31783> (Page consultée le 11/04/2014)

4.7.4. Influenceur des choix de gouvernance socio-politique

Les OSC se donnent pour but ultime d'influencer les politiques publiques : c'est une constante chez la plupart des sources interviewées. Plusieurs éléments de la vie socio-politique ont fait l'objet de l'action d'influence des OSC. Nous relevons ci-dessous des éléments pour lesquels le travail d'influence a abouti dans le sens souhaité :

- Rejet de la mise en place du Sénat (obtenu)
- Refus de la modification de l'article 37 de la Constitution (obtenu)
- Soutien aux candidatures indépendantes (obtenu)

5. Résumé de l'étude de cas n° 2

Le contexte socio-politique dans lequel les ONG ont eu à mener leurs actions publiques peut être décrit comme peu favorable ; il est caractérisé par des institutions « dominées » par le pouvoir politique lui-même perçu comme militariste, clanique, peu enclin à se montrer ouvert aux doléances qui lui sont soumises. Face à cette donne, acteurs travaillant pour la gouvernance politique ont convoqué plusieurs types de ressources, informationnelles et organisationnelles. La stratégie d'action mise en place a fait appel à la coalition des forces, aux recours administratifs comme les saisines, à la mobilisation populaire, à celle de l'opinion publique en particulier, aux dénonciations publiques soutenues par la maîtrise d'arguments techniques. Parmi les moyens utilisés, on peut citer ceux liés à la mobilisation populaire (par exemple, les marches) ou les moyens contenus dans les dispositions légales (comme les élections, le recours aux pétitions et aux tribunaux, la désobéissance civile) ; il y a eu également des moyens politiques comme la mobilisation aux côtés des partis politiques ; ceux intellectuels ou informationnels comme la production d'un cahier de propositions de réformes politiques et institutionnelles. Les médias, quant à eux, ont joué un rôle à part entière : canal d'éducation, de débats et de formation d'une conscience citoyenne ; lieu de dissémination de produits de la recherche, d'amplification des rancœurs sociales, de démarcation avec la politique gouvernementale. L'utilisation des médias par les ONG permet de mettre en évidence la spécificité des médias gouvernementaux perçus comme partiels et peu crédibles pour la défense de la cause de l'intérêt général, porté par les activistes de la société civile. Si toute l'action mise en œuvre avait en arrière-plan une crise socio-politique fondamentale (un refus de changement de la Constitution pour permettre le maintien au pouvoir d'un régime perçu comme en déphasage avec les aspirations profondes de la société), les ONG ont profité d'événements existants (par exemple, la rentrée judiciaire annuelle) ou en ont créé de spécifiques (dépôt médiatisé de listes de candidats indépendants, les fora du FOCAL) pour se créer des espaces d'interpellation de l'autorité publique. Au final, à travers leurs actions, les organisations de la société civile arrivent à dresser leur autoportrait ou indiquer le rôle qu'elles se donnent dans la société : sentinelle de la République, éveilleur de conscience, force de propositions pour une société nouvelle, influenceur des choix de politiques publiques.

6. Discussion de l'étude de cas n° 2

L'action posée par le FOCAL et ses alliés se déroule dans le cadre d'une crisologie évidente : refus de modification de la Constitution, opposition à la mise en place du Sénat qui pour les partis politiques de l'opposition⁹⁷ et la société civile ne serait qu'une autre porte d'entrée offerte au chef de l'Etat pour changer, selon sa volonté, les dispositions constitutionnelles alors en vigueur, etc. On se rappelle en effet que l'état de l'opinion se divisait entre « pro » et « anti » révision constitutionnelle, à travers notamment le fameux « article 37 » de la loi fondamentale du Burkina Faso.

Dans cette action, les médias ont eu à jouer un rôle de première importance. La fonction d'agenda a été utilisée. Ainsi, l'idée qu'il soit possible de changer la Constitution a été « semée » et entretenue dans les médias, par des partisans du pouvoir – un article pionnier paraît dès janvier 2010⁹⁸ – et, ce, alors qu'aucun débat sur la question n'avait eu lieu ou n'était en cours. On peut même dire que sur le sujet le débat était clos. De fait, il faut rappeler que suite à une crise socio-politique interne majeure ayant fait trembler le régime d'alors sur ses fondations – l'assassinat du journaliste indépendant d'investigation Norbert Zongo le 13 décembre 1998 – une sorte de consensus national avait permis de mettre en place une Constitution plus équilibrée à l'égard de toutes les forces politiques, et donc contenant la limitation du mandat présidentiel⁹⁹. Cela était clair pour tous, du moins dans l'esprit de la loi. Le débat sur l'opportunité de changer ou pas la Constitution lui ayant été imposé dans les médias, c'est dans l'espace des journaux, médias et télévisions que « l'affrontement » a d'abord été initié. Usant alors des possibilités d'accès aux organes d'information, notamment privés, divers segments de la société y compris le grand public, alors opposés à toute révision, à travers des libres propos, donc à partir de leur propre initiative, vont proposer leur contribution à ce « faux » débat, créé de toutes pièces. Une analyse quantitative¹⁰⁰ de telles contributions dans les principaux quotidiens de la place nous aurait sans doute donné un éclairage suffisant sur la distribution au sein de l'opinion des « pro » et des « anti », même si de façon empirique la tendance pour les opposants nous a paru plus forte. En fait, les médias eux-mêmes, notamment ceux privés vont s'approprier le sujet et prendre position. « Je ne voyais pas un média indépendant sérieux qui ne s'opposait pas à la modification de l'article 37 », rapporte un directeur de journal privé¹⁰¹ qui parle même d'un « travail de dénonciation

⁹⁷ « Sénat : L'Opposition politique invite le peuple burkinabè à demeurer vigilant et mobilisé », dans *Lefaso.net*, 15 août 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article5543> (Page consultée le 02/11/2015)

⁹⁸ Voir l'article en faveur d'une modification de la Constitution écrite par le député Mahama Sawadogo, Président du Groupe parlementaire de la majorité présidentielle à l'époque dans le quotidien *Le Pays* n°4526 du jeudi 7 janvier 2010.

⁹⁹ Dans une de ses recommandations devant s'appliquer « dans le domaine politique et administratif » le Collège de sages, dans son rapport du 30 juillet 1999, demande très clairement, au point 2.2.2.2, de : « Respecter les règles du jeu démocratique et accepter le principe de l'alternance politique tant au niveau des institutions que des partis politiques » (Souligné par nous). Effectivement, la clause limitant le nombre de mandats présidentiels a été rétablie par le pouvoir en place, sur la base de cette recommandation du Collège des sages », Voir CGD, (s.d.) « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique : le cas du Burkina Faso », Ouagadougou, p. 2

¹⁰⁰ Entre 2010 et 2014, par exemple, date de dénouement de la crise, avec la fuite du chef de l'Etat du pouvoir.

¹⁰¹ Il s'agit de Bouréima Ouédraogo, directeur de publication du bimensuel d'enquêtes et de reportages *Le Reporter* créé en juillet 2007. Il a tenu ces propos en tant que membre d'un panel mis en place par le Centre de presse Norbert Zongo à l'occasion de la célébration par le Burkina Faso de la 17^{ème} Journée nationale de la liberté de la presse (JNLP). Voir l'article de BAYALA, Gaspard, « JNLP : la part des médias dans l'insurrection populaire », dans *Sidwaya*, 20/10/2015,

fait par les médias entre 2012 et 2014 ». Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que les médias vont à leur manière « façonner l'opinion », à travers, d'une part, la présentation des faits ou la mise en scène de l'information (« framing ») ; d'autre part, à travers l'offre d'un contenu qui oriente l'évaluation ou le jugement du grand public des agissements des hommes politiques (« priming »). Au demeurant, un indice de la place qu'ont les médias et les hommes de médias dans l'estime populaire, après le départ de l'ancien régime, réside dans la liste des personnalités proposées pour diriger la « Transition » intervenue après que le président Compaoré a été chassé par la rue le 31 octobre 2014 :

Parmi les cinq personnalités proposées au poste de président de la transition figuraient deux journalistes : Cherif Sy et Newton Ahmed Barry. Sy a pu franchir toutes les étapes pour se retrouver parmi les trois derniers. Selon plusieurs personnes interrogées, ceci démontre le rôle important que jouent les journalistes dans la société burkinabè et comment ils sont perçus par le public.¹⁰²

Dans la même perspective, il n'est pas inutile de rappeler que lors de la tentative de coup d'Etat perpétrée par l'ex Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP), les 16 et 17 septembre 2015, une résistance populaire avait vu le jour¹⁰³. De façon spécifique, des médias et des journalistes¹⁰⁴ avaient fait l'objet d'attaques en règle¹⁰⁵ et un organe clandestin dit « Radio de la Résistance »¹⁰⁶ avait vu le jour et diffusait des messages par voie hertzienne et sur internet pour mobiliser la foule et faire échouer le coup d'Etat. Tous ces éléments soutiennent le fait que les médias ont occupé une place centrale dans la stratégie des organisations de la société civile pour contrer les ambitions de l'ex régime à s'éterniser au pouvoir.

Ce travail des médias a été facilité par l'occurrence, sur plusieurs années, d'« événements focalisants » qui, comme chacun sait, font l'actualité. Par exemple, en 2011, il y a eu, pendant plusieurs mois, les mutineries des soldats dans les principales casernes du pays. Pour un observateur averti de ces questions, « on aurait tort de croire qu'il s'agit d'une simple question passagère d'état d'âme d'un corps, frustré par un régime. Le problème de fond à mon sens, si cela tient en partie à la gouvernance, est plus profond et se pose en termes

<http://www.sidwaya.bf/m-8353-jnlp-2015-la-part-des-medias-dans-l-insurrection-populaire-.html> (page consultée le 28/10/2015)

¹⁰² IMS. INTERNATIONAL MEDIA SUPPORT. De la crise à la transition : Les médias au Burkina Faso, Briefing Paper, [en ligne], Janvier 2015, p. 9, http://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2015/02/publication_FRBurkinaFaso-final.pdf (Page consultée le 28/10/2015)

¹⁰³ NAPON, Abdoul Razac. « La résistance contre le putsch : Le rôle décisif des jeunes » dans *Mutations*, 11 novembre 2015, <http://mutationsbf.net/index.php/politique/314-la-resistance-contre-le-putsch-le-role-decisif-des-jeunes> (Page consultée le 12/11/2015)

¹⁰⁴ « Halte aux attaques contre les médias et les journalistes ! » dans *lefaso.net*, 19 septembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article66967> (Page consultée le 29/10/2015)

¹⁰⁵ *Radio Oméga*, basée à Ouagadougou, avait été contrainte de cesser d'émettre sous peine d'être brûlée par les soldats du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) auteur du putsch manqué ; les mobyettes servant de moyen de transport des journalistes avaient été brûlées par le RSP sur le site de la radio. Une autre radio, *Savanne FM*, aussi basée à Ouagadougou, a vu une partie de son matériel emporté par les putschistes l'empêchant d'émettre. Enfin, une autre radio, *Radio Laafi*, basée à Zorgho, à 100 km environ de la capitale a été brûlée toujours par les membres du RSP. Par ailleurs, nombre de journalistes (y compris de la presse publique) ont rapporté avoir été violentés par les putschistes, leurs matériels de travail (caméra, appareil photo) détruits. Au nombre des journalistes brutalisés figure le directeur général du quotidien *Le Pays*, l'un des journaux les plus lus du pays.

¹⁰⁶ HASKI, Pierre. « Burkina Faso : la résistance aux putschistes passe aussi par Internet » dans *L'Obs avec Rue 89*, 19/09/2015, <http://rue89.nouvelobs.com/2015/09/19/burkina-faso-resistance-putschistes-passe-aussi-internet-261275> (Page consultée le 20/09/2015)

d'équilibre ou de déséquilibre entre une société et son armée»¹⁰⁷. Toujours est-il que ces révoltes de militaires qui vont troubler la paix sociale – cas rapportés de vols, pillages de magasins publics et privés, viols, mort de civils atteints par des balles perdues - vont provoquer un changement de gouvernement avec l'arrivée, en avril 2011¹⁰⁸, d'une équipe conduite par un Premier ministre peu connu de la scène politique. Ensuite, dans la même année, le chef de l'Etat décide de réformes institutionnelles et politiques à travers le fameux CCRP, Conseil Consultatif pour les Réformes Politiques dont les assises nationales vont se tenir du 23 juin au 14 juillet 2011. La société civile et les partis politiques de l'opposition vont se positionner contre la convocation de « cette grand-messe » dont les conclusions étaient, pour l'opposition, connues d'avance, à savoir la mise en place du Sénat et la modification de l'article 37 en dépit des dénégations des partisans du pouvoir¹⁰⁹. Il n'en fut rien, au grand dam de l'organisateur en chef, par ailleurs ministre d'Etat en charge des relations avec le Gouvernement. Pour autant, l'idée n'était guère abandonnée par le chef de l'Etat de parvenir à ses fins¹¹⁰. En 2012, les élections législatives se tiennent. Une figure bien connue de la société civile tente de déposer le 23 septembre 2012 une liste de candidats indépendants, chose refusée par la Commission nationale électorale indépendante au motif, d'après elle, que les listes indépendantes n'étaient pas autorisées par la loi électorale. Les médias rapportent ces faits, de même que le jugement rendu par la Justice, car les initiateurs des dites listes indépendantes avaient choisi de se tourner vers le pouvoir judiciaire afin que le droit soit dit. Le Professeur Ibriga va expliquer que le geste avait été posé « pour pouvoir attirer l'attention de l'opinion [...] pour susciter véritablement le débat [...] Pour nous, il s'agit de faire respecter un principe. Il y a un droit constitutionnel qui est reconnu au citoyen et le citoyen doit l'exercer »¹¹¹. Puis, en 2013 arrive un nouveau chef de file de l'opposition politique qui redynamise le front de la contestation. Au cours de cette même année et surtout en 2014, plusieurs marches sont organisées, qui connaissent un succès jamais égalé et qui bien entendu sont rapportées et commentées dans les médias : on peut, par exemple, citer les « marches meetings » du 29 juin 2013 et du 28 juillet 2013, mais surtout « la marche des spatules » des femmes du 27 octobre 2014, intervenue avant les marches du 30 octobre et 31 octobre 2014, qui verront le chef de l'Etat quitter son palais, après près de trois décennies de pouvoir sans partage.

Ces « événements focalisants », qui ne sont pas exhaustifs, ont dressé comme une gigantesque toile de fond qui ont « facilité » la mise en route de l'agenda de tous ceux qui étaient opposés à la modification des textes dans un sens qu'ils ne souhaitaient pas.

¹⁰⁷ Voir l'article « Situation nationale : faut-il dissoudre l'Armée burkinabè » paru dans *lefaso.net* du 20 avril 2011, http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=41668 (Page consultée le 02/11/2015)

¹⁰⁸ DIALLO, Moussa. « Passation de service au Premier ministre : « Je mesure l'ampleur et la complexité de la tâche », dit Luc Adolphe Tiao » dans *lefaso.net*, 23 avril 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article41730> (Page consultée le 02/11/2015)

¹⁰⁹ BAZIE, Grégoire B., et Ph. Bonaventure PARE. « Bongnessan Arsène Yé, président du CCRP : "Nous ne sommes pas ici pour réviser l'article 37 pour que Blaise Compaoré s'éternise au pouvoir" » dans *lefaso.net*, 27 juin 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article42697> (Page consultée le 02/11/2015)

¹¹⁰ SANOU, Hyacinthe *et al.* (L'Observateur paalga). « Article 37 : "On est même plus embrouillé qu'avant" » dans *lefaso.net*, 26 juillet 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article43174> (Page consultée le 02/11/2015)

¹¹¹ « Le Pr IBRIGA, les candidatures indépendantes et la démocratie burkinabè » dans *Le Stratège*, 23 octobre 2012, <http://www.lestrategie.net/> (Page consultée le 20/12/2013)

III. Etude de cas n° 3: Actions publiques contre les faits de corruption et pour l'adoption d'une loi anti-corruption

1) Présentation de l'organisation leader, le RENLAC

A l'origine, le Réseau national de lutte Anti-Corruption (RENLAC)¹¹² est né à la suite d'une conférence internationale organisée par l'Union inter-africaine des droits de l'homme (UIDH)¹¹³ à Ouagadougou, au Burkina Faso, en 1997. Cette rencontre avait réuni aussi bien les organisations de la société civile que des structures gouvernementales.

« Le constat avait été posé au cours de cette conférence que la corruption représentait un phénomène qui prenait de l'ampleur et qu'il fallait trouver les moyens pour faire face »¹¹⁴. Un appel avait alors été lancé pour que soient créées dans chaque pays ayant pris part à la rencontre de Ouagadougou une « structure indépendante de lutte contre la corruption ».¹¹⁵

C'est ainsi qu'au Burkina Faso, une vingtaine d'organisations de la société civile a créé le 20 décembre 1997 le RENLAC qui se présente comme « une contribution de la société civile à la lutte anti-corruption ». La mission de l'organisation, selon un document interne, est d'« œuvrer pour la garantie de la bonne moralité et de la transparence dans la gestion de la chose publique »¹¹⁶.

Il est important de noter que les membres fondateurs du réseau appartiennent à des organisations de défense de droits de l'homme, des organisations de femmes, de syndicats et des confessions religieuses, entre autres.

Basé à Ouagadougou, le RENLAC a une instance suprême qui est l'Assemblée générale (AG) annuelle ; entre deux AG, un secrétariat exécutif assure l'administration du réseau. La gestion quotidienne est confiée à une équipe d'une douzaine de personnes parmi lesquelles un gestionnaire des programmes, un chargé du plaidoyer et du lobbying, un chargé de l'information/communication et un chargé des enquêtes.

Chaque année, un rapport sur l'état de la corruption est produit et vivement attendu par l'opinion, de même que les responsables politiques et les hauts cadres de la fonction publique¹¹⁷.

¹¹² RENLAC. (Page consultée le 06/11/2013). *Site du Réseau National de Lutte Anti-Corruption*, [en ligne], <http://renlac.com/>

¹¹³ L'UIDH a été créée en 1992 à Ouagadougou (siège de l'ONG), au Burkina Faso pour œuvrer dans le domaine de la défense, la promotion et de la protection des droits humains, de la démocratie et du développement.

¹¹⁴ Entretien avec le RENLAC, le 08/11/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹¹⁵ Entretien avec le RENLAC, le 08/11/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹¹⁶ Dépliant du RENLAC, non daté.

¹¹⁷ Voir NABALOU, Aimé. « KUILBILA JEAN SYLVESTRE SAM, NOUVEAU DG DES DOUANES : " Notre bataille sera de changer le classement du REN-LAC" » dans *lefaso.net*, 18 janvier 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article45906> (Page consultée le 14/05/2014)

Le premier responsable du RENLAC fut un ancien directeur général des impôts, suivi par un universitaire (professeur de santé publique) ; l'actuel Secrétaire exécutif est également enseignant (économiste).

Le réseau a élaboré un plan stratégique 2013-2016 qui est financé par un groupe de partenaires européens, à travers leur agence de coopération. Il s'agit de pays comme le Danemark, la Suisse, le Danemark, l'Allemagne. Le budget annuel pour 2013 se monte à 295 millions de F CFA (env. 450.000 euros)¹¹⁸.

2) Présentation des trois autres organisations de notre échantillon

2.1. AJB

L'Association des Journalistes du Burkina (AJB) est née dans un contexte d'Etat d'exception, avec une restriction des libertés :

A l'époque, les journalistes, comme beaucoup de travailleurs étaient victimes de répression arbitraire. Et beaucoup plus les journalistes, parce que nous étions très exposés et la moindre faute professionnelle était lourdement sanctionnée, parfois par des « dégagements », des licenciements, etc. C'est ce qui a fait que les journalistes ont éprouvé le besoin de s'organiser vraiment pour se défendre et pour plus de solidarité. Et c'est ainsi qu'en janvier 1988 l'AJB a vu le jour.¹¹⁹

L'AJB se présente comme une organisation à caractère professionnel, culturel et scientifique qui regroupe l'ensemble des journalistes de la presse publique et privée du Burkina Faso. Elle vise à défendre la liberté de la presse et l'exercice de la profession. L'organisation est présente dans les 13 régions du Burkina.

En lien avec le Centre national de presse Norbert Zongo¹²⁰, basé à Ouagadougou, l'AJB et deux autres structures dont la Société des éditeurs de la presse privée (SEP) et le Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture (SYNATIC) reçoivent un financement commun. Le budget annuel moyen s'élève à 200 millions de F CFA (env. 305.000 euros). Une équipe très restreinte composée essentiellement d'un gestionnaire du centre, d'un comptable et d'une secrétaire est chargée de la gestion quotidienne du Centre.

Il est important de noter que le 20 octobre de chaque année, le Burkina Faso observe la Journée nationale de la liberté de presse. En réalité, cet hommage est rendu en mémoire de la lutte engagée par des organisations de la société civile pour faire adopter un code de l'information plus libéral (Yonaba, 1995) en lieu et place de celui d'inspiration marxiste qui existait avec le régime révolutionnaire de 1983-1987 et post-révolutionnaire de 1987-1991.

¹¹⁸ Entretien avec le RENLAC, le 08/11/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹¹⁹ Entretien avec l'AJB, le 30/12/2013.

¹²⁰ Le Centre national de presse Norbert Zongo est un haut lieu d'animation démocratique qui reçoit un grand nombre de manifestations et d'échanges culturels, de formations des journalistes. Il a vu le jour en mai 1998 grâce à un programme exécuté par la Fédération internationale des journalistes (FIJ) sur financement de l'Union européenne. Le nom « Norbert Zongo » a été donné au Centre pour rendre hommage au journaliste assassiné. Voir CENTRE NATIONAL DE PRESSE NORBERT ZONGO. (Page consultée le 18/06/2016). Site du Centre national de presse Norbert Zongo, [en ligne], <http://cnpress-zongo.org/>

Cette lutte avait été menée de concert avec le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP – voir prochain paragraphe), véritable initiateur de la démarche à travers une pétition visant à collecter 15.000 signatures¹²¹. Au parlement, le gouvernement avait finalement retiré son projet de loi sur l'information¹²² et introduit à la dernière minute une version de la loi révisée et jugée en son temps acceptable par les organisations de défense des droits de l'homme. Ce code de l'information du 30 décembre 1993¹²³ est toujours en vigueur aujourd'hui avec quelques retouches apportées par le Conseil national de la Transition, notamment en ce qui concerne la dépenalisation des délits de presse. Plusieurs auteurs et militants des droits de l'homme sont unanimes à reconnaître que ce code de l'information, certes perfectible, a permis l'éclosion de la presse privée (écrite et audiovisuelle) dans le pays.

2.2. MBDHP

Le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP)¹²⁴ a été créé le 19 février 1989, à Ouagadougou, en plein régime d'exception tout comme l'Association des Journalistes du Burkina (AJB). Il y avait à cette époque encore « des arrestations arbitraires et même des détentions, des meurtres et tout ; nous avons trouvé que ce n'était pas une situation normale »¹²⁵, rappelle le premier responsable de cette organisation aujourd'hui vieille de plus de 25 ans.

L'organisation s'engage pour la promotion, la protection et la défense des droits fondamentaux¹²⁶ et de liberté individuelle et collective, des objectifs énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981.¹²⁷

Fidèle à sa mission, l'ONG s'est beaucoup impliquée dans de nombreux domaines relatifs aux droits de l'homme. Ainsi le mouvement a siégé dans la commission chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution à tendance plus libérale qui sera adoptée par référendum le 11 juin 1991. Alors qu'elle dit avoir refusé de participer à l'observation de l'élection présidentielle de 1992 où Blaise Compaoré était seul candidat – les autres candidats ayant été contraints à l'abandon, probablement sous « des pressions et des menaces diverses »¹²⁸, l'organisation a été un observateur neutre et indépendant de plusieurs élections législatives (de 1992 et 1997, par exemple) et municipales (de 1995), dans le pays et à l'étranger.

¹²¹ En référence à l'article 98 de la Constitution nouvellement adoptée le 2 juin 1991. Cet article prédisposait notamment que le peuple exerce l'initiative des lois par voie de pétition.

¹²² En particulier, l'article 115 du code définissait de façon restrictive la notion de diffamation, mettant en péril l'exercice de la liberté d'information des journalistes. Plusieurs journaux dont l'hebdomadaire *Le Matin* – aujourd'hui disparu – et des journalistes avaient déjà fait les frais de l'application des dispositions de cet article.

¹²³ Voir loi n°56/93/ADP portant Code de l'information au Burkina Faso, publié dans le Journal officiel sous le n°05-1994

¹²⁴ MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES. (Page consultée le 18/06/2016). *Site du Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples*, [en ligne], <http://www.mbdhp.bf/>

¹²⁵ Entretien avec le MBDHP, le 03/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso).

¹²⁶ Entretien avec le MBDHP, le 03/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso).

¹²⁷ Voir article 2 des Statuts du MBDHP

¹²⁸ Entretien avec le MBDHP, le 03/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le MBDHP jouit d'une forte crédibilité au sein de l'opinion nationale et développe un partenariat dynamique avec plusieurs autres structures de la société civile. Il est à l'origine en 1993 de la première démarche de modification d'un texte de loi par voie pétitionnaire – voir plus haut- avec l'AJB. En juin 2013, il a encore lancé une pétition pour les candidatures indépendantes aux élections, en collaboration avec d'autres organisations dont le Forum des citoyens et citoyennes pour l'alternance, le FOCAL. Il préside le Collectif des organisations démocratiques de masse et des partis politiques créé en décembre 1998 au lendemain de l'assassinat de Norbert Zongo. Il est également à la tête de la Coalition contre la vie chère, en liaison notamment avec les syndicats.

Organisation de masse disposant de son propre siège à Ouagadougou, le mouvement est présent sur tout le territoire national et revendique une dizaine de milliers de militants¹²⁹. La gestion du quotidien est assurée par un personnel riche d'une douzaine de personnes¹³⁰ ayant un profil essentiellement de juristes et de gestionnaires. Le MBDHP est soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, notamment l'ONG suédoise Diakonia et le Danemark qui injectent annuellement en moyenne entre 50 et 100 millions de F CFA (env. respectivement 76.220 et 152.440 euros).

Depuis 2008, le MBDHP édite un rapport annuel sur l'état des droits de l'homme. Il dispose également d'une radio privée, *Radio liberté* qui émet à Ouagadougou sur 92.8 FM.

2.3. GERDESS

Le Groupe d'études et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social (GERDESS) est un réseau africain avec des branches nationales autonomes. C'est le cas de GERDESS-Burkina, dirigé depuis sa création en 1992 par le directeur de publication du premier quotidien d'informations générales privé du Burkina Faso¹³¹.

L'axe principal d'intervention de l'ONG est l'approfondissement de la démocratie ou la consolidation du processus démocratique. A ce sujet, elle travaille à la modification des textes et dans le domaine des élections. En ce qui concerne le premier volet, le GERDESS explique : « tant que vous travaillez et que les textes ne sont pas démocratiquement votés, tout ce que vous faites à côté va buter contre ça »¹³². Pour ce qui est des élections, le GERDESS a plusieurs fois observé les élections au Burkina Faso et à l'extérieur ; il revendique surtout avoir fortement contribué à la composition tripartite de la Commission électorale nationale indépendante du Burkina Faso (CENI), organisme en charge de l'organisation des élections au Burkina Faso. De fait, cette institution est composée des partis au pouvoir, des partis de l'opposition et de la société civile. « Le GERDESS a beaucoup œuvré dans cette composition,

¹²⁹ Il y a nuance entre « militants » et « membres » ; dans ce dernier cas, le membre doit s'impliquer davantage, notamment en payant ses frais d'adhésion et sa cotisation annuelle.

¹³⁰ Dont 7 au siège dans la capitale et 4 dans les « zones », lesquelles regroupent l'ensemble des 45 sections provinciales du pays. (Entretien avec le MBDHP, le 03/01/2014).

¹³¹ M. Edouard Ouédraogo, fondateur et directeur de publication du quotidien indépendant *l'Observateur paalga*

¹³² Entretien avec le GERDESS, le 09/01/2014

avec les organisations de la société civile qui servent un peu de médiateurs entre le pouvoir et l'opposition », soutient cette ONG.¹³³

Le GERDESS investit beaucoup dans le partenariat avec d'autres opérateurs de la société civile. Il travaille, par exemple, avec le CGD, pour ce qui est de la modification des textes de lois.

Pour son programme de travail en cours 2012-2017, le groupe a pour principal bailleur de fonds l'ONG suédoise Diakonia¹³⁴ qui intervient à hauteur annuelle de 51 millions de F CFA (env. 77.800 euros).

Un personnel restreint comprenant essentiellement un chargé de programme et un comptable assure la gestion quotidienne du bureau.

3) Rappel de l'objet de la demande sociétale

Contribuer à freiner ou à réduire les pratiques de corruption dans le pays, telle est l'ambition que se donne le RENLAC¹³⁵. De façon spécifique, l'ONG a entrepris¹³⁶ de faire adopter une loi qui prévienne et réprime efficacement la corruption. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mission globale de l'ONG qui consiste à « œuvrer pour la garantie la bonne moralité et de transparence dans la gestion de la chose publique »¹³⁷.

Il importe, avant d'aller plus loin, de s'entendre sur la signification du mot « corruption » au sens du Réseau national de lutte Anti-Corruption ; il sera aussi utile de définir quelques actes de corruption.

3.1. Définition de la corruption

Dans son « Inventaire des cas manifestes de corruption restés impunis au Burkina Faso – période 2006 à 2009 » (Renlac, 2011), le RENLAC fait une revue des définitions de la corruption chez plusieurs institutions parmi lesquelles *Transparency International*, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO ; une référence est même faite au Code pénal du Burkina Faso¹³⁸ dont l'approche est jugée trop restrictive. Au final, l'ONG

¹³³ Entretien avec le GERDESS, le 09/01/2014

¹³⁴ Pour des raisons de restriction budgétaire, la Suède avait informé ses partenaires du Burkina Faso qu'elle arrêterait sa coopération avec le pays (gouvernement et ONG compris) en 2016. C'est ainsi que le GERDESS escompte un soutien financier de *Diakonia* au moins jusqu'en juin 2016.

¹³⁵ Dépliant du RENLAC (non daté)

¹³⁶ Depuis 2012 au moins, l'ONG a fait élaborer par des experts une loi spécifique. Voir, par exemple :

« REN-LAC : LOI SPÉCIFIQUE SUR LA CORRUPTION AU BURKINA FASO » dans *Burkinapmepmi.com*, 10 avril 2012, <http://www.burkinapmepmi.com/spip.php?article8648> (page consulté le 18/06/2016)

¹³⁷ Dépliant du RENLAC (non daté)

¹³⁸ Voir l'article 156 du Code pénal du Burkina Faso, aux termes duquel la corruption est le fait de tout «fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout militaire ou assimilé, tout agent ou préposé de l'administration, toute personne

privilégie l'approche générique de la question par les Nations-Unies pour qui la corruption désigne «toutes les formes de déviance consistant à abuser de l'autorité publique à des fins essentiellement privées » (cité dans Renlac, *op. cit.*, p.8) ou, plus globalement «le fait d'abuser de prérogatives officielles pour en tirer un gain personnel» (*ibid*, p.8).

Pour le RENLAC, la corruption englobe donc le délit de corruption au sens du Code pénal burkinabé, mais aussi la concussion, le trafic d'influence, les détournements de biens publics, l'enrichissement illicite, la fraude sous toutes ses formes (électorale, fiscale, douanières, etc.).

Une idée précise sur quelques actes de corruption permettra d'éclairer encore plus le concept.

3.2. Quelques actes de corruption

Pour le RENLAC, il y a trois types de corruption à viser dans ses actions : la petite corruption, la grande corruption et la corruption discrète ou silencieuse.

3.2.1. La petite corruption

« Elle renvoie à toutes les pratiques utilisées par des agents publics et/ou privés pour soutirer de petites sommes d'argent ou d'autres avantages indus auprès des usagers ou vice versa. C'est, entre autres, les cas de rackets, les actes de concussion, les commissions des « rabatteurs », etc. » (*ibid*, p.9).

3.2.2. La grande corruption

« Elle désigne toutes les pratiques conçues dans les milieux politico-administratifs et économiques, consistant à abuser de l'autorité publique à des fins privées et /ou individuelles. Elle met en jeu de grosses sommes d'argent ou d'importants moyens en nature » (*ibid*, p.9).

3.2.3. La corruption silencieuse

Elle comprend un ensemble d'agissements qui « incluent aussi bien des écarts de comportements potentiellement observables, comme l'absentéisme, que des comportements moins visibles, tels qu'une assiduité inférieure au niveau escompté ou le contournement délibéré de règlements à des fins personnelles. La corruption discrète est omniprésente et a des conséquences préjudiciables et durables, notamment sur les pauvres qui sont les plus vulnérables aux chocs défavorables. L'expression désigne aussi : le vol ou le détournement de médicaments dans les dispensaires ou centres de soins publics ou auprès des malades pour les revendre sur le marché privé ou auprès d'autres malades ou ceux de matériel scolaire (livres,

investie d'un mandat électif qui agrée des offres ou promesses, qui reçoit des dons ou des présents, pour faire un acte de ses fonctions ou de son emploi, même juste, non sujet à salaire... ou s'abstient de faire un acte qui entre dans l'ordre de ses devoirs ».

autres fournitures) à des fins privées ; le détournement de malades vers des cliniques privées. » (*ibid*, p.10).

Le contexte d'intervention du RENLAC et de ses associés ayant été ainsi décrit, voyons à présent ce que révèle l'analyse de nos matériaux dont les entretiens – en rappel – ne représentent qu'une des composantes, certes essentielle.

4) Résultats de l'analyse du cas n° 3

Les résultats de notre analyse nous permettent de préciser l'environnement externe (1) dans lequel les OSC ont exercé leurs actions d'influence, d'identifier les ressources mobilisées (2), la stratégie utilisée (3), les moyens d'action mis en œuvre (4), parmi lesquels les médias (5) et l'organisation d'événements (6) ; par la suite, nous pourrions évoquer les effets (7) obtenus auprès des autorités nationales du fait des actions d'influence du RENLAC et de ses associés avant de documenter, enfin, les raisons (8) pour lesquelles les opérateurs de la société préfèrent travailler en réseau ou en coalition.

4.1. UN ENVIRONNEMENT EXTERNE PEU PROPICE A LA BONNE GOUVERNANCE

L'environnement socio-politique est globalement peu favorable à la bonne gouvernance, et partant, à la lutte contre la corruption. De fait, le cadre juridique national est inadéquat, même si l'Exécutif ne ressent aucune contrainte particulière à ratifier des textes internationaux ou à faire des déclarations politiques sur sa volonté à combattre le fléau de la corruption. Le parlement, lui, paraît peu efficace pour faire passer des lois protégeant le bien commun, alors que des cas connus de détournement de biens publics demeurent impunis. Malgré tout, les militants de la société civile se rassurent en constatant que les pressions populaires sur le régime produisent des résultats.

4.1.1. Un cadre juridique peu confortable

Les dispositions du code pénal sur la corruption sont jugées peu satisfaisantes par l'ONG. En effet, au sens de la loi, seuls les agents publics de l'Etat peuvent commettre des actes condamnés par l'article 156 du code pénal, ce qui clairement ne prend pas en compte toute l'amplitude du sujet. De plus, lorsqu'un cas présumé de corruption a été rendu public (« l'affaire Guiro », par exemple), le RENLAC a voulu se porter partie civile, ce qui n'a pas été autorisé par le juge en charge de l'affaire.

Interviewé 1 (**RENLAC**) : « *Oui, dans l'affaire Guiro ! Nous avons adressé une correspondance au juge d'instruction pour dire que nous voulions nous constituer partie civile. Mais le juge a refusé parce qu'il a estimé que nous, en tant qu'organisation de la*

société civile, on ne pouvait pas se constituer partie civile. Donc c'est ça qui nous a limités dans notre action et qui a fait que nous n'avons pas pu agir plus concrètement »

4.1.2. Déclarations de façade, signataire facile de textes internationaux

Pour beaucoup de nos sources, le Burkina a la signature facile quand il s'agit de textes internationaux condamnant la corruption, mais son engagement s'arrête là. Dans la même perspective, les dirigeants sont peu avares en grandes déclarations politiques¹³⁹ en faveur de la morale publique. Il arrive même que de grandes messes soient organisées, comme les « Assises nationales sur la corruption » en décembre 2012¹⁴⁰, sans que les recommandations qui en sont issues aient jamais de chance d'être appliquées un jour.

- **GERDESS** : « *Si vous voyez tous les textes internationaux et tout, le Burkina a pratiquement tout signé. Mais c'est l'application de ces textes maintenant qui laisse à désirer.* »
- **AJB** : « *On l'exhibe [comprendre : un texte de loi nouvellement ratifié] pour dire : vous voyez sur tel ou tel domaine, nous on a pris un texte, voilà l'engagement du Gouvernement. Mais dans l'application, il n'y a rien. Donc c'est un peu cela. [...] Le Premier Ministre actuel avait dit que s'il y avait des coupables avérés, lui il allait châtier. Eh bien, à chaque fois qu'on a épinglé quelqu'un (rires) mais c'est allé où ? »*

4.1.3. Un Parlement « caisse de résonance »

Le parlement en tant que cadre d'expression ou de réception des demandes sociales à traduire sous forme de textes de lois et de règlements favorables reste pour de nombreux citoyens une chimère. Il est dominé par un « parti-dinosaure »¹⁴¹ qui reste fermé à toute contribution extérieure.

- **AJB** : « [...] *Ce qui fait que tout texte proposé par la société civile, qui est de bonne foi, on devrait plutôt en lire attentivement le contenu. Malheureusement, nous avons un Parlement qui est vraiment une caisse de résonance : on dirait que pour beaucoup de parlementaires, surtout de la majorité, dès qu'une proposition émane d'un groupe social qui n'est pas contrôlé par eux, c'est de la subversion. C'est cette impression*

¹³⁹ En janvier 2012, lorsqu'un nouveau directeur général des douanes est nommé en conseil des ministres, voici sa première déclaration officielle faite aux médias : « *Notre première bataille va consister à faire changer radicalement notre classement par le REN-LAC (le réseau national de lutte anti-corruption classe la douane en tête en matière de corruption au Burkina Faso). Cela passe par une lutte farouche contre la fraude et la corruption.* »

Source : BOUREIMA. « Passation de commandement au nouveau DG des Douanes, la lutte contre la corruption comme credo » dans *Burkina24*, 18 janvier 2012, <http://www.burkina24.com/2012/01/18/passation-de-commandement-au-nouveau-dg-des-douanes-la-lutte-contre-la-corruption-comme-credo/> (Page consultée le 23/10/2015)

¹⁴⁰ « Burkina Faso: assises nationales sur la corruption : des paroles... et des actes? » dans *Rfi.fr*, 22/12/2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121222-assises-burkinabe-corruption-paroles-actes/> (Page consultée le 23/10/2014)

¹⁴¹ Entretien avec le GERDESS du 09/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso).

que me laissent ces députés et/ou ce Parlement. Si fait que les chances sont très minces qu'un texte de loi proposé par la société civile passe. »

- **MBDHP** : *« C'est dommage mais actuellement si vous prenez la configuration du Parlement, c'est vrai qu'il y a une légère amélioration, mais dans le temps, si vous preniez le Parlement, il était composé à pratiquement 90% d'éléments du parti au pouvoir. Ça fait que ce n'était qu'une caisse de résonance qui ne pouvait rien apporter en termes de contribution à l'amélioration de certaines situations, tant que le pouvoir n'y était pas favorable. C'est un peu ça la situation, aujourd'hui encore. C'est vrai que la situation s'est légèrement améliorée en termes d'équilibre des pouvoirs, à travers les partis politiques, mais aujourd'hui encore le Parlement ne joue pas son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, d'amélioration des politiques nationales, que ce soit sur le plan économique, social, etc. Donc, c'est ça le problème au niveau du Burkina Faso. »*

4.1.4. Un arrière-goût d'impunité

L'espace public a été traversé par de nombreux cas de corruption, régulièrement dénoncés aussi bien par la presse que le RENLAC mais sans que des suites judiciaires appropriées aient été données. L'ONG a même publié en 2011 (Renlac, 2011) un répertoire des cas manifestes de corruption restés impunis entre 2006 et 2010. Le plus emblématique de ces cas à forte odeur de corruption est l'« affaire Guiro », du nom du directeur général de la Douane à l'époque des faits (décembre 2011). Ce haut cadre de l'administration publique qui avait été licencié et mis aux arrêts dans la foulée de la découverte de près de 2 milliards de F CFA (environ 3.049.000 euros)¹⁴² avait quand même eu l'élégance de se porter candidat à ... des élections municipales de décembre 2012¹⁴³. Et il avait été élu conseiller municipal. C'est finalement en juin 2015 que le procès a lieu avec la condamnation de l'intéressé à une peine jugée trop clémente par l'opinion¹⁴⁴.

Pour de nombreux observateurs de la scène politique, la corruption est donc érigée en mode de gouvernement et les sanctions pour des fraudes, même avérées, sont rarement appliquées.

- **MBDHP** : *« Et je vous dis, ce système-là vit de la corruption, de l'impunité [...]. C'est le règne, la consécration de l'impunité. Les gens n'ont plus confiance dans les institutions de la République, notamment la Justice. »*

¹⁴² Stockés dans deux cantines entreposées dans un domicile privé. Voir, par exemple, GROGA-BADA, Malika. « Burkina Faso : Ousmane Guiro, l'ex-directeur général des Douanes incarcéré » dans *Jeune Afrique*, 08 janvier 2012, <http://www.jeuneafrique.com/177826/politique/burkina-faso-ousmane-guiro-l-ex-directeur-g-n-ral-des-douanes-incarc-r/> (Page consultée le 30/12/2013)

¹⁴³ DOGA, Lassané (L'Express du Faso). « Législatives – Municipales 2012 : Ousmane Guiro, candidat à Boulounga » dans *lefaso.net*, 29 novembre 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article51555> (Page consultée le 30/12/2012)

¹⁴⁴ Soit deux ans avec sursis, 10 millions de F CFA d'amende (environ 15,000 euros), la confiscation des objets saisis à hauteur de 900 millions FCFA (environ, 1,4 million d'euros), outre les devises étrangères. Voir, par exemple : PARE, Fulbert. « Affaire Guiro : Le verdict sera-t-il remis en cause ? » dans *lefaso.net*, 24 juin 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article65435> (Page consultée le 26/12/2015)

- **GERDESS** : « *Mais il faut amener l'Etat à sanctionner et là c'est aussi une plaie qui est là: il n'y a pas de sanction. (silence). Vous dénoncez c'est bien, les gens prennent les dossiers..., ils les déposent..., c'est fini. On circule, il n'y a rien à voir !* »

4.1.5. Un pouvoir sensible à la pression populaire

Même s'il montre le visage d'un régime relativement stable¹⁴⁵ dirigé par un « homme fort »¹⁴⁶, le Gouvernement du Président Compaoré a plusieurs fois montré qu'il était sensible aux démonstrations de force ou à la pression populaire.

Extrait :

Question : *Voulez-vous dire qu'il faut chaque fois de la pression pour que les choses bougent ?*

AJB : « *En tout cas dans ce pays-là, c'est comme ça ! Et l'expérience en la matière est quand même assez édifiante. Vous avez vu quand même quelques révoltes populaires. Pour une simple histoire du port du casque, c'était une imposition, les gens avaient dit non. Et quand il a fallu un bras de fer, «ils» avaient enterré ça.*

La taxe de développement communautaire qu'on appelle TDC, qui était imposée sur le prix du carburant. Mais il a fallu un bras de fer pour que le Gouvernement reconnaisse cela et recule. Alors qu'« ils » avaient eux-mêmes bien écrit noir sur blanc que la taxe de développement communal remplaçait les plaques. Ils l'avaient écrit noir sur blanc dans le procès-verbal de rencontre avec les syndicats. Mais « ils » voulaient passer outre. Il a fallu un bras de fer pour qu'ils reculent sur ces questions-là.

Il avait fallu encore un bras de fer pour la « vie chère », pour qu'ils se rendent compte qu'effectivement la vie était et est vraiment chère. Depuis qu'ils ont commencé à faire eux-mêmes des contrôles, ils se rendent compte que réellement les prix pratiqués-là sont souvent au-delà des possibilités réelles. Les marges bénéficiaires sont énormes. Voilà. Donc c'est un peu malheureusement le constat que l'on peut faire, vis-à-vis de ce régime. »

4.2. ETAT DES RESSOURCES POLITIQUES UTILISEES

Dans leurs actions publiques visant la corruption, le RENLAC et ses partenaires de la société civile auront mobilisé des ressources financières, relationnelles, symboliques, informationnelles et organisationnelles.

¹⁴⁵ Malgré des mutineries éclatées dans la plupart des garnisons de l'Armée en avril 2011 – Voir, par exemple : « Mutinerie au Burkina Faso: chronologie des événements » dans *Rfi.fr*, 15/04/2011, <http://www.rfi.fr/afrique/5min/20110415-suivez-situation-burkina-faso-minute-minute/> (Page consultée le 20/12/2013)

¹⁴⁶ « Le Président Compaoré face à la presse à Washington : « Il n'y a pas d'institutions fortes sans hommes forts » dans *lefaso.net*, 6 août 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article60371>, (Page consultée le 07/08/2014)

4.2.1. Ressources financières

A lui tout seul, le RENLAC¹⁴⁷ a un budget annuel de fonctionnement en constante progression : 170 millions F CFA en 2009 (env. 260.000 euros), 207 millions F CFA en 2012 (env. 315.550 euros) et 295 millions F CFA en 2013 (env. 450.000 euros). Les principaux donateurs sont le Danemark et l'Allemagne à travers leur ambassade dans le pays, la Coopération suisse et Diakonia, une ONG suédoise représentée au Burkina.

Quant aux autres structures membres de notre échantillon, on peut rappeler que le MBDHP¹⁴⁸ a un budget annuel moyen compris entre 50 et 100 millions de F CFA (soit, environ entre 76.220 et 152.440 euros), l'AJB¹⁴⁹ (en consortium avec le Centre de presse Norbert Zongo), un budget de 200 millions de F CFA (env. 305.000 euros) et le GERDESS¹⁵⁰ autour de 51 millions de F CFA (env. 77.750 euros).

Que cela soit clair : il ne s'agit nullement de mettre ces ressources en commun au service des actions à entreprendre. Simplement, ces chiffres nous donnent un aperçu des possibilités financières de ces organisations et donc sur leurs capacités à conduire des actions d'envergure, surtout lorsqu'elles travaillent en réseau, comme c'est le cas.

4.2.2. Ressources relationnelles

Le RENLAC a su mobiliser un réseau d'entités amies qui l'ont accompagné dans ses actions au grand jour ou l'ont discrètement renseigné sur le sort réservé à un de ses projets phares, l'adoption d'une loi spécifique anti-corruption. A ce sujet, il faut préciser que le projet de loi a été endossé par un réseau de parlementaires appelé *Burkindi*, très engagé¹⁵¹ dans la lutte contre la corruption. Par ailleurs, l'ONG était régulièrement informée du traitement fait à son projet au sein de l'Assemblée nationale.

Parmi les relations importantes du réseau national anti-corruption, il faudrait aussi ajouter les médias dont la bienveillance envers l'ONG mérite d'être soulignée.

Interviewé 1, **RENLAC** : « *Nous avons fait une proposition en partenariat avec le Réseau Burkindi qui est un réseau de parlementaires. Il s'agit d'une proposition de loi dénommée « prévention et répression et la corruption au Burkina Faso» pour améliorer le cadre juridique [...] Le Gouvernement lui-même ne nous a pas transmis le projet de loi, c'est par nos moyens que nous l'avons. Déjà, je ne sais pas si c'est bien de vous dire que c'est par nos moyens que nous l'avons. Ça fait que nous on ne communique pas d'abord sur ce qu'on a ».*

¹⁴⁷ Entretien avec le RENLAC, le 08/11/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹⁴⁸ Entretien avec le MBDHP, le 03/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹⁴⁹ Entretien avec l'AJB, le 30/12/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹⁵⁰ Entretien avec le GERDESS, le 09/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹⁵¹ A l'initiative de plusieurs enquêtes parlementaires

Extrait 2 :

Interviewé 2, **RENLAC** : « *Au départ, quand le RENLAC écrivait des articles, il y a des journaux qui les publiaient gratuitement. C'était leur contribution, etc. Egalement, quand le RENLAC organise des évènements, il envoie des invitations aux journalistes. On a remarqué que sur 100 invitations lancées, il y a au moins 80 qui prennent part à l'activité du RENLAC et qui relaient l'évènement. Donc, il y a cette collaboration. [...] »*

4.2.3. Ressources symboliques

L'ONG bénéficie auprès de la population d'une notoriété certaine ; ce qui n'a pas échappé d'ailleurs aux représentants du peuple, à savoir les députés, mais également aux partis politiques¹⁵². C'est ainsi que le RENLAC a été consulté par l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi anti-corruption, du fait de la crédibilité que cette organisation a pu imposer, même au-delà de son « cercle d'amis ».

Extrait :

Interviewé 3, **RENLAC** : « *Et l'Assemblée [nationale] nous a convoqués le 12 novembre 2013 devant elle pour lui dire ce que nous pensons de ce projet de loi. Et donc, ce document-là, on va l'enrichir avec les uns et les autres et à la date prévue on va aller devant l'Assemblée pour leur dire que si on veut un bon projet de loi voilà ce qu'il faudrait faire »*

4.2.4. Ressources informationnelles

Un travail intense d'études et de recherche, de documentation, de formulation d'un projet de loi spécifique contre la corruption a été fait par le RENLAC et ses partenaires. Ce champ d'activité est désigné par l'ONG sous le vocable de « production de connaissance ». L'objectif recherché est de connaître davantage son sujet afin de pouvoir mieux orienter les décideurs publics.

En guise d'exemples de production de connaissance, on peut citer des études faites par le RENLAC sur la corruption dans les marchés publics ; des recherches ont été faites également sur l'ensemble des textes réprimant la corruption dans le pays. De même, des rapports annuels sont régulièrement produits depuis 2000 et sont vulgarisés.

Interviewé 1, **RENLAC** : « *Il y a ce rapport que nous publions. Mais nous faisons des études spécifiques. Par exemple, on en a fait dans les marchés publics [...] Nous disons que nous faisons de la production de connaissance pour informer la population à travers des rapports, des études »*

¹⁵² RENLAC (Page consultée le 26/12/2015). «Projet de loi portant prévention et répression de la corruption : Les députés UPC membres de la CAGIDH échangent avec le REN-LAC » dans *Renlac* [en ligne], 11 juin 2015, <http://renlac.com/2015/06/projet-de-loi-portant-prevention-et-repression-de-la-corruption/>

4.2.5. Ressources organisationnelles

Le RENLAC et ses partenaires, notamment le MBDHP, ont réussi un maillage complet du territoire national. En effet, ils sont présents dans les 13 régions et les 45 provinces du territoire national. De plus, ils sont en lien avec d'autres réseaux pour porter plus haut les causes défendues. Du reste, des exemples sont cités où le partage des rôles se fait.

MBDHP : « *Et je vous ai dit, un des principes sur lesquels nous travaillons c'est le partenariat. Nous animons un partenariat en action concertée, sous forme de réseaux. Je vous ai parlé du Collectif contre l'impunité qui date des années 1998 – c'était juste après l'assassinat de Norbert Zongo que nous avons constitué ce Collectif- et plus récemment il y a la Coalition contre la vie chère. Et donc, c'est un ensemble de structures organisationnelles avec lesquelles nous travaillons.* »

AJB: « *Au niveau du RENLAC [...] c'est sur la base des représentations. Par exemple, l'AJB est certes membre du Bureau exécutif du RENLAC et sur cette base, on peut lui demander d'aller faire par exemple de la sensibilisation sur le rapport du RENLAC. Chaque année, il publie un rapport, on donne des conférences, etc. Donc on peut demander à n'importe quelle structure d'aller, par exemple, faire une conférence sur la corruption, le rapport de cette année-là, par exemple [...] Il y a d'autres tâches. Par exemple, j'ai été longtemps membre du jury pour les jeux-concours des enfants KOUKA [...] Donc, il y a bien sûr parfois des thématiques spécifiques [...] Par exemple, l'ATB (l'Atelier Théâtre Burkina), étant dans la sensibilisation, le théâtre forum, si on décidait de faire de la sensibilisation, du théâtre-forum, il serait bien habilité à le faire. Donc c'est comme ça que ça se passe* ».

4.3. STRATEGIE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION

Dans la mobilisation des moyens utilisés par le RENLAC pour faire aboutir ses actions d'influence, nous avons pu identifier : la négociation directe d'abord (1) et, en cas d'échec, l'instauration d'un rapport de force à travers les médias (2). Il nous fait préciser tout de suite que ces éléments de stratégie sont accompagnés par des moyens de mise en œuvre – étudiés au prochain paragraphe (4.4) – qui, bien entendu, font partie de la stratégie utilisée. Nous avons isolé les deux dimensions, simplement à des fins de présentation.

4.3.1. De la négociation directe

Lorsque l'ONG est informée de faits présumés de corruption dans une institution, elle fait toujours l'effort de vérifier ses sources¹⁵³. Une fois la véracité établie, la structure prend attache avec l'entité *a priori* fautive pour lui faire état de ses constats, le but de la manœuvre étant, bien entendu, que celle-ci prenne les mesures appropriées pour régler le problème

¹⁵³ D'après un dépliant, document interne, non daté, le RENLAC dispose de trois commissions techniques dont une liée aux « enquêtes » et une autre aux « études et contentieux ».

soulevé. Cette prise de contact se fait par le biais d'un courrier administratif adressé à l'institution en question.

Cette façon de procéder peut s'apparenter à une forme de négociation directe. Pour l'ONG, il s'agit de « saisine administrative ».

Interviewé 2, **RENLAC** : « *Si à des moments donnés, on constate des pratiques de corruption dans l'administration publique on interpelle souvent le pouvoir public [...] C'est là où nous parlons de saisines. Nous faisons des enquêtes suite à des dénonciations. A l'issue de l'enquête, après avoir vérifié que effectivement ce qui est dénoncé est vrai, nous écrivons au ministère de tutelle pour dire que dans tel service, les choses se passent de telle façon, et le RENLAC souhaiterait que cette structure prenne des dispositions nécessaires pour faire arrêter ce genre de pratiques.* »

4.3.2. Du rapport de force à travers les médias

Une chance est donnée aux structures interpellées par le biais des « saisines administratives » de faire amende honorable. Ce n'est qu'en cas de refus de répondre à l'interpellation faite par l'ONG anti-corruption qu'une deuxième étape est franchie : la publication des faits dans les médias pour informer et prendre la société nationale à témoin et exercer par ce biais une pression qui amène à la résolution du problème trouvé.

Extrait :

Interviewé 2, **RENLAC** : « *Et on sait que souvent l'administration ne réagit pas de façon prompte ou alors décide de ne pas réagir. Nous procédons à une autre méthode, c'est de publier nos résultats d'enquête. Et en ce moment, c'est une pression faite sur l'administration pour qu'elle puisse réagir face au problème posé. Voilà comment les choses se passent.* »

4.4.MOYENS STRATEGIQUES UTILISES

Plusieurs types de moyens sont utilisés par le réseau RENLAC, parmi lesquels des moyens liés à la sensibilisation, au plaidoyer, au pouvoir législatif, à la production de connaissances, la pression populaire et les ressources diplomatiques.

4.4.1. Sensibilisation et information du public

Plusieurs supports adaptés à différents publics (du grand public indifférencié aux jeunes élèves scolarisés ou non) sont mobilisés pour faire passer les messages de l'association en lutte contre les pratiques de corruption. Nous pouvons citer, entre autres :

- Les conférences publiques
- Les séances de théâtre-forum

- Les débats organisés sous diverses formes, comme par exemple à la suite de projection de film
- La bande dessinée Kouka (à l'attention des élèves)
- Le jeu concours Kouka organisé pour soutenir la lecture et la compréhension de la bande dessinée
- La diffusion dans la presse écrite d'articles rédigés par le RENLAC aux fins de sensibilisation
- La diffusion d'émissions radio/télé en français et dans trois langues nationales parmi les plus parlées (le mooré, le jula et le fulfuldé)
- L'attribution du Prix annuel de la lutte Anti-Corruption aux journalistes ayant produit les meilleurs articles sur les faits et les pratiques de corruption¹⁵⁴
- Le téléphone vert ouvert au public pour collecter des faits de mal gouvernance dont le grand public aurait connaissance.

4.4.2. Pouvoir législatif

L'association en collaboration avec ses membres affiliés a entrepris de faire adopter une loi spécifique qui prévienne et réprime la corruption.

Interviewé 1, **RENLAC**: *« Nous avons une proposition de loi qui est en cours d'adoption. C'est suite à une étude sur la législation anti-corruption au Burkina. Nous avons fait une proposition en partenariat avec le Réseau Burkindi qui est un réseau de parlementaires. Il s'agit d'une proposition de loi dénommée « prévention et répression et la corruption au Burkina Faso » pour améliorer le cadre juridique. »*

4.4.3. Recours aux tribunaux

Même si le cadre juridique n'est pas particulièrement favorable aux yeux de l'ONG pour faire condamner des cas de corruption présumés, elle ne s'interdit pas d'avoir recours aux tribunaux, comme cela a été le cas pour l'« affaire Guiro » :

Interviewé 1, **RENLAC** : *« Nous avons voulu nous constituer partie civile [...] Oui, dans l'affaire Guiro ! Nous avons adressé une correspondance au juge d'instruction pour dire que nous voulions nous constituer partie civile. Mais le juge a refusé parce qu'il a estimé que nous, en tant qu'organisation de la société civile, on ne pouvait pas se constituer partie civile. Donc c'est ça qui nous a limités dans notre action. »*

¹⁵⁴ La spécificité du PLAC est explicitée par une de nos sources : *« AJB : Je dis incontestablement que ce prix est une bonne chose pour la presse. Quelque part, ça donne du tonus, ça convainc les journalistes que leur travail est vu, lu et puis apprécié. Ce ne sont pas les journalistes eux-mêmes qui proposent leurs œuvres, contrairement à d'autres prix. C'est le RENLAC qui collecte, qui se saisit des articles et qui récompense les papiers qu'il estime aller dans le sens de la lutte contre la corruption. Ça fait qu'on ne peut pas dire que les journalistes écrivent alors dans l'intention [...] de recevoir un prix. Mais ils font leur travail correctement. »*

4.4.4. Eclairer par la connaissance

La mobilisation de l'information par le RENLAC représente un enjeu capital. Comment parler d'un domaine qu'on ne connaît pas, qui, plus est, a longtemps été dénié par les autorités publiques ? Et comment permettre aux pouvoirs publics de légiférer correctement si un effort n'est pas fait dans la collecte des textes existants et leur analyse par des spécialistes pour en montrer les limites ?

C'est dans ce cadre que plusieurs études thématiques ont été lancées par l'organisation sur la législation, les marchés publics, etc. Les investigations ont été conduites par des chercheurs chevronnés ou des professionnels suffisamment rompus à la tâche, l'objectif étant d'obtenir des matériaux produits suivant les règles de l'art :

Interviewé 3, **RENLAC**: « Généralement, nous souhaitons que certaines des études-là soient faites par les universitaires. Si vous prenez le cas de cette étude, elle a été faite par trois personnes de très haut niveau. La première personne c'est un professeur de droit. La deuxième personne c'est un juriste aujourd'hui consultant [...] Il n'est pas universitaire, mais l'expérience qu'il a montrée dans ce domaine-là fait qu'il est plus qualifié que même les gens qui disent qu'ils ont fait ou qu'ils maîtrisent le droit. Et la troisième personne, c'est un doctorant qui est économiste, qui fait la recherche qu'on a pris. Donc, parce qu'on voulait aussi avoir, pas seulement les juristes (puisque les deux-là sont juristes), mais aussi le point de vue de l'économiste sur également cette question. Donc, ce sont eux qui ont fait l'étude sur le marché public. Le RENLAC a signé parce que c'est plus sûr et on peut protéger les gens de cette façon. Si c'était les auteurs eux-mêmes qui avaient signé, ça allait leur poser des problèmes. »

L'éclairage par la connaissance passe aussi par l'édition et la diffusion de rapports annuels sur l'état de corruption dans le pays pour « attirer l'attention du Gouvernement sur l'ampleur du phénomène et la nécessité d'engager des actions vigoureuses contre ce fléau » (Renlac, 2014, p. 1). C'est dans une perspective similaire mais en intéressant le grand public que sont organisées des *Journées nationales de refus de la Corruption* (JNRC – que nous traitons plus loin sous la rubrique « événementiel »).

4.4.5. La pression populaire

L'expérience a montré que dans le cadre du Burkina - contrairement à une déclaration étonnante du Chef de l'Etat alors aux abois et reprise à son compte par son Premier ministre d'alors¹⁵⁵ - la rue et la mobilisation populaire peuvent faire obtenir des résultats en termes de retrait de mesures de politiques publiques décriées.

¹⁵⁵ La déclaration est la suivante : « ce n'est pas en descendant dans la rue qu'on fait tomber un gouvernement », voir « Luc Adolphe Tiao : "ce n'est pas en descendant dans la rue qu'on fait tomber un gouvernement" » dans *Burkina24*, 4 février 2014, <http://www.burkina24.com/2014/02/04/luc-adolphe-tiao-ce-nest-pas-en-descendant-dans-la-rue-quon-fait-tomber-un-gouvernement/> (Page consultée le 05/03/2016)

- **Question :** *Voilà, entre les trois : la population, le Parlement et le Chef de l'Etat, à votre avis, qui est le plus habilité à changer les choses, efficacement ?*

GERDESS : *« C'est le peuple, hein ! [...] Mais je pense que c'est la résistance populaire, c'est ce que je voulais faire ressortir en parlant de peuple. Ce ne sont pas nos mamans-là qui sont au village, non, c'est la résistance populaire. La désobéissance civile, il y a ça aussi. Ça aussi, c'est un volet-là. »*

- **Question :** *Dans ces conditions, comment les réseaux comme vous, le RENLAC, peuvent contribuer à changer les choses ? Quels sont vos moyens d'action ?*

MBDHP : *« Il faut la pression. Il faut continuer la pression, l'agitation. L'interpellation. »*

4.4.6. Ressources diplomatiques et « partenaires techniques et financiers »

De toute évidence, les représentations diplomatiques en place au Burkina Faso – qui sont très souvent et non sans raison assimilées à des bailleurs de fonds- constituent un élément incontournable à utiliser dans le jeu des relations entre le gouvernement et une entité comme le groupe des ONG de défense des droits humains. Ces organismes font souvent référence à ces structures comme d'une force certes extérieure mais qui aurait une capacité de persuasion non négligeable sur le système politique du Burkina Faso.

Extrait 1 :

Question : *mais par quels moyens ?*

- **MBDHP :** *Par les contacts avec les représentations diplomatiques qui sont au Burkina Faso. Par les conférences de presse, les conférences publiques. Il faut faire « du bruit », comme on le dit »*

Extrait 2 :

Interviewé 3, **RENLAC :** *« Et actuellement nous sommes en train de saisir les bailleurs de fonds, puisque lorsqu'on avait commencé à parler de ce projet de loi, nous leur avons indiqué ce que nous faisons et il y a un certain nombre de personnes qui sont au courant. Donc, actuellement, ce que nous faisons, avant que le projet de loi ne parte, c'est que nous sommes en train d'informer les gens. »*

4.5.PLACE SPECIFIQUE DES MEDIAS

Notre analyse des sources interrogées nous permet de dresser l'état de perception chez les OSC en lutte contre la corruption, du pouvoir de l'information (1), de la place de la presse dans la société (2) et enfin du rôle des journalistes dans une démocratie comme celle du Burkina Faso (3).

4.5.1. Pouvoir de l'information

4.5.1.1. L'information médiatique est efficace, car elle entraîne toujours une réponse

Passer par les médias au Burkina s'avère utile, car la réponse ou mieux une réaction des personnes interpellées est toujours assurée. C'est dans ce sens que ce serait un moyen fort utile aux mains des organisations de la société civile.

Interviewé 2, **RENLAC** : « [...] Nous disons aussi que quand nous publions aussi, nécessairement il y aura une réaction de la part de l'autorité. Nécessairement ! [...] Oui, nous pensons que, s'ils ne réagissent pas en tout cas, dès que nous publions c'est efficace. Parce que s'ils ne réagissent pas, la population va prendre pour réel ce que le RENLAC a dit, se poser des questions par rapport à ce qui est fait. »

Interviewé 1, **RENLAC** : « [...] Et en ce moment nous publions et lorsque nous publions, en tout cas en ce moment ils réagissent.

4.5.1.2. L'information exerce de la pression sur les politiques et toute personne visée

Le pouvoir de l'information de presse résiderait aussi dans le fait qu'elle obligerait l'entité interpellée à réagir suivant le mécanisme suivant : à la base, la population est informée de ce qui se passe dans la société, puisqu'elle lit la presse, écoute les journaux ou suit la télé ; elle est donc prise à témoin; ensuite, toute absence de réaction de la part des autorités interpellées signifierait « automatiquement » que l'ONG avait bien raison. D'où parfois, une certaine « panique » qui s'empare des « accusés », lorsqu'une information se retrouve dans les médias ; ce petit jeu aurait même permis d'enregistrer des attitudes proactives de certaines administrations qui viendraient auprès du RENLAC pour s'enquérir d'éventuels « dossiers » ou affaires les concernant :

Interviewé 1, **RENLAC** : « [...] Nous pensons que si, par moments, la population est informée sur ce qui se passe, cette information constitue une pression pour la force publique qui se met en branle pour réagir [...] Au départ, « ils » ne réagissaient pas mais quand on publiait ce qui se passait-là, ils paniquaient. Ça fait que maintenant il y en a même qui demandent à être informés si on a trouvé quelque chose dans leur administration afin qu'ils puissent prendre des mesures. »

4.5.2. Place de la presse

- La presse, symbole de l'espace public par excellence

L'espace des médias est souvent vu par les opérateurs de la société civile comme l'espace public personnifié. Publier sur des faits de corruption dans la presse au Burkina équivaldrait presque à étaler à la face de la Nation des pratiques peu recommandables de

certains citoyens. En conséquence, voir son nom dans la presse pour de tels agissements pourrait faire ressentir de la honte. Une tâche sociale, en quelque sorte.

Interviewé 1, **RENLAC** : « [...] Lorsque vous dites dans la presse que dans telle administration il se passe telle chose, souvent, le lendemain matin même, on va appeler ici pour demander ce qu'il faudrait faire, ce qui se passe au fait, ainsi de suite... C'est-à-dire que personne ne veut qu'on dise qu'il y a un mal dans son service. Même lorsque s'il y a des maux, personne ne veut de ça. Donc lorsque ça y est dans la place publique où l'on dit que telle chose se passe chez toi, là tu te mets en branle pour pouvoir régler ça. »

Interviewé 3, **RENLAC** : « Ce que nous souhaitons : ce n'est pas de publier, c'est ne pas faire en sorte qu'on humilie des personnes mais que la corruption recule. »

AJB : « De plus en plus, les animateurs des institutions de la République tiennent compte de la presse. Ça nous a été dit, lors d'un séminaire, les UACO, Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou ou au CSC, Conseil Supérieur de la Communication. Même les députés disent : « Ah ! Moi je ne tiens pas à ce que mon nom figure ... que mon nom sorte dans la presse ! ».

4.5.3. Rôle des journalistes

Plusieurs rôles sont assignés aux journalistes, d'après les organisations de défense du bien commun et contre les pratiques de corruption comme le RENLAC. Les hommes de médias sont vus comme un recours des sans-voix ou un arbitre ; des révélateurs d'insuffisances commises dans la société ou un groupe qui aurait une capacité de limitation des dérives ; enfin, ils sont perçus comme ayant quelque influence en période électorale.

4.5.3.1. Une voie de recours pour les sans-voix

Quand ils sont victimes dans la vie sociale, certains citoyens préfèrent l'espace des journaux pour faire connaître leurs plaintes que de passer par exemple dans les locaux de la police ou de la gendarmerie. Sur la base d'un fait précis – et cela est vérifiable pour d'autres cas¹⁵⁶ – une de nos sources indique bien que les médias représentent une voie de salut pour les sans-voix.

AJB : « [...] Moi je pense qu'il y a de plus en plus des gens qui ont recours à la presse pour faire entendre leur cause. »

4.5.3.2. Un intermédiaire pouvant jouer le rôle d'arbitre

Quand bien même certaines autorités seraient directement saisies par le RENLAC¹⁵⁷, par une correspondance officielle, par exemple, pour des faits présumés de corruption, en cas

¹⁵⁶ ZOMA, Cyrille (L'Observateur paalga). « Verger litigieux à Koudougou : faut-il abattre le verger pour avoir le fruit ? », dans *lefaso.net*, 10 août 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article43396> (Page consultée le 12/08/2014)

¹⁵⁷ En rappel, c'est ce que l'ONG appelle la « saisine administrative ».

d'absence de réponse de la partie interpellée, l'ONG a alors recours à la presse, comme à un intermédiaire pour que l'affaire soit connue et qu'un traitement diligent et bienveillant soit apporté au dossier.

Interviewé 3, **RENLAC** : « *Mais, dès qu'on sent qu'il y a un blocage, alors on écrit un papier pour que l'opinion soit au courant.* »

4.5.3.3. Révélateurs d'insuffisances dans la société, capables de limiter les dérives

Certains, parmi nos sources, donnent aux médias un rôle de surveillance et de révélation des faits non respectueux des valeurs républicaines, notamment en matière de bonne gouvernance et surtout dans des pays où la démocratie n'est que de façade. Par leurs productions, une autre source estime que les médias arrivent à limiter les dégâts :

Extrait 1 :

Interviewé 1, **RENLAC**: « *Lorsque le système démocratique fonctionne, que les élections fonctionnent, les journalistes peuvent révéler des insuffisances en matière de gestion. Même dans les pays développés, dans les « grandes démocraties », comme on le dit, c'est généralement la presse qui dit ce qui ne pas va dans telle administration, ainsi de suite.* »

Extrait 2 :

Question : [...] *Est-ce que les journalistes ont du poids dans l'opinion quand ils écrivent aujourd'hui ?*

AJB: « *Heureusement qu'ils ont du poids ! Sinon, on allait connaître beaucoup de dérives.* »

4.5.3.4. Capacité d'influence en période électorale

Les hommes de médias sont crédités de la capacité à participer à la régulation de l'élite politique à travers les élections. En fait, ils sont placés dans la chaîne de décision, d'après les propos qui nous sont rapportés :

Interviewé 1, **RENLAC** : « *Moi ce que je veux dire c'est que l'intérêt du journaliste est le public qui est l'électeur et c'est l'électeur qui décide. Tout le monde a peur de l'électeur, parce que c'est l'électeur qui fait gagner les élections. Si un journaliste trouve des éléments contre toi, certainement que l'électeur va avoir une mauvaise perception de toi, de ton système et de ta gouvernance et il va te sanctionner [...] Que la démocratie fonctionne bien ou pas, le rôle du journaliste est très important pour informer, mettre au courant la population ; et à elle maintenant de voir comment elle peut réagir pour influencer le comportement du politique.* »

4.6. DE L'UTILISATION DES EVENEMENTS

Le 9 décembre de chaque année est célébrée la « Journée internationale de lutte contre la corruption »¹⁵⁸. En référence à cette journée, le RENLAC a bâti ou construit un événement qui s'est imposé dans l'espace public du pays : il s'agit des *Journées nationales de refus de la corruption* (JNRC).

De fait, les JNRC sont annuellement initiées ; la 1^{ère} édition s'est déroulée du 1^{er} au 9 décembre 2014 aussi bien dans la capitale que dans les CRAC (Comités régionaux Anti-Corruption) dans plusieurs villes du pays. Plusieurs activités sont tenues durant ces manifestations : conférences publiques, avec parfois partage d'expériences comme avec l'association française SHERPA¹⁵⁹, remise de mémorandums au Gouvernement, débats publics radio-télévisés, séances de théâtres¹⁶⁰, etc.

Ces journées qui sont organisées sous l'égide de l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime représentent des moments forts où le politique est directement interpellé. Une idée des thèmes choisis donnera un aperçu du niveau d'interpellation des autorités nationales :

- « *Le contrôle, un moyen de prévention et de répression de la corruption* », édition de 2004
- « *La justice burkinabé face à la corruption* », édition 2013
- « *Le gel et le recouvrement des avoirs et biens mal acquis des dignitaires du régime déchu de Blaise Compaoré* », édition de 2014

4.7. DES EFFETS OBTENUS PAR LES ACTIONS D'INFLUENCE DU RENLAC

Des éléments objectivement vérifiables permettent d'affirmer que les actions diverses entreprises par le RENLAC avec ses associés de la société civile ont produit des résultats positifs, notamment du côté des autorités officielles. La corruption est davantage abordée dans le discours politique et celui de la haute administration publique (1), tandis que le RENLAC est dorénavant intégré dans des structures publiques en charge du contrôle des opérations publiques (2) ; il est même arrivé que l'Etat mette en place des organismes spécialement chargés de lutter contre la corruption (3) avant de poser, ici et là des actes concrets de résolution de problèmes indexés par l'ONG en lutte contre la corruption (4) ; enfin, le projet d'une loi spécifique contre la corruption a finalement été voté (5).

¹⁵⁸ NATIONS UNIES (Page consultée le 22/10/2015). *Journée internationale de lutte contre la corruption, 9 décembre*, [en ligne], <http://www.un.org/fr/events/anticorruptionday/resources.shtml>

¹⁵⁹ Mais aussi égyptienne et tunisienne, à la faveur de l'édition 2014

¹⁶⁰ Les 1^{ères} journées avaient, par exemple, proposé quatre axes d'intervention comprenant, entre autres, la présentation d'un mémorandum sur la corruption qui sera transmise au gouvernement. Pour plus de détails, Voir : KARAMA, Alassane (Sidwaya). « REN-LAC : Des journées spéciales contre la corruption » dans *lefaso.net*, 14 janvier 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article1052> (Page consultée le 23/10/2015)

4.7.1. Dans le discours politique

Alors que l'opinion nationale et surtout les autorités nationales et politiques ont pendant longtemps refusé d'admettre des faits de corruption, elles commencent de plus à reconnaître qu'elle existe¹⁶¹.

GERDESS : « *Au départ, quand on avait commencé à parler de la corruption, les gens disaient de nous que nous étions aigris, des gens qui n'avaient pas les moyens, etc. On refusait même d'en parler, il ne fallait même pas en parler. Et puis petit à petit, à force d'en parler, les gens ont fini par reconnaître qu'il y avait la corruption [...] En tout cas, ça, on peut attribuer à l'action du RENLAC. Le fait que les gens acceptent maintenant d'en parler d'abord, d'accepter le fait ensuite, surtout par les autorités que la corruption existe au Burkina, ça c'est déjà une bonne chose.* »

Interviewé 2, **RENLAC** : « *Au départ de la création du RENLAC, tous ceux qui osaient parler de la corruption étaient taxés de jaloux, d'aigris, etc. Surtout les responsables. Ils sont jaloux des biens des autres, etc. Le RENLAC a insisté. En son temps, au niveau de l'Etat, ils n'acceptaient même pas la corruption. Mais au fur et à mesure que le RENLAC insistait, lentement on acceptait [...]* »

Interviewé 1, **RENLAC** : « *[...] Il faut dire que la question de la corruption n'avait pas été prise en compte par les gouvernants. Mais grâce à l'action du RENLAC, c'est maintenant devenu une affaire de politique, du gouvernant. Et cela se manifeste par des discours.* »

On voit bien que l'effet « priming » des pratiques de plaidoyer ou d'éclairage par la connaissance, comme nous écrivions plus haut, a fait de la corruption un sujet incontournable des discours politiques.

4.7.2. Le RENLAC davantage intégré dans des structures publiques de contrôle de l'Etat

Le contexte ou l'environnement ayant maintenant été rendu favorable, le RENLAC est davantage accepté par l'Etat qui l'intègre de plus en plus dans des dispositifs de contrôle de la dépense publique.

Interviewé 3, **RENLAC**: « *[...] Aujourd'hui le gouvernement est obligé de nous impliquer dans un certain nombre de ses structures. Par exemple, la structure sur les marchés publics : nous y avons un représentant [...] C'est l'Etat qui attribue ses marchés publics. Maintenant, dans la structure de contrôle, qui regarde comment on attribue ces marchés publics, nous nous souhaitons être dans cette structure, et nous y sommes ! En fait, cela fait cinq ans que nous y sommes.* »

¹⁶¹ « La corruption comme système de gouvernance : l'aveu du Parti au pouvoir, le CDP selon le REN-LAC » dans *lefaso.net*, 13 août 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article55420> (Page consultée le 23/10/2015)

4.7.3. Organismes anti-corruption spécialement créés par l'Etat

Avant la création du RENLAC, il existait des structures gouvernementales dont notamment l'Inspection générale d'Etat mais sans grande visibilité médiatique et surtout dont les investigations sur les fraudes commises par les agents de l'Etat n'aboutissaient pas¹⁶². Du fait, entre autres, de la présence du RENLAC et de ses actions multiformes, l'Etat s'est pratiquement vu obligé de répondre à un vide institutionnel par la création d'organismes chargés de lutter officiellement¹⁶³ contre les faits de corruption.

Interviewé 2, **RENLAC** : « [...] Et même au niveau étatique des structures étatiques ont été créées [...] Il y avait la Haute autorité de lutte contre la corruption, dont le responsable était, je crois, Molobari Traoré. Et après Molobari il y a eu un autre. Et c'est suite aux différentes critiques du RENLAC qu'ils ont été obligés de dissoudre la Haute autorité pour créer l'ASCE, parce qu'on disait qu'elle n'avait pas d'indépendance, etc. »

4.7.4. Des actes concrets de résolution de cas identifiés de corruption

En témoignage de l'ouverture de l'Etat aux débats et aux interpellations faites par l'ONG, des actes sont quelquefois posés allant dans le sens de la résolution des problèmes soulevés. Des exemples peuvent être cités, parmi lesquels nous choisissons celui lié au ministère de l'éducation nationale.

Le fait relevé par le RENLAC est le suivant : des enseignants cumulaient plusieurs avantages à la fois, celui de bénéficier d'un logement administratif et de se faire payer des indemnités de logement dans le même temps. Quand le ministère de tutelle s'est résolu à résoudre le problème, voici ce que cela a donné :

Interviewé 2, **RENLAC** : « Oui, une mission du ministère est venue auprès de nous pour comprendre les contours du problème et pour pouvoir réagir de façon efficace. Et c'est là – comme mon collègue disait – qu'eux-mêmes ont fait une mission sur le terrain. Et ce qu'ils ont découvert a montré que ce que nous avons trouvé était petit. Et donc ça a aujourd'hui permis de prendre des décisions fortes.

Il faut dire que les logements étaient gérés de façon anarchique mais aujourd'hui tous les logements des enseignants sont transférés au niveau des mairies et ce sont elles qui gèrent cela avec les enseignants. Et en ce moment on verse les indemnités à tout le monde. Si vous voulez louer des locaux qui se trouvent sur votre site de travail, alors vous louez avec la mairie. Ça c'est une action où il y a eu des échanges et à la fin il y a eu une amélioration. »

¹⁶² Entretien avec le GERDESS le 09/01/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso).

¹⁶³ Création en 2001 de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLIC). En 2007, création de l'Autorité Supérieure du Contrôle de l'Etat (ASCE) qui connaît une mutation qualitative importante pendant la Transition, en novembre 2014. En effet, l'ASCE se fait désormais appeler ASCE/LC, pour Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption.

4.7.5. Du sort réservé au projet de loi spécifique sur la corruption

Porté par l'ONG avec le soutien de ses partenaires, le projet de loi spécifique sur la prévention et la répression des faits de corruption a finalement été voté par le gouvernement de Transition¹⁶⁴. En rappel, il avait été endossé par le gouvernement du Président Compaoré – aujourd'hui en fuite, à la suite d'une insurrection populaire¹⁶⁵. En son temps, ce projet de loi avait même été transmis au Parlement pour adoption, lequel l'avait retourné au Gouvernement car le contenu en avait été si élagué que même les députés l'avaient trouvé inopérant¹⁶⁶. Ce parcours chaotique était suivi de près par le RENLAC :

Interviewé 3, **RENLAC**: « *La vision du monde du parti-majoritaire est là : c'est elle qui est dans le projet de loi. Et voilà ce que nous, nous disons : il y a des articles où il n'y a pas de problème, ils ont vraiment repris nos articles. Mais il y a des articles où ils ont modifié pour que ça les arrange, mais on est vigilant. On essaye d'être en veille, c'est-à-dire qu'on essaye de veiller pour que ce que nous nous voulons y soit. C'est ça le gros challenge. Il ne faut pas dormir !* »

4.8. DES RAISONS POUR LES OSC DE SE METTRE EN COALITION

Plusieurs raisons poussent les opérateurs de la société civile à se mettre en réseau ou en coalition pour conduire des actions publiques en faveur des causes qu'ils défendent au nom du bien commun. En ce qui concerne le RENLAC et ses associés, les éléments invoqués ont trait à un besoin quasi vital d'occupation de l'espace (1), de formation d'un creuset de réputation ou d'accroissement de la crédibilité (2) ; il y a aussi la recherche de complémentarité dans les apports spécifiques de chaque adhérent (3) et enfin l'évidence s'est faite que le plaidoyer politique dans le contexte du Burkina Faso se fait difficilement de façon solitaire (4).

4.8.1. Occupation de l'espace

La corruption imprégnant tous les domaines de la vie sociale, il est apparu nécessaire et quasi vital pour l'organisation leader qu'est le RENLAC de s'étendre également à tous les compartiments possibles de la société.

¹⁶⁴ Voir « Burkina Faso : Le Conseil national vote la loi anti-corruption » dans *rfi.fr*, 05/03/2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20150304-burkina-faso-vote-loi-anti-corruption-conseil-national-transition> (Page consultée le 03/11/2015)

¹⁶⁵ Les 30 et 31 octobre 2014. La principale raison est que le Chef de l'Etat et son gouvernement ont voulu exercer un passage en force en modifiant un article fort décrié de la Constitution qui aurait permis au Chef de l'Etat de se présenter à d'autres mandats présidentiels, alors qu'il n'en est empêché dans les dispositions de la Constitution actuelle.

¹⁶⁶ Voir JUNIOR, Max. « Projet de loi anti-corruption : quand le gouvernement burkinabè roule les PTF dans la farine 14 octobre 2014 » dans *zoodomail.com*, 14 octobre 2014, <http://zoodomail.com/spip.php?article8268> (Page consultée le 04/11/2015)

Interviewé 3, **RENLAC** : « *Le besoin est dû au fait que la corruption est une question transversale [...] Donc, si on se met en réseau c'est plus pour, j'allais dire, occuper l'espace ; ça veut dire : être dans tous les espaces [...] Par exemple, nous sommes avec les gens de la santé ; nous sommes avec les gens de l'éducation ; nous sommes avec les magistrats ; nous sommes avec les femmes ; nous sommes avec les jeunes. Donc pratiquement, nous avons essayé de faire en sorte que toutes les organisations représentatives au niveau du Burkina, soient dans notre réseau afin qu'en termes d'information ce ne soit pas nous-mêmes qui passions le temps à courir, mais que ce soit ces antennes-là qui sont maintenant dans les structures qui nous donnent les informations. »*

4.8.2. Creuset de réputation

Un réseau ou une coalition ne vaut que par ses membres. La crédibilité individuelle de chacun des adhérents finit par résulter en une force réputationnelle que ne peut ignorer l'autorité publique. Dit autrement, la réputation des OSC est un facteur d'influence possible du politique :

Interviewé 3, **RENLAC** : « *[...] Ce sont vraiment les collaborations aussi qui nous permettent d'avoir toutes les crédibilités ; ce qui fait qu'aujourd'hui le gouvernement est obligé de nous impliquer dans un certain nombre de ses structures. »*

4.8.3. Enrichissement par la complémentarité

Une coalition est forte par la diversité de ses membres. Les domaines de compétences spécifiques représentent une mine à exploiter par le réseau dans sa démarche d'influence des politiques publiques. Un des champs d'application possible est l'aspect organisationnel, comme le formule si bien une de nos sources :

AJB : « *Par exemple, l'AJB est certes membre du Bureau exécutif du RENLAC et sur cette base, on peut lui demander d'aller faire par exemple de la sensibilisation sur le rapport du RENLAC [...] Par exemple, l'ATB (l'Atelier Théâtre Burkina), étant dans la sensibilisation, le théâtre forum, si on décidait de faire de la sensibilisation, du théâtre-forum, il serait bien habilité à le faire. Donc c'est comme ça que ça se passe. »*

4.8.4. Action collective dans un contexte politique particulier

Dans le milieu des organisations de la société civile, l'action collective semble préférée au Burkina Faso pour éviter, ainsi que l'explique une des sources interrogées, d'être stigmatisé, mis à l'écart, à la fois par les autres acteurs de la société civile que par les autorités politiques.

Question : Mais il y a un point important que vous avez abordé : une seule structure ne peut pas faire le plaidoyer de A jusqu'à Z pour que ça aboutisse ?

GERDESS : « C'est difficile [...] Les difficultés viendraient du fait que vous êtes seuls et on va vous cataloguer. Donc, si vous êtes ensemble à plusieurs ayant des cytologies différentes et si, malgré tout, vous savez ce que vous voulez, là il n'y a pas de problème [...] Si vous travaillez avec plusieurs personnes, l'essentiel c'est de savoir quel est l'objectif qu'on vise. »

5) Résumé de l'étude de cas

Dans un contexte peu favorable à la lutte contre la corruption, marqué par un cadre juridique assez permissif en dépit des déclarations politiques de bonne intention et dans un climat généralisé d'impunité, le RENLAC et ses associés ont dû mobiliser plusieurs types de ressources politiques : organisationnelle, symbolique et relationnelle, à travers des liens établis avec le Parlement. La tactique ou la stratégie mise en place est clairement identifiable : négocier d'abord, établir un rapport de force à travers les médias en cas d'échec, ensuite. C'est dire donc que les médias ont, dans une telle perspective, une place spécifique. Ils sont le lieu symbolique, par excellence, de l'espace public ; et un acte posé par l'ONG dans le sens de l'interpellation des mis en cause, généralement l'autorité publique, appelle toujours une réponse de la part de celle-ci. Dès lors, les journalistes se voient donner plusieurs rôles : voie de recours des sans-voix ; révéléurs d'insuffisance dans la société et capables de limiter les dérives ; rôle d'arbitres. En plus des médias, les autres moyens stratégiques utilisés par les militants des ONG comprennent des moyens légaux (proposition d'une loi spécifique anti-corruption, recours aux tribunaux), des moyens informationnels (production d'études pour éclairer sur les pratiques et de répression de la corruption), le recours au plaidoyer ou à l'éclairage par la connaissance, à travers la publication d'un rapport annuel sur l'état de la corruption. D'autres moyens utilisés incluent la pression populaire et le recours aux pressions diplomatiques. Un événement tel que *la Journée mondiale de lutte contre la corruption* a été mobilisé pour promouvoir la cause défendue par le RENLAC et les ONG associées. En termes de résultats concrets de la lutte, on peut signaler un changement dans la parole politique sur la corruption, l'intégration de l'ONG à des dispositifs institutionnels étatiques de lutte contre la corruption, la résolution de quelques cas concrets de lutte contre la corruption et, au final, le vote d'une loi anti-corruption.

6) Discussion de l'étude de cas n° 3

L'une des actions-phares entreprises depuis plusieurs années par le RENLAC en collaboration avec des ONG-sœurs a été la mise en place d'un cadre réglementaire approprié qui sanctionne les faits de corruption. Le Conseil national de la Transition (CNT) jouant le rôle du parlement a effectivement voté le 4 mars 2015 cette disposition, considérée par

certain médias comme la « première grande loi »¹⁶⁷ prise par cette institution. En rappel, le CNT compte 90 membres qui proviennent des principales parties prenantes ayant permis de changer de régime, à savoir les organisations de la société civile, les partis politiques et l'Armée. Autre fait notable, la structure gouvernementale en charge de la lutte contre la corruption, l'Autorité supérieure du contrôle d'Etat (ASCE), se voit renforcée dans son domaine de compétence, se détache de la tutelle administrative où elle avait été placée par ses géniteurs, sans doute pour mieux la contrôler; en un mot, elle devient indépendante et donc plus opérationnelle¹⁶⁸.

Ces différents changements, il faut bien le reconnaître, sont la conséquence indirecte du changement du système politique. Dit autrement, ces mutations observées restent liées à une crisologie dont les derniers développements auront été l'insurrection populaire advenue dans le pays les 30 et 31 octobre 2014 et dernièrement après le putsch militaire manqué du 16 septembre 2015.

Dans ce contexte, il ne nous paraît plus nécessaire d'insister outre mesure sur le rôle joué par les médias au cours de ces différents événements maintes fois rapportés. Simplement, nous voulons juste rappeler, par exemple, ce qu'écrivait le quotidien privé *L'Observateur paalga* – quotidien le plus ancien au Burkina Faso et qui passe pour être le plus lu de la place¹⁶⁹ 170 - le 16 septembre 2015, le jour même où le coup d'Etat a été perpétré par le Régiment de sécurité présidentielle (RSP). Le journal avait titré ce jour-là : « Régiment de sécurité présidentielle : qui a osé ? ». Avec comme première phrase : « Ils ont donc osé ». Cette façon de présenter les faits ne laisse aucune place au doute quant à la position de ce journal sur les faits rapportés et sur l'orientation que donne cet organe d'information à son public quant au jugement à faire sur les éléments décrits. Nous faisons, bien entendu, référence explicite à l'agenda-setting et aux concepts de « priming » et de « framing ».

Il nous paraît ici plus important de mentionner, de façon spécifique, qu'au moins deux types de ressources ont été utilisés par le Réseau national anti-corruption (RENLAC) dans sa stratégie d'action. En effet, il nous semble que la mobilisation des ressources relationnelles et

¹⁶⁷ «Burkina Faso : Le Conseil national vote la loi anti-corruption » dans *rfi.fr*, 05/03/2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20150304-burkina-faso-vote-loi-anti-corruption-conseil-national-transition> (Page consultée le 03/11/2015)

¹⁶⁸ Le 5/11/ 2015, le Conseil national de la Transition a voté plusieurs lois dont celle concernant l'Autorité supérieure du Contrôle d'Etat (ASCE) qui est dorénavant constitutionnalisée ; à sa mission de « contrôle d'Etat » s'ajoute désormais celle de la « lutte contre la corruption ». Du reste, la nouvelle structure s'appelle *Autorité supérieure du Contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption*. Elle n'est plus placée sous l'autorité du Premier ministre, mais devient autonome. Une des innovations est que les dossiers poursuivis par cette structure pourront être transmis à la Justice. Pour des détails, voir : «Burkina: L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat change de dénomination et de statut » dans *aib.bf*, 24/11/2015, <http://www.aib.bf/m-4625-burkina-l-autorite-superieure-de-contrôle-d-etat-change-de-dénomination-et-de-statut.html> (Page consultée le 25/11/2015). On pourra aussi consulter : « Constitution burkinabé : et voici les retouches du CNT » dans *lefaso.net*, 6 novembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article67837> (Page consultée le 6/11/2015)

¹⁶⁹ Quoique la loi sur la presse oblige les journaux à indiquer dans leur ours le nombre d'exemplaires vendus du numéro précédent, aucun titre de la presse ne ressent le devoir de le mentionner. Ce sont des études sporadiques en socio-économique qui permettent donc de dresser un classement des titres les plus lus. Plusieurs études ont, dans ce sens, indiqué que c'était le quotidien *L'Observateur paalga* qui avait le plus gros tirage des quotidiens (journaux publics et privés compris).

170 Quoique la loi sur la presse oblige les journaux à indiquer dans leur ours le nombre d'exemplaires vendus du numéro précédent, aucun titre de la presse ne ressent le devoir de le mentionner. Ce sont des études sporadiques en socio-économique qui permettent donc de dresser un classement des titres les plus lus. Plusieurs études ont, dans ce sens, indiqué que c'était le quotidien *L'Observateur paalga* qui avait le plus gros tirage des quotidiens (journaux publics et privés compris).

informationnelles a beaucoup pesé dans le renversement de la situation en sa faveur. Il faut se rappeler que, même dans un environnement peu propice au vote d'une loi anti-corruption, le RENLAC avait réussi la prouesse de nouer un partenariat presque contre-nature avec des députés de l'ex-majorité présidentielle, réunis alors dans un réseau de parlementaires opposés à la corruption et qui avait pour nom le « réseau burkindi »¹⁷¹. C'est le partenariat entre ces deux structures (RENLAC et réseau Burkindi) qui avait permis la rédaction et le dépôt de cette proposition de loi au Parlement¹⁷². Pour ce qui est de la dimension informationnelle, il va de soi que la production d'une loi à soumettre pour examen au Parlement requiert la mobilisation de compétences techniques spécifiques. En la matière, le RENLAC a effectivement beaucoup produit. Par exemple, dès 2002, l'ONG avait réalisé un inventaire des textes épars mais tous relatifs à la lutte contre la corruption qui bien évidemment imprègne plusieurs secteurs de la société : éducation, santé, monde judiciaire, milieux d'affaires, etc. Une dizaine d'années plus tard, soit à partir de 2011, elle a conduit une étude sur la législation contre la législation ; de même, elle a réuni des spécialistes du droit qui lui ont rédigé, article après article, une loi entière spécialement destinée à sanctionner les faits de corruption. Cette capacité à proposer un texte de droit cohérent, nous semble-t-il, a également joué en sa faveur.

A ces deux types de ressources, il nous semble approprié de rappeler que le « facteur temps » a également joué un rôle important. En effet, entre 2011 et 2015, un temps bien mesurable a été nécessaire au RENLAC et à ses associés, avec la conjonction de plusieurs éléments, au succès de la mise en place d'une nouvelle loi spécifique de lutte contre la corruption.

Au total, nous pouvons dire que le succès du RENLAC en collaboration avec d'autres ONG dans la proposition d'une loi anti-corruption par le Parlement (de transition) doit beaucoup aux conséquences indirectes d'une crisologie que nous avons plusieurs fois évoquée. Egalement, il importe de signaler le rôle des médias utilisant leurs fonctions d'agenda, de « priming » et de « framing ». De façon spécifique, toutefois, nous pensons que la mobilisation de ressources relationnelle et informationnelle ont positivement impacté l'action de la structure.

¹⁷¹ Voir MARE, Harouna (RTB). « Lutte contre la corruption au Burkina : Le réseau Burkindi affute ses armes » dans *lefaso.net*, 26/11/2012, <http://lefaso.net/spip.php?article50401> (Page consultée le 06/11/2015)

¹⁷² Voir l'article « Adoption d'une loi spécifique Anti-corruption: le RENLAC et le Réseau Burkindi se donnent la main », dans *Fasozine.com*, 02/02/2012, <http://www.fasozine.com/plaidoyer-pour-ladoption-dune-loi-specifique-anticorruption-le-ren-lac-et-le-reseau-burkindi-se-donnent-la-main/> (Page consultée le 06/11/2015)

IV. Etude de cas n° 4: Actions publiques d'influence de décideurs publics dans la construction de latrines dans leur communauté d'origine

1) Présentation de l'organisation leader, le RICHE

Le réseau d'information et de communication pour l'hygiène, l'eau potable et l'assainissement (RICHE) est constitué de journalistes professionnels travaillant dans des entreprises de presse publique et privée du Burkina Faso. Ils sont de la presse aussi bien écrite, radio que télé. Le réseau accueille aussi des spécialistes de la communication travaillant dans des ONG de développement comme la branche nationale de *Plan International* et *WaterAid*, une ONG britannique ayant une représentation au Burkina Faso et spécialisée sur les questions d'eau et d'assainissement.

A l'origine de la formation du RICHE¹⁷³, des institutions majeures spécialisées¹⁷⁴ dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement font le constat de la faible place accordée dans les organes d'information aux sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, alors que ce sont des préoccupations importantes du quotidien de la grande majorité des Burkinabé. Une proposition est alors faite de combler cette lacune en renforçant les capacités des journalistes et en les appuyant pour la réalisation de reportages sur le terrain. Nous sommes en 2004. L'opération est un succès. « Nous avons été édifiés par la souffrance de nos compatriotes en matière d'accès à l'eau potable. Il y avait des villages où pratiquement il n'y avait pas de toilettes. Et puis, il fallait faire quelque chose », se rappelle l'un des tout premiers journalistes embarqués dans cette aventure.

La suite a été la formalisation du groupe en une association. Les textes sont écrits en 2005. Une assemblée générale constitutive se tient le 27 août 2005.

Puis une opportunité de financement des activités se présente, autour de 2009-2010. Pour y accéder, l'ONG doit réaliser une mutation organisationnelle : se doter d'un conseil d'administration, par exemple. C'est ce qui est fait, avec l'élection d'un président du Conseil d'administration et d'autres postes prévus dans les textes. L'ONG établit son siège à Ouagadougou, avec une équipe extrêmement légère, avec notamment un coordinateur et une secrétaire-comptable pour la gestion des affaires courantes.

¹⁷³ Entretien avec l'interviewé 2, du RICHE, le 31/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso).

¹⁷⁴ On peut citer notamment le cas de l'ex-CREPA (Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à moindre coût) devenu EAA, l'Agence intergouvernementale panafricaine Eau et Assainissement pour l'Afrique ; il y a aussi l'ONEA, l'*Office national de l'eau et de l'assainissement* et l'ONG *WaterAid*.

Quelle est la mission principale du RICHE : « faire en sorte qu'à travers l'information nous puissions influencer les politiques pour que le droit à l'eau et à l'hygiène soit effectif au Burkina Faso ». ¹⁷⁵

2) Présentation de l'échantillon de l'étude de cas

Contrairement aux cas précédents, notre corpus pour l'étude de cas n° 4 est constitué de personnes physiques et non d'associations. Nous respectons en cela la structure du RICHE. Conformément toutefois à notre méthodologie, nous avons fait le choix d'interroger des représentants des instances de décision, de gestion de la vie courante de l'organisation et des membres ordinaires. Notre échantillon a ainsi été composé de :

- deux membres du Conseil l'administration
- un responsable administratif
- un membre ordinaire du RICHE

Selon leur organe d'appartenance, nous voulons faire remarquer que les membres du RICHE, interviewés, sont ainsi représentés :

- interviewé 1 : journaliste de télévision (média public)
- interviewé 2 : journaliste de presse écrite (média privé)
- interviewé 3 : journaliste de presse écrite (média privé)
- interviewé 4 : journaliste de radio (média privé)

Au total, avec une telle formation de notre échantillon, nous pensons avoir atteint la saturation des informations souhaitées. Pour des questions de confidentialité, nous avons extrait les noms des personnes interrogées et préféré l'anonymat ; d'où les vocables de interviewé 1, interviewé 2, interviewé 3 et interviewé 4.

3) Rappel de l'objet de la demande sociétale de l'ONG

D'après les données de la première enquête nationale conduite sur l'accès aux ouvrages d'assainissement familial, « moins de 10% de ménages en milieu urbain et moins de 1% de ménages en milieu rural ont accès à l'assainissement familial au Burkina Faso en 2010 » ¹⁷⁶. Cette même source révélait que « l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est

¹⁷⁵ Entretien avec l'interviewé 2, du RICHE, le 31/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso).

¹⁷⁶ MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE (Page consultée le 25/02/2014). *Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA-2010)*, [en ligne], http://www.eauburkina.org/PN-AEPA/documents/Outils%20et%20r%C3%A9sultats/R%C3%A9sultats/ENA/ENA_Monographie_nationale_4pages_VF_8.pdf

une pratique répandue au Burkina Faso »¹⁷⁷ ; elle précisait qu'« en milieu rural, 8 ménages sur 10 n'utilisent pas de latrines. »¹⁷⁸

Pour aider le gouvernement à accélérer le pas pour l'atteinte des « Objectifs du Millénaire pour le Développement »¹⁷⁹ et à de meilleures conditions de vie des populations en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le RICHE a souhaité apporter sa contribution. Loin des projets aux coûts prohibitifs et nécessitant une lourde logistique, ce groupe de journalistes a mis au point, en collaboration avec ses partenaires, un concept dénommé ATPL, « Assainissement Porté Par les Leaders »¹⁸⁰.

L'ATPL est vue comme une approche de développement endogène provoqué par des « leaders », lesquels sont définis par l'ONG comme « des personnes qui ont une certaine influence, dans leur famille, dans leur communauté »¹⁸¹ et qui peuvent être mobilisées « pour opérer le changement »¹⁸² dans leur communauté d'origine.

Même si les leaders peuvent provenir de tous les secteurs de la vie sociale (religieux, économique, de la société civile, etc.), les membres du RICHE ont pensé que ceux qui pouvaient incarner cette figure de leaders, par excellence, étaient à recruter parmi les ministres¹⁸³. D'où l'ambition de l'ONG de faire en sorte que l'ensemble des ministres s'engagent à construire des latrines dans leur communauté d'origine, l'objectif au final étant de provoquer un effet d'entraînement dans le village.

4) Résultats de l'analyse du cas n° 4

Notre analyse des données recueillies nous permet de restituer l'environnement externe (1) dans lequel les journalistes membres du RICHE ont mené leurs actions, de mettre en évidence les ressources mobilisées (2), la stratégie utilisée (3), les moyens d'action

¹⁷⁷ *Ibidem*.

A noter que cette pratique est appelée par les spécialistes « défécation à l'air libre ». Bien entendu, elle n'est pas sans danger, car un certain nombre de maladies peuvent être causées par le « péril fécal », à savoir l'hépatite A, la poliomyélite, la typhoïde, le choléra. Voir : BELEC, Michel, Véronique HENTGEN et Stéphane JAUREGUIBERRY (2004). *Les maladies du péril fécal et leur prévention*, [en ligne], <http://documentation.ledamed.org/IMG/html/doc-10907.html> (Page consultée le 21/06/2016)

¹⁷⁸ *Ibidem*

¹⁷⁹ Les fameux OMD adoptés lors du « Sommet du Millénaire » qui s'était déroulé du 6 au 8 septembre 2000, au siège des Nations-Unies à New York. A noter que depuis le 25 septembre 2015, un autre référentiel a vu le jour, connu sous le nom de « Objectifs du Développement Durable » (ODD) qui « qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030 ». Voir : PNUD. (Page consultée le 21/06/2016). Objectifs de développement durable (ODD), [en ligne], <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgooverview/post-2015-development-agenda.html>

¹⁸⁰ L'ATPL serait selon les personnes interviewées inspirée de l'ATPC définie comme *l'Assainissement Total Porté par la Communauté* ou *l'Assainissement Total Piloté par la Communauté* elle-même définie par Kar et Chambers (2008, p. 4) comme « une approche intégrée [...] consiste à encourager la communauté à analyser sa propre situation en matière d'assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant à atteindre l'état FDAL ». (FDAL signifiant Fin de la Défécation à l'Air Libre).

¹⁸¹ Entretien avec l'interviewé 2 du RICHE, le 31/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

¹⁸² *Ibidem*

¹⁸³ Entretien avec l'interviewé 2 du RICHE, le 31/10/2013, à Ouagadougou (Burkina Faso)

déployés (4), parmi lesquels les médias (5) et l'utilisation des événements (6) ; par la suite, nous présenterons quelques effets (7) produits par les actions du réseau RICHE; pour terminer, nous essayerons de montrer les limites de la collaboration entre hommes de médias et hommes politiques (8).

4.1. UN ENVIRONNEMENT EXTERNE : ENTRE INITIATIVES GOUVERNEMENTALES ET PESANTEURS SOCIOLOGIQUES

L'environnement socio-politique est caractérisé par des initiatives gouvernementales qui sont certes louables mais dont la réalisation demeure bancal ; des pesanteurs sociologiques défavorables à la promotion de l'assainissement sont notées tandis que les hommes politiques et les médias, de façon générale, ne brillent guère par leur engagement désintéressé pour la cause de l'environnement.

4.1.1. Initiatives gouvernementales

Conscient de son retard dans le domaine de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, le Gouvernement a développé des initiatives diverses. Au moins deux projets sont rapportés par nos sources qui, dans le même temps, émettent de fortes réserves quant à l'efficacité de la mise en œuvre desdits projets.

Interviewé 1, **RICHE** : « [...] En 2010, le Chef de l'Etat avait lancé un vaste programme de construction de latrines à Boussé. A l'époque, les besoins étaient estimés à 57,000 latrines par an pour espérer atteindre les OMD en 2015. Quand on dit OMD, en fait ce n'est rien d'autre que la moitié, 50% ; et pour les autres 50% on verra après 2015. Et donc en 2012, rien n'avait bougé [...] Apparemment, on avait embarqué le Chef de l'Etat dans une coquille vide. »

Interviewé 1, **RICHE** : « [...] Nous avons trouvé sur le terrain un projet du ministère qui était de faire les briques, la première année ; la deuxième année, de faire la fosse ; et la troisième année, c'était de réunir l'ensemble, construire la superstructure. Et donc trois ans pour construire une latrine [...] Tous les acteurs étaient unanimes pour dire que ce projet n'était pas pertinent. Trois ans pour construire une latrine ! »

4.1.2. Pesanteurs sociologiques

Les communautés rurales africaines sont généralement très pauvres et illettrées, ce qui limite leur accès à des technologies même parfois parmi les plus rudimentaires. Il faudrait ajouter à ce sombre tableau des pesanteurs sociologiques qui limitent le succès des projets de développement. Les pratiques culturelles séculaires, la place de la femme sont des éléments contre lesquels bute très souvent la mise en œuvre des petits projets censés apporter de petites révolutions sociales. Ces faits sont documentés par plusieurs de nos sources.

Interviewé 3, **RICHE** : « [...] Par exemple, dans le cas de Tiébélé, les gens ont été surpris. Comme ils le disaient eux-mêmes : « deux trous ne se regardent pas ». [...]. C'est ancré dans les mœurs mais il fallait réussir justement à effacer tout ça. Il y a aussi le cas, je ne me rappelle pas très bien où c'était mais je pense que c'était Matiakoali où on disait : « là où tu habites, tu ne peux pas avoir l'endroit où tu fais des besoins dans le même espace ». Donc il y avait ce genre de mentalité qu'il fallait réussir à effacer. »

Interviewé 1, **RICHE** : « Nous étions allés sur le terrain ; et l'un des constats qu'on avait faits était qu'on s'était rendu compte qu'à Pabré, il y avait une latrine d'école qui avait été construite et carrelée, et malgré cela, les enfants n'y allaient pas. Parce que la seule villa carrelée là-bas, c'était la villa d'un ancien ministre. C'est vraiment une sorte de paradis, quoi ! Donc, les carreaux, on ne pouvait pas avoir ça à l'école et demander qu'on se soulage là-bas ! Dans leur mental, ça ne passait pas. »

Interviewé 1, **RICHE** : « Voilà une dame qui avait fait une bonne impression au RICHE, une dame qui aime les défis et qui les relève. Et pendant tout le long du processus, on l'avait ressenti [...] Et quelque temps, après, elle nous apprenait que les choses ne semblaient pas avancer dans le village ciblé. Les gens traînaient les pieds et tout. Elle ne savait pas quoi faire [...] Vous savez, c'est ça aussi l'Afrique : quoiqu'on dise hein, une femme reste une femme, même si elle a tous les moyens nécessaires pour réaliser une activité. Donc, il y a certaines choses pour lesquelles elle ne peut pas venir comme ça et parler aux gens, parce que ça va heurter leur sensibilité. »

4.1.3. Promesses des hommes politiques

Comme dans beaucoup de pays à travers le monde, le Burkina Faso ne fait pas exception à cette obsession qui habite chaque homme politique : comment gagner l'élection à venir ? Du coup, une fois que les médias se retirent, après que des promesses ont été faites, peu d'hommes politiques se souviennent de leurs engagements. En conséquence, les populations à la base restent flouées.

Interviewé 4, **RICHE** : « Moi, j'ai l'impression que les autorités politiques font trop de calculs. Parce que parfois, je me demande si elles ne sont pas plus soucieuses de leur élection, de leur présence le plus longtemps possible sur la scène politique qu'elles ne sont soucieuses du développement socio-économique. »

Interviewé 4, **RICHE** : « C'est vraiment un problème de l'homme politique au Burkina. Il prend des engagements et après ne les prend pas en compte. C'est-à-dire qu'ils s'amusent avec les électeurs, le peuple, tout ça ! »

Interviewé 1, **RICHE** : « On se dit que les ministres sont tellement occupés, qu'ils ont peut-être oublié, et qu'ils ne sont peut-être pas de mauvaise foi [...] Effectivement, beaucoup, beaucoup avait carrément oublié. Ce n'était pas qu'ils manquaient de moyens. »

4.1.4. Médias, vendeurs d'espaces

Les médias, qu'ils soient du public ou du privé, ont pour particularité de rendre un service public, répondant à l'un des droits fondamentaux de l'être humain: le droit à l'information. Au nom d'une perversion qui a envahi il y a quelques années l'ensemble de la presse, tous supports confondus au Burkina Faso, les requêtes de couverture ou les invitations à des reportages sont quasi systématiquement payantes pour les demandeurs, individuels ou institutionnels. Une telle situation a des conséquences désastreuses sur le traitement des questions de développement en général et du secteur de l'eau, en particulier. Dit autrement, il est difficile de rencontrer un regard critique sur de tels sujets dans la presse généraliste puisque précisément les reportages ont été, en réalité, commandés ou commandités et payés.

Interviewé 2, **RICHE** : « *On accompagne le gouvernement, on fait la propagande des activités de lancement et après, il n'y a plus rien ! [...] Vous savez que beaucoup de reportages sont facturés dans les médias au Burkina. Eux, ils font de l'accompagnement, de même que les réseaux de journalistes qui sont au Burkina.* »

Dans le contexte global ainsi décrit, voyons à présent quels types de ressources les journalistes membres du réseau RICHE ont dû mobiliser pour mettre en œuvre leurs actions.

4.2. LES RESSOURCES MOBILISEES

Le RICHE a mobilisé des ressources de type relationnel, organisationnel, informationnel et financier.

4.2.1. Ressources financières

Pour mener à bien ses activités, le RICHE a reçu 10 millions de F CFA (env. 15.000 euros) par an pendant quatre ans de son partenaire UKaid, basé à Londres. Cette allocation devait juste transiter par WaterAid Burkina, le partenaire local de UKaid, mais les ressources étaient bien disponibles pour mener à bien les activités.

Interviewé 2, **RICHE** : « *Notre principal bailleur de fonds, pendant longtemps, ça a été WaterAid à travers le fonds pour le développement UKaid [...] En moyenne, 40 millions sur 4 ans, soit en gros, 10 millions par an, en moyenne.* »

4.2.2. Ressources informationnelles

Les professionnels de l'information que sont les hommes de média ont d'abord cherché à documenter leur sujet avant d'aller plus loin. Mieux, ils sont allés sur le terrain pour faire l'état des lieux des latrines existantes, manquantes. En outre, ils ont cherché à connaître

le coût moyen de construction d'une toilette modèle. Ces informations étaient capitales à maîtriser pour le succès de l'opération.

Interviewé 1, **RICHE** : *« Il s'agissait de demander d'évaluer d'abord la latrine, de connaître son coût – les techniciens de WaterAid ont évalué la construction d'une latrine à 60,000 F CFA (env. 90 euros [...]) Et on a fait l'état de ce qu'on appelle « la latrinisation » au Burkina Faso, c'est-à-dire voir village par village, combien il y a de latrines construites, combien sont en bon état, combien sont défectueuses, quel est le manque ?... Et donc on fait ce point »*

4.2.3. Ressources organisationnelles

Le RICHE se base sur le réseau des correspondants de presse de l'Agence d'Information du Burkina¹⁸⁴ (AIB) qui sont présents dans toutes les régions et les provinces du pays pour collecter en temps réel toutes les données relatives à son sujet : la mise en place des latrines dans les communautés suivant les engagements pris par les « leaders ». Par ailleurs, le RICHE confie à son partenaire WaterAid les responsabilités techniques (conseil en construction de latrines) et de gestion financière des contributions accordées par les personnes ciblées. Quant à l'organisation elle-même, elle se concentre pour ainsi dire sur son cœur de métier : l'approche, la sensibilisation, l'influence des cibles et le suivi de leurs engagements sur le terrain.

Interviewé 4, **RICHE**: *« Tout ce qui était volet information-communication-sensibilisation-plaidoyer a été confié au RICHE et tout ce qui est mobilisation des ressources et documentation, capitalisation a été confié à WaterAid. »*

4.2.4. Ressources relationnelles

Le RICHE a réussi l'exploit de faire adopter par le Conseil des ministres du 29 février 2012 son projet de construction de latrines par des leaders dont les ministres font partie. Une telle chose a été possible grâce à deux personnes-ressources : le ministre en charge des questions d'assainissement et le premier ministre.

Interviewé 1, **RICHE** : *« On avait approché le ministère en charge de la question qui était le ministère de l'Agriculture – et à l'époque c'était le Ministre Laurent SEDOGO. Immédiatement après qu'on lui a fait la démonstration, il a adhéré. Il a été notre allié et il a amené le projet au niveau du Premier ministre. Au même moment, on essayait de sensibiliser l'entourage du premier ministre [...] Apparemment, déjà quand le dossier venait en conseil des ministres, le Premier Ministre était sensibilisé, déjà convaincu [...] C'est passé en conseil des ministres, le 29 février 2012 – si ma mémoire est bonne – et puis le Premier Ministre a instruit chacun de construire 10 latrines dans son village ou celui de son choix. Et le Premier ministre lui-même devait en réaliser 30. »*

¹⁸⁴ AIB. AGENCE D'INFORMATION DU BURKINA. (Page consultée le 21/06/2016). Site de l'AIB, [en ligne], <http://www.aib.bf/>

4.3. LA STRATEGIE UTILISEE

Pour le RICHE, la stratégie utilisée dans le cas étudié est du démarchage politique : « notre rôle ici a été de démarcher les leaders politiques, pour les amener à construire des latrines »¹⁸⁵. En déconstruisant le travail qui a été réalisé, on peut identifier trois axes majeurs : l'adoption d'un objectif à bénéfice communautaire et non politique (1), l'identification de cibles (2) et la mobilisation des moyens de suivi des actions et de pression sur les cibles (3).

4.3.1. Adoption d'un objectif à bénéfice communautaire et non politique

Pour le RICHE, il est moins compliqué de mobiliser des personnes pour des activités de développement que pour des objectifs politiques. Dans le premier cas, les données sont simples, visibles sur le terrain : manque d'eau potable ou de latrines par exemple. Le domaine de la politique est, pour l'association, plus insaisissable.

Interviewé 1, **RICHE**: « *Je pense que la politique est plus difficile à manipuler que le développement, parce qu'il y a tellement d'imprévis. Je dirais qu'il n'y a pas de logique. Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas de logique en politique, parce qu'aujourd'hui ils disent ça, demain ils changent. Et puis, tout le monde applaudit, quoi ! Donc, nous vraiment, quand c'est comme ça, on ne se retrouve pas, quoi !* »

4.3.2. Identification des cibles

Pour réussir une action de communication, il faut jouer avec les cibles ou les participants à cette action. La pertinence du choix des personnes qui vont porter le projet ou l'agenda de transformation constitue un élément essentiel pour le succès de l'opération.

Dans le cas étudié, les cibles identifiées sont présentées comme des « leaders » : personnes fortes, douées de potentiel, reconnues dans leur communauté – le lieu ou bien le site où la transformation doit se jouer – et capables de se mouvoir par leur propre fait, autrement dit, qui ont « les moyens de leur politique ».

Extrait : sur la définition de leaders et les attentes formulées à leur endroit par le RICHE

Interviewé 2, **RICHE**: « *Ce sont des personnes qui ont une certaine influence, dans leur famille, dans leur communauté [...] Si nous nous appuyons sur les leaders, ressortissants de ces villages, des communes ou des régions, ils peuvent porter le résultat de changement que nous voulons [...]* »

¹⁸⁵ Entretien avec l'interviewé 1 du RICHE, le 24/03/2014, à Ouagadougou (Burkina Faso)

4.3.3. Mobilisation des moyens de suivi et de pression

Une chose est de prendre un engagement à conduire une action au profit d'une communauté, une autre est de le faire effectivement. Dans cette perspective, l'ONG a mis en place un dispositif de suivi des actions et de pression dans l'hypothèse où les promesses ne seraient pas suivies. Les deux outils sont liés à la communication médiatique : des journalistes pour réaliser des reportages de terrain documentés et les médias utilisés comme espace public pour interpeller les acteurs ou les cibles à réaliser les promesses faites.

Extrait 1 : sur le dispositif de suivi des actions sur le terrain

Interviewé 2, **RICHE** : « *On va dans le village. D'abord, un : on avait décidé de ne pas informer les ministres et la députée pour créer l'effet de surprise. Dès qu'on informe, on sait comment les politiques font. Ils rentrent tout de suite. On fait en sorte qu'on ne vous reçoive pas ou bien on fait tout pour vous dissuader en vous faisant comprendre que ce n'est pas une bonne entreprise ! Donc, on ne les avait pas informés.* »

Extrait 2 : sur l'interpellation des acteurs en cas de promesses non tenues

Interviewé 1, **RICHE** : « *Ça a joué beaucoup sur l'attitude des hommes politiques. Par exemple, pour le Nord où nous avons pu aller, c'était au lendemain des parutions que les gens avaient commencé à réagir. Le ministre de l'Urbanisme, le ministre des Sports, de la Santé à l'époque, tout le monde avait commencé à réagir, à aller payer sa contribution.* »

Extrait 3 : sur le même sujet que l'extrait 2 (interpellation des acteurs en cas de promesses non tenues)

Interviewé 4, **RICHE**: « *Bon, les ministres, il y en a beaucoup quand même qui ont pu faire. Parce que eux, on les a mis un peu devant leurs engagements, et comme des hommes politiques c'était gênant que le RICHE dise publiquement – parce qu'on a fait (rires) de petits documentaires télé sur eux – que le RICHE dise que vous vous êtes engagés et que vous n'avez rien réalisé dans votre village. Et donc quand on a fait le point même, l'année passée, après le passage des éléments à la télé, il y a des ministres qui se sont précipités pour nous donner l'argent, comme le Ministre de l'Habitat, par exemple.* »

Tels sont les axes majeurs de la stratégie utilisée par le RICHE. Dans le paragraphe ci-dessous, nous essayons de présenter les moyens qui ont été utilisés.

4.4. LES MOYENS DEPLOYES

Les principaux moyens d'action utilisés par les journalistes du RICHE sont particulièrement simples : des rencontres de plaidoyer, des visites de terrain et la diffusion des articles de presse dans les organes d'information respectifs des membres (radio, télé ou presse écrite).

4.4.1. Des rencontres de plaidoyer

Des rencontres ont été organisées directement avec les acteurs-clés : en premier lieu, le ministre en charge des questions d'eau et d'assainissement ; le Premier ministre en tant que chef du gouvernement, mais aussi des rencontres avec les leaders. L'objectif de ces rencontres était de convaincre les interlocuteurs d'adhérer au projet du RICHE en faveur de l'assainissement pour les populations rurales.

Extrait 1 : sur la rencontre avec le ministre en charge des questions d'eau et d'assainissement

Question : *[...] Il y a une chose qui m'intéresse. Comment est-ce que le Ministre de l'Environnement a été informé de votre idée ?*

Interviewé 2, **RICHE**: *« On a demandé une audience qui a eu lieu le 29 novembre 2011, si ma mémoire est fidèle pour lui présenter le concept. C'est moi qui le lui ai présenté. Je lui ai fait comprendre que beaucoup d'approches avaient été développées mais qu'il fallait du concret ; en passant par l'approche par les leaders, nous pensions que ça pouvait permettre de booster rapidement la construction de latrines mais également promouvoir l'hygiène et l'assainissement. Après la présentation, il était séduit, il avait trouvé ça super. »*

Extrait 2 : sur la rencontre avec l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

Interviewé 4, **RICHE** : *« On a eu vraiment des rencontres de plaidoyer, par exemple, avec l'AMBF où on a demandé à voir comment on peut travailler ensemble à amener les maires à prendre en compte les questions d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. Ensuite, avec le maire de Ouagadougou qui était en son temps le Président de l'AMBF, avec qui on a fait une tournée, par exemple, dans la ville de Ouagadougou. Pendant une journée, on a regardé tous les ouvrages d'assainissement qu'il avait réalisés. »*

4.4.2. Des visites de terrain

En journalistes professionnels, les membres du RICHE préfèrent la réalité du terrain au discours lisse qu'empruntent souvent les politiques restés en ville dans leur bureau climatisé de la capitale. Ces hommes de média décident donc de se rendre sur le terrain avant tout pour y collecter – au sens propre – des données de première main qui vont alimenter leurs reportages.

Il conviendrait d'ajouter que le carnet d'adresses de chaque journaliste a aussi été utilisé pour parfois compléter les informations rapportées.

Extrait : sur les visites de terrain pour s'informer des progrès réalisés après les engagements pris.

Interviewé 2, **RICHE**:

« Le constat terrain, d'abord : on était partis du principe que le terrain ne ment pas. Deuxième chose : c'était le concret d'abord que nous voulions. On voulait vérifier quelque chose sur le terrain. Voilà. Donc, on part. Simple. C'est un reportage, c'est un constat qu'on demande aux gens de faire. »

4.4.3. De la diffusion des reportages dans la presse

Une fois de retour du terrain, chaque journaliste rédige son article qui est diffusé dans son organe d'information, radio, presse écrite ou télévision. Certains articles de la presse écrite sont repris par le site portail lefaso.net qui leur donne une visibilité dans le monde entier. Ces matériaux constituent évidemment la pièce maîtresse du travail du RICHE.

Interviewé 1, **RICHE**: *« D'abord, pour la presse écrite. C'était le journal « Le Pays » avec la sœur¹⁸⁶.... D'abord, elle nous avait dit que c'était un collègue député qui avait lu l'article (rires) et qui était venu avec le journal (rires), et le lui avait lancé sur la figure, en lui montrant l'article. Et donc ça, ça l'avait fait réagir.*

Je sais qu'au niveau du ministre de l'Habitat, il y avait un de ses proches conseillers qui est un ami à moi, et qui avait apprécié, parce qu'il m'avait appelé. Chaque fois qu'on revenait du terrain, on faisait un « 26 minutes » télé qui passait. Et donc, à la fin, à chaque fois, on mettait le portrait du ministre, on rappelait la date de l'engagement, les latrines promises, à la date due, un an après le nombre de latrines réalisées, avec des pourcentages de réalisation, type zéro pour cent... Et donc, ce sont des choses qui ont marqué. Alors il nous avait appelés pour dire qu'ils avaient vu ça. Et ça, ça les avait marqués. »

Extrait 2 : sur un article repris par un site portail et lu par un ministre Yacouba Barry qui n'était pas à jour de ces engagements

Interviewé 2, **RICHE**: *« Le ministre¹⁸⁷....: je pense qu'il était hors du Burkina quand il avait appris ça, il l'avait lu sur le site lefaso.net, il s'était énervé. »*

¹⁸⁶ Nous avons décidé de ne pas mettre le nom de la Dame (un leader) en question, pour protéger son identité.

¹⁸⁷ Pour les mêmes raisons de confidentialité, nous protégeons l'identité de l'intéressé.

4.5. ROLE DES MEDIAS

Deux rôles principaux sont assignés aux médias et aux journalistes, d'après les propos tenus par les membres du RICHE rencontrés au cours des entretiens.

4.5.1. Rôle attribué aux médias : faire appel à la pression sociale

Les médias fournissent un espace commun d'échange qui est assimilable à l'espace public. Produire un reportage dans cet espace correspondrait pratiquement à investir la place publique pour entretenir la société de faits pouvant intéresser son quotidien. Les personnes interpellées dans cet espace pourraient alors ressentir une forme de pression sociale qui les pousserait à remplir leur devoir envers la communauté.

Extrait : Illustration d'un cas où la publication dans la presse a permis de régler un problème soulevé.

Interviewé 3, **RICHE**:

« Dans le cas du Premier ministre, il avait promis de réaliser les latrines en 6 mois. A 4 mois et quelques, il n'y avait pas encore de latrines. Il y avait des trous et ce n'était pas encore réalisé. Pourtant, la remise des clés officielle était prévue moins de un mois et demi quand nous visitons; et chaque journaliste est revenu du terrain, chacun a fait son papier. Mais en l'espace d'un mois, toutes les latrines étaient réalisées. C'est dire que sur la place publique, naturellement tout le monde voit ; et on imagine que si une personne est interpellée par X ou Y sur le fait qu'elle n'a pas réalisé telle chose, du fait de la pression- c'est ça en fait, ce rappel à l'ordre implicite qui est fait- la personne met les bouchées doubles. Et pour ce cas-là, les bouchées doubles ont été mises et les latrines ont été faites rapidement, à la date prévue. C'est essentiellement cet aspect-là qui fait que c'est plus intéressant de rappeler à l'ordre dans les médias que de faire le pied de grue pour ces personnes qui sont difficiles à toucher par ailleurs. »

4.5.2. Rôle à jouer par les professionnels des médias : faire appel au sens critique du journaliste pour vérifier l'effectivité des engagements pris dans le secteur du développement

Pour le RICHE, les professionnels des médias se doivent d'être critiques à l'endroit des gouvernants et de toutes les personnalités publiques, en particulier en s'autorisant à aller vérifier sur le terrain si les engagements pris ont été réalisés.

Interviewé 2, **RICHE**: *« La presse peut jouer le rôle de, je ne parlerais pas de contrepoids, mais plutôt peut se positionner dans le traitement du suivi des engagements dans les secteurs clés de développement, notamment l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et*

l'assainissement. Pourquoi ces volets ? Parce qu'ils conditionnent le développement des pays comme le nôtre. Figurez-vous que, par exemple, j'ai lu dans un document qu'il y avait des écoles dans certains villages et quand on y est allé dans un des villages il n'y avait rien. Pourtant le ministère brasse beaucoup de milliards pour construire les écoles ; mais comme les gens sont convaincus que personne n'ira chercher par exemple à Falangoutou voir si telle école est construite, alors il reste à Ouaga, il crée des subterfuges, il boucle l'acte. Donc on peut dire que les réseaux spécialisés de journalistes doivent faire en sorte que l'action de suivi soit un élément important. »

4.6. DE L'UTILISATION DES EVENEMENTS

Des événements existants ou spécialement créés par le RICHE ont été mis à contribution pour permettre à l'ONG de réaliser son agenda. Nous pourrions citer les exemples ci-dessous :

4.6.1. De l'utilisation des événements existants

4.6.1.1. L'An 1 de primature de Luc A. Tiao

Un an après avoir été nommé Premier ministre du Président Compaoré, M. Luc Adolphe Tiao réalise un bilan de son action¹⁸⁸. La forme utilisée est une conférence de presse organisée au ministère des Affaires étrangères, à Ouagadougou, en présence de tous les ministres de son gouvernement.

Les journalistes profitent de cet événement pour rappeler à son souvenir l'engagement pris en Conseil des ministres en matière d'assainissement. Ce qui permet au RICHE de donner encore plus de visibilité à son action :

Interviewé 2, **RICHE** : *« C'était un mot d'ordre du gouvernement. Nous, nous avons pris ce mot d'ordre et nous avons profité du bilan de l'an 1 du Premier ministre pour lui poser encore la question par rapport à ce qu'il faisait dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement. C'est là où il est revenu sur l'approche ATPL comme approche innovante de la société civile susceptible de leur permettre de faire de grands pas. Et il a confirmé l'information selon laquelle le mot d'ordre avait été donné à chaque ministre de faire 10 latrines. Et séance tenante, il avait dit aux journalistes qu'il ne leur demandait qu'une année pour concrétiser leur engagement ; après quoi, nous avons le loisir, si nous le voulions, de prendre un échantillon de ministres pour aller voir dans leurs villages s'ils étaient à jour de leur engagement. Voilà le défi que le Premier Ministre avait à eu à lancer de son premier bilan de l'An 1. »*

¹⁸⁸ DIALLO, Moussa. « An 1 du gouvernement Tiao : « Il y a matière à satisfaction mais... » dans *lefaso.net*, 25 avril 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article47643> (Page consultée le 12/12/2014)

4.6.1.2. Le Forum mondial de l'eau de Marseille

Le « Forum mondial de l'eau » est le principal événement international organisé sur les questions de l'eau. Il se tient chaque trois ans depuis 1997 à l'initiative du « Conseil mondial de l'eau », basé à Marseille (France). Le 6^{ème} Forum a été organisé du 12 au 17 mars 2012 à Marseille.

A cette occasion, les représentants du RICHE en ont profité pour recruter un Burkinabé de la diaspora acceptant de s'investir dans le projet pour son village d'origine.

Interviewé 2, **RICHE** : « *Dans l'approche on avait dit qu'on avait des compatriotes qui étaient à l'étranger et qui pouvaient être d'une grande utilité. Et le premier à être à jour c'est un compatriote qui est à Marseille. Il s'appelle IGO Carime. C'était d'abord le premier leader à tester l'approche. C'est lui un peu le cobaye. Quand on a fait l'approche, il fallait la tester dans un village, un village-témoin. Il a accepté. Moi j'étais à Marseille pour le Forum mondial de l'eau ; je l'avais convaincu pour qu'il vienne s'engager pour ses parents à Gombousgou. Et là, il avait accepté. Et c'est le 9 avril 2012 que nous avons été dans son village pour lancer officiellement, je dirais, le test de l'approche. »*

4.6.2. Des événements spécialement créés par le RICHE

4.6.2.1. Des caravanes de presse

Plusieurs caravanes de presse ont été organisées, à l'initiative du RICHE. On peut citer celle organisée pour faire le suivi sur le terrain des engagements pris par les leaders comme celle organisée pour aller visiter le village de Polesgo, non loin de Ouagadougou. Dans le deuxième cas, le programme était certes de se rendre dans un village quasi abandonné en matière d'assainissement mais aussi de montrer aux journalistes les réalisations faites par des entités publiques : municipalité de Ouagadougou, Office de l'eau et de l'assainissement, etc.

Interviewé 1, **RICHE**: « *Le jour de la caravane, on a eu des t-shirts à l'effigie du RICHE. On avait demandé au Maire de se mettre en t-shirt RICHE, ce qu'il avait fait. Et il était dans le car, avec les journalistes. Il n'avait pas pris sa voiture 4x4, non ; il était venu avec les journalistes. Et donc, depuis là-bas, on avait l'occasion, on le titillait [...] Et là, chaque fois qu'on passait dans la ville, qu'on circulait, comme ça, on lui disait "mais ici Monsieur le Maire, vous voyez, par exemple, il n'y a pas de ... ". Il essayait d'expliquer les difficultés [...] Donc, on a fait la caravane. Il nous a montré le site du centre de dépôt et de traitement des déchets, il nous a montré tout ça : le recyclage des déchets ; l'Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) aussi était dans le coup, ils nous ont montré leur centre de traitement des eaux usées à Kossodo. Donc on a visité un peu tout ça, pour aller chuter au niveau de Polesgo. Et donc, à Polesgo, la population attendait le Maire.»*

Interviewé 2, **RICHE**: « *Donc, on a fait des TDR, des Termes De Référence du suivi ; on a fait un planning, parce qu'on s'était dit que les ministres étaient d'origine géographique diverse au niveau du Burkina. On a essayé de regarder dans quelle région il y avait une forte concentration de ministres ; et c'était la région du Nord [...] Pour nous, c'était déjà un échantillon intéressant, parce que certaines régions avaient juste un ministre. Et on est allé, pendant 72 heures, on a cherché leur village d'origine ou leur village d'alliance et on a été sur le terrain pour voir si effectivement une année après il y avait des latrines [...] Oui, c'était une caravane de presse qu'on avait organisée, en mobilisant une vingtaine de journalistes.* »

4.6.2.2. Du Sanithon

Inspiré du téléthon, le sanithon autrement appelé « la nuit de l'assainissement » a été une manifestation organisée par le RICHE en collaboration avec ses partenaires en vue de collecter des fonds ou des promesses d'engagement à soutenir les efforts du gouvernement dans le secteur de l'assainissement.

Organisé le 6 juillet 2012 sous la forme d'une soirée de gala dans l'une des salles les plus chics de la capitale et dans un quartier de très haut standing (Ouaga 2000), le sanithon a tenu toutes ses promesses. Il a été placé sous le parrainage du Premier ministre et de la Première Dame. Alors que l'objectif était de récolter des fonds pour construire des latrines dans 500 villages, plus de 1.000 souscriptions ont été enregistrées.

Interviewé 2, **RICHE** : « *Pour concrétiser l'ATPL, on a lancé ce qu'on a appelé le Sanithon, la Nuit de l'assainissement, qui consiste à citer les leaders qu'on a identifiés, qui connaissent les réalités de leur pays ; on leur rend compte de ce que nous avons vu sur le terrain et on suscite une action de leur part.* »

4.6.2.3. Du Prix de la personnalité de l'année en matière d'eau et d'assainissement

Bâti sur le modèle de « l'homme de l'année », le « Prix de la personnalité de l'année en matière d'eau et d'assainissement » est une création du RICHE qui vise à valoriser tous les acteurs qui se sont illustrés de façon positive dans le domaine.

La première édition de ce Prix a couronné deux personnalités¹⁸⁹ : M. Igo Carime, de la diaspora et le Premier ministre du Burkina Faso (Adolphe Tiao, de dernier gouvernement Compaoré), du fait de leurs réalisations respectives : 25 latrines pour le premier et 30 pour le second. A noter que la cérémonie s'est déroulée au siège du journal privé *L'Observateur paalga*, en présence des lauréats qui avaient à leurs côtés plusieurs autres membres du Gouvernement, l'Ambassadeur de France et la Représentante résidente de la Banque mondiale, entre autres.

¹⁸⁹ BAZIE B., Grégoire. « Personnalités WASH 2013 du RICHE : Luc Adolphe Tiao et Carim Igo distingués » dans lefaso.net, 6 février 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article57822> (Page consultée le 6/02/2014)

Interviewé 3, **RICHE** : « *Il y a la personnalité de l'année en matière d'eau et d'assainissement qui va être remise la semaine prochaine [...] Le principe c'est de trouver une personne qui s'est particulièrement distinguée dans ce domaine, de par ses actions et qui a eu un impact réel, parce que comme on a cet avantage-là de suivre toutes les actions, on sait qui fait quoi, qui a réellement fait telle réalisation dans l'année. Et pour cette année 2013, il y a deux personnalités de l'année : il s'agit du Premier Ministre Luc Adolphe TIAO qui a eu à initier cet engagement des ministres, et qui a lui-même réalisé 30 latrines dans son village. Et aussi Carime Igo qui est un Burkinabé vivant à Marseille, qui a été l'un des premiers à s'engager dans le cadre de l'Assainissement Total Porté par les leaders. »*

4.7. DES EFFETS OBTENUS PAR L'ACTION DU RICHE

Un certain nombre d'acquis peuvent être cités à la suite des actions entreprises par le RICHE. Le projet de construction de latrines au bénéfice des communautés démunies a été reconnu d'utilité publique puisqu'adopté en conseil des ministres (1), mieux une instruction claire à ses ministres a été donnée par le Premier ministre, lui-même s'étant solidarisé avec l'ONG (2) ; ensuite, et c'est probablement le point le plus important, des latrines ont été construites (3) par au moins la ½ du gouvernement et enfin le cas spécifique du village Polesgo (4) mérite d'être cité comme un exemple de succès total.

4.7.1. Un projet adopté en Conseil des ministres

Interviewé 2, **RICHE**: « *Par la suite, l'approche ATPL a été adoptée en conseil des ministres. Je pense que c'était en février 2012. »*

4.7.2. Une instruction directe du premier ministre à ses ministres

Interviewé 2, **RICHE**: « *C'est là où [Le Premier ministre] est revenu sur l'approche ATPL comme approche innovante de la société civile susceptible de leur permettre de faire de grands pas. Et il a confirmé l'information selon laquelle le mot d'ordre avait été donné à chaque ministre de faire 10 latrines.»*

4.7.3. La ½ des ministres construisent des latrines

Interviewé 1, **RICHE**: « *De façon exhaustive, je ne peux pas donner la liste, à moins de me référer aux documents ; ce que je pourrai faire plus tard. Mais je dois dire qu'au moins, à mon dernier décompte, il y avait 17 ministres à jour. »*

4.7.4. Le parfait exemple de Polesgo

Polesgo est une localité rurale qui est rattachée à un arrondissement de la ville de Ouagadougou. Un grave problème d'accès à l'eau potable s'est posé à ses habitants. Au moment où cette contrée fait appel au RICHE par l'intermédiaire d'une autre ONG, la situation est fort préoccupante : sept forages sur neuf sont en panne. Nous sommes en mai 2011.

Pour résoudre le problème, les membres du RICHE font appel au maire central de la capitale, M. Simon Compaoré, connu pour être un homme engagé et qui aime relever les défis. Ce dernier marque son accord à trouver une solution. Dès lors, l'ONG organise sur place dans le village en manque d'infrastructures suffisantes en hydraulique, un « dialogue communautaire » entre le « Maire central » et les habitants : il s'agissait d'ouvrir un forum où, sans intermédiaire, les populations à la base s'adresseraient à l' élu venu de Ouagadougou pour lui faire part de tous leurs problèmes en matière d'accès à l'eau potable.

Une caravane de presse amène les journalistes du RICHE à Polesgo. La rencontre se fait, l'homme de défis qu'est Simon Compaoré est convaincu. Devant la population et les journalistes du RICHE qui avaient effectué le déplacement de Polesgo, le « Maire central » s'engage alors pour que, dans l'intervalle d'une année, l'eau coule à nouveau dans les fontaines publiques de cette bourgade.

La suite de l'histoire est racontée par une de nos sources :

Interviewé 1, **RICHE** : *« Et ce sont des mois après que nous voyons dans la presse qu'il y a eu un appel d'offres de 50 millions F CFA pour réhabiliter, construire de nouveaux forages à Polesgo. Ainsi, on apprenait donc que le Maire n'avait pas dormi ; il avait pris son bâton de pèlerin, il était allé chercher des financements, il avait commencé [...] Et donc, nous on suivait l'affaire de près dès lors [...] On est partis sur le terrain et on a constaté effectivement que les forages, les mêmes forages qui étaient là, fonctionnent. Il y avait l'eau, les populations avaient témoigné. Il y avait eu de nouveaux forages qui ont été réhabilités. Et vraiment, la population était satisfaite. Et nous nous étions satisfaits aussi du Maire. »*

Au total, huit forages ont été réhabilités et six nouveaux forages ont été réalisés¹⁹⁰.

¹⁹⁰ KINI, Alban (Sidwaya). « Les pages du développement /accès à l'eau potable Les populations de Polesgo soulagées, mais toujours demandeuses » dans *aOuaga.com*, 14 novembre 2012, <http://news.aouaga.com/h/2534.html> (Page consultée le 06/02/2014)

4.8. DE LA COLLABORATION ENTRE PROFESSIONNELS DES MEDIA ET HOMMES/FEMMES POLITIQUES

En tant que réseau de journalistes professionnels ayant travaillé avec des hommes politiques sur des projets de développement, le RICHE fait voir, à travers son expérience propre, la difficulté de la collaboration entre hommes de médias et hommes politiques.

4.8.1. Opportunité de développement pour les uns, recherche de suffrages pour les autres

Alors que, d'un côté, la préoccupation est de travailler pour le développement des communautés, de l'autre, la recherche d'objectifs politiques n'est jamais perdue de vue. Tout se passe comme s'il s'agissait d'un jeu de dupes.

Interviewé 2, **RICHE** : « *Il y a des ministres qui nous ont dit qu'on leur avait forcé la main mais je dirais qu'ils font ça plus pour communiquer* »

Interviewé 1, **RICHE** : « *Quoiqu'on dise, les hommes politiques, ils sont prêts souvent à agir dans le secteur du social, parce qu'ils se disent que comme ils sont avec des journalistes, peut-être que le retour fera qu'ils auront un meilleur traitement. Donc ils sont prêts et puis ils évitent même de nous avoir sur leur dos, quoi ! Donc s'ils ont la chance que ces gens-là viennent vers eux, pour leur proposer de faire ça, tout de suite ils « achètent » quoi ! Tout de suite, ils achètent la marchandise parce qu'avec ces journalistes-là on gagne toujours. Donc, je pense qu'ils voient plutôt le gain avec nous, donc ils y vont en se disant aussi que du côté politique ça pourrait les lancer. »*

4.8.2. De la question de l'indépendance journalistique

Dans le jeu de relations entre hommes de médias et hommes politiques, il y a bien entendu la question de l'indépendance journalistique. L'expérience vécue par le RICHE nous apprend que cette indépendance, si elle est réelle, est parfois très mal vécue par les hommes politiques qui n'hésitent pas à voir derrière le travail des journalistes de sombres desseins politiques qu'auraient ourdi les adversaires politiques. Ces cas ont été rapportés par nos sources :

Extrait 1 : Sur la colère d'un ministre après la publication d'un article critiquant un projet du ministère

Interviewé 1, **RICHE**: « *On a fait un papier [...] On l'avait fait passer dans le journal Sidwaya qui est un quotidien d'Etat -, les Maires, c'était des maires CDP, puisqu'ils étaient de commune CDP, et ce sont eux qui avaient critiqué le projet du ministère en question. Le Ministre s'était fâché [...] En fait, il ne nous avait pas du tout bien reçus à l'époque [...]*

Mais là où on n'était pas d'accord avec lui, c'est lorsqu'il avait voulu nous apprendre les règles du journalisme [...] Le ministre avait vu en cela une façon pour nous de vouloir le détruire, l'atteindre politiquement. Et même, ils avaient commencé à dire qu'il y avait une main politique invisible derrière le RICHE qui essayait de déstabiliser certains. Nous, à l'époque, ça nous a fait sourire. »

Extrait 2 : Sur le même sujet, une autre source explique la position des journalistes au ministre

Interviewé 2, **RICHE** : *« Le ministre a dit que nous ne devons pas faire de l'investigation, qu'on devrait faire du développement. Il y a eu une rencontre, dans le cadre même de la conduite d'ATPL, et il y a eu une passe d'armes entre lui et moi. Moi, je lui ai fait comprendre que le journaliste était libre et que le papier qui avait fait était professionnel et que, à mon avis, je ne croyais pas que Sidwaya soit un organe subversif ou un organe qui remettait en cause les acquis du gouvernement ou de l'Etat. C'est un organe de service public et le journaliste à la fin même de l'article avait fait des propositions. Dans ces conditions, je lui expliquais que s'il voulait nous empêcher de faire notre boulot, on ne pourrait pas marcher ensemble. Je pense que depuis ce jour, il y a eu un froid entre le ministre et moi. »*

5) Résumé de l'étude de cas n° 4

Le RICHE et ses membres se sont engagés à promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans un contexte socio-politique marqué par de nombreuses promesses d'hommes politiques et d'un certain nombre d'initiatives gouvernementales en cours, souvent onéreuses mais dont l'impact réel sur la vie des populations est encore à prouver. De leur côté, les communautés rurales sont traversées par des pesanteurs socio-culturelles qui ne sont pas nécessairement favorables à leur accès aux ouvrages d'assainissement même réalisés à des coûts modiques. C'est ainsi que des journalistes et communicateurs réunis au sein du Réseau d'information et de communication pour l'hygiène, l'eau potable et l'assainissement (RICHE) vont, dans le cadre de leurs actions, mobiliser un certain nombre de ressources politiques dont celles relationnelle (parmi les membres du gouvernement), organisationnelle (partage des rôles avec d'autres partenaires dont l'ONG WaterAid) et informationnelle (à travers la maîtrise de toute l'information liée à la réalisation d'un ouvrage d'assainissement). La stratégie mise en place relève du démarchage politique, précise l'une des sources interrogées ; ses principales composantes sont l'adoption d'un objectif poursuivi dont l'intérêt pour la communauté doit être évident, l'identification de cibles et le suivi des actions de celles-ci à travers les médias qui se voient ainsi investis de plusieurs fonctions : celle d'exercer une pression sociale sur les cibles politiques et de vérifier l'effectivité des promesses faites par les hommes politiques. Les moyens d'action mobilisés par le RICHE et ses membres comprennent les rencontres dites de plaidoyer, les visites de terrain et la diffusion des reportages dans la presse. En ce qui concerne les événements, l'ONG utilise ceux existants et en inventent d'autres pour imposer son agenda. Ainsi lorsque le Premier ministre de l'époque fait le bilan de l'action gouvernementale après un an de pouvoir, le

RICHE s'invite à cet événement et rappelle à son bon souvenir l'engagement pris par le Chef du gouvernement et ses ministres de réaliser des ouvrages d'assainissement au profit des membres défavorisés de leur communauté d'origine. Mais des événements sont spécialement créés par l'ONG pour « vendre » son projet : c'est l'exemple des caravanes de presse et du « sanithon », sorte de téléthon détourné pour la cause de l'environnement. En termes de bilan de l'action réalisée, on peut citer plusieurs effets obtenus dont le principal reste la réalisation d'ouvrages par au moins la moitié des ministres.

6) Discussion du cas n° 4

L'action publique posée par le RICHE et ses membres s'est faite en dehors de toute crisologie, au sens où nous l'avons définie précédemment. Dit autrement, il n'y avait pas de crise sociale spécifique qui aurait servi de prétexte aux journalistes pour intervenir dans l'espace public. Tout s'est donc passé « à froid », comme entre personnes alliées. En réalité, cette forme de médiation s'apparente au patronage qui est une forme de lobbying. Qu'on se rappelle : une de nos sources l'avait clairement dit : « nous avons fait du démarchage politique ». Mais qu'est-ce le patronage ?

Fondamentalement, le patronage est une médiation, un échange entre un « patron » et un « client » ; le premier, sur la base de sa position et de son influence, offre ses services (appui pour l'obtention d'une subvention à une association en lutte contre une maladie de type diabète, par exemple) tandis que le second, en retour, répond par un autre type de services (promesses de vote, par exemple). Plusieurs éléments peuvent caractériser une relation de patronage : on pourrait retenir, entre autres, l'*asymétrie*, les relations *discrétionnaires* et les *liens personnels* par opposition aux relations de nature administrative ou bureaucratique (Hudon et Yates, 2008). Il faut préciser, comme l'indique Briquet (1998) que la nature de l'échange peut être « instrumentale, économique et politique », et « chacune des parties prenantes à la relation en retire un bénéfice personnel », précisent Hudon et Yates (2008). Ainsi, pour Briquet (1998, p.7), le patronage évoque « des liens personnalisés, entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et symboliques de valeur très inégale, reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçus comme des obligations morales unissant un « patron » et les « clients » qui en dépendent ». Dans le cas étudié ci-dessus, le patron c'est la personne du ministre et par contre-coup celle du Premier ministre que vient « courtiser » une organisation de journalistes qu'on pourrait considérer alors comme des « clients ». Comme le précisent Hudon et Yates (*op. cit.*, p.393) : « en tant que mécanismes de médiation-relais, les relations de patronage mettent des membres de la société civile en rapport avec les institutions politiques ».

Si l'action de l'ONG peut être apparentée au patronage, dans son inspiration, elle s'en éloigne tout de même sur plusieurs aspects. Alors que les ministres pourraient s'attendre à un traitement de faveur dans les médias, comme forme de contribution des journalistes, ceux-ci répondent même par une sorte de devoir d'ingratitude. En effet, les professionnels des médias

se refusent à faire la promotion des hommes politiques dans l'espace des journaux ou sur leurs antennes. Comme l'ont rapporté plusieurs de nos sources, à propos d'une réaction jugée indélicate de la part d'un ministre: « *Mais là où on n'était pas d'accord avec lui [comprendre le ministre], c'est lorsqu'il avait voulu nous apprendre les règles du journalisme* ». Ou encore : « *Le ministre a dit que nous nous ne devons pas faire de l'investigation, qu'on devrait faire du développement*».

Au fait, l'analyse du cas met en avant une fonction spécifique qui est assignée aux médias tandis que les journalistes se voient attribuer un rôle particulier à jouer, dans le cadre des actions d'influence des organisations de la société civile visant des objectifs de développement. Ainsi, les médias sont chargés d'exercer une pression sociale envers les sujets de la communauté qui auraient des devoirs à accomplir envers la population. Ce pouvoir de pression sociale prêté aux médias fonctionne bien dans le cas du Burkina. Après avoir rappelé au Premier ministre d'alors ses promesses non encore tenues, les choses sont finalement rentrées dans l'ordre. Une de nos sources témoigne : « *Mais en l'espace d'un mois, toutes les latrines étaient réalisées. C'est dire que sur la place publique, naturellement tout le monde voit ; et on imagine que si une personne est interpellée par X ou Y sur le fait qu'elle n'a pas réalisé telle chose, du fait de la pression- c'est ça en fait, ce rappel à l'ordre implicite qui est fait- la personne met les bouchées doubles.* »

Quant aux hommes de médias, il leur est rappelé leur rôle de vigie dans le domaine du développement qui est envahi par plusieurs initiatives (gouvernementales, des Organisations internationales y compris les ONG, du secteur privé ou des multinationales, etc.) et dans lesquelles il n'est pas évident a priori de faire la part des choses. En rappel, le secteur des médias au Burkina Faso souffre d'un mal connu dans plusieurs pays de la sous-région : c'est « le poison des « per diems », selon le titre d'un article paru dans *Le Monde*¹⁹¹. Il s'agit de la couverture au quotidien par la presse, tous supports confondus, publique comme privée, d'une « actualité institutionnelle » foisonnante, celle des séminaires, colloques, conférences et pour laquelle des enveloppes de 7.6 à 15 euros sont données aux journalistes comme « motivation ». Il va de soi que de telles « règles » inhibent facilement ce qu'une de nos sources a appelé des « papiers d'initiative » ou le « suivi » des actions annoncées dans le sous-secteur du développement. C'est justement sur ce terrain que la responsabilité des journalistes est interpellée. Comme le dit si bien une de nos sources : « *La presse peut jouer le rôle de, je ne parlerais pas de contrepoids, mais plutôt peut se positionner dans le traitement du suivi des engagements dans les secteurs clés de développement, notamment l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement [...] Donc on peut dire que les réseaux spécialisés de journalistes doivent faire en sorte que l'action de suivi soit un élément important.* »

¹⁹¹ GUEYE, Maguette. « Journalisme africain : le poison des « per diem » » dans *Le Monde Afrique*, 20/05/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/05/18/journalisme-africain-le-poison-des-per-diem_4635688_3212.html (Page consultée le 20/06/2015).

Voir aussi : MOSSE, Yvette Nadège. « Couvertures médiatiques : La facturation au cœur d'un débat » dans *lefaso.net*, 17 juin 2016, <http://lefaso.net/spip.php?article71811> (Page consultée le 22/06/2016).

Dans l'accomplissement de ce rôle, les journalistes sont libres d'utiliser toute la gamme des effets possibles tels que ceux étudiés dans le cadre de ce travail, en particulier, le « framing » (effets de cadrage) et le priming (effets d'amorçage). En rappel, la télévision nationale et deux journaux avaient utilisé ces procédés, à savoir *Le Pays* (quotidien privé) et *Sidwaya* (quotidien public, voire gouvernemental), lesquels s'étaient fait vivement reproché leur initiative par deux « leaders », à savoir une dame alors députée et plusieurs ministres. Une de nos sources rappelle comment le cas spécifique de la télé, grâce à l'utilisation des effets de cadrage et d'amorçage, avait réussi à capter l'attention du public et des personnes concernées : « [...] *Chaque fois qu'on revenait du terrain, on faisait un « 26 minutes » télé qui passait. Et donc, à la fin, à chaque fois, on mettait le portrait du ministre, on rappelait la date de l'engagement, les latrines promises, à la date due, un an après le nombre de latrines réalisées, avec des pourcentages de réalisation, type zéro pour cent, zéro pour cent... Et donc, ce sont des choses qui ont marqué. Alors il nous avait appelés pour dire qu'ils avaient vu ça. Et ça, ça les avait marqués.* »

Pour terminer, il n'est pas inintéressant de montrer que le modèle auquel le RICHE se réfère pour pousser les « leaders » et les populations de leur communauté d'origine à construire des latrines est assimilable au modèle du « two step flow of communication » (Katz, 1957). En effet, l'ONG prend comme hypothèse de base, ainsi que l'affirme un de nos interviewés, que les « leaders » identifiés et approchés « *ce sont des personnes qui ont une certaine influence, dans leur famille, dans leur communauté [...]* Si nous nous appuyons sur les leaders ressortissants de ces villages, des communes ou des régions, ils peuvent porter le résultat de changement que nous voulons [...] ». Malheureusement, nous n'avons aucune évidence sur le fait que les gestes posés par les « leaders d'opinion » ont pu être reproduits. Cela pourrait faire l'objet de travaux ultérieurs.

Chapitre 5 :

Discussion générale

Au terme de l'analyse de nos quatre cas d'étude, que peut-on retenir ? En particulier, quels éléments de réponses peut-on apporter aux hypothèses de recherche que nous avons émises ? Et quelles leçons majeures est-il possible de tirer au regard des lectures parcourues et qui éclairent notre connaissance des ONG et des pratiques de lobbying ?

Dans un premier temps, nous proposons une synthèse générale sous forme synoptique (1) qui identifie pour chaque étude de cas les éléments de réponse que nous pouvons apporter pour chaque hypothèse formulée et les leçons majeures qui nous paraissent importantes à tirer. Dans un second temps, nous tenterons de dégager un modèle de lobbying praticable (2) par des organisations de la société civile dans un pays comme le Burkina Faso.

1) Aperçu synoptique des résultats par étude de cas

Tableau n° 7 : Résultats des quatre études de cas

Etude de cas n° 1 : Accès aux ARV par le RAME et ses associés	
Hypothèse de recherche 1 :	L'hypothèse : Médias, médiateurs et vecteurs d'influence
	L'analyse révèle que des médias sont vus comme : « Canal d'éducation et d'éclairage des populations » ; « Lieu de contact et de mobilisation de la société civile » ; « Un acteur majeur dans le jeu politique » ; « Le défenseur de l'intérêt général » ; « La forme visible de l'espace public » ; « Un espace de débats démocratiques » ; « Médias internationaux, influence mondiale »
Hypothèse de recherche 2	L'hypothèse : Utilisation de ressources informationnelles et relationnelles
	L'analyse révèle : la maîtrise des ressources informationnelles : Le RAME sait contourner les « Accords de Bangui » - Le RAME (en lien avec le Fonds mondial) maîtrise les procédures réglementaires de l'accès gratuit des ARV par le pays d'implantation (ici, le Burkina Faso) - Le RAME dispose de structures-relais pour collecter des informations sur les conditions de vie des Personnes vivant avec le VIH. Maîtrise des ressources relationnelles : Le RAME a été « initié » dès le départ aux techniques de mobilisation et d'influence par Médecins Sans Frontière - Le RAME s'est connecté avec des structures incontournables dans le soutien aux victimes du VIH/SIDA, à savoir l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (pour ce qui est des copies de médicaments d'ARV - Le « Fonds Mondial » pour ce qui est du financement des pays pour la lutte contre le VIH/SIDA. Mention d'autres types de ressources organisationnelles : Mise en place par appel à candidatures de structures-relais pour la collecte d'informations sur les conditions de vie des personnes vivant avec le VIH - Pour la mise en œuvre d'activités de protestation comme les marches et autre sit-in, la maîtrise de capacités organisationnelle paraît évidente.
Hypothèse de recherche 3	L'hypothèse : Utilisation de stratégies directes et indirectes
	L'analyse révèle la coprésence ou cohabitation des deux types de stratégies, directes et indirectes, avec le principe suivant toujours mis en avant : <i>dialoguer d'abord, aller à la confrontation ensuite et si nécessaire.</i> Comme stratégies directes : Tentative de pourparlers directs avec les autorités politiques nationales (réunions, émission de correspondances, témoignages devant une commission spécialisée de l'Assemblée nationale, etc.). Comme stratégies indirectes : Lettre ouverte dans la presse aux autorités politiques nationales (par exemple, ministre de la Santé) ; Marches de protestation dans plusieurs villes du pays
Hypothèse de recherche 4	L'hypothèse : Présence d'événements focalisants
	L'analyse révèle l'existence d'événements qui ont été « vampirisés » par le RAME et ses associés : L'élection présidentielle de 2005 ; L'élection présidentielle de 2010 ; 1 ^{er} décembre : Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA
Observations majeures	1- « Jouer sur deux tableaux » : l'art de la ruse. « Jouer » avec le Gouvernement tout en ayant des relations avec d'autres associations qui continuent la lutte. Cette façon de faire rappelle la « Metis » des Grecs.
	2- L'usage d'affiches/affichettes comme supports de communication par l'association (pendant l'élection présidentielle), comme pour imiter les candidats ayant leurs traditionnels posters

Etude de cas n° 2 : Permettre l'alternance politique au Burkina Faso par l'opposition à la modification de l'Article 37 de la Constitution et la mise en place du Sénat	
Hypothèse de recherche 1 :	<p>L'hypothèse : Médias, médiateurs et vecteurs d'influence</p> <p>L'analyse révèle que la fonction d'agenda-setting a été utilisée (débat dans les médias sur l'opportunité ou non de changer l'article 37 de la Constitution ; sur l'opportunité ou non de mettre en place le Sénat). A noter aussi que deux journalistes sont mis sur la liste de candidats présélectionnés pour être Présidents de la Transition. Finalement, un journaliste est choisi comme Président de l'équivalent du Parlement. Cela peut être interprété comme un signe de la place importante qu'occupent les professionnels des médias dans la société du Burkina Faso.</p>
Hypothèse de recherche 2	<p>L'hypothèse : Utilisation de ressources informationnelles et relationnelles</p> <p>L'analyse révèle la maîtrise des ressources informationnelles : En production intellectuelle, plusieurs études réalisées sur la gouvernance politique ; Un document ad hoc de réformes de 26 pages avec 16 propositions concrètes est diffusé ; plusieurs avis techniques sont régulièrement, par exemple, sur les candidatures indépendantes ; l'impossibilité, dans les faits, d'utiliser la voie pétitionnaire pour faire changer une loi ; l'inconstitutionnalité de la loi anti-casseurs de 2008. Il y a aussi la maîtrise des ressources relationnelles, avec des liens directs ou indirects établis avec les partis politiques de l'opposition ; la connexion est faite avec d'autres organisations de la société civile, etc. D'autres types de ressources sont mentionnés : des ressources symboliques, avec le recours à l'un des contradicteurs les plus « en vue » du parti au pouvoir pour donner une conférence publique lors d'une manifestation de ce parti – Des ressources organisationnelles sont présentes avec la mutation dans la nature de l'organisation : d'une « Coalition pour les réformes institutionnelles et politiques », l'organisation se transforme en un « Front de résistance citoyenne » ; il y a un partage des rôles entre organisations : certaines font dans la production intellectuelle pour éclairer la prise de décisions, d'autres font dans la dénonciation politique et la mobilisation de masse sur le terrain.</p>
Hypothèse de recherche 3	<p>L'hypothèse : Utilisation de stratégies directes et indirectes</p> <p>L'analyse révèle une prédominance des stratégies indirectes sur celles directes (tournées « d'explication » à l'intérieur du pays, tentative de participation à des élections, recours aux tribunaux, pétitions, etc.)</p>
Hypothèse de recherche 4	<p>L'hypothèse : Présence d'événements focalisants</p> <p>L'analyse révèle la présence d'événements ayant marqué la vie politique nationale : série de mutineries dans la plupart des casernes militaires du pays (en 2011) ; Assises du CCRP (Conseil consultatif de réformes politiques) ; organisations de différentes marches de l'Opposition politique ; soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014.</p> <p>A noter aussi que des événements ont été organisés par le FOCAL : les fora du Focal, manifestations publiques où sont discutées des thématiques de gouvernance politique ; tentative de dépôt d'une liste de candidats indépendants à des élections.</p>
Observations majeures	<p>1. Grande participation observée des citoyens aux actions initiées par le FOCAL : cela fait penser à l'une des recommandations de DACHEUX (1998) en matière de mode idéal de communication d'influence en conformité avec l'identité propre des organisations de la société civile.</p> <p>2. La très grande vulgarisation au sein de l'opinion et la réactivité de celle-ci sur des thématiques politiques à priori destinées aux initiés (Sénat, Article 37 de la Constitution) apparaissent comme des facteurs-clés du succès. Ce passage de débats politiques de très haut niveau à une actualisation de ces questions politiques en questions ordinaires de société fait penser à « la politisation du singulier » recommandée par Trom (1999) pour « vendre » à un plus grand nombre de personnes un objet de revendication à priori intéressant un groupe spécifique. Pour notre part, nous dirons que cela est assimilable à l'effet « priming ».</p>

Etude de cas n° 3 : <i>Actions publiques contre les faits de corruption et pour l'adoption d'une loi anti-corruption</i>	
Hypothèse de recherche 1 :	<p>L'hypothèse : Médias, médiateurs et vecteurs d'influence</p> <p>L'analyse révèle que l'information médiatique considérée comme efficace, car entraînant toujours une réponse et parce qu'exerçant une forme de pression sociale et politique sur les cibles visées. Ensuite, la presse est vue comme le symbole par excellence de l'espace public. Enfin, les journalistes considérés comme des voies de recours des sans-voix ; des intermédiaires jouant le rôle d'arbitres dans la société ; une institution capable de limiter les dérives dans la société et d'influencer le sens du vote lors d'élections.</p>
Hypothèse de recherche 2	<p>L'hypothèse : Utilisation de ressources informationnelles et relationnelles</p> <p>L'analyse révèle la maîtrise des ressources informationnelles : le RENLAC et ses associés ont réalisé plusieurs études et produit de la connaissance sur la corruption. Ils ont également proposé un projet de loi, rédigé et soumis au Parlement pour adoption. Il y a aussi la maîtrise des ressources relationnelles, avec plusieurs regroupements (autres ONG et associations), des parlementaires et les médias, toujours en relation directe avec le RENLAC. D'autres types de ressources sont mentionnés : des ressources symboliques, avec le RENLAC qui est approché par plusieurs autres entités comprenant des partis politiques, des parlementaires. Il y a aussi des ressources organisationnelles, avec le RENLAC implanté dans les 13 régions et les 45 provinces du pays. Il est aussi en lien avec d'autres réseaux pour la mise en œuvre d'objectifs communs.</p>
Hypothèse de recherche 3	<p>L'hypothèse : Utilisation de stratégies directes et indirectes</p> <p>L'analyse révèle une prédominance des stratégies directes (négociation directe, mise en relation avec un réseau de parlementaires) sur celles indirectes (détours par la presse, influence des partenaires financiers du Burkina, recours aux tribunaux, etc.)</p>
Hypothèse de recherche 4	<p>L'hypothèse : Présence d'événements focalisants</p> <p>L'analyse révèle la création par le réseau d'événements propres comme les <i>Journées nationales de refus contre la corruption (JNRC)</i> pendant lesquelles il fait du plaidoyer, de la sensibilisation pour un recul de la corruption dans les mœurs sociales. Toutefois, le RENLAC a bien profité des grands événements socio-politiques ayant marqué le pays (départ forcé du Chef de l'Etat suite aux événements des 30 et 31 octobre 2014)</p>
Observations majeures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le vote d'une loi spécifique anti-corruption est la conséquence indirecte du changement d'un régime politique auquel a succédé un système politique plus en phase avec les aspirations démocratiques. 2. L'adoption de la nouvelle loi et le règlement des cas de corruption dénoncés ou rendus publics par voie de presse par le RENLAC (exception faite de « l'Affaire Guiro » révélée par le gouvernement) sont le résultat de stratégies directes de négociations. 3. Une des plus grandes réalisations du RENLAC est d'avoir réussi à vulgariser l'objet corruption. Autrefois récusée, son existence reniée, la corruption est dorénavant reconnue par les autorités qui ont par ailleurs adapté leur structure de gestion ou de lutte contre ce phénomène.

Etude de cas n° 4 : <i>Actions publiques d'influence de décideurs publics dans la construction de latrines dans leur communauté d'origine</i>	
Hypothèse de recherche 1 :	<p>L'hypothèse : Médias, médiateurs et vecteurs d'influence</p> <p>L'analyse révèle le fait que les médias sont vus comme un canal de pression sociale, un façonneur de réputation, un espace critique, un lieu de surveillance et de veille sur les promesses et autres « engagements » pris par les politiques dans le domaine du développement.</p>
Hypothèse de recherche 2	<p>L'hypothèse : Utilisation de ressources informationnelles et relationnelles</p> <p>L'analyse révèle la maîtrise des ressources informationnelles : avec la réalisation de l'état des lieux du sujet sur lequel travaillent les journalistes et le réseau ; le coût de réalisation d'une latrine est connu pour pouvoir communiquer avec les potentiels « clients » du RICHE. Il y a aussi la maîtrise des ressources relationnelles, avec le réseau qui a pu recruter des personnes « amies » (des ministres) dans le Gouvernement, des intermédiaires qui ont permis à l'association d'avoir accès à plusieurs autres personnes. Des ressources organisationnelles sont aussi sont mentionnées, avec le réseau de correspondants de presse qui permet à l'association de collecter des informations de terrain. Il y a un partage des rôles : le RICHE recrute des « clients », le partenaire WaterAid reçoit les contributions des leaders.</p>
Hypothèse de recherche 3	<p>L'hypothèse : Utilisation de stratégies directes et indirectes</p> <p>L'analyse révèle une prédominance des stratégies directes (rencontres de plaidoyer, visites de terrain) ; les stratégies indirectes viennent en soutien et passent essentiellement par les médias (diffusion de compte-rendu, reportages, etc.)</p>
Hypothèse de recherche 4	<p>L'hypothèse : Présence d'événements focalisants</p> <p>L'analyse révèle l'existence d'événements qui sont exploités (l'An I au poste de Premier ministre, le Forum mondial de l'eau) ; mais des événements sont spécialement créés par l'association pour promouvoir la cause de l'hygiène/assainissement (Sanithon, sortie de Polesgo, etc.). Toutefois, aucune crise véritable n'est à rapporter.</p>
Observations majeures	<ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie mise en place ici s'appelle en réalité du patronage, un type de médiation qui existe entre un « patron » (dans le cas présent, il s'agit de « leader » pour l'association) et un « client » (dans le cas étudié, il s'agit bien entendu des membres de l'association). 2. Le modèle d'influence utilisé par le RICHE fait indéniablement penser au « two-step flow of communication » ou modèle de la communication à deux étages ou deux niveaux. Un premier niveau de personnes influentes est visé (« les leaders »), lequel est appelé à influencer par un comportement pro-environnemental son milieu d'origine (les populations rurales). 3. Les médias se voient chargés du rôle d'exercer une pression sociale sur les « leaders » jugés redevables envers leurs communautés d'origine 4. Les professionnels de média sont appelés à exercer leur sens critique en ce qui concerne les actions des hommes politiques, notamment quand il s'agit du développement

Ainsi, la plupart de nos hypothèses de recherche se trouvent justifiées à travers les quatre études de cas examinées. Une place de choix, suivant notre première hypothèse, a été accordée aux médias, en tant que médiateurs et vecteurs d'influence. Les perceptions des acteurs ont été rapportées ou traduites dans le rapport synoptique suivant chaque cas. Des techniques de framing » et de « priming » ont également été utilisées dans la mise en scène de l'information médiatique, la légitimation des sujets (cas de la corruption) sur la scène publique.

Notre deuxième hypothèse avait trait aux types de ressources à utiliser par les opérateurs. Les ressources informationnelles et relationnelles sont effectivement présentes. Toutefois, le recours à d'autres ressources est aussi effectué : pour l'essentiel, il s'agit de ressources organisationnelles, ce qui est normal ou logique lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des stratégies de type protestataire, par exemple : marches, meetings, tenue de réunions, etc. Nous avons aussi identifié des ressources symboliques ou réputationnelles qui apparaissent comme non négligeables dans le jeu d'influence, parce qu'elles sont reconnues ou valorisées par le camp d'en face.

En ce qui concerne notre troisième hypothèse, comme prévu, les deux types de stratégie sont utilisés : directe et indirecte. On note une prédominance de stratégies indirectes, dans le cas n° 2 ? quand le FOCAL avec ses associés se sont opposés au changement d'un texte constitutionnel majeur (l'article 37, pour interdire à l'ex-chef de l'Etat de pouvoir se présenter à un autre mandat présidentiel, les dispositions d'alors l'en empêchant). Dans le cas n° 3 (vote de loi anti-corruption) et le cas n° 4 (action publique pour la construction de latrines au bénéfice de communautés démunies), c'est la prédominance des stratégies directes, autrement dit de négociation avec les détenteurs du pouvoir public ou politique. Nous notons que le recours à des stratégies indirectes, autrement dit, de mobilisation populaire, d'usage intensif des activités médiatiques, aura été nécessaire pour mener à bien une revendication politique majeure (cas n° 2). Le vote d'une loi anti-corruption, qui n'est pas un fait mineur dans le contexte d'une démocratie de façade, aura nécessité, de la part de la structure ayant véritablement porté le projet, avec l'appui de ses partenaires et associés, le recours à des stratégies essentiellement directes. Dès lors, il paraît difficile de tirer des conclusions définitives sur le type de stratégies à utiliser dans le cas d'actions de lobbying visant des objectifs socio-politiques de grande portée. La préparation du terrain par la sensibilisation, les études, la légitimation du sujet sont autant d'actions préparatoires à la mise en œuvre d'actions déterminantes auprès des décideurs. L'alternance ou la succession de stratégies directes et indirectes montre des possibilités variées d'actions.

Notre dernière hypothèse de recherche était relative à l'intégration des « événements focalisants » dans les stratégies de lobbying. En rappel, nous avons défini ces « événements focalisants » simplement comme des « événements qui comptent » (Kwansah-Aidoo, 2003). Notre analyse les fait apparaître sous deux formes : existants par eux-mêmes ou mis en place par des entités externes ou simplement créés par les structures étudiées, à la façon des « pseudo-événements » (Boorstin, 1962), ces événements qui, d'après Frau-Meigs (2004, p.68), « n'existent que parce que la presse les couvre ». L'étude dans certains cas nous fait même

observer une forme de « vampirisation » d'événements. « L'acte de vampiriser est une technique marketing visant à focaliser toute l'attention sur un élément secondaire, dans un message publicitaire, zappant ainsi l'essentiel de la communication »¹⁹². Tel a été le cas, par exemple, lorsque dans l'étude de cas n° 1, le RAME s'invite dans la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA, organisée par la partie gouvernementale, pour faire la promotion de la cause défendue par l'ONG, en l'occurrence, l'accès gratuit aux ARV, ce dont le gouvernement ne veut pas entendre parler. C'est aussi le cas, lorsque, par exemple, au cours de la cérémonie marquant le premier anniversaire de sa nomination comme Premier ministre du gouvernement Compaoré, le Premier ministre d'alors se fait poser des questions sur des préoccupations justement défendues par l'ONG dénommée le RICHE (étude de cas n° 4), à savoir la construction de latrines par les membres du gouvernement au profit de leur communauté d'origine. Certes, ces détournements d'objets ne se font pas de façon excessivement visible à la façon des spécialistes du genre¹⁹³. Au total, toutefois, nous avons remarqué que l'utilisation ou l'exploitation des « événements focalisants » a servi à préparer le terrain pour des actions plus fortes. Cela apparaît clairement dans l'étude de cas n° 2 où un grand nombre d'événements (mutinerie des soldats dans les casernes ; manifestations autour de la tenue des différentes rencontres du Conseil Consultatif pour les Réformes Politiques (CCRP), marches de l'opposition, tentative de dépôt d'une liste de candidats indépendants, etc.) sont utilisés par les structures coalisées pour atteindre l'opinion publique avec des messages différents et plus forts que ceux des pouvoirs publics. Ils jouent un rôle de cadrage (« framing ») et d'amorçage (« priming »).

Pour terminer, nous voulons faire remarquer la place assez faible de l'utilisation des supports de communication dits « hors média »¹⁹⁴ dans les actions mises en œuvre par les ONG. En dehors des produits de presse (couverture médiatique, communiqué de presse), très peu d'organisations ont recours, par exemple, aux écrans géants, banderoles¹⁹⁵ ou insertions publicitaires dans les grands médias, etc. En tout cas, en dehors des *newsletters* ou bulletins d'information institutionnelle et des affiches utilisées par le RAME et le RICHE dans ses actions et dont plusieurs sources de façon concordante ont confirmé l'utilisation, les personnes interviewées n'évoquent pas la question de façon délibérée. De nos investigations, il ressort que l'utilisation de l'internet est aussi balbutiante. En dehors du RAME, encore une fois, dont l'un des membres a fait allusion expressément à l'utilisation des supports tels que *facebook* et *skype*, et encore davantage en termes de communication interne, nous n'avons pas assisté à une vraie prise de conscience des atouts des nouvelles technologies.

¹⁹² « Vampiriser » dans *STORPUB Marketing online*, [en ligne], <http://www.storpub.com/dico-pub/definition-v.html> (Page consultée le 03/03/2016)

¹⁹³ Des exemples abondent. Par exemple, le lancement, sur Genève, le 9 décembre 2003, d'une radio pirate (Radio non grata) par *Reporters sans frontières* (RSF) à l'occasion du Sommet Mondial de la Société de l'information (SMSI) « pour dénoncer l'exclusion de l'organisation du SMSI et de faire connaître les atteintes à la liberté d'expression sur Internet commises par de nombreux Etats participants au Sommet ». Voir à ce propos :

REPORTERS SANS FRONTIERES (Page consultée le 03/03/2016). Lancement d'une radio pirate à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, [en ligne], 9 décembre 2003, <https://rsf.org/fr/actualites/lancement-dune-radio-pirate-l'occasion-du-sommet-mondial-sur-la-societe-de-l'information>

¹⁹⁴ MERCATOR PUBLICITOR (Page consultée le 04/03/2016). *La communication hors médias*, [en ligne], <http://www.mercator-publicitor.fr/IMG/pdf/11.pdf>

¹⁹⁵ Pour éviter toute confusion, nous parlons ici de l'utilisation de banderoles en dehors de toute action de foule, de type marche, sit-in, etc.

L'ensemble de ces observations sur la très faible utilisation des outils du « hors médias » et des nouvelles technologies de l'information et de la communication nous conduit à penser que, peut-être, les actions de lobbying n'ont pas nécessairement besoin de ce type d'artéfacts dans le contexte spécifique du Burkina Faso pour permettre la réalisation de leurs objectifs. Nous nous garderons toutefois de tirer des conclusions définitives sur le sujet, laissant la porte à des investigations plus approfondies sur le sujet. Mais alors quel modèle de lobbying pouvons-nous proposer sur la base de nos observations et des leçons tirées à partir des cas étudiés ?

2) Vers un modèle de lobbying praticable par des ONG du Sud

On ne pratique pas le lobbying aux Etats-Unis comme on le ferait à Bruxelles, Taïwan ou au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest francophone. Cette ancienne colonie française, bien avant le départ forcé le 31 octobre 2014 du Président Blaise Compaoré, n'était pas vraiment considérée comme une démocratie authentique mais répondait davantage aux descriptions d'un « régime hybride » (Smith et Diamond, 2001), « semi-autoritaire » (Ottaway, 2003), d'une « autocratie libéralisée » (Bratton, Mattes, Gyimah-Boadi, 20005), de « démocratie défectueuse » (Collier et Levitsky, 1997) ou de « nouvel autoritarisme » (Diamond Linz et Lipset, 1995, Brooker, 2000). Puisque c'est dans ce cadre socio-politique que nous avons inscrit nos recherches, et que c'est dans cet environnement spécifique que nous voulons restreindre la portée de nos analyses et proposer un modèle de lobbying à l'usage des organisations de la société civile, il importe, pensons-nous, de préciser les caractéristiques de ce type de régime politique (1) avant de présenter notre modèle de lobbying (2).

2.1. Des pays en « transition démocratique » aux « démocraties de façade »

Après l'Europe du Sud, dans les années 1970, l'Amérique latine, dans les années 1980, la 3^{ème} vague de démocratisation, selon Samuel Huntington (1991) finit par toucher un grand nombre de pays africains au Sud du Sahara, au début des années 1990. Pour l'essentiel, il est alors « présumé que la démocratie allait devenir le régime établi dans un nombre croissant de pays, et peut-être même dans un avenir proche plutôt qu'éloigné » (Gerard Alexander, 2011, p.66). Beaucoup de chercheurs avaient, en ce moment-là, pensé et espéré que les anciennes dictatures étaient alors entrées dans une phase de « transition démocratique » voire, avec le temps, de « consolidation démocratique ». Toute une littérature florissante de science politique avait, dans la foulée, vu le jour, et des travaux ont été proposés par des « transitologues » et des « consolidologues ».

Toutefois, les pays nouvellement convertis à la démocratie n'ont pas tous respecté « les règles du jeu politique » (Bailey, 1971), voire celles du jeu démocratique. Dans ce cadre, on peut citer, par exemple, l'organisation d'élections libres et transparentes, la mise en route d'une vie politique apaisée qui respecte les droits de la majorité et de l'opposition, la mise en place d'institutions socio-économiques et culturelles robustes (Shedler, 2001), à l'exemple d'un

appareil judiciaire indépendant, de médias libres, d'un espace où l'accès aux marchés publics est ouvert à tous, à la mise en œuvre d'une politique économique qui réponde en priorité aux besoins des populations, etc. Pour Carothers (2002), ces pays sont en fait entrés dans une « zone grise ». Deux syndromes les distinguent: soit, ils mettent en place un système reposant sur un pluralisme purement formel (« feckless pluralism »), soit ils conduisent une politique de pouvoir dominant (« dominant-powers politics »). La première forme serait illustrative, à l'époque de l'analyse livrée par l'auteur, des pays de l'Amérique latine (Nicaragua, Equateur, Guatemala, etc.) et des pays post-communistes (Moldavie, Bosnie, Albanie, Ukraine, etc.). Le second cas serait prégnant, toujours à la période de l'analyse de Carothers (2002), dans des pays de l'Ex Union Soviétique (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, etc.), du Moyen-Orient (Égypte, Maroc, Jordanie, Algérie) ; Un grand nombre de pays d'Afrique sub-sahariens font également partie de ces pays qui adoptent ces « dominant-powers politics » : parmi eux, Carothers cite, entre autres, le Cameroun, la Guinée-équatoriale, le Gabon et le Burkina Faso.

Le Burkina Faso, entre le 2 juin 1991, date de l'adoption d'une Constitution à tendance libérale, et ce, après des années de révolution de type marxiste (1983-1989), et le 31 Octobre 2014, date de l'abandon forcé de l'ex-Chef de l'Etat, est typique de ces pays qui ont mis un pied dans la démocratie, en adoptant certains traits, et l'autre dans un système qui leur est propre et ne visant que leur survie au pouvoir. Pour Hilgers et Mazzochetti, le Burkina Faso fait partie de ces « régimes semi-autoritaires [qui] sont, de fait, traversés par une tension : pour exister, ils doivent nourrir et rendre institutionnellement possibles les espérances qu'ils cherchent à neutraliser » (2010, p.5). Pour Shedler, le Burkina Faso des années Compaoré est à placer dans la catégorie des « autoritarismes électoraux » (2006, p.3). Ce type de régime, commente le CGD, « n'est ni démocratique ni en voie de démocratisation » (2010, p.2). Cependant, c'est un régime autoritaire qui se distingue à la fois des autoritarismes classiques et des démocraties électorales. L'Etat n'est guère impartial ; la séparation des pouvoirs n'est pas nette, avec un système judiciaire non entièrement autonome ; des élections apparemment libres sont régulièrement organisées, mais la compétition électorale est viciée et la corruption électorale existante et à peine voilée. Pour Hilgers et Mazzochetti le système politique burkinabé a réussi à :

« se stabiliser en combinant les formes de la démocratie libérale et des traits autoritaires [...] Il ne s'agit donc pas d'un régime nécessairement en chemin vers l'amélioration et la consolidation d'une démocratie, mais d'un système politique qui, en maintenant une apparence démocratique, permet de ne pas exposer le pouvoir au risque du pluralisme et de la libre compétition » (2006, p.10-11).

Au total, le système Compaoré, s'il a officiellement renoncé à l'Etat d'exception et à l'idéologie révolutionnaire en adoptant une nouvelle Constitution à tendance libérale, en 1991, n'a pas pour autant instauré une :

« démocratie de type pluraliste, marquée par la déification du texte constitutionnel, la consécration constitutionnelle des principes classiques de la démocratie libérale (la séparation des pouvoirs, le multipartisme, le respect des droits fondamentaux), la limitation du nombre de mandats présidentiels, l'intangibilité de la limitation du nombre de mandats présidentiels et le renouveau de la justice constitutionnelle avec pour corollaire le contrôle la constitutionnalité des lois. Le processus de transition « démocratique » demeure une occasion de contournement politique en vue d'asseoir une hégémonie politique, de construire un ordre politique personnalisé dans les apparences juridiques et institutionnelles de la démocratie pluraliste » (Natielsé, 2013, p. 402).

Dans un tel environnement où il existe un « espace politique restreint mais réel, autorisant dans une certaine mesure la contestation des groupes d'opposition » (Camau et Geisser, 2003, p.16), quel modèle efficace de lobbying est-il possible de mettre en place ? C'est l'objet de notre prochain paragraphe.

2.2. Un modèle de lobbying praticable par les organisations de la société civile dans les « démocraties de façade »

Le modèle que nous proposons ci-dessous a été construit à partir des éléments qui nous sont apparus comme étant les plus pertinents à travers l'analyse des cas que nous avons examinés et qui concernaient les actions de lobbying d'Organisations non gouvernementales. Nous pensons qu'il est possible d'étendre notre analyse aux organisations de la société civile, en général, tant il est vrai que les ONG se rattachent à cette « famille » naturelle d'organismes. Indépendants des pouvoirs politiques et économiques, ils entrent dans l'espace public pour faire la promotion de l'intérêt général, du bien commun ou des « biens collectifs ». Dans ce sens, on peut citer des thématiques liées à la bonne gouvernance économique et sociale (lutte contre la corruption, accès gratuit aux médicaments anti-retro viraux pour les malades du VIH/SIDA, etc.) ; à la bonne gouvernance démocratique (promotion de l'alternance politique, de listes indépendantes de partis politiques lors d'élections, de la bonne relation entre élus et citoyens, etc.) ; au respect des droits humains fondamentaux (comme l'accès des plus pauvres à l'eau potable et à l'assainissement, entre autres).

Le modèle de lobbying que nous proposons s'appuie sur les éléments suivants de manière non exclusive :

1. La participation/adhésion des populations au projet de l'opérateur ou de l'organisation, dans le sens promu par Dacheux, 1998
2. La politisation du singulier, telle que définie par Trom (1999)
3. La faculté de « jouer sur deux tableaux » avec les décideurs publics, autrement dit, le recours à la Métis des Grecs
4. La crisologie de Morin (2012)
5. Le patronage, stratégie alternative au lobbying
6. L'utilisation des médias privés ou indépendants de ceux publics

2.2.1. Explication du modèle proposé

2.2.1.1. Sur la participation/adhésion des membres de l'association/ONG/organisation de la société civile porteuse du projet de transformation sociale

Dans sa recherche sur l'identité des associations de transformation sociale¹⁹⁶, Dacheux montre qu'elle repose sur deux dimensions : l'engagement individuel des membres et la mission sociale de l'association. Toutefois, l'auteur précise que dans ces deux dimensions il y a « une même injonction, une même nécessité : participer » (1998, p.99). « Participer à la vie publique pour son épanouissement personnel, pour maintenir un lien social qui se délite et pour favoriser l'avènement d'un monde meilleur » (*ibid.*, p. 99). En fin de compte, pour Dacheux, la participation est « un élément clé de l'identité des associations » (*ibid.*, p.100). Toutefois, cette participation, pour l'auteur, va au-delà de la simple « implication » ou de la simple « consultation » des parties prenantes. La participation est définie par Dacheux comme « un acte social, volontaire, solidaire et gratuit » (*Ibid.*, p.105). Son moteur c'est « l'envie d'agir », et les valeurs auxquelles elle se réfère, soutient l'auteur, tiennent d'une part à une « absolue singularité des êtres humains et égalité entre eux » (*Ibid.*, p.106), au fait que « l'homme est en partie maître de son destin » (*Ibid.*), d'autre part, au fait que « la coopération est supérieure à la compétition » (*Ibid.*), et qu'enfin « la soif de sens peut s'avérer plus grande que la soif d'argent » (*Ibid.*).

Dans le cas du Burkina Faso, nous avons vu, en particulier dans l'étude de cas n° 2 sur la promotion de l'alternance politique et contre la modification du fameux article 37 que la mobilisation populaire contre le régime a été centrale. A ce propos, voici ce que disaient deux de nos sources :

« Je veux dire, en termes clairs, qu'à l'heure actuelle, nous nous allons faire notre travail de sensibilisation mais on n'aura pas besoin de dire aux gens : « aujourd'hui, sortez pour barrer la route ». C'est la population qui va sortir, barrer la route, aller arracher la paix, là où elle est, à n'importe quel prix. » (MBEJUS)

« [...] Je pense que [la mobilisation populaire] c'est la seule arme qui puisse les faire reculer [...]. Donc ça montre bien qu'on est dans un système dans lequel seule la mobilisation peut permettre de... Et c'est la mobilisation qui a permis qu'aujourd'hui il y ait un recul, il y ait un refus. » (FOCAL)

La mobilisation populaire représente, bien entendu, une forme de participation collective à des actions de transformation sociale. Elle s'est révélée essentielle dans les principaux cas évoqués.

¹⁹⁶ Voir le Chapitre 5 « La recherche de l'identité associative » de DACHEUX, Eric (1998), *op. cit.*, p. 87-110

Une autre possibilité donnée aux organisations de la société civile pour atteindre une qualité de participation citoyenne c'est la « politisation du singulier » telle que développée par Trom (1999).

2.2.1.2.« La politisation du singulier », Trom (1999)

Comment faire en sorte qu'une cause défendue par une association soit reconnue digne d'intérêt par le plus grand nombre possible de citoyens au point que ceux-ci prennent position pour cette cause et participent à sa réalisation ? A cette question, Trom (1999) répond par la « politisation du singulier ». Autrement dit, par « la montée en généralité », par « le passage de la dimension locale, délimitée et singularisée » de la cause défendue à « un changement de registre » vers quelque chose de plus grand qui touche au champ de pertinence du plus grand nombre de citoyens, argumente l'auteur. Trom prend, par exemple, le cas d'une association inscrite dans la défense de l'environnement qui dans la mouvance du syndrome NIMBY¹⁹⁷ s'oppose à un projet d'aménagement et lutte pour le respect du paysage. En parlant des membres de cette association inscrite dans la préservation de l'environnement, M. Trom, écrit :

Quand pèse sur eux le soupçon qu'ils ne défendent que des intérêts égoïstes, que leur mobilisation procède d'un effet NIMBY, ils seront contraints de réfuter cette accusation en actualisant un jeu de langage au travers duquel le paysage est converti en bien commun [...] Le travail des militants consiste précisément », poursuit l'auteur, « en la mise en forme d'un bien commun universalisable, susceptible de concurrencer l'intérêt général défini par les autorités traditionnellement habilitées à le déterminer. (1998, p.40).

« Fabriquer un singulier général » (*Ibid.*, p. 43) n'est pas chose facile, toutefois, car sa prise en charge « par une parole revendicative suppose le déploiement d'une ample activité discursive (qualifier, décrire, justifier)... » (*Ibid.*, p.44-45).

« La politisation du singulier » ou plutôt la « mutualisation du singulier » permet une sorte de « priming » et/ou de « framing ». Elle a été observée au Burkina Faso, notamment à travers les études de cas n°2 (sur la promotion de l'alternance politique et contre la modification du fameux article 37) et n° 3 (sur la lutte contre la corruption). Dans le cadre de l'étude de cas n° 2, l'objet en jeu était un débat très théorique sur des dispositions constitutionnelles à changer ; un texte de loi, le fameux article 37, devait être révisé par les tenants du pouvoir pour permettre la non limitation du nombre de mandats présidentiels. A côté de ce débat, un autre avait cours sur la mise en place du Sénat, une institution prévue dans les textes et qui était perçue par les opposants politiques et la société civile comme une des voies de recours du gouvernement d'alors pour parvenir à ses fins en faisant voter les textes de loi par des élus proches de ses positions. Une des clés du succès des acteurs à l'initiative contre ces changements souhaités aura été la traduction de ces débats intellectuels et théoriques de haut niveau en des objets immédiatement saisissables par le commun des citoyens. Dit autrement, c'est un travail de « décontextualisation », de « désingularisation » qui a été mené pour attirer l'attention et l'adhésion du citoyen ordinaire. Ici, le « singulier » c'était l'opposition à la modification de l'article 37 et la mise en place du Sénat ; la « généralité », « le bien commun » ou le « mutuel » c'était la sauvegarde de la démocratie, la satisfaction des besoins primaires de

¹⁹⁷ "Not In My Back Yard" qu'on peut traduire pas « pas de cela chez moi »

développement (eau, assainissement) auxquels on n'aboutirait pas en laissant le camp d'en face « faire sa politique ».

Cette performance discursive a été obtenue par divers moyens ou canaux, par les tournées à l'intérieur du pays, par l'organisation de conférences publiques, mais aussi l'utilisation des langues locales pour communiquer avec des populations dont beaucoup ne maîtrisent pas le français.

Une de nos sources rappelle comment la « montée en généralité » a été performée:

Ibriga (**FOCAL**) : « [...] *Sur le plan institutionnel le débat c'est un débat intellectualiste, qui ne touche pas aux réalités des gens. C'est-à-dire qu'il y ait un Sénat ou pas, pof !, ce n'est pas dans les préoccupations des populations du tréfonds du Burkina Faso. Toutefois, la question les intéresse quand on met le Sénat en rapport avec leurs conditions de vie, en rapport avec ce qui pourrait être fait*¹⁹⁸ : c'est ça qui fait qu'aujourd'hui ils se sont intéressés à la question, parce que la réalité c'est qu'on va créer des parasites de la République pendant qu'il y a des besoins primaires élémentaires qui ne sont pas résolus.

Alors quand vous parlez de cette façon, ça les interpelle et ils entrent dans la discussion. Mais quand vous voulez dire que le Sénat, c'est le bicaméralisme, etc., alors, en ce moment, je crois que, même déjà, dans l'Assemblée nationale ou le gouvernement, beaucoup de gens ne savent pas à quoi ça sert.

*Donc, il faut voir quelle est l'utilité sociale du Sénat. Et c'est par ce biais que ces personnes ont été touchées*¹⁹⁹. *En disant « mais oui, si nous n'avons pas d'eau potable, nous n'avons pas de puits, nous n'avons pas de forages, est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser ce qu'on va donner à ces personnes-là pour faire un forage pour nous ? ». Ah là, ça les interpelle et ça les amène dans le débat. Et c'est ce qui a mobilisé quand on regarde tous ces jeunes qui sont dans le secteur informel, etc. qui ont été très mobilisés à Ouagadougou pour la défense, la lutte contre le Sénat. On se rend compte que, de ce point de vue, ces personnes, à partir de ce moment, se sont sentis acteurs de la vie nationale, parce qu'elles ont leur mot à dire sur l'organisation institutionnelle du pays, même si elles ne comprennent pas totalement ce que c'est ».*

2.2.1.3.« Jouer sur deux tableaux » ou le recours à la *Métis* des Grecs

La *Métis* est une notion centrale de la pensée grecque archaïque qui a été mise à jour par Detienne et Vernant (1993). Elle prend corps vers la fin du 5^{ème} siècle et le début du 6^{ème} siècle quand la Grèce antique passe de l'oralité à une société qui découvre l'écriture et les mathématiques. La *Métis* « une forme particulière d'intelligence qui est faite de ruses, d'astuces, de stratagèmes, et même de dissimulation, voire purement et simplement de

¹⁹⁸ Souligné par l'auteur

¹⁹⁹ Souligné par l'auteur

mensonges », précise Vernant²⁰⁰ qui prend l'exemple de Ulysse, « le héros humain de la *métis* pour les Grecs ». C'est « l'homme de toutes les ruses, de tous les tours, de toutes les feintes, le débrouillard, qui sait se tirer d'affaire, et pas toujours de façon très franche, ni loyale, comme nous dirions, en quelques circonstances, si difficiles qu'elles soient où il puisse se trouver », indique le co-auteur du livre *Les ruses de l'intelligence*. Vernant indique encore que « la *métis* c'est le moyen, pour celui qui est plus faible, de triompher, sur le terrain même de la lutte, de celui qui est plus fort » (*Ibid.*). Pour Amorim, c'est « l'intelligence de la survie » en précisant qu'elle « concerne tout le monde en général et, en particulier, ceux dont la vie est littéralement en danger » (2015).

Le concept grec de *métis* a été utilisé par plusieurs auteurs comme cadre d'analyse dont Dominique Cotte en sémiologie. Cet auteur voit quatre caractéristiques principales dans ce concept. D'abord, « la *métis* est ruse plutôt que force » (2004, p. 66), avec l'idée centrale que « l'utilisation de la surprise contre la force brutale autorise tous les renversements dans les rapports de force » (*Ibid.*). Ensuite, « la *métis* possède un rapport au temps particulier » (*Ibid.*), en ce sens où l'utilisateur de cette astuce se doit « d'anticiper sur les réactions de l'adversaire, d'être rapide mais en se basant sur le temps préalable d'une construction, patiemment échafaudée, qui permet d'être vif lorsque cela est nécessaire. » (*Ibid.*) En troisième lieu, « la *métis* est multiple et diverse » (*Ibid.*) ; puisque « la bigarrure, le chatoiement, la diversité caractérisent le monde, et pour pouvoir le saisir il faut savoir également se montrer changeant, mobile, divers » (*Ibid.*). Enfin, « la *métis* agit par déguisement ». Sa nature profonde est de se cacher « pour mieux piéger l'adversaire » (*Ibid.*).

Pourquoi est-il indispensable pour les opérateurs de la société civile d'avoir recours à la *métis* des Grecs dans les régimes de démocratie de façade ? En fait, les semi-démocraties, pseudo-démocraties, les démocraties de façade ou régimes semi-autoritaires exercent une forme de *métis* : elles se couvrent du manteau de la démocratie, mettent en place toutes les institutions nécessaires mais par pure forme ; dans le fond, elles découragent toute initiative démocratique et ne recherchent en réalité que leur propre survie. Dans ce sens, Hilgers écrivait que « les régimes semi-autoritaires sont [...] traversés par une tension : pour exister ils doivent nourrir et rendre institutionnellement possibles les espérances qu'ils cherchent à neutraliser » (2010, p.5). Pour contrer ces pratiques, quoi de plus normal pour les OSC d'emprunter les mêmes habits de camouflage. Vernant indique, en parlant de la *métis* que « les Grecs pensent que seul le même peut agir sur le même. Et que seul le même peut connaître le même. Et il faut que l'intelligence se rende semblable à l'objet auquel elle s'applique et si cet objet est un objet mouvant, est un objet inquiétant, est un objet qui prend toutes les formes de l'intelligence doit se faire elle-même plus polymorphe, plus souple et plus dangereuse et ambiguë que ceux qu'elle essaye de connaître. C'est ce type d'intelligence que nous avons voulu définir » (*Ibid.*).

Dans le cas du Burkina Faso, l'étude de cas n° 1 nous met bien en présence de l'utilisation de la *métis* des Grecs. Alors que l'idée de « gratuité » des médicaments ARV

²⁰⁰ Jean-Pierre Vernant répondait aux questions de George Charbonnier au cours de l'émission de France culture, « Science et techniques », du 9 avril 1975, rediffusée dans le cadre de l'émission spéciale, « Salut à Jean-Pierre Vernant » du dimanche 14 janvier 2007. Source <http://www.fabriquedesens.net/France-Culture-Salut-a-Jean-Pierre> consulté le 04/03/2016

répugnait au gouvernement, l'ONG à l'initiative (le RAME) vend cette idée de gratuité à d'autres associés évoluant dans d'autres cercles mais où ils rencontrent les décideurs publics. Dans ces autres cercles l'idée de gratuité est maintenue avec les interlocuteurs étatiques tandis que le RAME, désormais jugé fréquentable par le gouvernement, utilise un autre concept, celui international de l'« accès universel aux ARV ». Comme l'indique une de nos sources : « *On a joué sur deux tableaux. Il fallait à un certain moment être subtil* » (RAME).

2.2.1.4. La crisologie de Morin (2012)

A l'origine, le mot crise vient du grec *Krisis* qui a plusieurs acceptions en réalité, selon Bouillaud (2012, p.154) qui indique que Morin propose de ne retenir celui signifiant « décision ». « C'est le moment décisif, dans l'évolution d'un processus incertain, qui permet le diagnostic. Aujourd'hui crise signifie indécision », soutient effectivement Morin (2012, p. 135) pour mieux montrer la double béance qui la caractérise à l'époque moderne: « béance dans notre savoir (au cœur même du terme de « crise »); béance dans la réalité sociale elle-même où apparaît la « crise » (*Ibid.*).

De fait, pour Morin, la crise est un « macro-concept, riche, complexe » (*op. cit.*, p. 151). Le concepteur de la « pensée complexe » voit dans ce mot « une constellation de notions interrelationnées » (*op. cit.*, p.143). Parmi celles-ci, il y a une dizaine de notions²⁰¹, allant, entre autres, de « l'idée de perturbation », « l'accroissement des désordres et des incertitudes », au « blocage/déblocage », « solutions mythiques et imaginaires ». Il y a donc « une complexité théorique de la crise » (*op. cit.*, p.141). Par « complexité », Morin affirme qu'elle « est ce qui nous contraint à associer des notions qui apparemment devraient s'exclure, de façon à la fois complémentaire, concurrente et antagoniste » (*op. cit.*, p. 141). Or, selon l'auteur, « toute organisation, c'est-à-dire tout système, porte en elle cette complexité », puisque, argumente-t-il, « les relations internes entre constituants, entre le tout et les parties, sont à la fois complémentaires, concurrentes (virtuellement ou actuellement) et antagonistes (virtuellement dans les systèmes dits « clos », n'opérant pas d'échanges énergétiques/matériels avec l'extérieur, actuellement dans les autres systèmes) ». Dès lors, pour pouvoir mettre en œuvre une « théorie de la société », autrement dit, une « théorie de la crise » ou « crisologie », il faut, selon Morin, que ces systèmes soient « auto-(géo-phéno)-éco-ré-organisateurs » (*op. cit.*, p. 142).

Pour atteindre cet état, trois niveaux doivent être franchis par lesdits systèmes, comme conditions minimales mais non suffisantes, précise Morin. Au premier niveau (systémique), il faut comprendre, avant tout, que l'antagonisme est présent dans tout « ensemble organisé » et, de ce fait, « pour qu'il y ait système, il faut qu'il y ait maintien de la différence » (*op. cit.*, p. 136). Dans tout système, indique le penseur, il y a, certes, « le jeu d'attractions, d'affinités, de

²⁰¹ Les 10 notions sont les suivantes : « l'idée de perturbation » ; « l'accroissement des désordres et des incertitudes » ; « blocage/déblocage » ; « (déblocage). Développement des feed-back positifs » ; (Déblocage). Transformation des complémentarités en concurrences et antagonismes » ; (Déblocage). Accroissement et manifestations des caractères polémiques » ; « Déblocage/reblocage : la multiplication des double bind » ; « le déclenchement d'activités de recherche » ; « les solutions mythiques et imaginaires » ; « La dialectisation de toutes ces composantes ». Pour une revue complète des explications, voir MORIN, E. (2012), *op. cit.*, pp 143-149

possibilités de liaison », toutefois, précise-t-il, « s'il n'y avait aucune force d'exclusion, de répulsion, de dissociation, tout se rassemblerait dans la confusion, et aucun système ne serait concevable » (*op. cit.*, p. 136). Au deuxième niveau (cybernétique, où les systèmes ont des « rétroactions régulatrices »), Morin observe que « l'organisation elle-même suscite et utilise des comportements et des effets antagonistes de la part de certains constituants » (*op. cit.*, p. 138) ; en fait, « la régulation maintient la complémentarité générale par le moyen d'une action anti-antagoniste partielle et locale » (*op. cit.*, p. 138). Au troisième et dernier niveau (négentropique, c'est-à-dire où se joue la « réorganisation permanente »), Morin note que « de tels systèmes ne peuvent évidemment subsister, c'est-à-dire refouler du désordre, intégrer du désordre, utiliser du désordre, que grâce à un principe auto-référent d'organisation, comportant un dispositif génératif (le « code génétique » inscrit dans l'ADN des individus vivants, l'ensemble des règles socio-culturelles, des normes, savoirs et savoir-faire d'une société) et un dispositif phénoménal » (*op. cit.*, p. 142).

Au total, la pensée morinienne, dans sa théorie de la société, permet de comprendre que la crise porte dans son essence le principe de régénération de cette société. Car la crise a un double visage : « risque et chance, risque de régression, chance de progression » (*op. cit.*, p. 150). De plus, la crise a une dimension temporelle ; elle s'inscrit dans l'évolution (possible) des sociétés mais elle n'est pas permanente : « La crise se manifeste entre certains seuils temporels. Il faut un avant et un après plus ou moins « normaux » : la crise stricto sensu se définit toujours par rapport à des périodes de stabilité relative » (*op. cit.*, p. 151).

Le recours à la crisologie, dans le cadre de la construction d'un modèle de lobbying pour les semi-démocraties africaines nous paraît pertinent, à plusieurs titres. Sur un plan épistémologique, nous pensons que la crisologie de Morin a sa place en sciences humaines et sociales et singulièrement dans la communication des organisations. Dans cette « sous-section » des sciences de l'information et de la communication, nombre de textes ont recours aux théories développées par Herbert Simon, James G. March ou Karl E. Weick²⁰², alors qu'avec ce dernier auteur nous trouvons, à titre personnel, qu'il y a des accointances ou des interférences entre pensées weickienne et morinienne. Ensuite, le choix de la crisologie nous paraît recommandable pour étudier les semi-démocraties car ce type de société couve indubitablement une crise voire des crises de nature diverse, mais surtout socio-politique, qui tôt ou tard va exploser. Cela a été le cas du Burkina où après plus d'un ¼ siècle l'ancien président du pays a dû fuir son pays d'origine. Dans son exil, l'ancien chef de l'Etat a même décidé de prendre une autre nationalité²⁰³ pour fuir tout risque d'extradition du fait du mandat d'arrêt²⁰⁴ lancé contre lui.

²⁰² Nous partageons les critiques de Bouillaud à cet égard. Voir Bouillaud, *op. cit.*, p. 156

²⁰³ DUHEM, Vincent. « Burkina : la nationalité ivoirienne de Blaise Compaoré fait débat » dans *Jeune Afrique*, 24 février 2016, <http://www.jeuneafrique.com/304893/politique/burkina-nationalite-ivoirienne-de-blaise-compaore-debat/> (Page consultée le 02/02/2016)

²⁰⁴ LE CAM, Morgane. « Un mandat d'arrêt international lancé contre l'ex-président burkinabé Compaoré » dans *Le Monde Afrique*, 21/12/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/21/un-mandat-d-arret-international-lance-contre-l-ex-president-burkinabe-compaore_4836193_3212.html#3xGOx1oYFQVgoBwr.99 (Page consultée le 02/02/2016)

Enfin, nous voulons faire remarquer que les « événements focalisants » procédant d'un cadrage comme nous les avons montrés peuvent faire partie intégrante de la crisologie. En effet, ces événements, s'ils attirent l'attention de tous, y compris des médias qui peuvent les observer et les interpréter suivant leur propre cadrage ou schéma de perception et d'influence (effets de « framing » et de « priming ») c'est bien en raison du caractère de « perturbation » desdits événements focalisants. Or « l'idée de perturbation est la première que fasse surgir le concept de crise » (Morin, *op. cit.*, p. 143), cette « perturbation extérieure » pouvant être déclenchée par un « événement », un « accident » (*Ibid.*, p. 143).

2.2.1.5. Le patronage

Moins connu que le lobbying, le patronage autrement appelé « clientélisme », est une forme pourtant assez proche de « médiation » entre un citoyen ou un groupe de citoyens, d'une part, et, d'autre part, la sphère des personnes élues et de l'administration publique. En lieu et place d'un décideur politique, on a un « patron », d'un côté ; et de l'autre, on a un « client ». Ce dernier peut être un citoyen, groupe de citoyens, association, ONG ou même groupe de pression aussi. Le « patron » c'est un acteur politique partisan (ministre, député, etc.).

Le patronage évoque « des liens personnalisés, entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et symboliques de valeur très inégale reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçus comme des obligations morales unissant un « patron » et des « clients » qui en dépendent » (Briquet, 1998, p.7). Il est important de préciser que, dans le patronage, « la nature de l'échange dépasse la simple transaction commerciale (Hudon et Yates, 2008, p.391). Au fait, les principales caractéristiques de la « relation patron-client » ont été bien décrites par Eisenstadt et Roniger (1984) dans une synthèse qu'ils ont rédigée sur la question :

«Les relations patron-client sont généralement particularistes et diffuses. Elles se fondent sur des interactions caractérisées par l'échange simultané de différents types de ressources - essentiellement des ressources instrumentales, économiques et politiques (soutien, loyauté, votes, protection), mais aussi des promesses de réciprocité, de solidarité et de loyauté. Ces ressources sont habituellement envisagées globalement - elles ne peuvent être échangées séparément, mais seulement en une combinaison qui les inclut toutes [...]. Les obligations interpersonnelles prévalent dans ces relations, qui sont souvent formulées dans les termes de la loyauté personnelle, ou de la réciprocité et de l'affection entre le patron et ses clients, même si de telles relations sont souvent ambivalentes [...]. [Ces relations] s'établissent sur la base d'accords informels, ce qui ne les empêche pas d'être fortement consolidées [...]. [Elles] unissent des individus ou des réseaux d'individus dans des rapports verticaux, plus que des groupes horizontaux organisés, dont elles semblent au contraire interdire la formation [...]. Enfin, ces relations se fondent sur une très forte inégalité et de très importantes différences de pouvoir entre les patrons et les clients. » (1984, p. 48-49 cité dans Briquet, *op. cit.*, p. 8)

Dans le patronage, il est clair que « le patron » et « le client » tirent des bénéfices personnels. Plusieurs auteurs dont Lemieux (1977) et surtout Hudon et Yates (2008) ont bien analysé ces aspects. Ces derniers auteurs parlent de « première transformation » et de « deuxième transformation » au cours desquelles, dans la première transformation « le patron », mieux informé gagnerait en puissance ou meilleur positionnement, dans sa sphère de référence (donc politique) alors que « le client », demandeur du service, cultiverait une sorte d'impuissance. Dans la deuxième transformation, Hudon et Yates indiquent que « le client »

pourrait en quelque sorte obtenir un avantage concurrentiel par rapport à ses rivaux évoluant dans le même secteur (de la société civile, par exemple). Bien entendu, il reste possible pour le patron de mieux se positionner, dans le cadre de cette deuxième transformation, par rapport à ses propres concurrents ou rivaux politiques.

Notre objectif en proposant d'intégrer le patronage dans un modèle de lobbying praticable par les organisations de la société civile dans les semi-démocraties ne vise nullement à conforter la position ou la légitimité politique d'un acteur politique donné, ni davantage à élargir la base d'adhérents de quelque organisation que ce soit. Le cadre de travail serait bien le développement ou l'amélioration des conditions de vie des populations surtout marginalisées. Les thématiques qui intéresseraient ici les opérateurs sont, par exemple, l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'éducation. Notre étude de cas n° 4 avec le réseau de journalistes membres du RICHE nous démontre qu'il est possible d'utiliser le patronage et que cela peut apporter des résultats tangibles. L'hypothèse que nous voulons mettre en évidence est que les pseudo-démocraties offrent, malgré tout, une « entrée » ou porte d'accès au monde politique et qu'il est possible pour les organisations de la société civile de « transformer » cette mise en rapport ou cette médiation pour mieux exposer les populations défavorisées aux facteurs de développement local.

Pour insister davantage, nous voudrions voir dans le patronage, tel que nous le proposons, une forme de « réappropriation du politique par le citoyen » (Hudon et Yates, 2008, p. 401). Nous sommes loin des pratiques de « marchandisation » du comportement politique ou de « monétarisation des rapports sociaux » telles que documentées, dans le cadre électoral au Bénin par Richard Banegas (1998, p. 75-88).

2.2.1.6. Le recours aux médias indépendants

Nous pensons avoir suffisamment montré le rôle et la place des médias privés dans la résolution de plusieurs demandes sociétales portées par les organisations de la société civile. En effet, notre analyse fait ressortir l'importance de ces outils ou de ces supports dans l'acheminement des points de revendications et les intentions d'influence des actions politiques ou des politiques publiques.

En rappel, le média (et surtout la presse écrite et électronique, la radio, la télévision) est perçu comme :

- ✓ Canal d'éducation et d'éclairage des populations
- ✓ Lieu de contact et de mobilisation de la société civile
- ✓ Un acteur majeur dans le jeu politique
- ✓ Le défenseur de l'intérêt général
- ✓ La forme visible de l'espace public
- ✓ Un espace de débats démocratiques
- ✓ Canal de pression sociale

- ✓ Espace critique, de surveillance et de veille sur les promesses et autres « engagements » pris par les politiques dans le domaine du développement

De façon spécifique, l'information médiatique est considérée comme efficace, car entraînant toujours une réponse, et parce qu'elle exercerait une forme de pression sociale et politique sur les cibles visées. La presse est vue comme le symbole et le lieu par excellence de l'espace public alors même que l'arène publique est un espace de dialogue - en construction - à défendre en permanence. Quant aux hommes de médias, ils sont considérés comme des voies de recours des sans-voix, des intermédiaires jouant le rôle d'arbitres dans la société, des gens capables de limiter les dérives dans la société et d'influencer le sens du vote lors d'élections.

Au total, il nous paraît totalement inenvisageable qu'une organisation de la société civile puisse réussir une action de lobbying dans le cadre d'une semi-démocratie sans l'aide ou l'appui des médias. Comme le disait une de nos sources :

« Il faut dire que la plupart de nos revendications qui ont réussi c'est grâce aux médias. Les médias au Burkina constituent vraiment une force et un acteur incontournable de la société civile par rapport à ses revendications et même ses actions de développement à la base. Et en tout cas, pour le réseau RAME que je connais, n'eût été l'accompagnement des médias, je ne crois pas que ses actions allaient aboutir » (AJPO).

2.2.2. Stratégies et techniques dans le modèle proposé

Pour construire notre modèle de lobbying, nous pensons nécessaire d'indiquer dans les éléments proposés ci-dessus lesquels relèvent de la stratégie ou de la tactique, même si certains auteurs confondent les deux (De Bruycker, 2000).

Dans *L'Invention du quotidien*, Michel de Certeau dans son approche des « arts de faire » - ou des pratiques quotidiennes par des gens ordinaires- propose une distinction entre « stratégies » et « tactiques » qui nous paraît spécialement adapté pour notre cas. Schématiquement, la « stratégie » se trouve du côté de celui qui a le pouvoir ou la force, la « vision globalisante, aveugle et perspicace » (1990, p. 62). C'est à celui qui est « plus fort » qu'il appartient d'établir ce « lieu », tenu en « propre », cette « base d'où gérer les relations avec une extériorité de cibles ou de menaces » (*Ibid.*, p. 59)²⁰⁵. Le tenant, l'auteur, l'initiateur de la « stratégie » n'a pas à « feindre » sur ses capacités, mais bien au contraire car « la puissance est liée par sa visibilité » (*Ibid.*, p. 61). Fort donc de tous ses atouts, le « plus fort » impose, par ce fait même, à celui qui est « plus faible » d'autre choix que d'utiliser la « tactique ». « La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre » affirme de Certeau qui poursuit en disant que « la tactique est déterminée par l'absence de pouvoir comme la stratégie est organisée par le postulat d'un pouvoir » (*Ibid.*, p. XLVI). Il devient clair, dans ces conditions, que la tactique « c'est un art du faible » ; « elle est ruse » ; « elle fait du coup par coup. Elle

²⁰⁵ Tous les mots mis en italique dans cette citation et celles suivantes l'ont été par l'auteur lui-même.

profite des « occasions » et en dépend, sans base où stocker des bénéfices, augmenter un propre et prévoir des sorties » (*op. cit.*, p. 61). Pour de Certeau, il y a un parallèle évident à faire entre la « tactique » et la *mètis* des Grecs (*op. cit.*, p. XLVII).

En outre, il y a de la temporalité dans la « tactique », suivant la conception de Michel de Certeau qui écrit, parlant de la « tactique » : « Il lui faut constamment jouer avec les événements pour en faire des « occasions ». Sans cesse le faible doit tirer parti de forces qui lui sont étrangères. Il l'effectue *en des moments opportuns*²⁰⁶ ... » (*op. cit.*, p. XLVI). Ou encore :

« les tactiques sont des procédures qui valent par la pertinence qu'elles donnent au temps – aux circonstances que l'instant précis d'une intervention transforme en situation favorable, à la rapidité de mouvements qui changent l'organisation de l'espace, aux relations entre moments successifs d'un « coup », aux croisements possibles de durées et de rythmes hétérogènes, etc. » (*op. cit.*, p. 63).

Cet emprunt conceptuel à Michel de Certeau nous permet de proposer, sous la rubrique « stratégies », tous les éléments du modèle de lobbying développés plus haut et qui relèvent de « lieux » maîtrisables par l'organisation de la société civile qui initie l'action de lobbying. Dans cette même démarche, les éléments de « tactiques » sont à comprendre comme des « coups » possibles à jouer, des occasions à « saisir au vol » (*op. cit.*, p. p. XLVI) par l'organisation qui évidemment représente « le plus faible » tandis que l'administration publique, la sphère politique font partie des « plus forts ».

Mise dans un tableau, notre proposition de stratégies et de tactiques se présente comme suit :

Tableau sur la répartition des stratégies et des tactiques suivant notre proposition de modèle.

Stratégies	Tactiques
<ul style="list-style-type: none"> — Participation/adhésion des populations au projet de l'opérateur ou de l'organisation, (<i>dans le sens promu par Dacheux, 1998</i>) — La politisation du singulier, (<i>telle que définie par Trom, 1999</i>) — Le patronage 	<ul style="list-style-type: none"> — L'utilisation d'évènements, de crises ou leur « fabrication », (<i>voir la crisologie de Morin 2012</i>) — L'utilisation des médias privés ou indépendants de ceux publics — La faculté à « jouer sur deux tableaux » avec les décideurs publics,

Tableau n°8 : Stratégies et tactiques de lobbying suivant un modèle applicable aux semi-démocraties (C.H.Dadjo)

²⁰⁶ Cette fois, ces mots soulignés par nous.

Au total, nous pouvons représenter notre modèle de lobbying de façon suivante :

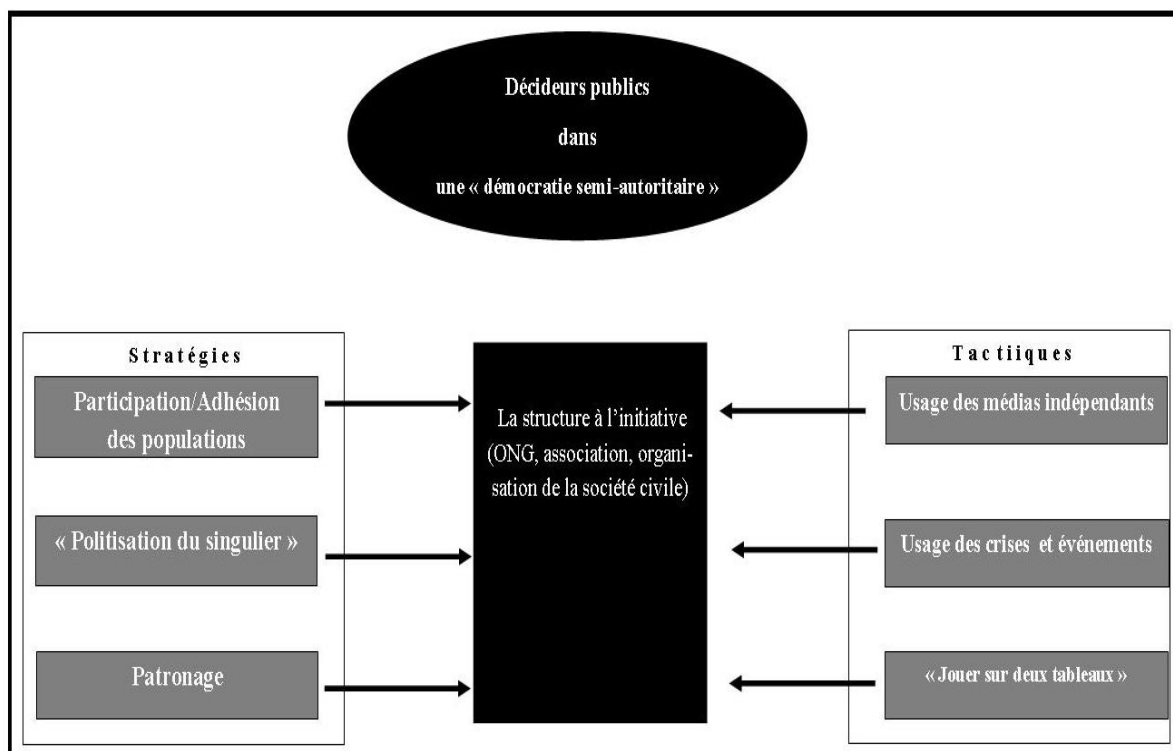


Figure n° 3 : Modèle de lobbying applicable dans une semi-démocratie, par C.H. Dadjo

En résumé, le modèle de lobbying praticable par les organisations de la société civile dans les semi-démocraties ou démocraties de façade à l'exemple de celle du Burkina Faso des années Compaoré se présente de la façon suivante : la structure à l'initiative peut convoquer, d'un côté, les trois éléments de « stratégie » que sont le patronage, la participation des populations au projet de la structure à l'œuvre, la maîtrise de la « politisation du singulier » ; de l'autre, les trois éléments de « tactiques » suivants sont à la disposition de la structure : le recours aux médias indépendants, la dynamique crisologique contenue dans les événements ou les crises, au sens de Morin, et l'utilisation de la *Mètis* des Grecs, ce que nous appelons « jouer sur deux tableaux ».

Ce modèle, conformément à la perspective constructiviste que nous avons adoptée, n'a pas la prétention à expliquer une réalité objective. Il doit être envisagé comme un outil de pilotage, intégrant les résultats de nos analyses et qui reste à perfectionner.

Conclusion générale

Notre objectif, dans le cadre de la présente recherche, était d'observer et d'analyser les pratiques d'influence du pouvoir politique et des décisions publiques par les opérateurs de la société civile du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest francophone. Nous voulions savoir comment, dans le contexte particulier d'un espace public et d'une société civile « en construction », s'organisaient les stratégies de communication des ONG, en particulier celles qui s'activent pour l'acquisition de « biens collectifs » et pour la promotion du « bien commun » (Flahault, 2013)²⁰⁷ comme l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ; l'accès gratuit aux médicaments antirétroviraux pour les malades du VIH/SIDA ; la lutte contre la corruption ; la promotion de l'alternance politique.

Le traitement de notre problématique de recherche ne s'est pas fait sans difficulté. Les défis rencontrés l'ont été à deux niveaux : théorique et méthodologique. Sur le plan théorique, il faut rappeler qu'il y a peu de recherches sur le lobbying des ONG abordé à partir d'une vision critique de la communication, comme c'était notre ambition, c'est-à-dire à partir de la communication organisationnelle. D'abord, dans la sphère francophone, peu de ressources sont disponibles qui permettent d'appréhender les pratiques de lobbying en Sciences de l'information et de la communication. Ensuite, dans la littérature anglophone qui est certes abondante, l'ombre de James Grunig (2002) et de ses collaborateurs a couvert – et sans doute oriente-t-elle toujours – nombre de recherches sur le lobbying. Grunig et ses collaborateurs sont à l'origine d'un modèle idéal en Relations publiques – appelé *Excellence Theory in Public Relations* – qui a été critiqué du fait de sa nature équilibrante, particulièrement naïve puisqu'ignorant les jeux de pouvoir. Pour Grunig, « les relations publiques sont un dispositif par lequel les organisations et leurs publics interagissent dans un système pluraliste pour gérer leur interdépendance et leurs conflits » (2002, p.13 cité dans Carayol et D'Almeida, 2014, p. 5). Ce modèle était de toute évidence non adapté pour orienter des recherches dans un domaine où le rapport de force est dominant et qui, plus est, se déroule dans une superstructure elle-même caractérisée par une forme de dictature. Shedler (2006) identifie le Burkina Faso à une « autarcie électorale ». Par ailleurs, notre sujet de recherche contient immanquablement une dimension de science politique. En conséquence, il fallait donc éventuellement rechercher des ressources utiles dans cette discipline autre. Sur le plan théorique, donc, la question majeure à laquelle nous avons été confronté peut être formulée en ces termes : *quel cadre conceptuel cohérent était-il possible de convoquer pour traiter de pratiques d'influence d'organisations de la société civile sans mettre de côté le contexte politique particulier de l'étude et dans une vision critique des pratiques de communication des organisations ?*

Face à cette difficulté majeure, il nous a fallu recourir à un « métissage conceptuel » ou mieux à des « migrations conceptuelles »²⁰⁸ pour développer une « approche

²⁰⁷ Dans son article « *Pour une conception renouvelée du bien commun* », Flahault (2013) analyse, dans une perspective de philosophie politique et d'anthropologie, les concepts d'« intérêt général » qu'il distingue de celui de « bien commun » renommé « bien commun vécu » ; cette dernière acception est proche, explique –t-il, du concept économique de « biens collectifs » auxquels peut accéder tout citoyen, en libre accès, et sans que ce bien en question ne puisse se réduire pour autant. Flahault cite les exemples de l'éclairage public, de la lumière et de la chaleur du soleil.

²⁰⁸ Voir le Dossier « Migrations conceptuelles » dans *Communication et organisation*, 2007, n° 31

communicationnelle des organisations » (Bouillon, Bourdin et Loneux, 2007), c'est-à-dire chercher à « comprendre le fonctionnement et l'évolution de différents types d'entités sociales – entreprises privées du secteur marchand, administrations, services publics, collectivités locales, structures, associatives – par l'étude des phénomènes informationnels et communicationnels qui les traversent et les structurent » (2007, *op. cit.*, , p. 10).

Les différentes convocations conceptuelles réalisées, à partir des Sciences de l'information et de la communication, de la science politique, de la sociologie des organisations et de la sociologie des médias, nous ont permis de mettre en place un cadre d'analyse qui, s'il reste perméable aux critiques, nous aura permis tout de même d'aboutir à des résultats dont nous voulons à présent mettre certains en perspective.

Le premier de ces résultats est que, même dans le cadre d'une pseudo-démocratie ou démocratie de façade caractéristique du régime Compaoré (1987-2014) il est possible à de petites organisations de la société civile de « résister » et d'« inventer » des solutions locales face à l'appareil de « surveillance » de l'Etat, pour emprunter à Michel de Certeau (1990) et Michel Foucault (1975). Ensuite, les stratégies de communication mises en place par les structures sont des stratégies « émergentes », c'est-à-dire en construction permanente, non planifiées ou structurées en amont, comme le démontre Carayol sur les pratiques de communication globale de l'organisation, en général (Carayol, 1993), et la composante « communication interne » de la structure, en particulier (Carayol, 1994). Ces stratégies sont des lieux d'investissement constants et « vigilants » qui se font en fonction des jeux du camp d'en face. Il s'agit pour ces organisations de profiter des « failles » de l'adversaire et celles créées par « l'usure du temps » pour porter ou marquer des « coups »²⁰⁹. C'est véritablement la *Métis* des Grecs (Détienne et Vernant, *Les Ruses de l'Intelligence*) qui est à l'œuvre, car, comme le dit une de nos sources, il faut « jouer sur deux tableaux ».

Le troisième élément que nous découvrons dans nos résultats de recherche est que les pratiques de lobbying sont influencées par des temporalités, portées notamment par les événements dits *focalisants* ou de façon générale par la dynamique interne aux crises telle que l'analyse Morin (2012).

Sur la base de ces résultats, nous avons tenté de proposer un modèle de lobbying applicable dans des pays similaires à notre terrain d'étude, à savoir les démocraties de façade. Ce modèle est construit autour de « stratégies » et de « tactiques », conceptualisées à partir de Michel de Certeau (1990). Trois éléments de « stratégie » sont possibles :

- (1) la participation des populations, leur adhésion aux efforts d'influence des décisions publiques initiées par l'organisation ;
- (2) « la politisation du singulier », telle que développée par Trom (1999) ;

²⁰⁹ «Vigilants », « failles », « l'usure du temps », « « coups » : on reconnaîtra ici les emprunts faits à Michel de Certeau (1990)

(3) Le patronage qui est une forme alternative au lobbying.

Trois éléments de « tactique » sont également disponibles :

- (1) l'usage des médias indépendants, à la fois vecteurs des demandes sociétales et véhicules d'influence socio-politique ;
- (2) l'usage des événements et des crises, grâce à leurs aspects de focalisation- pour les événements - et à la dynamique interne propre aux crises, comme analysé par Morin (1976, 2012) ;
- (3) enfin, la *métis* des Grecs ou le fait de savoir «jouer sur deux tableaux ».

Les résultats ci-dessus mis en évidence sont-ils généralisables ? Bien entendu, non. Ce n'était pas, du reste, l'objectif visé. Car nous sommes tout à fait conscient des limites objectives à notre travail. Celles-ci tiennent, avant tout, au plan méthodologique. Nous avons par choix raisonné sélectionné des cas, parmi d'autres. Les cas choisis reflètent-ils la tendance globale des activités ou des pratiques de lobbying ? Nous n'en sommes pas si sûr. Nous pensons qu'il est possible, en effet, d'identifier dans le champ public des exemples de causes nobles pour lesquelles des Organisations de la société civile se sont battues, sans connaître forcément des résultats positifs comme ceux que nous avons examinés. Par ailleurs, on aura remarqué que les cas traités, sont, pour la plupart, des situations où plusieurs structures se sont coalisées, mises en réseau pour pouvoir atteindre leurs objectifs. Rarement, en effet, une seule organisation aura, de façon autonome, mené de bout en bout toute sa stratégie de communication qui, une fois de plus, n'a pas besoin d'être écrite, pour être une stratégie valide.

Mais alors quelles perspectives pouvons-nous suggérer pour la suite de ce travail ?

Avant tout, nous souhaiterions que le modèle proposé soit révisé, critiqué par la communauté scientifique et qu'il soit testé sur le terrain par des organisations de la société civile sur des terrains semblables à celui examiné. Ces contributions permettront sans doute de mieux affiner le modèle si sa pertinence venait à être confirmée. Dans l'immédiat, le Burkina Faso n'apparaît pas comme le terrain idéal pour une telle recherche vu qu'après une phase dite de « transition » politique, le pays a élu un nouveau président investi le 29 décembre 2015 et semble être entré dans une nouvelle ère démocratique beaucoup plus satisfaisante par rapport au système Compaoré, du moins pour l'instant.

Ensuite, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier les réseaux sociaux semble ouvrir un champ nouveau d'investissement de la recherche. Au Burkina Faso même, pendant – et, en fait, avant aussi – les heures chaudes ayant conduit au départ forcé de l'ex-chef de l'Etat Compaoré, des organisations de la société civile ou bien des jeunes citoyens acquis au mouvement en faveur du changement avaient largement investi les réseaux sociaux, notamment *facebook* et *twitter*

pour ouvrir un front virtuel de la contestation (Frère, Englebert, 2015)²¹⁰. Il serait intéressant d'étudier comment ces nouveaux outils sont intégrés par les organisations dans leurs pratiques pour l'influence des politiques publiques ; ou bien comment se met en place un nouvel espace socio-politique, à l'image de l'étude réalisée dans un pays voisin, le Nigéria, par Obadare (2006) qui a travaillé sur un cas de boycott par des citoyens du téléphone portable pour protester, entre autres, contre des prix jugés exorbitants, la pauvre qualité de réception du signal téléphonique.

Sur un autre plan, nous pensons que la pensée de Michel de Certeau sur les « stratégies » et les « tactiques » peut trouver dans les recherches sur le lobbying un cadre d'analyse pertinent, en particulier dans les démocraties de façade. Un tel exercice a déjà été tenté par Serge Proulx (1994, p. 171-197). Toutefois, le sociologue des médias canadien restreint, à notre humble avis, la portée des propositions théoriques de Certeau à l'usage des médias, autrement dit, au domaine des médias. « Pour quiconque s'intéresse aux usagers des médias, la pensée de Michel de Certeau autour de l'invention du quotidien – même si elle a des limites évidentes – apparaît nourrissante et mérite qu'on s'y attarde » (*Ibid.*, p.192). L'argument développé par Proulx est que les pratiques de résistance des citoyens sont déjà prévues et programmées par les industries culturelles. « En effet, écrit Proulx, l'explosion actuelle de la communication semble se fonder sur la prise en compte systématique dans l'élaboration des nouvelles stratégies commerciales de promotion des biens informationnels, des tactiques possibles de résistance de la part des usagers » (*Ibid.*, p. 194).

Pour notre part, nous affirmons que les pratiques de lobbying n'utilisent pas que les médias comme moyen de lutte. Pour exemple, au Burkina Faso, l'utilisation de la musique et du *hip hop* ou du *rap*, du théâtre, le recours à des imaginaires puissants comme ceux de Thomas Sankara, ancien chef d'Etat, assassiné, et qui passe pour un modèle d'intégrité et de panafricaniste, adoré pour la jeunesse africaine, l'implication de la jeunesse, majoritaire dans le pays ont pesé dans l'épreuve de force engagé entre les partisans de l'ancien pouvoir de Blaise Compaoré et ceux du mouvement incarnant le changement (Frère, englebert, 2015, p.7-10).

Ensuite, nos recherches l'ont prouvé, les promoteurs d'action de lobbying « citoyen » ne font aucune confiance aux médias publics – encore dénommés par beaucoup au Burkina Faso comme des « médias d'Etat » – et préfèrent se tourner vers les médias indépendants ou privés. En rappel, lors des événements des 30 et 31 octobre 2014, les installations de la télévision nationale du Burkina Faso ont été brûlées par les manifestants.

A propos de médias, Marie-Soleil Frère (2000, p. 333-394) dans son analyse du contenu de la presse de deux pays – frontaliers du Burkina Faso, à savoir le Niger et le Bénin – avait pu relever quelque « quinze raisons de s'inquiéter du sort de la démocratisation ». Entre autres obstacles alors identifiés par l'auteur, il y avait « la culture politique », « la corruption et la gabégie », « l'attrait du pouvoir », « les fondements viciés du jeu électoral ». Une quinzaine

²¹⁰ Sur twitter, les hastages #lwily and #burkina sont très populaires et rassemblent la communauté des mordus de l'internet à échanger des informations concernant le Burkina Faso.

d'années après, nos observations du contenu de la presse du Burkina Faso nous fait clairement voir que ce petit pays d'Afrique de l'Ouest est entré, et de plain-pied, dans « la contre-démocratie » chère à Rosanvallon. De fait, une « société de la défiance » a vu le jour ; elle n'a rien à voir avec l'anarchie, car :

« cette contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie ; c'est plutôt la forme de démocratie qui contrarie l'autre, la démocratie des pouvoirs indirects disséminés dans le corps social, la démocratie de la défiance organisée face à la démocratie de la légitimité électorale » (2006, p. 16)

Et puisque « le rôle des médias déborde le domaine de l'information et des nouvelles [...et que ces médias] peuvent agir parfois comme interface du politique » (Lenoble-Bart et Tudesq, 2008, p. 9), la presse du Burkina Faso est aussi témoin voire actrice des actions de contre-démocratie.

Au total, nous restons convaincu que des investigations approfondies, avec un échantillon plus large de personnes et d'organisations, pourraient aider à documenter les formes diverses et variées auxquelles donnent jour des pratiques de résistance aux forces de domination socio-politique. Le lobbying pour la promotion de biens collectifs n'en représente qu'un aspect. Nous pensons avoir aidé à défricher le terrain.

Bibliographie

Ouvrage généraux et chapitres d'ouvrages

- ALDRICH, H. E. (1979), *Organizations and Environments*, Prentice Hall, Englewood Cliffs
- ALLARD-POESI, Florence et Véronique PERRET 5éà&°o, Fondements épistémologiques de la recherche in THIETART, Raymond-Alain *et al*, *Méthodes de recherche en management*, Paris, Dunod, 4e édition.
- ALMEIDA Nicole (d'), ANDONOVA Yanita (2006), «La communication des organisations», in Olivesi S. (sous la dir.) *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG, pp. 129-143
- ALMEIDA Nicole (D'), ANDONOVA, Yanita (2006), « La communication des organisations», in Olivesi S. (sous la dir.) *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG, pp.129-143.
- ANDRIEU, Serge, ROBINET, Philippe (1993), *Les sondages pour l'entreprise*, Paris, Ed. Eyrolles, p.
- BADIE, B. (1992), *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, p.
- BAILEY, Frederick George (1971), *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF
- BARDIN, Laurence, *L'Analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977
- BARDIN, Laurence, *L'Analyse de contenu*, Paris, PUF, 1983
- BARTLETT, F.C. (1932). *Remembering: A Study in Experimental and Social Psychology*. Part I, Part II [en ligne], <http://www.bartlett.psychol.cam.ac.uk/RememberingBook.htm> (consulté le 16/06/2016)
- BATESON, Gregory (1977), *Vers une écologie de l'esprit*, Tome 1, Paris, Seuil, 288p.
- BAUMGARTNER, Frank et Bryan D. JONES (1993), *Agenda and Instability in American Politics*, Chicago, University of Chicago Press.
- BAUMGARTNER, Frank R. and LEECH, Beth L. (1998), *Basic Interests: The importance Of Groups In Politics And In Political Science*, Princeton N.J., University Press, 223 p.
- BAYART, J.F. (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, Coll. «L'espace du politique », 439p.
- BEAUD, Paul (1984), *La société de connivence : Médias, médiations et classes sociales*, Aubier, Paris, 382p.
- BENVENISTE, Emile (1969), *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Les Ed. de Minuit, t. 1, 376 p.
- BERELSON, Gregory (1977), *Vers une écologie de l'esprit*. Tome I, Paris, Seuil, 288p.

BERNARD, Françoise (2002), « Contribution à une histoire de la communication des organisations dans les SIC » in BOURE, Robert (ed.), (2002), *Les origines des sciences de l'information et de la communication. Regards croisés*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 153-179

BERTACCHINI, Yann (2009), *Petit Guide à l'usage de l'Apprenti-Chercheur en Sciences Humaines & Sociales. ESSAI Epistémologie & Méthodologie de Recherche en Sciences de l'Information & de la Communication*. Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques, Toulon, pp.4-156.<sic 00432676v1>

BOLTANSKI, Luc (2007), *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique suivi de La présence des absents*, Paris, Gallimard, 519 p.

BONNEVILLE, Luc GROSJEAN, Sylvie (2007), *Repenser la communication dans les organisations*, Paris, L'Harmattan, 294 p.

BOUZON, Arlette (Sous la dir.), *La communication organisationnelle en débat : champs, concepts, perspective*, Paris, L'Harmattan, 292 p.

BOUZON, Arlette, MEYER Vincent (ed.) (2006), *La communication organisationnelle en question. Méthodes et méthodologies*, Paris L'Harmattan, 210 p.

BRADELOUP, Sylvie (2009), « Les étudiants burkinabé de retour des pays arabes » in MAZZELA, Sylvie (Ss la dir.), (2009), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, IRMC-Karthala

BRAULT, Lionel (1992), *LA COM : La communication au-delà du modèle publicitaire*, Paris, Dunod, 253 p.

BRAUMAN, Rony (2000), *L'Action humanitaire*, Paris, Flammarion, Coll. Dominos, 127 p.

BRECHON, Pierre (Dir), (2011), *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*, Presses Universitaires de Grenoble, 232 p.

BRUNEL, Sylvie (2004), *Le développement durable*, Paris, PUF, collection Que-sais-je?, 127p.

CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent (2003), *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 366 p.

CARAYOL, Valérie (2004), *Communication organisationnelle: une perspective allagmatique*. Paris, L'Harmattan, 235p.

CERTEAU (de), Michel. *L'invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*. Paris, Gallimard, 1980, 347 p.

CHABAL, P. et DALOZ, J.P. (1999), *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, Coll. « Analyse politique », 196 p.

CLAMEN, M., NONON, J. (1991), *L'Europe et ses couloirs, lobbying et lobbysme*, Paris, Dunod, 268 p.

CLAMEN, Michel (1995), *Le lobbying et ses secrets. Guide des techniques d'influence*, Paris, Dunod, 247 p.

- *Le lobbying et ses secrets. Guide des techniques d'influence*, 3e édition, Paris, Dunod, 278 p

- *Manuel de lobbying*, Paris, Dunod, 419 p.

COHEN, Bernard C. (1963), *The press and foreign policy*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 288 p.

COHEN, Jean L et ARATO, Andrew (1997), *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT Press, 771 p.

COLAS, Dominique (1992), *Le glaive et le fléau : généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Bernard Grasset, 381 p.

CONSTANT, Benjamin (1980), *De la liberté chez les Modernes*, Paris, Ed. M. Gauchet, Le livre de poche, Coll. Pluriel

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 500 p.

CUTLIP, Scott M., CENTER, Allen et BROOM, Glen M. (1994), *Effective Public Relations* (7th ed.), Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall

CYERT, R. M. et MARCH, J.G. (1963), *A Behavioural Theory of the Firm*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall

DACHEUX, Éric (1994), *Les stratégies de communication persuasive dans l'Union européenne*, Paris, l'Harmattan, 283 p.

DACHEUX, Eric (1998), *Associations et communication. Critique du marketing*, Paris, CNRS Editions, 160 p.

DACHEUX, Eric, ROSSO (1996), « *La Communication entre associations et élus en Ile-de-France*, Préf.de Jean Bastide et Dominique Wolton, Collection « Logiques Sociales », Paris, L'Harmattan, 122 p.

DAHL, R.A. (1961), *Who Governs ?*, New Haven, Yale University Press

DEFOURNY, J., DEVELETER, P. et FONTENEAU, B. (1999), *L'Economie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, Coll. « Ouvertures économiques »

DETIENNE, Marcel et VERNANT, Jean-Pierre (1993), *Les ruses de l'intelligence : La mètis des Grecs*, Paris, Ed. Flammarion, collection Champs, 316 p.

EISENSTADT, S. N. et RONIGER, L. (1984), *Patrons, Clients and Friends. Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*, Cambridge, Cambridge University Press

FARNEL, Franck J. (1994), *Le lobbying, stratégies et techniques d'intervention*, Paris, Les Ed. d'Organisation, 174 p.

FOUCAULT, Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 318 p.

FRÈRE, Marie-Soleil (2000), *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 540 p.

GHANEM, S. (1997), Filling in the tapestry : The second level of agenda setting. In Mc Combs, D.L Shaw, et D. Weaver (Eds.), *Communication and democracy: Exploring the intellectual frontiers of agenda-setting theory*, pp. 3-14, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum Associates

GIROUX, Nicole (2006) «La démarche paradoxale de Karl E. Weick » dans AUTISSIER, David *et al* (Sous la Dir.), *Les Défis du Sensemaking en Entreprise, Karl E. Weick et les sciences de gestion*, Paris, Economica

GIULIANI, Jean-Dominique (1991), *Marchands d'influence : les lobbies en France*, Paris, Ed. du Seuil, 260 p.

GRAMSCI, Antonio, *Dans le texte*, [en ligne], tome 1, http://classiques.uqac.ca/classiques/gramsci_antonio/dans_le_texte/gramsci_ds_texte_t1.pdf (page consultée le 02/02/2015)

- tome 2:

http://classiques.uqac.ca/classiques/gramsci_antonio/dans_le_texte/gramsci_ds_texte_t2.pdf

GRANT, Wyn (1978), «Insider groups, outsider groups and interest group strategies in Britain», *University of Warwick Department of Politics, Working Party no. 19*.

GROSSMAN, Emiliano, SAURUGGER, Sabine, (2006), *Les groupes d'intérêt : action collective et stratégies de représentation*, Paris, A. Colin, 251 p.

GRUNIG, J. E., DOZIER, D. M. (2002), *Excellent Public Relations and Effective Organizations : A Study of Communication Management in Three Countries.*, Psychology Press, 670 p.

GUISSOU, Basile (1995), *UN ESPOIR EN AFRIQUE*, Paris, l'Harmattan, 217 pages

HANNAN, M.T. et FREEMAN, J. (1989), *Organizational Ecology*, Cambridge, MA, Harvard University

HEATH, Robert L. et al. (1988), *Strategic Issues Management: How Organizations Influence and Respond to Public Interests and Policies*, San Francisco, California, Jossey-Bass

HEES, Jean Luc (2006), *La saga de la Maison Blanche*, Editions de la Renaissance, 420 p.

HEGEL (1940), *Principes de la philosophie du droit*, [en ligne], Ed. Gallimard (1^{ère} éd., 1821), <http://www.elfege.com/bibliotheque/HEGEL/HEGEL%20-%20Principes%20de%20la%20philosophie%20du%20droit.pdf> (consultée le 01/06/2016)

HEINDERYCKX, François (2002), *Une Introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, Ed. du Céfal, 84 p.

HILGERS, Mathieu et MAZZOCCHETTI, Jancinthe, (Sous la dir.), (2010), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire : Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, Collections « Hommes et société », 324 p.

HOBBS, Thomas (1640), *The Elements of Law natural and Politic*, [en ligne], <http://www.constitution.org/th/elements.htm> (consulté le 01/06/2016)

HOBBS, Thomas (1642), *Le Citoyen ou les fondements de la politique (DE CIVE)*, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/le_citoyen/le_citoyen.html (consultée le 01/06/2016)

IYENGAR, S., et KINDER, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*, Chicago, University of Chicago Press

JAFFRE, Bruno (1997), *Biographie de Thomas Sankara La patrie ou la mort*, (Edition revue et augmentée), Paris, l'Harmattan, 268 p.

JENKINS-SMITH, Hank C., St-CLAIR, Gilbert (1993), "The Politics of Offshore Energy: Empirically Testing the Advocacy Coalition Framework", in *Policy Change and Learning: An Advocacy-Coalition Approach*, ed. Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, Boulder: Westview Press

KANT, Immanuel (1995) *Critique de la faculté de juger*, Paris, Aubier, 540 p.

KINGDON, J. W. (1995), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, New York, Harper Collins College Publishers, 254 p.

KNUDSEN, Erik (2014), Media Effects as a Two-Sided Field: Comparing Theories and Research of Framing and Agenda Setting [en ligne], in KRAMP, Leif et al. (Eds.), *Media Practice and Everyday Agency in Europe*, Bremen, ed. Lumière, pp. 207-216, <http://www.andreas-hepp.name/hepp-suso13book.pdf> (consultée le 16/07/2016)

KOTLER, Philip, ANDREASEN, Alan (1991), *Strategic Marketing for Non-Profit Organizations*, 4th Edition, Prentice Hall, New Jersey, Engelwood cliffs.

LAMARQUE, Gilles (1994), *Le lobbying*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

LARAMEE, A, VALLEE, B. (1991), *La recherche en communication-Éléments de méthodologie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec-Télé-université, 377 p.

LAZAR, Judith (1991), *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin, 240p.

Le PICARD, Olivier, ADLER, Jean Christophe, BOUVIER, Nicolas (2000), *Lobbying, les règles du jeu, intérêts particuliers, bénéfices collectifs*, Editions d'Organisation, 223 p.

LEFEBURE, T., *Lobby or not to be* (1991), Plume, Paris, 178 p.

LEMIEUX, Vincent (1977), *Le patronage politique. Une étude comparative*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 232p.

LENDREVIE, J., BAYNAST, De A., EMPRIN, C. (2008), *Publicitor*, (7e édition), Paris, Dunod

LENOBLE-BART, Annie et TUDESQ, André-Jacques (dir.), *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne. Problématiques, sources et ressources*, IFAS-IFRA-MSHA-Karthala, avril 2008, 176 p.

LIBAERT, Thierry et WESTPHALEN, Marie-Hélène (2004), *Le Guide de la communication d'entreprise*, 4^{ème} éd., Paris, Dunod, 446 p.

LIPPMANN, Walter (1922), *Public Opinion*, New York, Macmillan

LIVIAN, Yves-Frédéric (2010), *Introduction à l'analyse des organisations*, Paris, Economica, (3^{ème} édition), 110 p.

LOCKE, John (1690), *Traité du gouvernement civil*, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/traite_du_gouvernement/traite_du_gouv_civil.pdf (consultée le 10/03/2016)

MAISONNEUVE, Danielle, *Les Relations Publiques : Le Syndrome de la Cage de Faraday*, Québec, PUQ, 2004

MALAVAL et al (2009), *Pentacom, Communication corporate, interne, financière, marketing b-to-c et b-to-b*, Paris, Pearson Education France, 2^{ème} édition, 637 p.

MANDEVILLE, Bernard, *La fable des abeilles. Suivi de Recherches sur l'origine de la vertu morale* (Traduction : Jean BERTRAND), Institut Coppet, <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2011/01/La-fable-des-abeilles.pdf>

MARX, Karl, ENGELS, Friedrich (1974), *Etudes philosophiques*. Nouvelle édition revue et augmentée, Editions Sociales, Coll. "Classiques du Marxisme", 284 p.

MARX, Marx (1919), *Le Capital*, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/capital_borchardt/capital_borchardt.html (consultée le 23/03/2016)

MEYER, J.W., SCOTT, W.R. (1992), *Organizational Environment-ritual and rationality, California*, (éd. rev. et augm.), Sage Publications, 301 pages.

MICHEL, H. (Sous la Dir), (2005), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, GSPE, Presses Universitaires de Strasbourg, 351 p.

MUCCHIELLI, Alex (2009), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 303 p.

MUCCHIELLI, R. (1984), *L'analyse de Contenu des Documents et Communications*, 5e édition ESF

OBERMAN, W.D. (1993), «Strategy and tactic choice in an institutional resource context», in B.M. MITNICK (éd.), *Corporate political agency*, Sage, Newbury Park, pp. 213-241

OLSON, Mancur (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 199 p.

OLSON, Mancur (2002), *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, [en ligne], Harvard University Press, 186 p., <http://outsidethetext.com/archive/Olson.pdf> (consulté le 10/10/2010)

OUEDRAOGO, Edouard (2015), *Heurs et malheurs de la politique et du journalisme au Burkina Faso. Quelles leçons ?*, Ouagadougou, Editions Paalga/Emile Sia, 372 p.

ORNSTEIN, N.J. et ELDER J. (1978), «Interest Groups, Lobbying, and Policy Making», Washington DC, Congressional Quarterly Press

PERRIAULT, Jacques (2000) «Horloges médiatiques et micro univers temporels dans les apprentissages à l'aide des machines», in André VITALIS, Jean-François TETU, Michaël PALMER et Bernard CASTAGNA (dir.), *Médias, temporalité et démocratie*, Rennes, Éditions Apogée, p. 73-87.

PERRY, D.K (1996), *Theory and research in Mass Communication: Contexts and Consequences*, Mahwah, NJ Erlbaum

PIAGET, Jean (1980), *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, Coll. Actualités pédagogiques et psychologiques, 6^{ème} édition

POURTOIS, Jean Pierre, DESMET, Huguette (1988), *Epistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Liège, Madraga

PREVOST-TESTART, Dominique-Claire (1993), *Le lobbying ou l'échiquier des pouvoirs : méthodologie à l'usage des entreprises*, Paris, Ed. Liaisons, 129 p.

QUIVY, R., CAMPENHOUDT, L.V., (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, (2^e ed.), Paris, Dunod, 287 p.

QUIVY, R., CAMPENHOUDT, L.V., (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, (4^e ed.), Paris, Dunod, 262 p.

RANGEON, François (1986), *Société civile: histoire d'un mot*, [en ligne], <https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/19/rangeon.pdf> (page consultée le 10/12/2014)

REESE, Stephen D. (2001), Prologue--Framing public life. A bridging model for media research, in Stephen REESE, Oscar GANDY, and August GRANT (eds.), *Framing Public Life: Perspectives on Media and our Understanding of the Social World*, pp. 7-31, Mahwah, N.J., Lawrence Erlbaum

RICOEUR, Paul, (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 676 p.

ROSANVALLON, Pierre (2006), *La contre-démocratie*, la politique à l'âge de la défiance, Paris, Seuil, 2006, 345 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1762), *Émile ou de l'Éducation*, Livres 1, 2 et 3, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/emile/emile_de_education_1_3.pdf (consulté le 02/04/2016)

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1754), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, [en ligne], <http://eet.pixel-online.org/files/etranslation/original/Rousseau%20JJ%20Discours%20sur.pdf> (consulté le 02/04/2016)

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1762), *Du Contrat social ou Principes du droit politique*, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/Contrat_social.pdf (consulté le 04/04/2016)

RUFIN, Jean Christophe (2001), *L'aventure humanitaire*, Paris, 2ème édition, Gallimard, Coll. «découvertes »

RYFMAN, Philippe (2009), *Les ONG*, Paris, La Découverte, 128 p.

RYFMAN, Philippe (2014), *Les ONG*, Paris, (3^{ème} édition), La Découverte 128 p.

SCHATTSCHNEIDER, Elmer Eric (1935). *Politics, Pressure and the Tariff*, New York, Prentice-Hall

SFEZ, Lucien (1988), *Critique de la communication*, Paris, Ed. du Seuil, 392 p.

SFEZ, Lucien (2000), « Les médias, la démocratie et le temps » dans André VITALIS, Jean-François TETU, Michaël PALMER et Bernard CASTAGNA (dir.), *Médias, temporalité et démocratie*, Rennes, Éditions Apogée, p. 193-212.

SIEYÈS, Emmanuel Joseph (2002), *Qu'est-ce que le Tiers état ?*, [en ligne], Edition du Boucher, (texte reproduit issu de la troisième édition de 1789), <http://www.leboucher.com/pdf/sieyes/tiers.pdf> (page consultée le 14/10/2014)

SIGUE, Boureima Jérémie (2015), *Médias & Gouvernance. Le sel ou le poison*, Ouagadougou, Les Editions Le Pays/Les Presses africaines, 328 p.

SIGUE, Boureima Jérémie (2014), *Faut-il désespérer de l'Afrique ?*, Ouagadougou, Les Editions Le Pays, 182 p.

SMITH, Adam (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livre 1 [en ligne], http://classiques.uqac.ca/classiques/Smith_adam/richeesse_des_nations/livre_1/richeesse_des_nations_1.pdf (consulté le 14/02/2016)

- SOME, Valère (1990), *Thomas Sankara - L'espoir assassiné*, Paris, l'Harmattan, 230 p.
- STAKE, R.E. (2005) "Case Studies" in N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (ed), *The SAGE Handbook of Qualitative Research*, London, Sage Publications, (Third edition)
- STAUBER, J., RAMPTON S. (2004), *L'Industrie du mensonge : lobbying, communication, publicités et médias*, Marseille, Agone, 363 p.
- TOCQUEVILLE, Alexis de (1990), *De la Démocratie en Amérique*, Paris, J. Vrin, 2 Vol.
- VILLAIN, Jacques (1990), *L'entreprise aux aguets : information, surveillance de l'environnement, propriété et protection industrielles, espionnage et contre-espionnage au service de la compétitivité*, Paris, Masson, 192 p.
- VITALIS, André, « Temps médiatique et temps démocratique : l'improbable rencontre », in VITALIS, A. et al. (dir), *Médias, temporalités et démocratie*, Rennes, Apogée/PUF, 2000.
- VITALIS, André, TETU, Jean-François, PALMER, Michaël et CASTAGNA, Bernard, (sous la direction de), (2000), *Médias, temporalités et démocratie*, Rennes, Apogée, 269 p.
- WATZLAWICK, Paul (1980), *Le langage du changement : éléments de communication thérapeutique*, Paris, Ed du Seuil, 184 p.
- WEBER, Max (1947), *The Theory of Social and Economic Organization*, New York, Free Press, 436 p.
- WEICK, Karl (1979), *The Social Psychology of Organizing*, Second Edition, McGraw-Hill humanities, 294 p.
- YIN, Robert K. (1984), *Case Study Research; Design and Method*, (Vol. 5), London, Sage Publications
- YIN, Robert K. (2009), *Case Study Research. Design and Methods*, 4th Edition, SAGE Publications, Inc.

Articles dans les revues scientifiques

ADJOVI, V. Emmanuel (2006), « Mobilisations citoyennes et démonopolisation du travail politique au Bénin » in *Perspectives Afrique*, Vol. 1, No. 3, 2006, p. 187-223

ALEXANDER, Gerard (2011) « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », *Revue internationale de politique comparée*, 1- (Vol. 18), p. 53-67. DOI 10.3917/ripc.181.0053

ALMEIDA (D'), Nicole et Valérie CARAYOL, « La communication organisationnelle, une question de communauté », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 06 juillet 2016. URL : <http://rfsic.revues.org/870>

ALMEIDA (D'), Nicole et CARAYOL, Valérie, « La communication organisationnelle, une question de communauté », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, <http://rfsic.revues.org/870> (Page consultée le 01 août 2015).

ALMEIDA (D'), Nicole. Communication organisationnelle : une perspective allagmatique de Valérie Carayol. *Communication & Organisation* [en ligne], 2004, n° 25, <http://communicationorganisation.revues.org/2974> (Consulté le 12/02/12)

AMORIM, Marilia (2015), « L'effort pour rendre l'autre bête. », *Revue du MAUSS permanente*, [en ligne]. <http://www.journaldumauss.net/./?L-effort-pour-rendre-l-autre-bete> (Page consultée le 05/03/2016)

ARROYO, B. Edward, « Les lobbies dans la démocratie », *Revue Projet* 2004/2 (n° 279), p. 60-65

AUSTEN-SMITH, D. and WRIGHR, J. R. (1992), « Competitive lobbying for a legislator's vote », *Social Choice and Welfare*, 9, p. 229-57

BANEGAS, Richard (1998). « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin ». *Politique africaine*, Karthala, 1998, pp.75-88.

BARON, D. A. (1995), « Integrated strategy: Market and nonmarket components », *California Management Review*, Vol; 37 (2), pp. 47-65

BEAUCHAMP, Michel (1995), « Communication politique et entreprises – Quelques repères théoriques », *Hermès* n°17-18, p. 251-266

BIANCHINI, Pascal et KOALA, Salif, (2003), « Presse écrite, mouvements sociaux et jeux politiques au Burkina Faso : éléments pour une socio-histoire de l'opinion dans un pays d'Afrique noire », *Les cahiers du journalisme*, n° 12 - (Automne).

BINDERKRANTZ, Anne (2005), «Interest Group Strategies: Navigating Between Privileged Access and Strategies of Pressure», *Political studies*, Vol. 53, Issue 4, p. 694–715

BIRKLAND, Thomas, WARNEMENT, Megan (2013), “Focusing events, risk and regulation”, [en ligne], http://kenan.ethics.duke.edu/wp-content/blogs.dir/2/files/2013/10/Birkland-Warnement_final_1_22.pdf (Page consultée le 01/03/2016)

BIRKLAND, Thomas (1998), «Focusing Events, Mobilization, and Agenda Setting », *Journal of Public Policy*, Vol. 18 (1), pp. 53–74

BIRKLAND, Thomas (2009), «Media framing and Policy Change After Columbine», *American Behavioral Scientist*, 52 (10): 1405-1425 doi:10.1177/0002764209332555

BLÄSER, Ralf (2009), « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles : densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », *Annales géographiques* (Armand Colin), n° 668, pp 382-396

BOUILLON, Jean-Luc, BOURDIN, Sylvie, LONEUX, Catherine (2007). « De la communication organisationnelle aux « approches communicationnelles » des organisations : glissement paradigmatique et migrations conceptuelles », *Communication & Organisation*, n° 31, p. 7–25.

BOUILLOUD, Jean-Philippe (2012), « De la « crisologie » à la « risquologie », *Communications*, 2, n° 91, p. 153-159. DOI 10.3917/commu.091.0153

CARAYOL, Valérie (2005), « Principe de contrôle, communication et temporalités organisationnelles », *Etudes de communication* [En ligne], n° 28, mis en ligne le 16 janvier 2009, <http://edc.revues.org/276>, (Page consultée le 24 janvier 2015)

CARAYOL, Valérie, « L'impossible audit de communication interne », *Communication et organisation* [En ligne], 5 | 1994, mis en ligne le 26 mars 2012, <http://communicationorganisation.revues.org/1701> (Page consultée le 07 mars 2016)

CAROTHERS, Thomas (2002), « The End of The Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, Volume 13, Number 1

CARSTEN, Jensen (2011), « Focusing events, policy dictators and the dynamics of reform», *Policy Studies*, Vol.32, Issue 2

CHARRON, Jean (1995), « les médias et les sources : les limites du modèle de l'agenda-setting », *HERMÈS*, n° 17-18, pp. 73-92

COBB, Roger W., Charles D. ELDER (1971), « The Politics of Agenda-Building: An Alternative Perspective for Modern Democratic Theory », *The Journal of Politics*, Vol. 33, No. 4. (Nov.), pp. 892-915.

COLLERETTE, P. (1997), "L'étude de cas au service de la recherche" in *Recherche en soins infirmiers*, n° 50, Sept. 1997

COOK, F. L., TYLER, T., GOETZ, E., GORDON, M., PROTESS, D., LEFF, D., et MOLOTCH, H., « Media and agenda-setting: effects on the public, interest group leaders, policy makers, and policy », *Public Opinion Quarterly*, 1983, vol. 47, p. 16-3

COTTE, Dominique (2004). « Leurres, ruses et désorientation dans les écrits de réseau. La métis à l'écran », in *Communication et langages*, n°139 (1er trimestre). Dossier : Le «constructivisme», une nouvelle vulgate pour la communication ? pp.63-74, doi : 10.3406/colan.2004.3254

COURTIN, Christophe (2011), « Les programmes de l'Union européenne vers les sociétés civiles africaines. Idéologie de la transparence et hyperprocéduralité », *Revue Tiers Monde*, 1 (n°205), p. 117-134. DOI 10.3917/rtm.205.0117

DACHEUX, Eric (1998), « Le marketing politique : horizon inéluctable de la construction européenne? » [en ligne], CNRS, Laboratoire « Communication et Politique », <http://www.lcp.cnrs.fr/IMG/pdf/dach-98b.pdf> (Page consultée le 12/09/2009)

DACHEUX, Eric (1994), « Les ONG sont-elles victimes des agences de communication ? ». In *Communication et langages*, [En ligne], n°102, 4ème trimestre. pp. 93-103, http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1994_num_102_1_2552 (Page consultée le 05/01/2016).

DAGENAIS, Bernard (2006), « Des modèles utiles mais ignorés: le cas des relations publiques », *Communication et organisation*, [En ligne], n° 30, mis en ligne le 21 juin 2012, <http://communicationorganisation.revues.org/3463> (Page consultée le 05 juillet 2016).

DAYAN, Daniel (1989), « À propos de la théorie des effets limités », *Hermès, La Revue*, 1, (n° 4), p. 93-95.

DE CEGLIE, Audrey (2007), « La communication organisationnelle au sein d'une entreprise de presse écrite », *Communication et organisation* [En ligne], n° 31, mis en ligne le 01 juillet 2010, <http://communicationorganisation.revues.org/204> (Page consultée le 10 octobre 2012)

BENOIT, Denis (2004) « Le constructivisme en communication : une évidence à revisiter », *Questions de communication* [En ligne], n° 5, mis en ligne le 01 juillet 2004, <http://questionsdecommunication.revues.org/7109> (Page consultée le 12 septembre 2013).

DEYSINE, Anne (1996), "Facettes du lobbying : l'Amérique est-elle à vendre ?", *Revue Française d'Etudes Américaines*, Février

DOWLING, J., PFEFFER, J. (1975), «Organizational Legitimacy : Social values and Organizational Behavior », *Pacific Sociological Review*, Vol.18, N°1 (January), p. 122-136.

DUNN, S. W. (2009), "Candidate and Media Agenda Setting in the 2005 Virginia Gubernatorial Election", *Journal of Communication*, Vol. 59, Issue 3, pp. 635–652

ENTMAN, RM. (1993), « Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm », *Journal of Communication*, 43 (4), p. 51-58.

FERRIE, Jean-Noël (2003), « « Société civile », autoritarisme et globalisation des normes », *Journal des anthropologues* [En ligne], 94-95 | 2003, mis en ligne le 22 février 2009, <http://jda.revues.org/1967> (Page consultée le 22 juin 2016)

FLAHAULT, François, « Pour une conception renouvelée du bien commun », *Études*, 2013/6 (Tome 418), p. 773-783.

FRAU-MEIGS, Divina (2004), « Le journalisme aux États-Unis : une profession sous influences », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2/ n° 2, p. 64 - 79

FRÈRE, Marie-Soleil et ENGLEBERT, Pierre (2015), « Briefing: Burkina Faso—The fall of Blaise Compaoré », *African Affairs*, 1–13

GALINON-MELENEC, Béatrice (1992), « Il n'y a pas de projet sans connaissance de l'identité », in *Communication et organisation*, n° 1, pp. 63-68

GALLOT, Sidonie (2014) « Les enjeux d'une cartographie des SIC pour la discipline et les unités de recherche », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], n° 5, mis en ligne le 31 juillet 2014, <http://rfsic.revues.org/1191> (page consultée le 05/05/2015)

GAUTHIER, Gilles (2003), « Critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*[En ligne], n° 3, mis en ligne le 01 juillet 2003, <http://questionsdecommunication.revues.org/7502> (page consultée le 13 septembre 2013)

GERSTLE, Jacques (1996), « L'information et la sensibilité des électeurs à la conjoncture », *Revue française de science politique* [en ligne], 46e année, n°5, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1996_num_46_5_395096 (Page consultée le 25/08/2015)

GETZ, K.A. (2002), « Public affairs and political strategy : Theoretical foundations », *Journal of Public Affairs*, Vol. 1., Number 4 and Vol 2 Number 1, pp. 305-329

GRAY, V. et LOWERY, D. (1997), « Reconceptualizing PAC formation: It's not a collective action problem, and it may be an arms race », *American Politics Quarterly*, Vol. 25, pp. 319-46

HILGERS, Mathieu et LOADA, Augustin (2013), « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso », *Politique africaine*, 3/ n° 131, p. 187-208

HILGERS, Mathieu et MAZZOCCHETTI, Jancinthe (2006), « L'après-Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles », *Politique africaine*, n°101, Mars-Avril 2006

HOURS, Bernard (2003), « Les ONG : outils et contestation de la globalisation », *Journal des anthropologues* [En ligne], 94-95 | mis en ligne le 22 février 2009, <http://jda.revues.org/1941> (Page consultée le 15/11/2013)

HUDON, Raymond, YATES, Stéphanie (2008), « Lobbying et patronage: modes de médiation en contexte démocratique », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, Vol. 41, No. 2 (June)

IYENGAR, Shanto, Mark D. PETERS et Donald R. KINDER (1982), «Experimental Demonstrations of the "Not-So-Minimal" Consequences of Television News Programs», *The American Political Science Review*, Vol. 76, No. 4 (Dec.), pp. 848-858

JEANNERET, Yves, OLLIVIER, Bruno (Sous la coord.) (2004), « Les sciences de l'information et de la communication. Savoirs et pouvoirs», *Hermès* n° 38, Paris, CNRS Editions.

JENSEN, M.C. and MECKLING, W.H. (1976), « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs, and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, 3, 305-60

KATZ, E. (1957), "The Two-Step Flow of Communication: An Up-To-Date Report on an Hypothesis", *Political Opinion Quarterly*, 21 (1), 61-78

KEIM, G.D. and ZEITHAML, C.P. (1986), « Corporate political strategy and legislative decision making: A review and contingency approach», *Academy of Management Review*, 11, p. 828-43

KLINGBERG, S. (1998), « Le sans-frontiérisme et l'intégration planétaire », *L'Homme et la Société*, N°129, Juillet-septembre, pp. 29-46.

KOSICKI, Gerald M. (1993), "Problems and Opportunities in Agenda-Setting Research", *Journal of Communication*, 43 (2) Spring

KUGLER, Marianne (1996) « Que penser des études de cas pour la formation universitaire ? », *Communication et organisation* [En ligne], n° 10, mis en ligne le 26 mars 2012, <http://communicationorganisation.revues.org/1891>, (page consultée le 27/04/2014)

KWANSAH-AIDO, Kwamena (2001), "The Appeal of Qualitative Methods to Traditional Agenda-Setting Research/ An Example from West Africa", *Gazette*, Vol. 63 (6), pp. 521-537

KWANSAH-AIDO, Kwamena (2003), "Events that matter: Specific incidents, Media coverage, and Agenda-setting in a Ghanaian Context", *Canadian Journal of Communication*, Vol. 28, 43-66

LAMARQUE, Gilles (1996), « Le rôle des agences conseils », *Pouvoirs*, n°79 - Les groupes d'intérêt - novembre - pp.122-132

LECA, Jean (2003), « De la lumière sur la société civile », *Critique internationale*, (4, N° 21), p. 62-72. DOI : 10.3917/cii.021.0062

LOADA, Augustin (1999), «Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo », *Politique africaine*, n° 76

MACEDO DE JESUS, Anderson (2010), «Policy making process and interest groups: How do local Government associations influence policy outcome in Brazil and the Netherlands», *Brazilian Political Science Review*, [en ligne], 4, 1", www.repub.eur.nl/pub/76055/Metis_201241.pdf (page consultée le 01/03/2011)

MACNAMARA, Jim (2012), « The global shadow of functionalism and Excellence Theory : An analysis of Australian PR », *Public Relations Inquiry*, 1 (3), 367-402

MALONEY, William A., Grant JORDAN et Andrew M. MCLAUGHLIN (1994), «Interest Groups and Public Policy: The Insider/Outsider Model Revisited », *Journal of Public Policy*, Vol. 14, No.1 (Jan. - Mar.), pp. 17-38

MARCH J.C., COHEN M.D. et OLSEN J.P. (1972), « A garbage can model of organizational choice», *Administrative science quarterly*, vol 17, n° 1, mars 1972, pp. 1-25, pp. 267-282.

MATTART, Christophe (2006), « Le “sociologue-expert” à la télévision : un sens pour la posture sociologique ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [en ligne, 37-1 | 2006, article mis en ligne depuis le 16 Mars 2011, <http://rsa.revues.org/611> (page consultée le 16 juillet 2016)

McCOMBS, M.F., LLAMAS, J.P, LOPEZ-ESCOBAR, E. et REY, F. (1997), «Candidates images in Spanish elections: Second-level agenda-setting effects», *Journalism & Mass Communication Quarterly*, 74, 703-717

McCOMBS, Maxwell (2005), «A look at agenda setting: past, present and future», *Journalism Studies*, Vol. 6, Num. 4

McCOMBS, Maxwell E., SHAW, Donald L. (1972), «The agenda-setting function of mass media», *Public Opinion Quarterly*, 36, 176-185

MICHALOWITZ, Irina, (2007), « What determines influence? Assessing conditions for decision-making influence of interest groups in the EU”, *Journal of European Public Policy*, Vol. 14, Issue 1, pp. 32-151

MORIN, Edgar (1976). « Pour une crisologie », *Communications*, [en ligne], 25, pp. 149-163, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1976_num_25_1_1388, (page consultée le 10/10/2010)

MORIN, Edgar (2012), « Pour une crisologie », *Communications*, 2, n° 91, pages 135 à 152.

NEGURA, Lilian (2006), « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, <http://sociologies.revues.org/993> (Page consultée le 03 septembre 2015).

NEUMAN, W. Russel, GUGGENHEIM, Lauren (2011), « *The evolution of media effects theory: A six-stage model of cumulative research* », *Communication Theory*, 21, pp.169–196

NIGGLI, Peter et ROTHENBÜHLER, André (2004), « ONG et gouvernance mondiale : une légitimité contestée », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], Vol. 23 (n°2), mis en ligne le 08 mars 2010, <http://aspd.revues.org/447> (Page consultée le 10 octobre 2012).

OBADARE, Ebenezer (2006), « Playing politics with the mobile phone in Nigeria : civil society, big business & the state », *Review of African Political Economy*, Volume 33, Issue 107, March, pp 93 – 111

OFFERLE, Michel (Dossier réalisé par) (2003), « La société civile en question », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 888, *La Documentation française*, 124 p.

OUEDRAOGO, Jean (1999), «Burkina Faso, autour de l’Affaire Norbert Zongo », *Politique africaine*, n° 76, p. 163-170

PROULX, Serge, (1994), « Une lecture de l'œuvre de Michel de Certeau: l'invention du quotidien, paradigme de l'activité des usagers », *Communication*, vol. 15, no. 2, Université Laval, éditions St-Martin, Montréal, p. 171-197.

REHBEIN, K. et SCHULER, D. A. (1999), « Testing the firm as a filter of corporate political action », *Business and Society*, Vol. 38, pp. 144-66

ROGERS, E. M., & DEARING, J. W. (1988). *Agenda-setting research: Where has it been? Where is it going ?*, *Communication Yearbook*, 11, 555-594

ROHAN, Sue (2003), « Federal Class Size Reduction Policy: A Case Study Testing John W. Kingdon's Theory on Agenda Setting », *Policy Perspectives*, Vol 10, pp. 25-35

SCHEDLER, Andreas (2001), « Comment observer la consolidation démocratique ? », *Revue internationale de politique comparée* 2001/2 (Vol. 8), p. 225-244. DOI 10.3917/ripc.082.0225

SCHEUFELE, Dietram A. (2000), “Agenda setting, priming and framing revisited: another look at cognitive effects of political communication”, *Mass Communication & Society*, Vol 3 (2 &3)

SCHEUFELE, Dietram A., TEWKSBURY, David (2007), « Framing, Agenda Setting, and Priming: The Evolution of Three Media Effects Models », *Journal of Communication*, Vol. 57, pp. 9–20

SCHULER, D. A. et REHBEIN, K. (1997), « The filtering role of the firm in corporate political involvement », *Business and Society*, Vol. 36, pp. 116-39

SHAFFER, B., QUASNEY, T.J. et GRIMM, C.M. (2000), «Firm level performance implications of nonmarket actions », *Business and Society*, Vol. 39, pp. 126-43

SIMON, Herbert (1962), « The Architecture of Complexity », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 106, 6, 1962, p. 467-482

SIMON, Herbert A. (1955), « A behavioral model of rational choice », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 69, No. 1, pp. 99-118

SOROKA, Stuart N. (2002), « Issues Attributes and Agenda setting by Media, The Public and Policy Makers in Canada, *International Journal of Public Opinion Research*, Vol 14, n° 3, pp. 264-285

STONE, Deborah A. (1989), « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas», *Political Science Quarterly*, Vol. 104, No. 2 (summer), pp. 281-300

SUCHMAN, M. (1995), «Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches», *Academy of Management Review*, Vol. 20 (N° 3), p. 571-610.

TELLIS, Winston (1997), « Introduction to Case Study», *The Qualitative Report* [en ligne], Vol. 3, Number 2 (July), <http://www.nova.edu/ssss/QR/QR3-2/tellis1.html> (Page consultée le 28/05/2010)

THIRIOT, Céline (2002), « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée*, 2, (Vol. 9), p. 277-295. DOI 10.3917/ripc.092.0277

TROGER, Vincent (2002), « les ONG à l'épreuve de la critique » *Sciences Humaines*, n° 131, 10, pages 16-20

TROM, Danny (1999) «De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative ». In *Revue française de science politique*, 49^e année, n°1, pp. 31-50, doi : 10.3406/rfsp.1999.395353

TVERSKY, Amos et Daniel KAHNEMAN (1973), «Availability: A heuristic for judging frequency and probability», *Cognitive Psychology*, Volume 5, (Issue 2, Sept.), p. 207–232

VON GLASERFELD, Ernest (1998), « Anticipation in the Constructivist Theory of Cognition » [En ligne], *CASYS'97 – International Conference on Computing Anticipatory Systems* Liège, August 11–15, 1997, <http://www.univie.ac.at/constructivism/EvG/papers/208.pdf> (Page consultée le 10/10/2015)

WEAVER, David H. (2007), « Thoughts on Agenda Setting, Framing, and Priming », *Journal of Communication*, 57, pp. 142–147

WOLTON, Dominique (1995), *Les contradictions de la communication politique*, Hermès, 17-18, p. 107-124

YONABA, S. (1995), « Sur une conquête inachevée de l'État de droit au Burkina Faso: le droit de pétition d'initiative législative », *Revue burkinabé de droit*, n° 28, pp. 202-218

Thèses, mémoires

AMETEPE, K (2009), *Habermas et la question du pouvoir des médias, Essence et sens politique de la publicité*, Mémoire de DEA, Université de Ouagadougou

ATTARCA, Mourad (1999), *Une introduction au concept de « stratégie politique d'entreprise ». Une étude du lobbying pratique par les entreprises en France*, Thèse de doctorat en Sciences de gestion, HEC Paris

BARBIER, Héloïse (2005), *Le marketing des associations caritatives. Une étude franco/allemande*, Mémoire, Université des Sciences et Technologies de Lille 1, Fachhochschule Aachen

BARRY, Issa (2006), « Influences des organisations de la société civile sur les politiques de développement », DEA Interuniversitaire en Développement, Environnement et Société, Université de Liège/ Université Catholique de Louvain/ Faculté Universitaire Catholique de Mons, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux

BARRY, Sidi (2011), *Analyse sociopolitique de la crise de l'enseignement supérieur au Burkina Faso. Cas de l'Université de Ouagadougou*, DEA de droit public, Université de Ouagadougou

BOUCHER, Victor (2010), *Lobbying et démocratie, Le développement de l'action politique organisée au XXème et XXIème siècles*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en sociologie pour l'obtention du grade de maître es art (M.A.), Département de Sociologie, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec

CARAYOL, V, *Place dans la structure de l'entreprise de la fonction communication et stratégies de communication interne*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la communication sous la direction du professeur H. Hotier. Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 1993, 400 p.

CHEN, Yi-Ru Regina (2005), *Effective government affairs in an era of Marketization: strategic issues, Management, business lobbying, and Relationship management by Multinational corporations in China*, PhD thesis dissertation, directed by Professor Larissa Grunig, Faculty of the Graduate School of the University of Maryland, 485 p.

DESSIGNES, Catherine (2002), *La communication des ONG : l'exemple de Handicap international à la télévision : une approche interactionniste du discours*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Jean Moulin de Lyon

DIEUPART, Florence (1997), *Le rôle des groupes d'intérêt en France*, Mémoire, DESS, Faculté des Sciences économiques et Sociales, Institut Catholique de Paris

- DILLIERE-BROOKS, Stéphanie (2008), *Les organisations humanitaires en quête d'un espace communicationnel- Etude de cas de cinq agences humanitaires francophones*, Thèse pour l'obtention du doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Michel de Montaigne (Bordeaux 3)
- DRAGOEVA, Gergana (2009), *Influence et éthique du lobbying communautaire*, Mémoire de Master 2 Entreprise et Droit de l'Union européenne, Université Paris-Saclay
- DROLET, Jean-François (2009), *Modes d'influence et mise à l'agenda politique : le cas de Diabète Québec*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en science politique pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.), Département de science politique, Faculté des sciences sociales
- ENEE, Grégory (2007), *La dynamique des ONG au Burkina Faso: Une efficacité en question?*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen-Basse Normandie, 653 p.
- JAATINEN, Miia (1999), *Lobbying political issues, A contingency model of effective lobbying strategies*, Thèse de doctorat en Communication, Faculté des Sciences sociales, Université d'Helsinki, 242 pages
- JACOMET, D. (2000), *Les stratégies d'entreprise face aux politiques publiques : le lobbying des producteurs occidentaux et la politique commerciale internationale dans le textile habillement*, Thèse pour le doctorat de sciences de gestion, Université Paris 9-Dauphine
- KEITA, Sékouna (2009), *Communication, médias et solidarité internationale : la médiatisation de l'humanitaire dans la presse française*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paul Verlaine De Metz
- KWANSAH-AIDO, Kwamena (1999), *Mass media Agenda-Setting and the environmental awareness of educated city dwellers in Ghana*. Unpublished PhD thesis, Queensland University of Technology, Brisbane, Australia
- MARTY, Emmanuel (2010), *Journalismes, discours et publics : une approche comparative de trois types de presse, de la production à la réception de l'information*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail)
- MATHIEU, Rachel (2007), *les modes d'influence de l'industrie pharmaceutique novatrice le cas de la politique du médicament au Québec*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en science politique pour l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.), Département de Science politique, Faculté de Sciences sociales Université Laval, Québec
- MBATIKA, Karen (2006), *Le nouveau modèle d'excellence en relations publiques : caractérisation et perspectives critiques*, Mémoire de maîtrise en communication publique, Université Laval, Québec
- NATIELSE, K. Julien (2013), *Le Burkina Faso, de 1991 à nos jours : Entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université de Montesquieu

NIKIEMA, A. (1979), *Evolution du régime politique de la Haute-Volta depuis l'indépendance*, Thèse de doctorat d'Etat en Droit public, Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences sociales

RIVAL, Madina (2002), *L'action politique des entreprises : Pluralité des stratégies et contribution à la création de valeur pour l'actionnaire Comparaison France /Grande-Bretagne*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne (Institut d'Administration des Entreprises), 398 p.

SANDWIDI, K. (1981), *Les partis politiques en Haute-Volta*, Thèse de doctorat en Politique et Droit de développement. Université de Poitiers. Institut de Politique et Droit du Développement.

SCANDOLIN, Amandine et LEFEVRE, Rémi (2009), *Le lobbying en France*, Licence de Science politique Mention Relations Internationales, Travaux Dirigés de Sociologie Politique Générale, Université Jean Moulin Lyon 3

YAMEOGO, L. (2001), « Société civile et démocratie : le rôle des mouvements de droits humains », Mémoire de DEA Droits fondamentaux DIUDF, Université Paris X Nanterre.

YATES, Stéphanie (2010), *Les motifs de la solidarité : pourquoi les organisations acceptent-elles de joindre des coalitions d'influence ?*, Thèse de doctorat en science politique, Université Laval/Québec, 289 p.

ZOMBRE, Pascal L.W (2006), *La justice transitionnelle au Burkina Faso, Originalité ou pis-aller ?*, Mémoire pour le certificat de formation continue en droits de l'homme, Faculté de droit, Université de Genève.

Etudes, travaux de consultations, articles soumis à des colloques

AJB (Association des Journalistes du Burkina) (2005), *Rapport 2003, Etat des lieux de la presse burkinabé*, Ouagadougou, Altesse Burkina.

AJB (Association des Journalistes du Burkina), *Recueil des textes juridiques et réglementaires relatifs à la presse et aux médias du Burkina Faso*, Ouagadougou.

ATTARÇA, Mourad (2002), « Les ressources politiques de l'entreprise : proposition d'une typologie », [en ligne], XI^e Conférence annuelle de l'AIMS, Paris, juin 2002 <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/12-xieme-conference-de-l-aims/communications/787-les-ressources-politiques-de-l-entreprise-proposition-d-une-typologie/download>, (Page consultée le 12/12/2010).

BIRKLAND, Thomas (1994), « Natural Disasters as Focusing Events: A Theory of Agenda and Policy Change », Western Political Science Association, Albuquerque, New Mexico, March.

BRUYCKER, De Iskander (2000), « How Interest Groups Develop Their Lobbying Strategies, The Logic of Endogeneity », *Paper prepared for the ECPR's General Conference 2014*, Glasgow.

CGD (Centre pour la Gouvernance démocratique) (2010), *L'Alternance et les règles du jeu démocratique au Burkina Faso*, Ouagadougou, 82 p.

CGD (Centre pour la Gouvernance démocratique), (s.d.) « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique : le cas du Burkina Faso », Ouagadougou.

CHOULI, Lila (2013), « Les mouvements sociaux de 1998 et 2011 au Burkina Faso comme indices et réponses à la crise de la représentation politique », [en ligne], 4^{ème} Colloque international de Dakar, 22-24 mai 2013, « Le retour de la question politique : crise de la représentation et luttes démocratiques en Afrique », http://essai.gabrielperi.fr/IMG/pdf/7-lila_chouli.pdf (Page consultée le 12/07/2015).

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2006), « Livre vert sur le lobbying - Initiative européenne en matière de transparence » [en ligne], http://europa.eu/documents/comm/green_papers/pdf/com2006_194_fr.pdf (page consultée le 02/02/2011)

FALLERY, Bernard, RODHAIN, Florence (2007), « Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique », [en ligne], XVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, 6-9 Juin 2007, <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/7-xvieme-conference-de-l-aims/communications/2078-quatre-approches-pour-lanalyse-de-donnees-textuelles-lexicale-linguistique-cognitive-thematique/download> (Page consultée le 03/09/2015).

FOCAL (Forum des citoyens et citoyennes de l'alternance) (s.d.), « Rapport de synthèse du 3^{ème} Forum « Le Burkina Faso de l'après-élection présidentielle de 2015 », Ouagadougou.

GRANT, John K., OHEMENG, Franck (2007), « Focusing events and the Illusion of Paradigm shift: The Sponsorship Scandal and the reconfiguration of Public Accountability in Canada », *Paper prepared for the Annual Meeting of the Canadian Political Science Association in Saskatoon, Saskatchewan, 30th May-3rd June, 2007*, https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=15451 (Page consultée le 27/05/2015).

HUBERT, Nicolas (2014), « Burkina Faso, une révolution portée par la jeunesse », [en ligne], GRIP, Bruxelles, http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2014/EC_2014-12-15_FR_N-HUBERT.pdf (page consultée le 13/07/2015).

ICG (International Crisis Group) (2013), « Burkina Faso : avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes », Rapport Afrique N°205, 55 p.

ICG (International Crisis Group) (2015), « Burkina Faso : cap sur octobre », Briefing Afrique de Crisis Group N°112, 20 p.

LACASSE, Nicole (2002). « Lobbying : légitimité et encadrement en droit comparé » [en ligne], *Colloque « Lobbying d'affaires : nouvelles tendances et stratégies*, 13 mars 2002, Université Laval.

LEECH, Beth L. (2001) “ *Issue Advocacy and Interest-Group Influence*”, *Prepared for delivery at the First General Conference, European Consortium for Political Research (ECPR 2001)*, University of Kent at Canterbury, England, September 6–8, 2001.

PARECAP (Projet de Renforcement de l'Interface Etat-Secteur privé-Société civile) (2010), « Contribution des ONG et associations de développement à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso », Rapport sur la contribution des ONG/Association à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, Ouagadougou, 121 p.

PIVETEAU, Alain (1994), « ONG et développement agricole au Burkina Faso. Présence majeure et effets mineurs », Programme de recherche : "politiques et développement agricoles et agro-industriels au Burkina Faso", Responsable : Y.-A. FAURE, Document n°6, Centre ORSTOM de Ouagadougou, 36 p.

PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement (2002), *Document de référence pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile au Burkina Faso*, Ouagadougou, 34 p.

RENLAC (Réseau national de lutte contre la corruption), *Inventaire des cas manifestes de corruption restés impunis au Burkina Faso – Période 2006 à 2009*, Ouagadougou, décembre 2011, 48 pages

RENLAC (Réseau national de lutte contre la corruption), (2014), *Etat de la corruption au Burkina Faso, Rapport 2013*, Ouagadougou, 2014

SANOUE, Victor (2007), *Acquis et faiblesses de la liberté de presse au Burkina Faso*, Ouagadougou, CAPES

TANKARD, J., HENDRICKSON, L., SILBERMAN, J., BLISS, K., et GHANEM, S. (1991), « Media frames: Approaches to conceptualization and measurement », *Paper presented to the Association for Education in Journalism and Mass Communication*, Boston.

ZAMANOU, Sonia, GLASER, Susan R. (1989), « Communication intervention in an Organization : Measuring the results through a triangulation approach », *Paper presented at the Annual Meeting of the Speech Communication Association*, (75th, San Francisco, CA, Nov. 18-21, 37 p.

ZONGO Thierry (2009), « Relecture du Code de bonne conduite des OSC du Burkina Faso », Restitution d'étude, 25 juin, Ouagadougou

Articles de presse

Articles signés du nom de leurs auteurs

BARROUX, Rémi. « COP21 : les ONG veulent manifester le 12 décembre malgré les restrictions » dans *Le Monde.fr*, 10/12/2015, http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/10/cop21-les-ong-veulent-manifester-le-12-decembre-malgre-les-restrictions_4829001_4527432.html (Page consultée le 17/07/2016).

BASSOLE, Herman Frédéric. « Conseil Constitutionnel : Kassoum Kambou prend les rênes de l'institution » dans *lefaso.net*, vendredi 13 mars 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article63714> (Page consultée le 17/07/2016).

BAYALA, Gaspard et Fabrice Y. Koudougou (Stagiaire). « Nouvelles lois relatives à la presse » dans *Sidwaya*, 08/09/2015, <http://www.sidwaya.bf/m-7898-nouvelles-lois-relatives-a-la-presse-.html> (Page consultée le 17/07/2016).

BAYALA, Gaspard. « JNLP : la part des médias dans l'insurrection populaire », dans *Sidwaya*, 20/10/2015, <http://www.sidwaya.bf/m-8353-jnlp-2015-la-part-des-medias-dans-l-insurrection-populaire-.html> (page consultée le 28/10/2015).

BAZIE, B. Grégoire. « Personnalités WASH 2013 du RICHE : Luc Adolphe Tiao et Carim Igo distingués » dans *lefaso.net*, 6 février 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article57822> (Page consultée le 6/02/2014)

BAZIE, Grégoire B., et Ph. Bonaventure PARE. « Bongnessan Arsène Yé, président du CCRP : "Nous ne sommes pas ici pour réviser l'article 37 pour que Blaise Compaoré s'éternise au pouvoir" » dans *lefaso.net*, 27 juin 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article42697> (Page consultée le 02/11/2015)

BOUREIMA. « Passation de commandement au nouveau DG des Douanes, la lutte contre la corruption comme crédo » dans *Burkina24*, 18 janvier 2012, <http://www.burkina24.com/2012/01/18/passation-de-commandement-au-nouveau-dg-des-douanes-la-lutte-contre-la-corruption-comme-credo/> (Page consultée le 23/10/2015)

BRUNEL, Sylvie. « Quand la famine fait des heureux », *Le Monde*, 19 décembre 2002.

COMMEILLAS, David. « Coup de Balai citoyen au Burkina Faso » dans *Le Monde diplomatique*, Avril 2015, p. 10-11, <http://www.monde-diplomatique.fr/2015/04/COMMEILLAS/52835> (Page consultée le 17/07/2016)

DIALLO, Moussa. « Passation de service au Premier ministre : « Je mesure l'ampleur et la complexité de la tâche », dixit Luc Adolphe Tiao » dans *lefaso.net*, 23 avril 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article41730> (Page consultée le 02/11/2015)

DIALLO, Moussa. « An 1 du gouvernement Tiao : « Il y a matière à satisfaction mais... » dans *lefaso.net*, 25 avril 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article47643> (Page consultée le 12/12/2014)

DOGA, Lassané (L'Express du Faso). « Législatives – Municipales 2012 : Ousmane Guiro, candidat à Boulounga » dans *lefaso.net*, 29 novembre 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article51555> (Page consultée le 30/12/2012)

DUHEM, Vincent. « Burkina : la nationalité ivoirienne de Blaise Compaoré fait débat » dans *Jeune Afrique*, 24 février 2016, <http://www.jeuneafrique.com/304893/politique/burkina-nationalite-ivoirienne-de-blaise-compaore-debat/> (Page consultée le 02/02/2016).

GROGA-BADA, Malika. « Burkina Faso : Ousmane Guiro, l'ex-directeur général des Douanes incarcéré » dans *Jeune Afrique*, 08 janvier 2012, <http://www.jeuneafrique.com/177826/politique/burkina-faso-ousmane-guiro-l-ex-directeur-g-n-ral-des-douanes-incarc-r/> (Page consultée le 30/12/2013)

GUEYE, Maguette. « Journalisme africain : le poison des « per diem » » dans *Le Monde Afrique*, 20/05/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/05/18/journalisme-africain-le-poison-des-per-diem_4635688_3212.html (Page consultée le 20/06/2015).

HASKI, Pierre. « Burkina Faso : la résistance aux putschistes passe aussi par Internet » dans *L'Obs* avec Rue 89, 19/09/2015, <http://rue89.nouvelobs.com/2015/09/19/burkina-faso-resistance-putschistes-passe-aussi-internet-261275> (Page consultée le 20/09/2015)

JUNIOR, Max. « Projet de loi anti-corruption : quand le gouvernement burkinabè roule les PTF dans la farine 14 octobre 2014 » dans *zoodomail.com*, 14 octobre 2014, <http://zoodomail.com/spip.php?article8268> (Page consultée le 04/11/2015)

KAM, Guy Hervé (Maître) (L'Observateur Paalga). « Rentrée judiciaire : La corruption n'a pas daigné comparaître » dans *lefaso.net*, 6 octobre 2008, <http://lefaso.net/spip.php?article29076> (Page consultée le 20/12/2013)

KAM, Guy Hervé (Maître) (Le Quotidien). « Centre pour l'éthique judiciaire/Justice et corruption : Qui jugera les juges ? » dans *bayiri.com*, 09/07/2013, <http://bayiri.com/societe/centre-pour-l-ethique-judiciaire-justice-et-corruption-qui-jugera-les-juges.html> (Page consultée le 20/12/2013)

KARAMA, Alassane (Sidwaya). « REN-LAC : Des journées spéciales contre la corruption » dans *lefaso.net*, 14 janvier 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article1052> (Page consultée le 23/10/2015)

KINI, Alban (Sidwaya). « Les pages du développement /accès à l'eau potable Les populations de Polesgo soulagées, mais toujours demandeuses » dans *aOuaga.com*, 14 novembre 2012, <http://news.aouaga.com/h/2534.html> (Page consultée le 06/02/2014)

LANKOANDE, Onésime Aké Loba (AIB/Koupéla). « Kourittenga : le Comité local du barrage d'Itenga installé » dans *lefaso.net*, jeudi 13 janvier 2005, <http://lefaso.net/spip.php?article5543> (Page consultée le 17/06/2016)

LE CAM, Morgane. « Un mandat d'arrêt international lancé contre l'ex-président burkinabé Compaoré » dans *Le Monde Afrique*, 21/12/2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/21/un-mandat-d-arret-international-lance-contre-l-ex-president-burkinabe-compaore_4836193_3212.html#3xGOx1oYFQVgoBwr.99 (Page consultée le 02/02/2016).

M.T. « Assurance maladie universelle : Le CNT adopte le projet de loi » dans *Le Pays*, 07 septembre 2015, <http://lepays.bf/assurance-maladie-universelle-le-cnt-adopte-le-projet-de-loi/> (Page consultée le 10/11/2015)

MARE, Harouna (RTB). « Lutte contre la corruption au Burkina : Le réseau Burkindi affute ses armes » dans *lefaso.net*, 26/11/2012, <http://lefaso.net/spip.php?article50401> (Page consultée le 06/11/2015)

MICHELETTI, Pierre et Daniel HENRYS, « Le "modèle humanitaire dominant" est mis en question en Haïti », dans *lemonde.fr*, 12/01/2011, http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/01/12/le-modele-humanitaire-dominant-est-mis-en-question-en-haiti_1464293_3232.html (Page consultée le 17/07/2016)

MOSSE, Yvette Nadège. « Couvertures médiatiques : La facturation au cœur d'un débat » dans *lefaso.net*, 17 juin 2016, <http://lefaso.net/spip.php?article71811> (Page consultée le 22/06/2016)

MOTCHANE, Jean-Loup (2000), « Ces territoires méconnus de l'économie sociale et solidaire » dans *Le Monde diplomatique*, Juillet, <https://www.monde-diplomatique.fr/2000/07/MOTCHANE/1957> (page consultée le 05/03/2016)

NABALOUM, Aimé. « KUILBILA JEAN SYLVESTRE SAM, NOUVEAU DG DES DOUANES : " Notre bataille sera de changer le classement du REN-LAC" » dans *lefaso.net*, 18 janvier 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article45906> (Page consultée le 14/05/2014).

NAPON, Abdoul Razac. « La résistance contre le putsch : Le rôle décisif des jeunes » dans *Mutations*, 11 novembre 2015, <http://mutationsbf.net/index.php/politique/314-la-resistance-contre-le-putsch-le-role-decisif-des-jeunes> (Page consultée le 12/11/2015)

OUARMA, Abdoul Salam (AIB/Titao). « Haute autorité de lutte contre la corruption : Atteindre la tolérance zéro dans cinq ans » dans *lefaso.net*, 27 décembre 2006, <http://lefaso.net/spip.php?article18155> (Page consultée le 17/07/2016).

OUEDRAOGO, Aminata. « Elections couplées du 2 décembre : la requête des Indépendants jugée irrecevable pour défaut de qualité d'agir » dans *lefaso.net*, 21 octobre 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article50789> (Page consultée le 20/12/2013)

OUEDRAOGO, Arnaud. « Transition politique au Burkina Faso : Hervé Ouattara, l'un des derniers à avoir vu Blaise » dans *L'Observateur paalga*, 6 novembre 2014, <http://www.lobservateur.bf/index.php/annonces/jobs-market/item/2992-transition-politique-au-burkina-faso-herve-ouattara-l-un-des-derniers-a-avoir-vu-blaise> (Page consultée le 16/07/2016).

OUEDRAOGO, Jean Stéphane (L'observateur paalga). « FOCAL : " 2015, terminus, Blaise descend!" (Luc Marius Ibriga) », dans *Faso presse*, 29 novembre 2013, <http://www.fasopresse.net/politique/2822-focal-l-2015-terminus-blaise-descend-r-luc-marius-ibriga> (Page consultée le 31/12/2014)

OUEDRAOGO, L. Oumar. « Constitution burkinabè : Et voici les retouches du CNT ! » dans *lefaso.net*, vendredi 6 novembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article67837> (Page consultée le 17/07/2016)

OUEDRAOGO, Paténéma Oumar (Sidwaya). « Procès pour corruption de magistrats : Dossier jugé irrecevable » dans *lefaso.net*, 28 janvier 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article57675> (Page consultée le 01/01/2014).

PARE, Fulbert. « Affaire Guiro : Le verdict sera-t-il remis en cause ? » dans *lefaso.net*, 24 juin 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article65435> (Page consultée le 26/12/2015)

PARE, Fulbert. « Journalisme et communication : Bientôt trois lois pour « révolutionner le secteur » dans *lefaso.net*, samedi 22 août 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article66497> (Page consultée le 16/06/2016)

ROGER, Benjamin, « Blaise Compaoré annonce sa démission et la vacance du pouvoir » dans *Jeune Afrique*, 31 octobre 2014, <http://www.jeuneafrique.com/40942/politique/blaise-compaor-annonce-sa-d-mission-et-la-vacance-du-pouvoir/> (Page consultée le 17/07/2016).

SALOUKA, Bouréïma. « VIH/SIDA : gratuité du traitement antirétroviral au Burkina Faso » dans *Afrik.com*, 7 janvier 2010, <http://www.afrik.com/article18386.html> (Page consultée le 26/09/2015)

SANOU, Hyacinthe (L'Observateur Paalga). « Kora 2010 : P-Square décroche le million de dollars » dans *lefaso.net*, mardi 6 avril 2010, <http://lefaso.net/spip.php?article36144> (Page consultée le 17/07/2016).

SANOU, Hyacinthe *et al.* (L'Observateur paalga). « Article 37 : "On est même plus embrouillé qu'avant" » dans *lefaso.net*, 26 juillet 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article43174> (Page consultée le 02/11/2015)

TANKOANO, Mamouda. « Dialogue démocratique: le CGD met à nu les enjeux et les défis des élections municipales » dans *Le Pays*, 6 mai 2016, <http://lepays.bf/dialogue-democratique-cgd-met-a-nu-enjeux-defis-elections-municipales/> (Page consultée le 18/06/2016)

TRAORE, Diogène. « Situation nationale : Faut-il dissoudre l'armée burkinabè ? » dans *lefaso.net*, 20 avril 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article41668> (Page consultée le 18/06/2016)

ZOMA, Cyrille (L'Observateur paalga). « Verger litigieux à Koudougou : faut-il abattre le verger pour avoir le fruit ? », dans *lefaso.net*, 10 août 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article43396> (Page consultée le 12/08/2014)

Articles non signés ou émis par des auteurs institutionnels

« Burkina Faso : Le Conseil national vote la loi anti-corruption » dans *rfi.fr*, 05/03/2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20150304-burkina-faso-vote-loi-anti-corruption-conseil-national-transition> (Page consultée le 03/11/2015)

« Burkina Faso : Le parlement vote une loi dépenalisant les délits de presse » dans *Le Soir*, 5 septembre 2015, <http://www.lesoir.be/981551/article/actualite/fil-info/fil-info-monde/2015-09-05/burkina-faso-parlement-vote-une-loi-depenalisant-delits-presse> (Page consultée le 17/07/2016)

« 17 ans après l'assassinat de Norbert Zongo, la SEPP en appelle au nouveau président Roch Marc Christian Kaboré » dans *lefaso.net*, 20 décembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article68739> (Page consultée le 17/07/2016)

« Balai Citoyen : Mise au point sur la campagne de dénigrement du mouvement » dans *lefaso.net*, 27 mars 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article63946> (Page consultée le 17/07/2016)

« Blaise-Halidou: du duo au duel » dans *Journal du Jeudi*, n°483 & 484 du 21 décembre 2000 au 3 janvier 2001, http://www.journaldujeudi.com/483-484/fs_semaine_archive.htm (page consultée le 17/07/2016).

« Burkina: Cherif Sy, un journaliste critique à la tête de l'Assemblée » dans *Rfi.fr*, 28/11/2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20141128-burkina-faso-cherif-sy-journaliste-critique-tete-assemblee-conseil-national-transition> (Page consultée le 17/07/2016)

« Halte aux attaques contre les médias et les journalistes ! » dans *lefaso.net*, 19 septembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article66967> (Page consultée le 29/10/2015)

« La corruption comme système de gouvernance : l'aveu du Parti au pouvoir, le CDP selon le REN-LAC » dans *lefaso.net*, 13 août 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article55420> (Page consultée le 16/07/2016).

« La déroute de la flamme olympique à Paris » dans *lefigaro.fr*, 07/04/2008, <http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/04/07/01001-20080407ARTFIG00439-la-flamme-olympiqueest-partie-de-la-tour-eiffel.php> (Page consultée le 17/07/2016)

« Le Président Compaoré face à la presse à Washington : « Il n'y a pas d'institutions fortes sans hommes forts » dans *lefaso.net*, mercredi 6 août 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article60371> (Page consultée le 17/07/2016).

« Le Président Compaoré face à la presse à Washington : « Il n'y a pas d'institutions fortes sans hommes forts » dans *lefaso.net*, 6 août 2014, <http://lefaso.net/spip.php?article60371>, (Page consultée le 07/08/2014)

« Mutinerie au Burkina Faso: chronologie des événements » dans *Rfi.fr*, 18/04/2011, <http://www.rfi.fr/afrique/5min/20110415-suivez-situation-burkina-faso-minute-minute/> (Page consultée le 17/07/2016).

« Mutinerie au Burkina Faso: chronologie des événements » dans *Rfi.fr*, 15/04/2011, <http://www.rfi.fr/afrique/5min/20110415-suivez-situation-burkina-faso-minute-minute/> (Page consultée le 20/12/2013)

« Situation nationale : Les évêques du Burkina mettent en garde contre la dégradation du climat social » dans *lefaso.net*, 21 juillet 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article55150> (Page consultée le 17/07/2016)

« Situation nationale : les évêques du Burkina mettent en garde contre la dégradation du climat social » dans *lefaso.net*, 21 juillet 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article55150> (Page consultée le 02/01/2014)

«Adoption d'une loi spécifique Anti-corruption: le RENLAC et le Réseau Burkindi se donnent la main », dans *Fasozine.com*, 02/02/2012, <http://www.fasozine.com/plaidoyer-pour-ladoption-dune-loi-specifique-anticorruption-le-ren-lac-et-le-reseau-burkindi-se-donnent-la-main/> (Page consultée le 06/11/2015)

«Appel de Kombissiri : L'opposition rejette la création d'un sénat » dans *lefaso.net*, 10 mai 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article54134> (Page consultée le 10/06/2014).

«Burkina Faso : Le Conseil national vote la loi anti-corruption » dans *rfi.fr*, 05/03/2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20150304-burkina-faso-vote-loi-anti-corruption-conseil-national-transition> (Page consultée le 03/11/2015)

«Burkina Faso: assises nationales sur la corruption : des paroles... et des actes? » dans *Rfi.fr*, 22/12/2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121222-assises-burkinabe-corruption-paroles-actes/> (Page consultée le 23/10/2014)

«Burkina: L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat change de dénomination et de statut » dans *aib.bf*, 24/11/2015, <http://www.aib.bf/m-4625-burkina-l-autorite-superieure-de-contrôle-d-etat-change-de-denomination-et-de-statut.html> (Page consultée le 25/11/2015)

«Constitution burkinabé : et voici les retouches du CNT » dans *lefaso.net*, 6 novembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article67837> (Page consultée le 6/11/2015)

«Forum de l'alternance : les organisateurs tirent un satisfecit total » dans *lefaso.net*, 22 mai 2009, <http://lefaso.net/spip.php?article31783> (Page consultée le 11/04/2014)

«Gary Rivlin's 'Katrina: After the Flood'», dans *The New York Times*, 5 Aug., 2015, <http://www.nytimes.com/2015/08/09/books/review/gary-rivlins-katrina-after-the-flood.html?ref=topics>, (Page consultée le 12/08/2015)

«La corruption comme système de gouvernance : l'aveu du Parti au pouvoir, le CDP selon le REN-LAC » dans *lefaso.net*, 13 août 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article55420> (Page consultée le 23/10/2015)

«La problématique des reportages facturés dans les organes de presse » dans *Le Réseau d'Initiative de Journalistes (RIJ)*, 14 mai 2009, <http://rij-burkina.org/spip.php?article116> (Page consultée le 24/06/2016)

«Le Pr IBRIGA, les candidatures indépendantes et la démocratie burkinabè » dans *Le Stratège*, 23 octobre 2012, <http://www.lestrategie.net/> (Page consultée le 20/12/2013)

«Luc Adolphe Tiao : "ce n'est pas en descendant dans la rue qu'on fait tomber un gouvernement" » dans *Burkina24*, 4 février 2014, <http://www.burkina24.com/2014/02/04/luc-adolphe-tiao-ce-nest-pas-en-descendant-dans-la-rue-quon-fait-tomber-un-gouvernement/> (Page consultée le 05/03/2016).

«REN-LAC : LOI SPÉCIFIQUE SUR LA CORRUPTION AU BURKINA FASO » dans *Burkinapmepmi.com*, 10 avril 2012, <http://www.burkinapmepmi.com/spip.php?article8648> (page consulté le 18/06/2016)

«Sénat : L'Opposition politique invite le peuple burkinabè à demeurer vigilant et mobilisé », dans *Lefaso.net*, 15 août 2013, <http://lefaso.net/spip.php?article5543> (Page consultée le 02/11/2015)

«Situation nationale : faut-il dissoudre l'Armée burkinabé » dans *lefaso.net* du 20 avril 2011, http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=41668 (Page consultée le 02/11/2015)

Blogs, sites institutionnels et autres ressources électroniques

AIB (AGENCE D'INFORMATION DU BURKINA). (Page consultée le 21/06/2016). *Site de l'AIB*, [en ligne], <http://www.aib.bf/>

AMNESTY INTERNATIONAL (Page consultée le 16/06/2016). *Site web de Amnesty International*, [en ligne], <http://www.amnesty.fr/>

ASSEMBLEE NATIONALE (Page consultée le 27/12/2014). *Site de l'Assemblée nationale*, [en ligne] <http://www.assembleenationale.bf/>

AUTRET, F. (2008), « L'affaire Kallas : peut-on réguler le lobbying ? », *La vie des idées*, 4/07/2008, http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20080704_kallas.pdf, (page consultée le 27/05/2015)

BELEC, Michel, Véronique HENTGEN et Stéphane JAUREGUIBERRY (2004). *Les maladies du péril fécal et leur prévention*, [en ligne], <http://documentation.ledamed.org/IMG/html/doc-10907.html> (Page consultée le 21/06/2016)

BERTACCHINI, Yann (2009), *Petit Guide à l'usage de l'Apprenti-Chercheur en Sciences Humaines & Sociales. ESSAI Epistémologie & Méthodologie de Recherche en Sciences de l'Information & de la Communication*. Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques, Toulon, pp.4-156, 2009.<sid 00432676v1>

BIRKLAND, Thomas, WARNEMENT, Megan K. (2013), *Focusing events, risk, and regulation* [en ligne], <http://kenan.ethics.duke.edu/wp-content/blogs.dir/2/files/2013/10/Birkland-Warnement-REVISED-2013-final.pdf> (page consultée le 03/01/2016)

BRIQUET, Jean-Louis (1998), « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », in Jean-Louis Briquet et al., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Presses Universitaires de France « Politique d'aujourd'hui », p. 7-37. DOI 10.3917/puf.medar.1998.01.0007

CENTRE NATIONAL DE PRESSE NORBERT ZONGO. (Page consultée le 18/06/2016). *Site du Centre national de presse Norbert Zongo*, [en ligne], <http://cnpress-zongo.org/>

CGD (CENTRE POUR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE), (Page consultée le 16/01/2014). *Site du Centre pour la gouvernance démocratique*, [en ligne], <http://www.cgd-igd.org/presentation/>

CGT-B, CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DU BURKINA (Page consultée le 16/04/2014), *Site de la CGT-B*, [en ligne], <http://www.cgtburkina.org>

COALITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES, *Propositions de réformes institutionnelles et*

politiques, [en ligne], Septembre 2011, http://www.cnpress-zongo.org/IMG/pdf/CAHIER_DE_PROPOSITIONS_COALITION.pdf (Page consultée le 31/12/2014)

CONSEIL CONSTITUTIONNEL (page consultée le 27/12/2014). *Site du Conseil constitutionnel*, [en ligne] <http://www.conseil-constitutionnel.gov.bf/>

DIAKONIA (Page consultée le 17/06/2016). *Site de Diakonia*, [en ligne], <http://www.diakonia.se/en/Info/Francaise/>

DIALLO, Amadou Moctar (2009), « Société civile et pouvoir politique en Afrique », Exposé au cours de « Problèmes politiques contemporains » avec le Pr Babally SALL, à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), [en ligne] http://amoctad.blogspot.com/2009/03/expose-societe-civile-et-pouvoir_12.html (Page consultée le 11/01/2015)

DUPONT, Stéphanie (2002), « les enjeux d'internet dans la communication des associations humanitaires » [en ligne], *DESS Communication*, décembre, <http://stephanie.dupont3.free.fr/index.htm> (Page consultée le 10/03/2016)

FABRIQUE DE SENS. (Page consultée le 29/09/2015). *Les ruses de l'intelligence : la mètis des Grecs*. Transcription par Taos Aït Si Slimane d'un extrait d'émission de France Culture du 9 avril 1975, [en ligne], 8 mai 2007, <http://www.fabriquedesens.net/Les-ruses-de-l-intelligence-La>

FONDS MONDIAL. (Page consultée le 28/10/2014). *Site du Fonds mondial*, [en ligne], <http://www.theglobalfund.org/fr/overview/>

IMS (INTERNATIONAL MEDIA SUPPORT) (2015). De la crise à la transition : Les médias au Burkina Faso, Briefing Paper, [en ligne], Janvier, http://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2015/02/publication_FRBurkinaFaso-final.pdf (Page consultée le 28/10/2015)

LE BALAI CITOYEN (Page consultée le 16/07/2016). *Charte du Balai citoyen*, [en ligne], https://www.facebook.com/CitoyenBalayeur/info?tab=page_info

LEFORT, Claude (s.d.). « MAYO ELTON - (1880-1949) » dans *Universalis éducation* [en ligne]. Encyclopædia Universalis, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/elton-mayo/> (Page consultée le 2 juillet 2016)

LegiBurkina (1954-). [base de données en ligne], Ouagadougou, Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres, <http://www.legiburkina.bf/SitePages/Accueil.aspx> (Page consultée le 05/03/2016)

« Le Pr IBRIGA, les candidatures indépendantes et la démocratie burkinabè » dans *Le Stratège*, 23 octobre 2012, <http://www.lestrategie.net/> (Page consultée le 20/12/2013)

MERCATOR PUBLICITOR (Page consultée le 04/03/2016). *La communication hors médias*, [en ligne], <http://www.mercator-publicitor.fr/IMG/pdf/11.pdf>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE (Page consultée le 25/02/2014). *Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA-2010)*, [en ligne], http://www.eauburkina.org/PN-AEPA/documents/Outils%20et%20r%C3%A9sultats/R%C3%A9sultats/ENA/ENA_Monographie_nationale_4pages_VF_8.pdf

MOUCHARD Daniel, « SOCIÉTÉ CIVILE », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/societe-civile/> (Page consultée le 28 décembre 2015)

MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES. (Page consultée le 18/06/2016). *Site du Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples*, [en ligne], <http://www.mbdhp.bf/>

NATIONS UNIES (Page consultée le 22/10/2015). *Journée internationale de lutte contre la corruption, 9 décembre*, [en ligne], <http://www.un.org/fr/events/anticorruptionday/resources.shtml>

OBERSON, Bertrand (2009), (Page consultée le 5 août 2015). « Sociologie des organisations et des associations », Cours n°5, Les théories de la contingence (suite), [en ligne], http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/4665/18255_130853.pdf

PAMAC (PROGRAMME D'APPUI AU MONDE ASSOCIATIF ET COMMUNAUTAIRE), (Page consultée le 28/10/2014). *Site du Pamac*, [en ligne], <http://www.pamac.org/>

PIROTTE, Gautier (2006), *Société civile : une notion en trois dimensions* [en ligne], Exposé, Groupe de recherche en appui à la politique de coopération – Organisations de la société civile (GRAP-OSC), www.polesud.ulg.ac.be/site_grap/PDFs/seminaires/Copie_de_EXPOSE_3_MARS_06.ppt (Page consultée le 16/07/2016)

PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement (2002). (Page consultée le 21/06/2016). Objectifs de développement durable (ODD), [en ligne], <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgooverview/post-2015-development-agenda.html>

POILLOT-PERZZETTO, Sylvaine (2001), « Le lobbying des entreprises françaises auprès des institutions communautaires », [en ligne], <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001369.pdf> (page consultée le 16/07/2016)

POLERE, Cédric (2007), « Lobbying : l'influence des groupes d'intérêt s'accroît, et favorise une transformation de notre modèle démocratique » [en ligne], Millénaire 3, Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, <http://www.millenaire3.com/content/download/1385/19395/version/1/file/lobbying.pdf> (Page consultée le 16/06/2016)

RAME (RESEAU ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS), (Page consultée le 27/10/2014). *Site du RAME*, [en ligne], <http://www.rame-int.org/index.php/component/content/category/6-recrutement>

RENLAC (Page consultée le 26/12/2015). «Projet de loi portant prévention et répression de la corruption : Les députés UPC membres de la CAGIDH échangent avec le REN-LAC » dans *Renlac* [en ligne], 11 juin 2015, <http://renlac.com/2015/06/projet-de-loi-portant-prevention-et-repression-de-la-corruption/>

RENLAC. (Page consultée le 06/11/2013). *Site du Réseau National de Lutte Anti-Corruption*, [en ligne], <http://renlac.com/>

REPORTERS SANS FRONTIERES (Page consultée le 03/03/2016). Lancement d'une radio pirate à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, [en ligne], 9 décembre 2003, <https://rsf.org/fr/actualites/lancement-dune-radio-pirate-loccasion-du-sommet-mondial-sur-la-societe-de-linformation>

SPONG. SECRETARIAT PERMANENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES. (Page consultée le 14/06/2015). *Site du Spong*, [en ligne], http://www.spong.bf/?page_id=47

TRANSPARENCY INTERNATIONAL France (Page consultée le 16/06/2016). *Site web de Transparency International France*, [en ligne], <https://transparency-france.org/>

« Vampiriser » dans *STORPUB Marketing online*, [en ligne], <http://www.storpub.com/dico-pub/definition-v.html> (Page consultée le 03/03/2016)

WEICK, Karl (Page consultée le 18/03/2016). *Page personnelle de Karl Weick*, [en ligne], <http://michiganross.umich.edu/faculty-research/faculty/karl-weick>

Liste des tableaux et figures

Tableau n° 1 : Aperçu des conceptions du lobbying par les praticiens	p. 26
Tableau n° 2 : Stratégies de lobbying direct et indirect des ONG	p. 32
Tableau n° 3 : Disciplines et théories sur le lobbying, d'après Getz, 2002.....	p. 33
Tableau n° 4 : Récapitulatif des modèles et théories sur les effets des médias, d'après Guggenheim (2011).....	p. 83
Tableau n° 5 : Choix des indicateurs.....	p. 94
Tableau n° 6 : Aperçu des 4 cas à étudier.....	p. 101
Tableau n° 7 : Résultats des quatre études de cas.....	p. 217
Tableau n° 8 : Stratégies et tactiques de lobbying suivant un modèle applicable aux semi-démocraties.....	p. 235
Figure n° 1 : Les trois dimensions de la société civile, d'après Pirotte (2006).....	p. 64
Figure n° 2 : Le modèle intégré de l'Agenda setting de Stuart N. Soroka (2002).....	p. 87
Figure n° 3 : Modèle de lobbying applicable dans une semi-démocratie, par C.H. Dadjou.....	p. 236

Liste des annexes (Tome 2)

- Guide d'entretien

- Verbatim

- Entretien pour l'étude de cas n° 1 : **Actions publiques pour un accès gratuit aux médicaments antirétroviraux**
 - Entretien N° 1 avec le RAME
 - Entretien N° 2 avec l'AJPO
 - Entretien N° 3 avec l'AZET
 - Entretien N° 4 avec l'AEJTK

- Entretien pour l'étude de cas n° 2 : **Actions publiques pour les réformes institutionnelles et politiques au Burkina Faso**
 - Entretien N° 1 avec le FOCAL
 - Entretien N° 2 avec le CEJ
 - Entretien N° 3 avec le MBEJUS
 - Entretien N° 4 avec le CGD

- Entretien pour l'étude de cas n° 3 : **Actions publiques contre les faits de corruption et pour l'adoption d'une loi anti-corruption**
 - Entretien n° 1 avec le RENLAC (instance dirigeante)
 - Entretien N° 1 bis avec RENLAC (en charge de la gestion quotidienne)
 - Entretien N° 2 avec le GERDESS
 - Entretien N° 3 avec l'AJB
 - Entretien N° 4 avec le MBDHP

- Entretien pour l'étude de cas n° 4 : **Actions publiques d'influence de décideurs publics dans la construction de latrines dans leur communauté d'origine**
 - Entretien n° 1 avec le RICHE (un membre du Conseil d'administration)
 - Entretien N° 2 avec le RICHE (en charge de la gestion quotidienne)
 - Entretien N° 3 avec le RICHE (un membre du Conseil d'administration)
 - Entretien N° 4 avec le RICHE (un membre ordinaire)